

COMMUNAUTÉ FRANÇAISE DE BELGIQUE  
UNIVERSITÉ DE LIÈGE – GEMBOUX AGRO-BIO TECH

**IMPACT DE LA DYNAMIQUE FONCIÈRE DANS LA LUTTE CONTRE  
L'INSÉCURITÉ FONCIÈRE ET LA PAUVRETÉ DES FEMMES DANS LA RÉGION  
DE TAHOUA AU NIGER**

Mahamadou MOUSSA DIT KALAMOU

Dissertation originale présentée en vue de l'obtention du grade de docteur en sciences  
agronomiques et ingénierie biologique

Promoteur(s)

Messieurs les Professeurs : LEBAILLY Philippe, Promoteur (ULg, Belgique)  
YAMBA Boubacar, Co-promoteur (UAM de Niamey, Niger)

**-2014-**

© **Copyright.**

*Aux termes de la loi belge du 30 juin 1994, sur le droit d'auteur et les droits voisins, seul l'auteur a le droit de reproduire partiellement ou complètement cet ouvrage de quelque façon et forme que ce soit ou d'en autoriser la reproduction partielle ou complète de quelque manière et sous quelque forme que ce soit. Toute photocopie ou reproduction sous autre forme est donc faite en violation de la dite loi et des modifications ultérieures.*

**MOUSSA DIT KALAMOU Mahamadou** (2014). Impact de la dynamique foncière dans la lutte contre l'insécurité foncière et la pauvreté des femmes dans la région de Tahoua au Niger (Thèse de doctorat). Université de Liège-Gembloux Agro-Bio Tech, Belgique, 249 p. (+ annexes 20 p.), 46 tableaux, 28 figures et 2 cartes.

## Résumé

Au Niger, la question foncière reste au centre des préoccupations de tous les acteurs du monde rural. Les sécheresses cycliques de ces dernières décennies et l'accroissement rapide de la population en sont les facteurs déterminants de dégradation des terres de culture avec comme conséquence l'insécurité foncière et alimentaire des ménages notamment dans la région de Tahoua.

Malgré les efforts consentis par l'Etat et ses partenaires à travers les programmes de gestion des terroirs villageois et de régénération naturelle, les difficultés d'accès au foncier persistent particulièrement pour les ménages femmes.

L'objectif étant d'apprécier et d'analyser l'impact de la dynamique foncière induite par la récupération des terres afin de trouver certaines réponses aux problèmes d'insécurité foncière et d'accès et contrôle des ressources naturelles par les ménages, un travail d'enquête a été mené en deux phases. La première en 2010 pour un échantillon de 420 ménages répartis dans vingt villages sélectionnés suivant un échantillonnage stratifié. La deuxième en 2012 pour un échantillon de 84 ménages dont 42 chefs de ménage femmes issus du premier échantillon auquel a été associé un groupe de 42 chefs de ménage hommes pour une analyse spécifique sur le genre.

Il ressort alors de cette étude que les ménages hommes possèdent une superficie moyenne des terres environ double de celle des ménages féminins. Il a été également constaté que les terres sont généralement concentrées aux mains des chefs de ménage âgés de plus de 60 ans.

Il est remarqué que l'héritage est aussi l'un des modes d'accès à la terre les plus dominants. Le morcellement et l'extension des terres de culture favorisent l'émergence des champs au-delà de la limite nord des cultures réservée à l'élevage. Enfin, ces trois dernières années, les productions agricoles sont généralement en baisse.

L'analyse des résultats montre également que contrairement aux hommes, les femmes chefs de ménage disposent de moins de facteurs de production, d'une part, et de peu de revenu, d'autre part. Ces ménages féminins tirent essentiellement leur revenu de la vente des produits animaux. Cela prouve que les ménages femmes restent les plus pauvres avec un accès limité aux ressources naturelles.

Pour lutter contre l'insécurité foncière des ménages et la pauvreté, des recommandations et perspectives ont été dégagées visant l'instauration d'une bonne gouvernance des ressources foncières, une intensification des ouvrages antiérosifs par les ménages avec des moyens conséquents et l'initiation d'autres recherches complémentaires pour un développement durable de cette région.

**Mots clés** : Foncier, Insécurité foncière, Terres récupérées, Genre, Tahoua, Niger

**MOUSSA DIT KALAMOU Mahamadou** (2014). Impact of the land issue dynamic in the fight against the land insecurity and the women poverty in the Tahoua region in Niger Republic. (PhD thesis). University of Liège-Gembloux Agro-Bio Tech, Belgium, 249 p. (+ annexes: 20 p.), 46 tables, 28 figures and 2 maps.

### **Abstract**

In Niger Republic land issue is a concern to all parties acting in the rural area. The drought cycles of the last decades and the rapid increase of the population that doubles every ten years are determinant factors of degradation of the agricultural land of culture with as consequence the land and food insecurity of the households in particular in the region of Tahoua.

Despite efforts by the government and its partners through the village land management programs and natural regeneration, land access difficulties persist particularly for women households.

The objective being to assess and analyze the impact of land dynamics induced by the recovery of land in order to find some solutions to the problems of land insecurity and access and control of natural resources by households, a survey was conducted in two phases. The first in 2010 for a sample of 420 households in twenty villages selected through a stratified sampling. The second in 2012 for a sample of 84 households with 42 female heads of household from the first sample being associated with a group of 42 male heads of households for a specific gender analysis.

It appears from this study that men households have an average land area about twice as large as that of female households. It was also found that the land is usually concentrated in the hands of older householders over 60 years.

It is noticed that the inheritance is also one of the most dominant modes of access to land. The fragmentation and the expansion of croplands favor the emergence of fields beyond the northern boundary of crops dedicated to breeding. Finally, the last three years, agricultural production has generally fallen.

The results of the analysis also show that unlike men, women household heads have less inputs, on the one hand, and little income, on the other hand. These female households derive their main income from the sale of animal products. This proves that women are the poorest households with limited access to natural resources.

To fight against tenure insecurity and poverty of households recommendations and perspectives have been identified for the establishment of good governance of land resources, intensification of anti-erosion works by households with substantial resources and initiation of other additional research for sustainable development of the region.

**Key words:** Land, Land insecurity, Recovered lands, Gender, Tahoua, Niger

## Remerciements

Au terme de ce travail, nous avons le plaisir d'adresser nos sincères remerciements aux Universités d'accueil : l'Université de Liège et l'Université Abdou Moumouni de Niamey qui nous ont accepté et accompagné dans la réalisation du projet de cette thèse de Doctorat.

Nos remerciements les plus sincères vont à l'endroit de la Coopération Technique Belge (CTB) qui a financé la recherche et notre participation à divers congrès, conférences et colloques.

Nous tenons à remercier sincèrement notre Promoteur le Professeur Philippe LEBAILLY ; notre Co-Promoteur le Professeur Boubacar YAMBA; les membres du comité de thèse à savoir le Professeur Philippe BURNY ; le Professeur Toudou ADAM ; le Professeur Fabio BERTI, le Professeur Sophie CHARLIER et le Professeur Roger PAUL pour avoir bénéficié tout au long de l'étude de leurs sages conseils, orientations et commentaires très pertinents.

Nos sincères remerciements vont à l'endroit de mes chers collègues Ludovic ANDRES et Judith DU FAUX pour leurs multiples contributions et orientations dans l'analyse des données et la rédaction de cette thèse, à mes enquêteurs : Hamissou MAMANE, Nana Hadiza OUSMANE DJIBO et Amadou ALPHA AMADOU, tous étudiants en Master au département de Géographie de l'Université Abdou Moumouni de Niamey pour leur collaboration sans faille dans la collecte des données sur le terrain.

Nos sincères remerciements vont à l'endroit également de nos aînés Docteurs Didier ADAMOU, Haboubacar MANZO, et Bodé SAMBO pour leurs conseils, orientations et contributions dans la réalisation de la présente étude.

Nous exprimons toute notre gratitude à tout le personnel de l'Unité d'Economie et Développement Rural de Gembloux Agro-Bio Tech, Thomas DOGOT, François TERRONES, Nadine STOFFELEN, Anne POMPIER, Christine FADEUR, Cécile BRULARD et aussi à tout le personnel du Département de Géographie de l'Université Abdou Moumouni de Niamey pour leurs appuis au niveau administratif et technique et pour leurs conseils et disponibilités au cours de mes séjours en Belgique et au Niger durant la période de réalisation de cette thèse.

Nos sincères remerciements vont à l'endroit de M. IDRISSE KOUNTCHÉ Boubacar, Directeur technique à l'Institut National des Statistiques du Niger, de M. MALAM NABBA Adamou, Directeur Adjoint à la Direction Régionale du Développement Communautaire et de l'Aménagement du Territoire de Tahoua, de M. ADAMOU Chaibou, Directeur Régional du Développement Agricole de Tahoua et de tous les services techniques régionaux, départementaux et communaux du développement agricole, du développement communautaire, de l'hydraulique et de l'environnement de la région de Tahoua.

Nos sincères remerciements à l'endroit des autorités administratives et coutumières (les maires et les chefs du village) rencontrées lors des investigations du terrain pour leur hospitalité sans faille.

Nous exprimons également toute notre reconnaissance à tous ceux qui ont fait preuve de beaucoup de disponibilité pour nous aider dans la collecte et la saisie des données.

Nos remerciements les plus sincères vont à l'endroit de tous les villageois et tous les chefs de ménages échantillons enquêtés dans la région de Tahoua.

J'adresse aussi ma reconnaissance aux familles Elhadji Kalamou ALASSANE, Ehadji Raja CHAÏBOU, Elhadji Cheffou ASSOUMANA LALA, Elhadji Bello SAADAOU, Elhadji Oumarou MOUSSA KALAMAOU, Oumarou GARBA, Feu Elhadji Boubacar KALAMOUM, Feu Elhadji Habibou ISSOUFOU sans oublier nos frères, sœurs et épouses pour leur soutien.

Nous tenons enfin à remercier toute notre famille et nos belles-familles, nos parents, amis et collègues qui de près ou de loin nous ont apporté soutien et sympathie tout au long de l'étude.

A toutes ces personnes et aux nombreuses autres dont nous n'avons pas pu mentionner les noms ici, nous adressons un grand merci.

*Mahamadou* MOUSSA DIT KALAMOUM

## Liste des abréviations

ADMT	Ader-Doutchi-Maggia-Tarka
ASAPI	Programme d'Appui à la Sécurité Alimentaire par la Petite Irrigation
CCA	Cellule Crise Alimentaire
CEDEAO	Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest
CES	Conservation des Eaux et des Sols
CES/DRS	Conservation des Eaux et du Sol/ Défense et Restauration du Sol
CGT	Comité de Gestion des Terroirs
CILSS	Comité Inter-états de Lutte contre la Sécheresse au Sahel
CLUSA	Ligue des Coopératives des Etats-Unis d'Amérique
CMF	Chef de Ménage Femme
CMH	Chef de Ménage Homme
CNCR	Comité National du Code Rural
CODDAE	Collectif pour la Défense du Droit à l'Energie
COFO	Commission Foncière
COFOB	Commission Foncière de Base
COFOCOM	Commission Foncière Communale
COFODEP	Commission Foncière Départementale
COTEAR	Comité Technique d'Arrondissement
COTEDEP	Comité Technique Départemental
CSAO/OCDE	Club du Sahel et de l'Afrique de l'Ouest/ Organisation de Coopération et de Développement Économiques
CTB	Coopération Technique Belge
DFID	Department for International Development
DNPGCA	Dispositif National de Prévention et de Gestion des Crises Alimentaires
DPG	Déclaration de Politique Générale du Gouvernement
DRS	Défense et Restauration des Sols
DSCN	Direction des Statistiques et Comptes du Niger
DSRP	Document de Stratégie pour la Réduction de la Pauvreté
DS/MA	Direction des Statistiques du Ministère de l'Agriculture
FAO	Food and Agriculture Organization of the United Nations / Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture
FCFA	Franc de la Communauté Française en Afrique
FEWS NET	Famine Early Warning Systems Network
FIDA	Fonds International de Développement Agricole
FMI	Fonds Monétaire International
GDT	Gestion Durable des Terres
GRN	Gestion des Ressources Naturelles
GTZ	Coopération technique bilatérale allemande au développement
HC I3N	Haut-Commissariat à l'Initiative 3N, les Nigériens Nourrissent les Nigériens
INRAN	Institut National de la Recherche Agronomique du Niger
INS	Institut National des Statistiques
JICA	Agence de Coopération Internationale Japonaise
LASDEL	Laboratoire d'études et de recherches sur les dynamiques sociales et le développement local
LUCOP	Programme de lutte contre la pauvreté GTZ/KFW
MAG/EL	Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage
MARP	Méthode Active et Rapide d'approche Participative
MDA	Ministère du Développement Agricole

NEPAD	Nouveau Partenariat pour le Développement de l'Afrique
OCDE	Organisation de Coopération et de Développement Économiques
OMD	Objectifs du Millénaire
ONG	Organisation Non Gouvernementale
OP	Organisation Paysanne
PAM	Programme Alimentaire Mondial
PASP	Projet Agro-Sylvo-Pastoral
PDDAA	Programme Détaillé de Développement de l'Agriculture Africaine
PDES	Plan de Développement Economique et Social
PDPPRN	Principes Directeurs pour une Politique de Développement Rural au Niger
PDRI	Projet de Développement Rural Intégré
PDRT	Projet de Développement Rural de Tahoua
PIB	Produit Intérieur Brut
PICAG	Programme Intérimaire de Cadrage de l'Action Gouvernementale
PIK	Projet Intégré Keita
PNIA	Programme National d'Investissement Agricole
PRIA	Programme Régional d'Investissement Agricole
PRN	Présidence de la République du Niger
PSN I	Programme Spécial National phase 1
PSN II	Programme Spécial National phase 2
PSPRN	Programme Spécial du Président de la République du Niger
PSSA	Programme Spécial de Sécurité Alimentaire
PUSADER	Programme d'Urgence pour la Sécurité Alimentaire et le Développement Rural
RECA-NIGER	Réseau National des Chambres d'Agriculture du Niger
RENACOM	Répertoire National des Communes
RGAC	Recensement Général de l'Agriculture et du Cheptel
RN	République du Niger
SDDCI	Stratégie de Développement Durable et de Croissance Inclusive
SDR	Stratégie du Développement Rural
SDRP	Stratégie de Développement Accéléré et de Réduction de la Pauvreté
SOGETHA	Société Générale des Techniques Hydro-Agricoles
SPCR	Secrétariat Permanent du Code Rural
SRP	Stratégie de Réduction de la Pauvreté
UAM	Université Abdou Moumouni
UBT	Unité Bétail Tropical (correspond à un animal de 250 kg de poids vif)
UE	Union Européenne



## Table des matières

Résumé.....	3
Abstract.....	4
Remerciements.....	5
Liste des abréviations.....	7
Liste des tableaux.....	14
Liste des figures.....	16
Liste des cartes.....	17
Liste des photos.....	17
CHAPITRE 1 : INTRODUCTION GÉNÉRALE.....	18
1.1 Contexte et justification de l'étude.....	18
1.2 Intérêt de l'étude.....	22
1.3 Questions de recherche.....	23
1.4 Objectifs et hypothèses de recherche.....	24
1.4.1 Objectif de l'étude.....	24
1.4.2 Les hypothèses de recherche.....	24
1.5 Approche méthodologique.....	27
1.6 Structuration de la thèse.....	27
CHAPITRE 2 : LA QUESTION FONCIÈRE EN AFRIQUE ET AU NIGER ET DANS LA RÉGION DE TAHOUA.....	29
2.1 Généralités sur le foncier.....	29
2.2 Les pratiques foncières.....	30
2.2.1 L'insécurité foncière en Afrique et au Niger.....	30
2.2.2 Les pratiques foncières au Niger dans la région de Tahoua.....	33
2.3 Les acteurs intervenant dans la gestion foncière au Niger.....	34
2.3.1 La commission foncière.....	34
2.3.2 Les communes.....	35
2.3.3 Les chefs coutumiers.....	35
2.3.4 Les organisations paysannes.....	36
2.3.5 Le démembrement de l'État.....	36
2.4 Les modes d'accès à la terre et leur évolution.....	36
2.5 Les contraintes et potentialités liées aux ressources naturelles.....	41
2.5.1 Contraintes climatiques et zone agro-écologique.....	43
2.5.2 Les ressources naturelles limitées.....	45
2.5.3 Les sols.....	46

2.5.4	La végétation .....	48
2.5.5	La faune.....	48
2.5.6	L'eau.....	49
2.6	Un système social très hiérarchisé .....	49
2.7	Un contexte humain en mutation .....	49
2.8	Problématique et évolution des politiques foncières et de développement du secteur rural au Niger et dans la région de Tahoua .....	53
2.8.1	Problématique.....	53
2.8.2	Évolution des politiques du développement du secteur rural au Niger.....	54
2.8.3	Evolution des politiques foncières au Niger .....	56
2.9	Le Code Rural du Niger .....	62
2.9.1	Le cadre juridique.....	64
2.9.2	La place du Code Rural dans la Stratégie pour un Développement Durable et une Croissance Inclusive (SDDCI)-Niger 2035 et le PDES 2012-2015.....	65
2.9.3	La place du Code Rural dans l'Initiative 3N « Les Nigériens Nourrissent les Nigériens » pour la période 2012-2013 .....	66
2.10	Les méthodes de récupération des terres dégradées.....	66
2.10.1	Zaï.....	67
2.10.2	Demi-lune.....	68
2.10.3	Cordon de pierres .....	70
2.10.4	Banquettes anti-érosives.....	71
2.10.5	Seuil d'épandage .....	73
2.10.6	Fixation des dunes .....	73
2.10.7	Barrages en pierres sèches.....	74
2.10.8	Conduite de la régénération naturelle assistée .....	75
2.11	Différentes interventions des programmes et projets fonciers dans la région de Tahoua.....	77
2.11.1	Les programmes pionniers de récupération des terres (1960-1990) .....	78
2.11.2	Les programmes secondaires de récupération des terres (1990-2008).....	79
2.11.3	Les interventions récentes (2008-2013) .....	79
2.12	L'aspect genre, les femmes chefs de ménage, occupation des terres et question foncière .....	85
<b>CHAPITRE 3 : MÉTHODOLOGIE DE RECHERCHE .....</b>		<b>89</b>
3.1	Introduction .....	89
3.2	Description de la zone d'étude .....	89
3.3	Justification du choix de la zone d'étude .....	91
3.4	Échantillonnage .....	92

3.5	Enquêtes de terrain .....	95
3.5.1	Choix des villages et des ménages à interroger.....	95
3.5.2	Déroulement des enquêtes.....	96
3.5.3	Recherche et documentation .....	100
3.5.4	Traitement et analyse des données .....	101
3.5.5	Les difficultés et limites de l'enquête .....	103
<b>CHAPITRE 4 : TYPOLOGIE ET CARACTÉRISTIQUES DES MÉNAGES</b>		
	<b>DANS LA RÉGION DE TAHOUA .....</b>	<b>105</b>
4.1	Introduction .....	105
4.2	Caractéristiques socioéconomiques et démographiques des ménages agricoles de la région de Tahoua .....	107
4.2.1	Sexe du chef de ménage .....	107
4.2.2	Taille moyenne des effectifs des ménages .....	108
4.2.3	Age moyen du chef de ménage .....	109
4.2.4	Les actifs agricoles chefs de ménage .....	110
4.2.5	Statut matrimonial des chefs de ménage .....	110
4.2.6	Ancienneté du chef de ménage.....	112
4.2.7	Principales activités des chefs de ménage.....	112
4.2.8	Niveau d'instruction des chefs de ménage.....	113
4.3	Caractéristiques socioéconomiques des ménages .....	115
4.3.1	L'accès à l'habitat .....	115
4.3.2	L'accès aux infrastructures de la santé :.....	116
4.4	Caractéristiques socioéconomiques de la population.....	117
4.4.1	Caractéristiques selon la zone agro-écologique .....	117
4.4.2	Aspects démographiques.....	118
4.4.3	Les actifs agricoles de la population des ménages.....	118
4.4.4	Principales activités de la population étudiée .....	120
4.4.5	Composition des ménages et liens de parenté au sein des ménages .....	125
<b>CHAPITRE 5 : ANALYSE DE L'IMPACT DE LA DYNAMIQUE FONCIÈRE</b>		
	<b>DANS LA LUTTE CONTRE L'INSÉCURITÉ FONCIÈRE</b>	
	<b>DES MÉNAGES.....</b>	<b>126</b>
5.1	Introduction .....	126
5.2	Systèmes de production de la région d'étude.....	126
5.3	Système de production végétale.....	127
5.3.1	Agriculture .....	127
5.3.2	Les systèmes de culture rencontrés .....	128
5.3.3	Importance des cultures et de leurs associations .....	128

5.3.4	Les productions des céréales durant 2007, 2008, 2009 .....	130
5.3.5	Causes expliquant la baisse de production .....	132
5.3.6	Stratégies adaptatives pour lutter contre le déficit vivrier.....	134
5.3.7	Utilisation de la main-d'œuvre agricole.....	136
5.3.8	Temps de travail des membres de ménages .....	140
5.3.9	Le matériel et l'équipement agricole.....	141
5.3.10	La terre .....	142
5.3.11	Le mode de faire-valoir de la terre agricole .....	147
5.3.12	L'importance du nombre de champs .....	149
5.3.13	L'importance des superficies disponibles .....	150
5.3.14	Typologie des ménages en fonction des différentes superficies disponibles .	151
5.3.15	Comparaison des moyennes des superficies totales disponibles par ménage.	160
5.4	Le système de production animale .....	160
5.5	Appréciation de la dynamique foncière suite aux récupérations des terres .....	167
5.5.1	La question foncière dans la région.....	170
5.5.2	Situation foncière dans la région d'étude .....	171
5.5.3	Mouvements de décapitalisation foncière .....	171
5.6	Les programmes et ouvrages réalisés dans la région .....	173
<b>CHAPITRE 6 : ANALYSE SUR LE GENRE : L'ACCÈS ET LE CONTRÔLE</b>		
<b>DES RESSOURCES PAR LES MÉNAGES FÉMININS</b>		
<b>DANS LA LUTTE CONTRE L'INSÉCURITÉ FONCIÈRE.....</b>		
		<b>179</b>
6.1	Introduction .....	179
6.2	Répartition des chefs de ménage par sexe et par zone agro-écologique .....	180
6.3	Les pratiques de gestion du foncier et des ressources foncières .....	181
6.3.1	L'accès aux terres agricoles et le contrôle des ressources foncières.....	181
6.3.2	Possession des terres agricoles des chefs de ménage par sexe.....	182
6.3.3	Superficies disponibles détenues par les deux groupes.....	184
6.3.4	Mode d'acquisition des terres .....	185
6.3.5	La gestion de l'acquisition des terres .....	187
6.3.6	Les conflits fonciers rencontrés.....	189
6.4	Possession de bétail par les deux groupes .....	190
6.5	Activités sources de revenus des ménages selon le sexe.....	193
6.6	Les dépenses et sources de dépenses par sexe .....	198
6.6.1	Dépenses exceptionnelles du ménage au cours des 12 derniers mois.....	198
6.6.2	Dépenses alimentaires des ménages par saison.....	200
6.7	Durées du stock alimentaire : cas de la principale céréale.....	201
6.8	Les moyens de déplacement utilisés par les ménages.....	202

6.9	La cuisine et la fréquence des repas au sein des ménages.....	202
CHAPITRE 7 : CONCLUSIONS GÉNÉRALES ET SYNTHÈSE DES DISCUSSIONS.		205
7.1	La première enquête diagnostic.....	206
7.2	Enquête complémentaire pour l'étude de cas.....	215
REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES .....		220
<b>Annexe 1</b> : Fiche de la 1 <sup>ère</sup> enquête.....		229
<b>Annexe 2</b> : Fiche de la 2 <sup>ème</sup> enquête.....		240
<b>Annexe 3</b> : Tableau des Superficies récupérées par les programmes et projets intervenus dans la région de Tahoua de 1967 à 2008 .....		248

## Liste des tableaux

Tableau 1 : Cadre méthodologique de l'analyse .....	26
Tableau 2 : Fonctionnement des différents modes d'accès à la terre.....	39
Tableau 3 : Superficies des terres irrigables de la région de Tahoua.....	47
Tableau 4 : Ensemble des contraintes et potentialités par zone agro-écologique dans la région de Tahoua. ....	52
Tableau 5 : Évolution des politiques du développement rural ou foncier de 1960 à 2010.....	61
Tableau 6 : Couverture par région des structures du Code Rural .....	65
Tableau 7: Liste des départements de la région d'étude .....	94
Tableau 8 : Zones concernées par le choix de l'échantillon des ménages femmes .....	100
Tableau 9 : Récapitulatif des indicateurs pour l'analyse des données selon les résultats attendus.....	102
Tableau 10 : Répartition des chefs de ménages par sexe et par zone agro-écologique .....	107
Tableau 11 : Répartition départementale du nombre de personnes par ménage déclarées par les chefs de ménage .....	108
Tableau 12 : Taille moyenne des effectifs des ménages en fonction des zones agro-écologiques .....	109
Tableau 13 : Taille moyenne des chefs de ménage par zone agro-écologique .....	109
Tableau 14 : Statut matrimonial des chefs de ménage par zone agro-écologique .....	111
Tableau 15: Nombre d'années en tant que chef de ménage .....	112
Tableau 16 : Activités socioprofessionnelles des chefs de ménage.....	113
Tableau 17 : Niveau d'instruction des chefs de ménage par zone agro-écologique .....	114
Tableau 18 : Répartition des actifs et inactifs agricoles de la population étudiée par zone agro-écologique.....	119
Tableau 19 : Les différentes professions menées par la population des ménages par zone agro-écologique.....	120
Tableau 20 : Production des cultures les plus pratiquées (Mil, Sorgho, Niébé) en tonnes (T) par zone agro-écologique et durant les trois dernières années de l'enquête (2007, 2008, 2009) .....	131
Tableau 21 : Moyennes des rendements des principales cultures vivrières des ménages en fonction des zones agro-écologiques.....	132
Tableau 22: Estimation des productions en tonnes de cultures de rente par ménage de 2007 à 2009 .....	134
Tableau 23 : Tarifs journaliers par salarié selon l'activité agricole en 2001 et 2010 pour les hommes et les femmes. ....	138
Tableau 24: Effectif et état actuel du matériel et de l'équipement agricole .....	141
Tableau 25: Mode de faire-valoir des champs .....	148
Tableau 26 : Effectif des champs détenus par ménage, par zone agro-écologique de la région de Tahoua .....	149
Tableau 27 : Classification des ménages en fonction du nombre de champs .....	150
Tableau 28 : Moyennes et totaux des superficies par quintile et pourcentages des superficies par quintile par rapport à la superficie totale disponible des ménages .....	152
Tableau 29 : Etat des différentes superficies par zone agro-écologique, département et par village enquêté de la région de Tahoua.....	154
Tableau 30 : Moyennes des superficies totales par ménage et par zone agro-écologique.....	160
Tableau 31 : Composition du cheptel, effectif, équivalences et pourcentages en UBT du cheptel de la région par département et par zone agro-écologique.....	161
Tableau 32 : Moyennes du nombre d'UBT total par département .....	163

Tableau 33: Tableau récapitulatif des superficies récupérées par les techniques de Conservation des Eaux et Sols (CES) .....	175
Tableau 34 : Répartition des chefs de ménage par sexe et par zone agro-écologique.....	180
Tableau 35 : Possession des terres agricoles des chefs de ménage par sexe .....	182
Tableau 36 : Superficies des champs et des jardins des ménages par sexe (pour les 2 zones agro-écologiques confondues) .....	184
Tableau 37 : Mode d'acquisition des terres par sexe .....	185
Tableau 38 : Reconnaissance des responsables chargés de la gestion des acquisitions des terres .....	188
Tableau 39 : Composition du cheptel en nombre de têtes et en UBT par catégorie d'animaux par chef de ménage .....	190
Tableau 40 : Possession moyenne de têtes de bétail par catégorie d'animaux et par sexe des ménages .....	191
Tableau 41 : Activités génératrices de revenus.....	194
Tableau 42 : Différentes sources de revenus par sexe du chef de ménage .....	195
Tableau 43 : Dépenses non alimentaires des ménages par sexe .....	198
Tableau 44 : Durée du stock du mil .....	201
Tableau 45 : Moyens de déplacement des ménages par sexe .....	202
Tableau 46 : Nombre de repas au sein des ménages.....	203

## Liste des figures

Figure 1 :	Evolution de la pluviométrie dans la région de Tahoua de 1921 à 2009, stations de Birni N’konni et Tahoua .....	44
Figure 2 :	Evolution de la population de la région de Tahoua de 1988 à 2012.....	50
Figure 3 :	Evolution de la population de la région de Tahoua de 1990 à 2012.....	50
Figure 4 :	Loi 93-015 mère entourée des autres lois, textes, décrets d’application complémentaires pour l’opérationnalisation du code rural.....	64
Figure 5 :	Evolution des superficies récupérées par les programmes de récupération des terres dans la région de Tahoua de 2000 à 2010 (INS, 2010).....	82
Figure 6 :	Superficies en ares des terres récupérées par habitant dans la région de Tahoua de 2000 à 2009 .....	83
Figure 7 :	Evolution des superficies des terres reboisées entre 2000 et 2010 dans la région de Tahoua .....	83
Figure 8 :	Evolution des superficies des terres cultivées par habitant dans la région de Tahoua de 2006 à 2010 .....	84
Figure 9 :	Niveau d’instruction de la population des ménages.....	115
Figure 10 :	Taux des différentes professions des membres des ménages de la région de Tahoua.....	121
Figure 11 :	Taux des différentes professions de la région par zone agro-écologique .....	121
Figure 12 :	Les différents types d’association de cultures.....	129
Figure 13 :	Répartition de la culture du mil selon la topographie .....	129
Figure 14 :	Superficie occupée par les cultures les plus pratiquées dans la région d’étude	130
Figure 15 :	Temps de travail agricole des membres des ménages.....	140
Figure 16 :	Pourcentage des superficies par quintile par rapport à la superficie totale disponible des ménages.....	152
Figure 17 :	Moyennes des superficies en fonction des groupes des ménages et cumuls des superficies en % .....	153
Figure 18 :	Proportion d’UBT du cheptel par département et par zone agro-écologique de la région de Tahoua.....	162
Figure 19 :	Superficie agricole moyenne par classe d’âge des chefs de ménage .....	167
Figure 20 :	Evolution des proportions des superficies agricoles par classe d’âge des chefs de ménage .....	168
Figure 21 :	Différences de moyenne de superficies agricoles selon les différentes classes d’âges des chefs de ménage. ....	169
Figure 22 :	Niveau d'utilisation des techniques de CES/DRS par les ménages pour le mil	177
Figure 23 :	Utilisation des ouvrages de conservation des eaux et des sols pour le semis du mil, sorgho et niébé en % .....	177
Figure 24 :	Possession moyenne par tête des différentes catégories d’animaux par ménage et par sexe.....	191
Figure 25 :	Nombre d’UBT par catégorie du cheptel des chefs de ménage par sexe.....	193
Figure 26 :	Revenus moyens des ménages selon les sources de revenus par sexe.....	196
Figure 27 :	Dépenses moyennes non alimentaires des ménages par sexe .....	199
Figure 28 :	Dépenses alimentaires moyennes par ménage et par sexe.....	200



## Liste des cartes

Carte 1 : Carte de la république du Niger et de la Région de Tahoua : localisation de la région dans le pays .....	91
Carte 2 : Représentation des villages échantillonnés en fonction de deux strates.....	95

## Liste des photos

Photo 1 : Terrain traité en Zaï .....	68
Photo 2 : Plateau traité par des demi-lunes.....	69
Photo 3 : Cordons pierreux en plein champ.....	70
Photo 4 : Banquette agro-sylvo-pastorale sur plateau .....	71
Photo 5 : Techniques de fixation de dune à base de tiges de mil dans le département d'Abalak et à base de rachis de palmier doum dans le département de Gouré au Niger.....	74
Photo 6 : Ouvrage de freinage du ruissellement des eaux de pluie sur plateau réalisé par les femmes .....	77
Photo 7 : Jeune fille faisant la corvée de l'eau à Guidan Makéra Arzika (C.R. Sabon Guida) .....	123
Photo 8 : Jeune fille au champ lors du labour à Laba (Kéita).....	124
Photo 9 : Garçons mineurs au champ à Bagaye Garba (Kalfou).....	124
Photo 10 : Un point de vente de l'oignon ( <i>Allium cepa</i> ) à Madaoua.....	135
Photo 11: Vaches de race Azawak à la recherche de pâturage à Bouza en zone agro-pastorale (bovins).....	164
Photo 12: Troupeau de brebis de race Oudah en pâturage à Madaoua en zone agricole (Ovins).....	164
Photo 13: Troupeau des asins en zone pastorale à l'exhaure, corvée de l'eau (Asins) .....	165
Photo 14: Troupeau mixte autour d'un point d'eau du plateau à Kéita dans la zone agro-pastorale (caprin de race Chèvre du sahel, ovins de race Oudah et camelin de race Azargafe).....	165
Photo 15: Viande boucanée suite au déstockage forcé. ....	166
Photo 16 : Terre ou foncier de réserve, impropre à l'agriculture sans récupération.....	174
Photo 17: Terres récupérées et utilisées à des fins agricoles .....	174

## CHAPITRE 1 : INTRODUCTION GÉNÉRALE

### 1.1 Contexte et justification de l'étude

Le Niger est un pays d'Afrique de l'Ouest, situé au sud du Sahara et dont l'économie est basée sur l'agriculture, l'élevage et l'exploitation des ressources minières. Ces dernières sont abondantes avec l'uranium, le pétrole, l'or, le charbon, le phosphate, le gypse actuellement en exploitation. Seuls le fer et la bauxite ne sont pas encore exploités. Cette économie tributaire pour l'essentiel des produits agricoles et d'élevage, dépendait aussi des ressources minières dont l'uranium depuis 1968, l'or depuis 2004 et le pétrole depuis 2010. Si ces ressources en minéraux précieux du pays sont effectivement exploitées et rationnellement gérées, elles pourraient permettre d'améliorer les moyens de subsistance et réduire la pauvreté des 60% de Nigériens qui vivaient au-dessous du seuil de pauvreté (1 dollar EU par jour). Le revenu annuel par habitant est de 300 dollars EU (contre une moyenne de 500 dollars en Afrique subsaharienne) selon la Banque mondiale en 2008 (C. DOMÍNGUEZ-TORRES et V. FOSTER, 2011).

Le contexte du Niger se caractérise par le fait que l'économie du pays est dominée par le secteur primaire (45,2% du PIB en 2010) et une étroitesse du secteur secondaire (11,4% du PIB en 2010). Le secteur primaire est essentiellement agropastoral ; il joue un rôle essentiel dans la croissance économique. Entre 2006 et 2010, le PIB du secteur primaire est passé de 817,66 milliards de FCFA à 1021,27 milliards, soit une progression de 25%, contre 20% pour l'ensemble des secteurs (1.906,83 milliards en 2006 à 2.295,39 milliards en 2010) (RN/HCI3N, 2012).

Le Niger possède aussi des ressources en eau très limitées ; le fleuve Niger est la seule source d'eau permanente du pays. Les modèles pluviométriques sont également très variables, et presque 90 % du territoire reçoit annuellement moins de 350 millimètres de pluie, ce qui provoque régulièrement des sécheresses (Banque mondiale, 2008, 2011). Ceci a un impact significatif sur l'économie, étant donné que 45 % du PIB du Niger provient du secteur agricole, qui est principalement pluvial.

L'agriculture et l'élevage constituent pourtant le fondement de l'économie nationale avec une contribution à la formation du PIB estimée en moyenne à plus de 40% sur les dix dernières années (FMI, 2013). En effet, le PIB est influencé par la production agricole de par sa contribution à sa formation (G. HAMISSOU, 2001, RN/INS, 2008, L. ANDRES et P. LEBAILLY, 2013, FMI, 2013, C. CHAKO, 2014). Ainsi, cette production offre des rendements des principales cultures pluviales, dominées par le mil, le sorgho, le niébé et l'arachide. Ces rendements sont généralement faibles avec 424 kg/ha pour le mil et 350 kg/ha pour le sorgho dans la région de Tahoua en 2011/2012 contre 781 kg/ha et 459 kg/ha à Agadez et 684 kg/ha et 637 kg/ha à Gaya dans la région de Dosso selon la direction des statistiques agricoles du Ministère de l'Agriculture (DS/MA) (RN/RGAC, 2008 ; RN/DS/MA, 2012).

Par conséquent, l'agriculture reste et demeure le moteur de la croissance au Niger. Elle emploie près de 85% de la population nigérienne qui vit majoritairement en milieu rural et contribue jusqu'à 40% au Produit Intérieur Brut (PIB) (RN/INS, 2007 ; RN/INS, 2008 ; RN/HCI3N, 2012, FMI, 2013). Selon le Fonds Monétaire International (FMI), « la décennie

2000-2010 a connu une augmentation relative de la contribution du secteur primaire dans le PIB à hauteur de 42,2% au détriment du secteur tertiaire qui s'est établi à 40% (FMI, 2013) ».

Les possibilités d'extension de ces cultures apparaissent a priori limitées alors que parallèlement la population est en pleine croissance. On considère aujourd'hui que la partie propre à l'agriculture pluviale ne couvre que 12 % de la superficie totale du pays, c'est-à-dire 15 millions d'ha (J. P. GUENGANT et M. BANOIN, 2003 ; RN/INS, 2010, DS/MA, 2012). La majeure partie de la population vit en milieu rural et d'une agriculture de subsistance à base de matériels rudimentaires et de l'élevage sur des terres menacées par une dégradation continue depuis les dernières sécheresses des années 70/80.

Les surfaces forestières sont : les forêts classées (610.238 ha), les forêts protégées (20.771.522 ha), les gomméraires (75.212 ha), les espaces aménagés (917.058 ha). Sur l'ensemble de ces espaces, on constate un recul d'au moins 38,1% entre 1990 et 2010 selon le rapport du développement humain du Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) (PNUD, 2013) sauf pour les forêts classées dont les superficies passent de 608.216 ha en 2008 à 610.238 ha en 2010 (RN/INS-Niger, 2011: 18).

Selon l'Institut National des Statistiques du Niger (INS-Niger), la population nigérienne est estimée à 17.129.076 habitants en 2012 avec un taux de croissance de 3,9% contre 3,3% en 2001 (RN/INS-Niger, 2013). Elle est concentrée sur une bande de 200 km de large au sud du pays, le long de la frontière avec le Nigéria où l'on se rapproche de la zone soudanienne et sahélo-soudanienne qui présente des pluviométries annuelles plus importantes (400-600 mm/an). Cette population croît à un rythme exponentiel, elle n'était que de 2.876.000 habitants selon l'enquête démographique de la direction des statistiques et des comptes du Niger (DSCN) de 1959-1960 (DSCN, 1960 ; INS, 2010). On remarque qu'elle s'est presque multipliée par six en cinquante ans. De plus, le taux d'accroissement n'a cessé de croître en passant de 2,5 à 3,9% de 1960 à 2012 et demeure l'un des plus hauts du monde. Dans ce contexte de fort accroissement de la population et depuis les sécheresses de 70, la désertification et la dégradation réduisent progressivement la base productive (sol, ressources en eau, végétation, ...).

Sur le plan du développement rural, on estime que les superficies cultivées sont passées de 1,8 millions d'hectares (ha) en 1960 à plus de 4 millions en 1995 et 6,5 millions en 2007, soit un taux d'accroissement moyen annuel de plus de 3%, alors que la durée de la jachère s'est réduite de 7 à 3 ans en moyenne; elle tend à disparaître complètement ces dernières années (RGAC, 2008). Ce rythme d'exploitation des terres s'est accéléré ces dernières années, et en 2010, environ 25% de la population du Niger vit sur des terres dégradées, pour une surface agricole représentant 34,6% de la superficie du pays (RN/SPCR<sup>1</sup>, 2013).

Les études de l'Institut National des Statistiques du Niger (INS-Niger) ont montré et démontré que les détenteurs d'actifs en particulier la terre, ont plus de capacité pour lutter contre la pauvreté.

C'est pour faire face à ces défis cruciaux que le gouvernement du Niger a adopté, en 1993, les principes d'orientation du code rural (Ord.93-15 du 2 mars 1993), le processus qui a duré une décennie débute en 1982 par une série de débats nationaux sur le développement rural. Après la période des indépendances, il y a eu plusieurs politiques de développement agricole<sup>2</sup> qui se

---

<sup>1</sup> RN/SPCR : République du Niger / Secrétariat Permanent du Code Rural, institution suprême dans la vulgarisation du code rural au Niger

<sup>2</sup> Voir tableau 5 du chapitre 2.

sont succédé jusqu'à nos jours. Entre-temps, les résultats des débats nationaux des années 80 sont consolidés dans les « Principes Directeurs d'une Politique de Développement Rural », adoptés par l'Ordonnance 92-30 du 8 juillet 1992. Dans le cas du Code Rural du Niger, il ne s'agit pas d'un seul texte mais d'un document unique qui compile les textes supposés réglementer l'utilisation des ressources naturelles en milieu rural. Il ne s'agit pas en l'espèce d'un code, mais d'un document qui rassemble des textes régissant les règles sur la terre rurale et les autres ressources naturelles (SPCR, 2013).

Les programmes antiérosifs ont été à la base de la création de la dynamique foncière à travers la récupération des terres dégradées du fait de la complexité d'accès aux ressources. L'accès des ménages aux ressources foncières se faisait par un simple droit d'occupation et par ordre d'arrivée dans les années 60, puis par le droit de défrichage dans les années 70. Ensuite, il s'est établi par autorisation des chefs coutumiers ou des premiers occupants à travers le réseau social de solidarité. Durant les deux dernières décennies, les terres et les ressources naturelles sont devenues de plus en plus inaccessibles à cause de l'explosion démographique et de la marchandisation du foncier rural.

Le Niger a connu une succession de programmes de politique de développement rural pour la relance de l'économie base du développement. D'importantes sommes d'argent ont été injectées dans ces programmes de gestion et aménagement des terroirs par l'Etat et les partenaires au développement comme l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) à travers le Projet Intégré Kéita (PIK), le Programme Spécial National du Fonds International pour le Développement Agricole (PSN-FIDA) d'Illéla, la Coopération Allemande de Développement bilatérale (GTZ) et le Projet Basse Vallée de la Tarka du département de Bouza, Programme Spécial du Président de la République (PSPR), ... Malgré tout, l'objectif du gouvernement n'est pas atteint puisque les premières politiques n'ont pas donné des résultats satisfaisants du fait de l'insuffisance dès leur conception.

Ces programmes dans leur majorité ont utilisé l'approche participative dans la gestion des terroirs villageois dans cette zone qui présentait beaucoup de contraintes édaphiques ; ce sont des programmes de recherche appliquée basés sur la méthode accélérée de recherche en approche participative (MARF). Dans cette zone, les terroirs sont confrontés aux problèmes suivants : la dégradation de l'écosystème (dégradation des terres de cultures et des aires pastorales) qui se manifeste sur un paysage constitué majoritairement de plateaux, avec un affleurement de grosses pierres et de glacis. C'est le problème central duquel découlent toutes les conséquences sur le milieu environnant ; le manque d'infrastructures sociales de base pour une satisfaction des besoins vitaux de base et la paupérisation des couches les plus vulnérables qui sont les ménages femmes avec un accès limité aux ressources naturelles.

Il faut aussi souligner la participation active des femmes dans la réalisation de ces programmes dans l'objectif de réduire la pauvreté et avoir accès à la terre et aux ressources naturelles de manière égale. Les mœurs et coutumes n'ont pas réservé à la femme des activités qui nécessitent la force physique, comme le travail de la terre au moyen des outils rudimentaires ; malgré la disparité entre les hommes et les femmes dans l'accès aux ressources (eau, terre, crédit), les ménages dirigés par les femmes sont contraints au même titre que les hommes d'assurer les moyens d'existence en milieu rural. Ils doivent se battre afin de réduire leur vulnérabilité et rompre la barrière qui existait entre elle et l'homme qui ne cesse de la marginaliser dans une région hostile, où les sécheresses des années antérieures ont accentué la dégradation du milieu.

Le potentiel productif est resté sous la dépendance des actions antiérosives et des politiques de développement foncier durables afin d'accroître les rendements des cultures. Ainsi, l'Etat préconisait ces actions et politiques pour rompre avec le déficit alimentaire chronique et la pauvreté des ménages dans cette région durant cette dernière décennie selon les enquêtes 2006, 2008, 2009 de l'Institut National des Statistiques du Niger et les travaux de Fewes net au Niger. C'est dans un souci d'apporter une nouvelle contribution dans la recherche de l'amélioration des conditions de vie de ces populations que j'ai initié ce présent thème de thèse intitulé « Impact de la dynamique foncière dans la lutte contre l'insécurité alimentaire dans les terroirs de Zoraré Chaffa (Illéla) et de Djiballé (Bouza) dans la région de Tahoua au Niger ».

Depuis que les programmes de gestion durable des terres ont introduit les nouvelles techniques de récupération des terres<sup>3</sup> dégradées, leur revalorisation pour l'augmentation des espaces agro-sylvo-pastoraux a permis de coloniser les glacis et les plateaux de l'Ader couverts de pierres inertes sans aucune valeur agronomique. A l'origine, les populations ont éprouvé des difficultés dans la mise en valeur de ces glacis et plateaux pour accéder au foncier dans d'autres milieux ruraux du Niger comme notre zone d'étude.

L'enjeu et l'ampleur de la dynamique sont de taille parce que les cultures ont franchi la limite nord<sup>4</sup> interdite à toute activité agricole. Cela est dû à la saturation des terres de culture, aux migrations des agriculteurs en quête de nouvelles terres agricoles et des pasteurs victimes de la perte du troupeau pendant les sécheresses surtout celle de 1980. Les cycles de sécheresse, ces dernières années, ont aggravé les crises alimentaires (famines) (P. BELLI et al., 2008) et la dégradation des terres agricoles qui ont entraîné certains ménages des régions du pays comme celle de Tahoua dans l'insécurité foncière.

Les relations sociales sont inégales bien que ce problème ait son fondement dans la culture, les mœurs et les coutumes. La région est habitée par une société traditionnelle Haoussa en majorité, Peulh, Touareg et arabe. Lors de nos précédentes études (M. MOUSSA DIT KALAMOU, 2001, 2006), nous avons constaté que les femmes ne se prononçaient pas en présence des hommes lors des assemblées générales sur la question de recherche des solutions aux problèmes de la dégradation des terres et d'accès aux ressources naturelles dans un village bénéficiaire du Programme spécial national du fonds international pour le développement agricole (FIDA). Ces études ont porté sur la contribution à l'élaboration d'un plan d'aménagement et de développement du terroir de Zoraré Chaffa<sup>5</sup> en 2001 ; puis en 2006 pour vérifier la contribution de la gestion des terroirs dans le processus de développement du même terroir.

Dans un souci de recherche de solutions à l'amélioration des conditions de vie de ces populations, aux contraintes édaphiques, climatiques (terres dégradées et baisse des pluviométries ces dernières années) et démographiques qui s'opposaient au développement de l'agriculture et de l'élevage, principales activités économiques des ménages, à l'issue de cette réflexion, nous avons initié ce présent thème de thèse intitulée « Impact de la dynamique

---

<sup>3</sup> Constituent les terres de restauration ou de récupération, des espaces dégradés ou en voie de l'être et dont la régénération s'impose : les versants montagneux dont la mise en réserve serait reconnue indispensable ; les berges sableuses ou instables des rivières et des fleuves ; des terrains où pourraient se produire des ravinements et des éboulements dangereux ; des terrains rendus impropres à toute exploitation agro-sylvo-pastorale suite à une exploitation intensive inconsidérée ou par action de la nature. Les terres de restauration, ou de récupération doivent obligatoirement être classées dans le domaine public de l'état pour la durée des travaux nécessaires (article 42 de l'ordonnance N°93-015 du 02 mars 1993 du code rural).

<sup>4</sup> Loi 61-05 du 26 mai 1961 fixant la limite nord des cultures (voir code rural du Niger).

<sup>5</sup> Village de la région de Tahoua qui se trouve dans le département d'Illéla.

foncière dans la lutte contre l'insécurité foncière et la pauvreté des femmes dans la région de Tahoua au Niger ».

La dégradation des terres dans la région de Tahoua reste l'une des principales causes de la faiblesse de la productivité agricole lorsqu'elle est conjuguée aux conditions climatiques aléatoires dans le temps et l'espace, à la forte pression démographique, et aux contraintes économiques. Cette dégradation aggrave l'insécurité foncière et alimentaire des populations de la région. Elle engendre la malnutrition infantile chronique et aiguë, et accentue aussi l'accroissement de la pauvreté et de la vulnérabilité des ménages. Actuellement, la relance de l'économie se matérialise par la préparation et l'exécution de trois (3) principaux documents à caractère stratégique qui sont la « Stratégie de Développement Durable et de Croissance Inclusive » (SDDCI NIGER 2035), le Plan de Développement Économique et Social (PDES 2012-2015) et le Programme Intérimaire de Cadastre de l'Action Gouvernementale (PICAG 2011- 2012). Le PDES 2012-2015 constitue l'instrument d'opérationnalisation du Programme de Renaissance du Niger et prend en compte la Déclaration de Politique Générale du Gouvernement (DPG) présentée par le Chef de Gouvernement (FMI, 2013). A ces documents s'ajoutent l'Initiative 3 N et le Plan National d'Investissement du Niger (PNIA-Niger).

L'Initiative 3N est partie intégrante du PDES 2012-2015. Elle constitue une composante majeure du Programme pour la Renaissance du Niger. Elle se situe dans la perspective de la SDDCI en cours d'élaboration. L'I3N (dont le plan d'action est une traduction du PNIA) est bâtie sur les acquis de la Stratégie de Développement Rural. L'I3N permettra au Niger d'accélérer l'atteinte des Objectifs du millénaire, notamment l'OMD1 et l'OMD7 (CEDEAO, 2013). Quant au PNIA<sup>6</sup> du Niger, il dresse un aperçu global de l'économie, la structure et la performance du secteur agricole et fournit une feuille de route pour le secteur agricole. Le PNIA est un plan stratégique couvrant la période 2011-2015, qui fait ressortir les coûts et les activités nécessaires pour atteindre une croissance annuelle de 7,4% pour le PIB agricole en 2015. Le budget pour la mise en œuvre du PNIA est évalué à 1.130 milliards de FCFA, soit un budget annuel de 188 milliards par an environ. (RECA-Niger, 2010).

La région de Tahoua fait face à une pénurie foncière qui se traduit par des récupérations des terres de culture en continu et l'installation des agriculteurs au-delà de la limite nord des cultures en zone pastorale. Elle fait aussi face à une insécurité alimentaire à cause de l'effet conjugué des contraintes édaphiques et climatiques, et la situation des ressources naturelles très limitées. La démographie galopante en inadéquation avec les ressources naturelles entraîne une pression foncière de plus en plus forte dans la région. Ainsi le nouveau découpage ne répond pas aux logiques des sociétés construites d'une part sur les liens de parenté et d'autre part sur les ressources naturelles exploitées ou le foncier.

## **1.2 Intérêt de l'étude**

La présente étude cherche à comprendre le système foncier qui fait face aux enjeux dans un contexte de ressources limitées dans cette région. Ainsi, l'étude tentera de trouver des réponses appropriées aux questions qui entravent le développement de cette région. Parmi tant d'autres questions cette recherche se demande : Que faire pour ces femmes exclues par ces stratégies de déféminisation de l'agriculture ? Que faire pour ces jeunes qui parfois sont

---

<sup>6</sup> Le PNIA se situe dans le cadre du Programme Détaillé de Développement de l'Agriculture Africaine (PDDAA) porté au niveau de l'Union Africaine / Nouveau Partenariat pour le Développement de l'Afrique (NEPAD). Au niveau national, le PDDAA se traduit par des PNIA et par des PRIA au niveau des communautés économiques régionales. Le PRIA incluant le Niger est celui de la CEDEAO.

contraints d'aller en exode dans les grandes villes des pays africains à la recherche du complément alimentaire ? Quelles sont les stratégies à adopter pour une sécurité foncière et alimentaire durable dans cette région d'étude ? Comment parvenir à l'accès et au contrôle équitable des ressources naturelles entre les ménages femmes et hommes ?

Cette étude envisage des solutions aux questions d'insécurité foncière, alimentaire et d'équité dans la redistribution des terres agricoles, s'ajoute l'insécurité des personnes et des biens suite aux menaces terroristes qui vont enfermer les jeunes dans un milieu rural à faible potentialité agricole qui ne garantit pas la sécurité alimentaire des populations. Pour y arriver, l'État doit sécuriser la population et promouvoir une bonne gouvernance dans les communes avec le respect des textes et lois du code rural afin de parvenir à des solutions durables aux enjeux qui fragilisent ce système foncier dans la région de Tahoua. En plus, dans cette région les ménages ruraux et périurbains sont exposés au phénomène récurrent d'insécurité alimentaire à cause de la dégradation poussée du potentiel productif (M. MOUSSA DIT KALAMOU, 2013).

Dans cette région de Tahoua, les ressources naturelles se raréfient et exposent les ménages de plus en plus aux difficultés d'accès et de contrôle du foncier rural. Ces problèmes d'accès et contrôle des ressources naturelles par les ménages surtout féminins sont peu étudiés engendrant une vulnérabilité accrue. C'est afin d'apporter les réponses aux grandes questions sur l'aspect dynamique et évolutif des systèmes fonciers locaux, sur l'enjeu économique et sociopolitique du foncier, et les différentes pratiques foncières dans cette région de Tahoua que nous avons abordé ce thème de recherche. A travers cette étude, nous voudrions apporter une fois de plus notre contribution à une meilleure prise en compte de ces problèmes fonciers et la situation des ménages surtout féminins dans cette zone d'étude.

### 1.3 Questions de recherche

Il importe d'aborder la question de recherche par étape ou de la fractionner en plusieurs composantes. Ainsi, la question principale posée par la présente recherche se formule comme suit : **Quelle est l'impact de la dynamique foncière dans la lutte contre l'insécurité foncière et alimentaire, la pauvreté et la difficulté d'accès aux ressources naturelles des ménages, surtout féminins, dans cette zone d'étude ?**

Les questions spécifiques de recherche auxquelles cette étude essaie de répondre sont au nombre de quatre et se rapportent à des ménages dirigés par des hommes et femmes de la région de Tahoua auprès desquels les enquêtes ont été menées. Elle tente aussi d'en savoir plus sur les politiques de développement agricole et sur les politiques foncières au Niger et dans cette région d'étude. Aussi, d'avoir des réponses sur la dynamique foncière générée par les programmes de récupération des terres et sur l'insécurité foncière des ménages de la région.

Ces questions spécifiques de recherche sont les suivantes :

1. Est-ce que les politiques de développement agricole et les politiques foncières au Niger et les interventions des programmes de récupération des terres dans la région ont été identifiées ?
2. Est-ce que la dynamique foncière a permis d'apporter des réponses à certains problèmes récurrents d'insécurité foncière et alimentaire ?
3. Est-ce que l'insécurité foncière et la pauvreté persistent au niveau des ménages de la région après l'appropriation de ces techniques ?

4. Est-ce que l'approche de gestion des terroirs a permis aux femmes rurales chefs de ménages d'accéder aux ressources naturelles et garantir leur sécurité alimentaire ?

## **1.4 Objectifs et hypothèses de recherche**

### **1.4.1 Objectif de l'étude**

Cette recherche se fixe comme objectif principal d'apprécier et d'analyser l'impact de la dynamique foncière induite par la récupération des terres.

Cette étude permettra aussi d'atteindre six résultats dont les deux premiers sont déjà réalisés dans le chapitre 2 de cette thèse. Les quatre derniers résultats seront aussi réalisés dans les chapitres 4, 5 et 6 de sa seconde partie qui traitera des analyses et de la discussion des résultats. Plus spécifiquement, les résultats de cette recherche devront permettre de :

1. Identifier les politiques de développement et les interventions des programmes ayant conduit à la création d'une dynamique foncière par la population à travers les actions antiérosives au niveau de la région d'étude ;
2. Mettre en évidence les contraintes et potentialités des ressources naturelles ;
3. Faire une typologie des ménages de la région d'étude et apprécier la dynamique foncière induite par la récupération des terres ;
4. Faire une typologie des actions du développement pour lutter contre l'insécurité foncière puis alimentaire des ménages ;
5. Analyser les systèmes de production, les pratiques agricoles et les technologies de récupération des terres dégradées ;
6. Analyser le genre à travers l'impact de la dynamique foncière créée par les récupérations des terres. Les données socio-économiques et agronomiques seront utilisées afin de mettre en exergue la situation des ménages surtout féminins face à la question foncière pour une prise en compte dans l'amélioration des conditions de vie en milieu rural.

### **1.4.2 Les hypothèses de recherche**

La recherche sur l'impact de la dynamique foncière dans la lutte contre l'insécurité foncière et la pauvreté des femmes dans la région de Tahoua se base essentiellement sur les expériences et observations de terrain. De ce fait, elle cherche à trouver des solutions adéquates et durables à l'insécurité foncière et à l'accès et au contrôle des ménages féminins des ressources naturelles. En gros, cette recherche consiste à identifier les facteurs permettant d'améliorer les conditions socio-économiques des ménages pauvres de la région de Tahoua.

Afin d'atteindre l'objectif et les résultats assignés à cette recherche, une hypothèse principale et quatre autres hypothèses spécifiques ont été émises.

L'hypothèse principale est la suivante : « la dynamique foncière induite par la récupération des terres dégradées a permis d'apporter des réponses aux problèmes chroniques d'insécurité foncière de cette zone d'étude ». A côté de cette hypothèse principale, nous formulons quatre autres hypothèses spécifiques de recherche.



Ces hypothèses spécifiques de recherche sont les suivants :

H1 : Les politiques de développement agricole et les politiques foncières, les interventions des programmes de récupération des terres, les contraintes et potentialités des ressources de la région ont été identifiées par la littérature et les *focus groups* réalisés

H2 : La dynamique foncière induite par la récupération des terres dégradées a apporté certaines réponses aux problèmes d'insuffisance et de dégradation des terres agricoles dans cette région.

H3 : L'insécurité alimentaire et la pauvreté persistent malgré l'impact de cette dynamique foncière en tant que stratégie alternative pour garantir la sécurité alimentaire et rehausser le niveau de vie des ménages dans la région.

H4 : la dynamique foncière induite par la récupération des terres dégradées est un moyen d'accéder aux ressources naturelles pour les chefs de ménages féminins et d'accroître la disponibilité foncière et alimentaire de tous les ménages.

Les questions de recherche, les hypothèses, les objectifs, les variables et indicateurs objectivement vérifiables sont repris avec la question principale dans le tableau 1 ci-après. Ce tableau 1 représente une grille d'opérationnalisation des hypothèses.

Tableau 1 : Cadre méthodologique de l'analyse

<b>Question principale :</b> Quel est l'impact de la dynamique foncière dans la lutte contre l'insécurité foncière et alimentaire, la pauvreté et la difficulté d'accès aux ressources naturelles des ménages surtout féminins dans cette zone d'étude ?				
<b>Hypothèse principale :</b> la dynamique foncière induite par la récupération des terres dégradées a permis d'apporter des réponses aux problèmes chroniques d'insécurité foncière dans cette zone d'étude				
<b>Objectif principal de recherche :</b> Apprécier et analyser l'impact de la dynamique foncière induite par la récupération des terres dans cette région d'étude.				
Questions spécifiques de recherche	Hypothèses spécifiques de recherche	Résultats attendus	Variables	Indicateurs objectivement vérifiables
Est-ce que les politiques de développement agricole et foncières au Niger et les interventions des programmes de récupération des terres dans la région ont été identifiées ?	1) Les politiques de développement agricole et foncières, les interventions des programmes de récupération des terres, les contraintes et potentialités des ressources de la région et le rôle des femmes dans la récupération des terres ont été identifiés par la littérature et les <i>focus groups</i> réalisés	-Identifier les politiques de développement ayant conduit à la création d'une dynamique foncière par la population à travers les actions antiérosives au niveau de la région d'étude ; -Mettre en évidence les contraintes et potentialités des ressources naturelles	Document des politiques et stratégies de développement agricole et/ou rural (SDR)	Les actions menées, les superficies des terres aménagées, les ressources naturelles régénérées.
Est-ce que la dynamique foncière a permis de solutionner le problème récurrent d'insécurité foncière et alimentaire ?	2) La dynamique foncière induite par la récupération des terres dégradées a apporté certaines des réponses aux problèmes d'insuffisance et de dégradation des terres agricoles dans cette région	-Faire une typologie des ménages de la région d'étude et apprécier la dynamique foncière induite par la récupération des terres ; -Faire une typologie des actions du développement pour lutter contre l'insécurité foncière puis alimentaire des ménages	Données quantitatives et qualitatives des enquêtes sur le terrain ; Données socioéconomiques et agronomiques	La disponibilité et l'accessibilité alimentaire à partir des moyens de production, l'auto-consommation, le budget alimentaire après le stock, les revenus, l'approvisionnement.
Est-ce que l'insécurité foncière et la pauvreté persistent au niveau des ménages de la région après l'appropriation de ces techniques ?	3) L'insécurité foncière et la pauvreté persistent malgré l'impact de cette dynamique foncière en tant que stratégie alternative pour garantir la sécurité alimentaire et rehausser le niveau de vie des ménages dans la région.	-Analyser les systèmes de production, les pratiques agricoles et les technologies de récupération des terres dégradées ; Analyser et comparer les variables sur la question foncière et les pratiques agro-pastorales pour une prise en compte dans la recherche de solution à l'insécurité foncière par l'approche de gestion durable des terres	Disponibilité et accessibilité aux ressources	Superficies, productions, les dépenses et revenus, les activités, le niveau d'appropriation des techniques antiérosives.
Est-ce que l'approche de gestion des terroirs a permis aux femmes rurales chefs de ménage d'accéder aux ressources naturelles et garantir leur sécurité alimentaire ?	4) La dynamique foncière induite par la récupération des terres dégradées est le moyen d'accéder aux ressources naturelles pour les chefs de ménage féminins et d'accroître la disponibilité foncière et alimentaire de tous les ménages	-Analyser l'impact de la dynamique foncière créée par les récupérations des terres à travers les données socio-économiques et agronomiques afin de mettre en exergue la situation des ménages surtout féminins face à la question foncière pour une prise en compte dans l'amélioration des conditions de vie en milieu rural.	La taille du ménage, les sources de revenus, les revenus, disponibilité en terre, possession bétail, superficies exploitées par actif ou membre de ménage, production...	Effectifs des champs, du cheptel et les productions, rendement, superficies récupérées, UBT par actif, revenus par ménage.

## **1.5 Approche méthodologique**

Afin d'atteindre l'objectif de la présente recherche, la démarche scientifique est partie des constats et observations de la situation persistante d'insécurité foncière des ménages de cette zone d'étude malgré les interventions des programmes de récupération des terres pendant plusieurs décennies. En plus des observations, s'ajoutent les informations à travers la revue de la littérature. Cette dernière a permis de formuler les hypothèses de recherche de départ et d'approfondir le cadre conceptuel de l'étude. Ainsi, les concepts liés au foncier, aux politiques agricoles et foncières, au genre avec l'accès et le contrôle des femmes aux ressources naturelles et la situation de pauvreté des ménages ruraux surtout féminins au Niger et dans la zone d'étude. Cette démarche est partie du contexte global sur l'économie du Niger, en passant par l'analyse de la situation des pratiques foncières en Afrique, au Niger et dans la région d'étude. Après la revue de la littérature, l'étude s'est intéressée à la région d'étude pour un diagnostic sur les contraintes, potentialités et l'état des lieux des interventions des programmes de récupération des terres. L'originalité de cette étude se trouve dans la quantité et la qualité des informations issues des données de terrain collectées lors des enquêtes, des observations directes, des entretiens avec les ménages enquêtés et les populations des villages visités dans la région d'étude. L'analyse de ces données primaires de terrain a été effectuée par une approche statistique et descriptive. Cette analyse des données a permis de faire une typologie et une caractérisation des ménages de la région de Tahoua, d'appréhender l'impact de la dynamique foncière dans la lutte contre l'insécurité foncière et de voir la situation des ménages dans l'accès et le contrôle des ressources naturelles. Ces données ont aussi permis de faire une analyse sur le genre à partir de deux groupes de ménages (femmes et hommes) pour voir la situation précaire de pauvreté des ménages femmes en milieu rural de cette région d'étude.

## **1.6 Structuration de la thèse**

Le présent document est structuré en sept chapitres qui sont les suivants :

- Le premier chapitre présente l'introduction générale qui reprend le contexte et la justification de l'étude, l'intérêt de l'étude, les questions de recherche, les objectifs et les hypothèses de recherche et enfin la structuration de la thèse.
- Le second chapitre porte sur le cadre conceptuel, il traite de la question foncière en Afrique et au Niger et dans la région de Tahoua. Il identifie et justifie la logique de cette recherche doctorale. Il se base sur la revue de la littérature et met l'accent sur les termes clés de la recherche selon les auteurs du domaine sur le foncier. Ce chapitre fait ressortir les contraintes et potentialités de la région d'étude, puis il reprend la problématique et l'évolution des différentes politiques de développement agricole et foncières dans la recherche des solutions à l'insécurité foncière (dégradation des terres, réduction des terres de culture) et aux crises alimentaires par une sécurisation foncière. Il met en exergue aussi la place de la femme dans la question foncière pour une prise en compte dans le développement du secteur rural pour garantir une sécurité alimentaire durable. Il se termine par les interventions des programmes de restauration des terres et l'évolution des politiques foncières jusqu'à l'aboutissement du code rural. Ces différentes politiques sont à la base de la dynamique foncière qu'a connue cette région de Tahoua.

- Le troisième chapitre aborde et explicite l'approche méthodologique de la recherche sur le terrain relative aux outils d'analyse statistique utilisés. Ainsi, les analyses statistiques réalisées ont permis de définir les paramètres à étudier. Ce chapitre nous a servi de porte d'entrée aux chapitres qui reprennent les résultats de cette étude.
- Le quatrième chapitre traite de la typologie des ménages de la région d'étude. Cette typologie sera faite à partir de l'analyse des résultats des données d'enquête diagnostique. Cette analyse permettra de mettre en exergue les différences et les similitudes entre les ménages enquêtés en fonction des indicateurs socio-économiques et de certaines caractéristiques de l'exploitation agricole des ménages.
- Le cinquième chapitre se focalise sur l'analyse de l'impact de la dynamique foncière qui dérive de la récupération des terres et des actions du développement pour lutter contre l'insécurité foncière et alimentaire des ménages. Il se base aussi sur l'analyse et l'interprétation de certains résultats des données qualitatives et quantitatives de l'enquête diagnostique qui permet d'apprécier le niveau d'appropriation et d'accès aux actions du développement. Ce cinquième chapitre reprend l'analyse des systèmes de production, la question foncière, la situation foncière et les programmes et ouvrages réalisés par les ménages interrogés dans la région d'étude.
- Le chapitre six s'intitule l'analyse du genre concernant l'accès et le contrôle des ressources par les ménages féminins dans la lutte contre l'insécurité foncière, ce chapitre aborde la situation des ménages face à l'insécurité foncière et l'accès des ménages surtout femmes au foncier. Il ressort l'impact de la dynamique foncière dans la gestion foncière et l'économie rurale des ménages de la région d'étude. Ce sixième chapitre met en exergue les différences des pratiques quotidiennes et agricoles dans la lutte contre l'insécurité foncière et alimentaire des ménages. Ce dernier chapitre s'appuie surtout sur l'analyse des résultats des données de l'enquête complémentaire sur les ménages femmes. Les transactions et ressources foncières, les revenus et les dépenses, et les activités quotidiennes génératrices des dépenses et des revenus des ménages sont comparés selon le sexe des ménages.
- Enfin, ce document s'achève par un dernier chapitre 7 qui présente les conclusions générales et la synthèse des discussions. Ce chapitre présente les conclusions générales et la synthèse des principales discussions des résultats en lien avec les indicateurs. Il met en exergue les principales contraintes et les impacts de cette dynamique dans la lutte contre l'insécurité foncière et la pauvreté des ménages surtout féminins dans cette région de Tahoua.

## CHAPITRE 2 : LA QUESTION FONCIÈRE EN AFRIQUE ET AU NIGER ET DANS LA RÉGION DE TAHOUA

Ce chapitre présente le cadre conceptuel de l'étude et reprend la revue de la littérature sur les concepts de base de cette recherche tels que la question foncière, les généralités sur le foncier et les problématiques d'insécurité foncière en Afrique, au Niger et dans notre région d'étude. Il reprend également la problématique et l'évolution des politiques foncières au Niger ainsi que le processus d'aboutissement du code rural au Niger. Ce chapitre rappelle des contraintes et potentialités liées aux ressources naturelles de la région d'étude. Il énumère aussi les programmes et les techniques de récupération des terres dont cette région du Niger a bénéficié pour pallier la dégradation de l'environnement et l'insécurité foncière. Enfin, il tente de faire un lien entre l'aspect genre, les femmes chefs de ménages, l'occupation des terres et les questions foncières.

### 2.1 Généralités sur le foncier

Depuis une quinzaine d'années, la question foncière est au cœur des débats. Elle émerge ou réapparaît dans un contexte marqué par l'ajustement structurel et le désengagement de l'Etat, les politiques de privatisation, mais aussi par les processus de démocratisation et les politiques de décentralisation. Elle porte sur des enjeux d'efficacité économique et de productivité, bien sûr, mais aussi de stabilité sociale, de citoyenneté (en termes d'accès des citoyens au droit, et de citoyenneté locale pour les migrants), de gouvernance (J-P. CHAUVEAU et *al.*, 2006).

Cette question foncière est reprise par d'autres auteurs qui confirment que « La question foncière a toujours été au centre des débats en Amérique latine et les initiatives des États ont débouché avec plus ou moins de succès sur de nombreuses réformes agraires. Il en est de même en Europe centrale où l'histoire agraire est particulièrement encline aux soubresauts. C'est un peu moins vrai en Afrique sub-saharienne où l'absence de « paysans sans terre » a posé le problème foncier de façon différente. Aujourd'hui, l'importance des enjeux politiques liés à l'accès à la terre n'épargne plus l'Afrique ; si, pour des raisons historiques, la question n'est pas partout aussi grave qu'en Afrique du Sud et au Zimbabwe, c'est peut-être dans les pays du Sahel qu'elle est la plus préoccupante » (C. BLANC-PAMARD et L. CAMBREZY, 1995)

Le foncier matérialise et signifie, à la fois, la vie et la condition de la reproduction des lignages. En effet, c'est par l'agriculture que chaque famille peut se nourrir et vendre pour obtenir les revenus monétaires nécessaires aux besoins de la vie quotidienne. Cette reproduction est menacée par la mauvaise qualité des sols et la distribution inégale des terres. Le manque de terre et/ou son inégalité entraîne une incertitude quant aux possibilités de se nourrir et d'obtenir un revenu monétaire suffisant pour vivre (D. DESJEUX, 1987 cité par I. OUMAROU, 2008).

L'insécurité foncière grandissante que traversent les producteurs ruraux constitue un des facteurs limitants pour l'investissement agricole (S. LAOUALI, 2011). Dans toute l'Afrique de l'ouest, le foncier revêt une importance cruciale pour les économies et les sociétés, car il est à la base de la majeure partie du PIB et de l'emploi dans la plupart des pays et constitue la principale source de subsistance pour une grosse proportion de la population. Dans nombre de régions, toutefois, les terres de valeur se raréfient, en partie sous le poids de l'essor

démographique (L. COTULA et C. TOULMIN, 2004). Selon P. MATHIEU<sup>7</sup>, 2005 cité par A. DRAME-YAYE et M. HAMANI, 2005, le foncier est constitué à la fois des terres et des ressources naturelles qui y sont directement attachées (pâturages, eaux, arbres), et de l'ensemble des relations entre individus et groupes d'individus pour l'appropriation et l'utilisation de ces ressources.

Quant à la terre, elle constitue le capital foncier. Il est désormais largement accepté dans le milieu de la recherche que la confusion affectant les questions foncières constitue un frein à la lutte contre la dégradation des terres, à la gestion efficace des ressources naturelles et au développement. Plusieurs orientations politiques pourraient promouvoir une utilisation plus responsable de la terre (décentralisation, libertés publiques et participation), le but ultime étant de redonner aux hommes et aux femmes les moyens d'adopter des pratiques permettant une exploitation plus durable des ressources naturelles. Ils pourront s'investir à long terme pour améliorer la productivité de leurs sols sans que soient sécurisés leurs droits d'accès à la terre (P. MATHIEU, 2005 cité par A. DRAME-YAYE et M. HAMANI, 2005).

Selon aussi F. TERRONES GAVIRA et al., (2009) le capital foncier est une composante importante du patrimoine de l'exploitation agricole. Il influence directement les décisions qui sont prises à long terme au sein de l'exploitation agricole.

L'ensemble de ces informations souligne que la gestion du foncier est au cœur de la problématique du développement durable en Afrique, en particulier dans les zones arides et semi-arides (K. A. OLULUMAZO, 2000).

## **2.2 Les pratiques foncières**

### **2.2.1 *L'insécurité foncière en Afrique et au Niger***

« La terre demeure une ressource fondamentale à la fois pour assurer le développement économique et social du continent africain mais aussi pour consolider la paix et la sécurité, ce qui en a fait une des préoccupations prioritaires des politiques nationales. En effet, de nombreux Etats africains ont engagé de multiples initiatives dans le domaine foncier (révision des lois foncières existantes, approches novatrices de sécurisation foncière, expérimentation des mécanismes de gestion alternative des conflits fonciers, etc.) mais dont les résultats ont été jugés décevants ou peu efficaces. L'une des explications de cet échec est que la question a été souvent traitée de manière sectorielle, contradictoire et sans ligne directrice claire. Ce qui a eu pour conséquence d'accroître l'insécurité foncière et d'instaurer la mauvaise gouvernance. La question foncière en Afrique se caractérise par une extrême complexité dont les causes tiennent autant aux dynamiques internes qu'à l'histoire singulière du continent, en particulier la colonisation. Il en a émergé en définitive une diversité de régimes juridiques fonciers et de gouvernance foncière qui ont cependant de nombreuses similitudes. De nos jours, les différentes situations foncières sont confrontées à de nouveaux défis qui appellent à des réponses communes pour concevoir de nouveaux régimes fonciers » (C. TOMAVO, K. A. OLULUMAZO, 2013).

En Afrique, la question foncière devient de plus en plus complexe, et ce, par la pluralité des contextes dans lesquels elle évolue. Ainsi lorsqu'on l'observe dans son contexte politique, le foncier contemporain en Afrique est la résultante d'une combinaison, d'une part, des systèmes

---

<sup>7</sup> Philippe MATHIEU, 2005 Cité par A. DRAME-YAYE et M. HAMANI, 2005

fonciers précoloniaux et d'autre part, des pratiques des puissances colonisatrices relayées plus tard par les Etats indépendants.

Les politiques coloniales n'ont pas été homogènes : ainsi tandis que les Anglais avaient adopté l' « indirect rule » qui se traduisait par une certaine reconnaissance de l'organisation et des institutions indigènes, les Français optèrent pour une politique d'assimilation.

Enfin le contexte démographique montre que la conjonction de la croissance démographique et de la migration saisonnière et internationale génère une forte consommation de l'espace dont la première implication est la diminution de la disponibilité générale de terre par habitant. Les perspectives d'évolution de l'urbanisation sur le continent sont exponentielles ; alimentées en particulier par l'exode rural, l'urbanisation des prochaines décennies se caractérisera par une prédominance de l'habitat informel dont certains aspects (inégalités d'accès aux ressources) sont susceptibles d'être des sources d'instabilité sociale.

Aussi, Balole disait que les villes ont connu une croissance très rapide liée essentiellement à l'exode rural causé à la fois par des conditions économiques désastreuses mais surtout l'insécurité dans les zones rurales périphériques (B. EPHREM, 2013). Bien qu'il ne soit pas le cas général de notre région, la transition urbaine est également indissociable d'une urbanisation suite au gonflement démographique des villages. Cette transition urbaine trouve son origine dans l'afflux de populations rurales vers les villes. Aussi, la croissance des villes où la forte urbanisation était causée par le relâchement des contraintes de mobilité qui dilatent les territoires de la quotidienneté urbaine en élargissant les gisements en offre foncière physiquement urbanisable. Cette dernière pratique était limitée aux rares terrains bordant les agglomérations. Aujourd'hui, les acteurs qui initient des opérations d'urbanisation peuvent s'intéresser à de vastes espaces qui s'étendent parfois sur plusieurs dizaines de kilomètres autour des centres. Il en résulte une urbanisation espacée et étalée, c'est-à-dire consommatrice en ressource foncière et éloignée des noyaux traditionnels (J-M. HALLEUX, 2013).

Les principaux facteurs de dégradation des terres sont d'ordre climatique (érosion éolienne et hydrique, longue saison sèche de 7 à 9 mois par an, sécheresses cycliques) et anthropique (forte pression humaine sur les terres, réduction ou disparition des jachères, surpâturage, défrichement, bois de chauffe ou sous-produits du bois, feux de brousse, exploitation des carrières). Sur la période 1990-2003, près de 3,9 millions d'ha se sont dégradés par l'érosion, la déforestation et les feux de brousse. La forte croissance démographique entraîne l'extrême raréfaction des terres arables et la pression accrue sur celles-ci (CILSS & CSAO, 2008).

Selon les résultats de recherches récemment publiées par un autre institut national, l'Institut national de recherche agronomique du Niger (INRAN), les terres agricoles disponibles rétrécissent de quelque 200.000 ha par an en raison de la désertification et de l'appauvrissement des sols (S. HASSANE, 2007). Cette réduction des terres agricoles est plus marquée sur les terres pluviales qu'irrigables. En effet, « Les données relatives aux superficies aménagées pour l'irrigation diffèrent relativement selon les sources, estimées entre 73.660 ha (FAO, 2005) et 100.000 ha (SNDI, 2005). [...] Les superficies irriguées restent non seulement faibles au regard du potentiel en terres irrigables estimé à 270.000 ha mais aussi une proportion non négligeable des superficies aménagées (estimée à environ 10%) n'est à ce jour plus exploitée par les producteurs. Les 89% des superficies irriguées seraient annuellement mises en valeur par l'Office National des Aménagements Hydro-Agricoles (ONAHA), la Petite Irrigation Privée et les Périmètres des Cultures de contre-Saison » (EHRNROOTH A., DAMBO L. et JAUBERT R., 2011). Ainsi, environ 53% des terres irrigables s'étendent dans

la vallée du fleuve Niger (cuvettes terrasses et les bas-fonds). Les terres de qualité moyenne sont concentrées dans les régions de Tillabéry, Dosso, Maradi et Zinder.

Dans ce contexte de crise foncière, la dynamique foncière pourrait apporter une partie des solutions à ce problème crucial que vivent les populations rurales vulnérables à l'insécurité foncière surtout en matière de terres pluviales.

La politique a accepté les programmes de gestion durable des terres agricoles. Parmi ces programmes, on peut citer la SOGHETA<sup>8</sup>, les programmes pionniers de récupération des terres qui sont : le programme de la vallée de la Maggia, le programme de la vallée de Badaguichiri I et II, le Projet Productivité Tahoua (1), le Projet de Développement Rural de Tahoua (2), le Projet Basse Vallée de la Tarka (1), le Projet Intégré Kéita (1) et le Programme Spécial National du Fonds International pour le Développement Agricole et le Niger (PSN/FIDA-Niger) (1 et 2). Après des décennies d'intervention, ces programmes ont créé une dynamique foncière qui se matérialise par l'extension des surfaces cultivables et la mise en place d'un code rural pour la promotion de la gestion des conflits autour du foncier. Les institutions internationales ont alors poussé à une privatisation des terres, censée permettre un décollage de l'intensification, selon le raisonnement bien connu de la théorie évolutionniste des droits de propriété (J. P. PLATTEAU, 1996 cité par P. LAVIGNE DELVILLE et *al.*, 1998).

Selon LAVIGNE DELVILLE, ce qui légitime un droit est le fait qu'il ait été obtenu, de façon elle-même légitime, de quelqu'un qui avait le pouvoir de l'affecter ou qui le détenait et avait le droit de le transférer. De ce fait, une partie importante de l'insécurité foncière se cristallise sur les transactions foncières, soit sur de nouvelles formes de transactions, plus monétarisées, ne faisant pas l'objet de normes locales précises (« ventes », parfois locations, etc.), soit sur des remises en cause d'arrangements antérieurs (remise en cause de prêts ; appropriation de terres empruntées, etc.) (P. LAVIGNE DELVILLE et *al.*, 1998). Dès lors, clarifier la procédure et formaliser le contrat par lequel un individu (à titre personnel ou au nom de son groupe familial) cède à un tiers, de façon temporaire ou définitive, tout ou partie des droits qu'il détient sur une parcelle donnée peut être une façon de faciliter la circulation des droits sur la terre et de contribuer à une réduction de l'insécurité. De fait, dans de nombreuses régions, les ruraux ont de plus en plus recours au « papier » dans leurs transactions (P. LAVIGNE DELVILLE et *al.*, 1998).

Le Niger est l'un des rares pays du Sahel où les transactions marchandes sont reconnues par le code rural. La présence d'un marché foncier peut être de nature à faciliter l'accès à la propriété foncière de toute personne y compris les femmes et mettre fin à leur marginalisation. En outre, « les ventes de terres en milieu rural ont des effets négatifs sur la situation des couches vulnérables, notamment des femmes. Réalisées par le gestionnaire familial, quelquefois à l'insu des autres ayants droit, les ventes privent ces derniers de leurs droits légitimes et peuvent hypothéquer l'avenir des futures générations. La terre est souvent achetée par des citoyens en vue de créer des fermes et des vergers pour la production d'agrumes. Enfin, il est de règle générale que les ventes portent souvent sur les terres en jachère, lorsqu'il en existe, ou celles prêtées à des tiers. L'aliénation de ces terres entraîne alors le déguerpissement des exploitantes » (D. MOUSSA, 2007).

---

<sup>8</sup> SOGHETA : Société Générale des Techniques Hydro-Agricoles qui était la première à faire les études de base sur l'aménagement régional de l'Ader-Douchi-Maggia. (A. HASSANE, B. YAMBA, C. REIJ, 2009, 2014).



Les marchands profitent de la vulnérabilité des autres ménages pour s'approprier le lopin de terre insuffisant du voisin. Cette pratique favorise non seulement l'accaparement des terres fertiles mais accentue aussi le phénomène de déguerpissement des ménages sans terre, encore plus vulnérables à l'insécurité alimentaire. Les acheteurs de terres sont généralement les nantis du village qui produisent pour stocker et attendent la période de soudure pour vendre très cher les céréales sur le marché. Le marché foncier couplé à une forte croissance démographique conduiront à l'augmentation des sans terres et des paysans vulnérables à l'insécurité foncière ; au développement du salariat et de l'exode des jeunes ; à l'émergence de conflits fonciers et au développement de nouvelles stratégies de contrôle par une catégorie d'exploitants plus nantie au détriment des plus vulnérables.

Pour pallier ce phénomène de la marchandisation des terres agricoles en milieu rural qui risque d'aboutir à des conflits, on pourrait s'inspirer de l'exemple de Dan Saga dans la région de Maradi. Celle-ci a attribué des titres fonciers pour sécuriser les producteurs. L'acquisition des titres fonciers permet une sécurisation des producteurs face aux éventuels conflits liés aux transactions clandestines (vente, gage ou location non déclarées à la commission foncière de base du village) qui débouchent souvent sur des réclamations après le décès d'une des personnes concernées. Le titre foncier donne surtout de la valeur à la terre qui augmente de prix, intensifiant de ce fait la marchandisation des terres (M. MONIMART cité par PPILDA, SP/CR<sup>9</sup>, 2010).

La colonisation des zones pastorales septentrionales pour la production de cultures céréalières est de plus en plus régulière à cause d'une pluviométrie défavorable. Les rendements sont faibles et très variables compte tenu d'un régime de précipitations d'une extrême variabilité spatiale et temporelle. Ces conditions culturelles contraignantes entraînent une augmentation des surfaces de plantation. Les populations du Sud viennent occuper les terres pastorales, car elles ont un accès insuffisant au foncier dans leurs terroirs. Cette situation d'accaparement viole la réglementation nigérienne sur la zone de limite nord des cultures (1961), visant à définir les zones pastorales et agropastorales à tendance agricole. Ceci aggrave les risques d'insécurité foncière des nouveaux exploitants et fragilise le système pastoral transhumant (CNCR<sup>10</sup>, 2003). Dans la zone des cultures pluviales de la zone sahélienne, comme en zone saharo-sahélienne, les surfaces emblavées et les superficies parcellaires augmentent à condition que la disponibilité foncière le permette. La colonisation de nouvelles terres varie aussi en fonction de la qualité agronomique des sols (fertilité). Cependant, dans la zone agropastorale, l'occupation de nouvelles terres est conditionnée à l'incertitude croissante des régimes de pluies intra-annuels (S. GARRAUD et L. MAHAMANE, 2012).

### ***2.2.2 Les pratiques foncières au Niger dans la région de Tahoua***

L'agriculture constitue la première activité économique des populations de la région de Tahoua. Les superficies cultivables sont estimées à 3 072 265 hectares (ha) soit environ 28 % de la superficie totale de la région et sont situées dans la partie sud de la région entre les isohyètes 300 mm au nord et 600 mm au sud (PDES, 2012). L'agriculture est du type extensif basée sur la pluviométrie devenue de plus en plus aléatoire avec un système de production agricole extensif sur plateau et les terres dunaires. Les superficies irrigables représentent

---

<sup>9</sup> Projet pilote de sécurisation foncière au niveau d'un village du département d'Aguié (Dan saga) (PPILDA), Secrétariat permanent du code rural du Niger (SP/CR-Niger)

<sup>10</sup> CNCR : Comité National du Code Rural, présidé par le Ministre du Développement Agricole

environ 35.100 ha, soit 13% du potentiel irrigable du Niger<sup>11</sup>. Il se constitue des terres des vallées de la région, au niveau des unités physiques Ader-Doutchi-Maggia-Tarka. Ce complexe comprend les vallées de Maggia, de Tarka, de Kéita, de Badaguichiri, les plaines de Konni et Tadis de Tahoua au niveau desquelles les populations pratiquent un système de production agricole semi-intensif qui comprend deux sous-systèmes (le sous-système de production sous irrigation traditionnelle et le sous-système de production agricole intensif avec maîtrise totale de l'eau sur les aménagements hydro-agricoles (AHA) (PDES, 2012).

Les pratiques foncières se caractérisent par le statut foncier, le mode d'accès au foncier, la typologie ou catégorisation des ménages à partir de la disponibilité des champs exploités, les superficies exploitées et les mouvements de décapitalisation (vente et don).

Avant d'entrer dans les pratiques, la structure foncière de la région de Tahoua sera d'abord décrite.

La situation foncière dans la région de Tahoua se présente par différents droits d'usage de la terre à des fins agro-sylvo-pastorales. Le milieu physique se caractérise par une forte dégradation et réduction des terres agricoles due aux aléas climatiques et à la pression démographique galopante, entraînant un besoin d'extension des terres cultivables, poussant les paysans à récupérer les terres tout en grignotant les couloirs de passage ou les aires de pâturage afin de pallier cette insuffisance foncière. Cette recherche de terres engendre le plus souvent des conflits agriculteurs-agriculteurs ou agriculteurs-éleveurs gérés par les autorités et les institutions juridiques.

## **2.3 Les acteurs intervenant dans la gestion foncière au Niger**

### **2.3.1 La commission foncière**

Selon les articles 118 à 121 de l'ordonnance N°93-015 fixant les principes d'orientation du code rural, « la commission foncière (COFO) a été créée dans chaque département ou commune, celle-ci est présidée par le Préfet ou le Maire. Elle se compose de plusieurs personnalités dont le nombre varie selon qu'elle soit départementale ou communale. Elle se compose d'un secrétaire permanent du code rural par niveau administratif, de chefs de services municipaux ou départementaux du Plan, Environnement, Faune, Pêche et Pisciculture, Élevage, Agriculture, Cadastre et Domaine, Génie Rural, des autorités coutumières concernées par l'ordre du jour, d'un représentant par groupe rural d'agriculture, d'élevage, de femmes et de jeunes ruraux et de toute personne dont la présence est jugée nécessaire. Elle dispose de compétences consultatives et d'un pouvoir de décision ».

La commission foncière régionale joue le rôle de prévention, de sécurisation et d'archivage des dossiers fonciers aux dossiers ruraux. Une fois installée par le Secrétariat Permanent du Code Rural, elle a pour but aussi de veiller au respect strict des différentes règles d'accès à la terre, d'établir les différents certificats fonciers et enfin de sensibiliser les populations à l'importance de la gestion des conflits fonciers. Selon le secrétaire permanent de la commission foncière régionale, les modes d'accès sont les mêmes pour l'ensemble des deux sexes. Il s'agit de l'héritage, de la donation, de la location, du prêt, du gage, de l'achat. Les pertes de terre sous forme d'accaparement sont souvent rencontrées dans la région de Tahoua et se font généralement soit au profit des commerçants de Tahoua (terres fertiles de bas-fonds,

---

<sup>11</sup> Selon la FAO, le potentiel irrigable du Niger en 2005, est de 270.000 ha

terres pastorales récupérées ou en friche, par les feux de brousse et le système du ranching), soit au profit de quelques autochtones nantis. Il faut noter que ces décapitalisations foncières obligent les paysans à adapter certains systèmes comme le prêt, la location dans la recherche d'une sécurité alimentaire. Malheureusement ces femmes sont sous-représentées et occupent des postes d'adjointes au niveau des commissions foncières (S. CHARLIER et al., 2014). Ce sont des postes et rôles où leurs décisions importent peu. Et pourtant, la participation de ces femmes dans les commissions foncières pourrait jouer un rôle très important dans la gouvernance foncière et des ressources naturelles.

### **2.3.2 Les communes**

Au Niger, les communes sont régies par la Loi n° 2002-014 du 11 juin 2002 portant sur la création des communes et fixant le nom de leurs chefs-lieux. Mais la décentralisation n'a été effective qu'en décembre 2004 suite aux élections municipales. Les communes jouent le rôle de la promotion du développement des collectivités territoriales qu'elles gèrent. En effet la dynamique de territorialisation pousse chaque commune à s'approprier des terres récupérées à d'autres fins contraires aux textes. Les communes de ce fait participent à l'accaparement des terres. Les exodants achètent des terres dans l'objectif de faire des lotissements privés ou de les conserver dans un but spéculatif. Cet état de fait amplifie la pression foncière en milieu rural. Les conseils municipaux sont des élus locaux qui s'organisent avec leurs militants politiques et posent parfois des actes incompatibles avec les textes et lois en vigueur. Ainsi, ils favorisent la vente des terres récupérées aux politiciens et tombent dans la mauvaise gouvernance qui entraîne la mauvaise gestion de l'espace dans les communes. La plupart des terres sont sans titre foncier, sans limites matérialisées, ce qui favorise les conflits autour des ressources foncières entre les villages d'une même commune ou les membres de la même famille.

### **2.3.3 Les chefs coutumiers**

Avant les années 1960 les chefs coutumiers incarnent l'autorité coutumière au Niger. Ils sont les interlocuteurs des populations auprès des autorités administratives. Ils étaient les détenteurs des terres des cultures. A ce titre ils percevaient la dîme<sup>12</sup> et l'Achoura<sup>13</sup>. Après un constat amer de la pratique de dîme et achoura, après l'indépendance du pays en 1960, les autorités ont décidé de supprimer ces pratiques par la loi N°60-029 portant interdiction de la dîme et de l'achoura qui, en ses articles 1 et 2 a apporté un changement pour les producteurs ruraux exploités. Cette loi 60-029 a été suivie de la loi N°61-30 du 19 juillet 1961 du code rural, fixant la procédure de confirmation et d'expropriation des droits fonciers coutumiers dans la république du Niger en son article 2 qui stipule que « les droits coutumiers susvisés feront l'objet d'une procédure publique et contradictoire donnant lieu à la délivrance d'un titre foncier opposable aux tiers qui constate l'existence et l'étendue de ces droits. Le chef de terres ou autres chefs coutumiers qui règlent, selon la coutume, l'utilisation desdites terres par les familles ou les individus ne peuvent en aucun cas se prévaloir de leurs fonctions pour revendiquer à leur profil personnel d'autres droits sur le sol que ceux résultant d'un faire-valoir par eux-mêmes, en conformité avec la coutume ».

---

<sup>12</sup> La dîme se traduit par une dîme (redevance) locative ou les droits de métayage, légitimement exigibles par le propriétaire ou l'usufruitier de biens fonciers et de la terre de culture, sur le locataire métayer ou exploitant précaire.

<sup>13</sup> Achoura : Elle se traduit par des prélèvements de quelque nature que ce soit hormis les droits successoraux éventuels au profit du trésor public, effectués sur les successions et l'héritage par les autorités coutumières, administratives ou religieuses. Elle est en particulier une redevance coutumière dite « achoura » en plus de la redevance étatique destinée au trésor public en guise d'impôt, les autorités coutumières prélèvent injustement une redevance supplémentaire sur les récoltes des producteurs.

### **2.3.4 Les organisations paysannes**

Les populations rurales sont administrées par les autorités publiques décentralisées et déconcentrées. Elles peuvent s'organiser et se regrouper dans des sociétés ou des associations de droit privé<sup>14</sup>. Les organisations paysannes (OP) restent les moteurs du développement des terroirs. Elles motivent la population à travers des actions de sensibilisation à participer aux actions de développement. Elles jouent aussi le rôle de témoins oculaires dans la gestion foncière en milieu rural. Elles sont avisées par les chefs coutumiers, les communes, les services techniques et les projets au développement pour toute question d'intérêt commun au territoire. Néanmoins, au sein de ces organisations paysannes on rencontre des problèmes entre les femmes et les hommes, entre chefs coutumiers et leaders des OP et entre le chef et ses administrés. Les leaders des OP sont parfois plus impliqués dans les actions de développement.

### **2.3.5 Le démembrement de l'État**

Les services techniques (services de l'urbanisme et de l'habitat, services du cadastre et les services du développement rural), les projets et les sociétés civiles constituent le démembrement de l'État. Ils œuvrent dans le développement local des entités administratives communales, départementales et régionales. Les services du secteur du développement rural ont leurs représentants dans la commission foncière. Ils contrôlent et supervisent les actions du développement de la région. La mauvaise gouvernance et les corruptions chez ces acteurs les empêchent d'obtenir des résultats, puis les déroutent de leur principale mission.

## **2.4 Les modes d'accès à la terre et leur évolution**

En Afrique de l'Ouest, l'accès à la terre devient une préoccupation permanente des producteurs ruraux qui tirent l'essentiel de leurs moyens de survie de l'activité agricole et l'exploitation des ressources naturelles. Pour ces populations, diverses formes d'insécurité foncière liées notamment à une forte pression démographique, à une dégradation de l'environnement et à un développement des transactions marchandes rendent difficile l'accès à la terre pour les groupes vulnérables (S. LAWALI et al., 2012).

En Afrique de l'Ouest rurale, la question foncière est marquée par une marchandisation croissante et une compétition accrue entre acteurs (entre ruraux et avec les urbains investissant dans la terre), peu ou mal régulée du fait des évolutions sociales et économiques, des contradictions des politiques publiques et des défaillances des systèmes d'arbitrage sur les conflits. Cette insécurité peut contribuer à réduire les investissements dans la terre et à la dégradation des ressources (J-P. CHAUVEAU et al., 2006). Donc la sécurisation des terres reste indispensable pour l'homme surtout en milieu rural où la terre est au centre de toutes les activités économiques. La terre reflète l'identité socioculturelle et économique en milieu rural. C'est ainsi que C. CHAKO (2014) défend d'abord la thèse d'une sécurisation économique des terres puis il met en évidence le lien direct entre cette sécurisation économique des terres avec les normes sociales et culturelles dans ce milieu. Il importe d'avoir une amélioration de la situation économique par la diversification des activités économiques. En restant avec la seule activité agricole, le capital sera érodé et la terre risque d'être vendue.

---

<sup>14</sup> Article 110 de l'ordonnance 93-015 du code rural.

La sécurisation économique doit faire face au changement climatique et aux dégradations de l'environnement et à l'émergence de catastrophes (inondations, changement de cycle saisonnier, etc) qu'ils engendrent. De ce fait une diversification des activités contribuerait à réduire la vulnérabilité des petits exploitants qui présentent de faibles superficies agricoles.

La sécurisation des terres doit aussi passer par une maîtrise de l'évolution galopante de la population. De ce fait, dans un contexte d'accroissement démographique, les actifs héritant des terres sont de plus en plus nombreux. Dans cette situation de rareté des terres de cultures, la solution reste la vente de la terre et la destruction de la cellule familiale qui une fois sans terre ou exploitation n'a plus sa raison d'être dans la société traditionnelle. La terre reste la base et le fondement de l'existence des ménages en milieu rural.

Enfin la sécurisation économique fait face aux « normes sociales » qui rendent les groupes vulnérables non détenteurs de l'actif terre (C. CHAKO, 2014). Donc l'importance de la terre oblige à une attention particulière afin de la sécuriser sur tous les plans socio-économiques. Pour cela, nous partageons cette affirmation de DUPRIEZ qui dit que la terre est aussi le bien commun d'un lignage (grande famille) en vertu d'une appropriation ancestrale. Les lignages s'apparentent dans le cadre de clans au sein desquels les familles se reconnaissent comme faisant partie du même grand groupe socioculturel (H. DUPRIEZ, 2007). Puis l'avis de SOULEY qui dit aussi qu'on doit faire face à tous ces problèmes qui se posent dans l'acquisition de la terre. De ce fait, la sécurisation devient indispensable dans ce contexte où la pression démographique est importante et l'accès au foncier difficile (M. SOULEY, 2010).

« La terre a aussi comme particularité de contenir des ressources naturelles qui ne sont pas toutes le fruit d'un travail de l'humain. En effet, la propriété de la terre ne peut donc pas être assimilée à la propriété d'un objet quelconque. Puisque les droits sur la terre se réfèrent aux rapports avec les autres hommes susceptibles de transiter par cet espace ou d'utiliser les ressources qu'il contient, le rapport des hommes au foncier est par essence un rapport social. La société garde ainsi toujours certains droits sur la terre qui conserve ainsi en partie le caractère d'un « bien commun ». La terre, comme un certain nombre d'autres biens, n'est pas une vraie marchandise, produite pour la vente. ... Impossible dans ces conditions d'abstraire les systèmes fonciers des instances chargées de la mise à jour des droits ou de celles qui participent à la médiation ou à la résolution des conflits, inhérents à l'évolution même de la société. La diversité et la multiplicité des systèmes de gestion du foncier, liées à des histoires et des cultures différentes, remet en cause l'idée trop souvent admise de la possibilité d'une solution unique standard au niveau mondial » (M. MERLET, 2002).

Au-delà de son rôle de support des ressources naturelles, la terre représente l'espace exploité et contient les exploitations à partir desquelles les producteurs tirent leurs sources alimentaires et économiques. C'est ainsi qu'on admet que la terre représente le support des ressources naturelles sur lequel repose toute exploitation agricole. En effet, « l'exploitation agricole est une unité économique dans laquelle l'agriculteur pratique un système de production en vue d'augmenter son profit » (P. COUTY, 1987).

Quant au système de production, il est la combinaison des productions et des facteurs de production (capital foncier, travail et capital d'exploitation) dans l'exploitation agricole (D.L. CHOMBART in P. COURTY, 1987). Cette dernière ne peut être confondue non plus avec une unité foncière dans la mesure où elle travaille des terres sur lesquelles elle possède un droit d'usage permanent (proche de l'usufruit) mais aussi des terres sur lesquelles elle profite d'un droit d'usage précaire (mais renouvelable par un prêt obtenu d'un autre groupe

familial). Ces terres peuvent être d'ailleurs situées sur le territoire d'un village voisin (B. BRIDIER in E. LE BRIS *et al.*, 1991).

Ceci montre combien il est important de préserver ce patrimoine qui dispose de toute une gamme de formes d'appropriation permettant une gestion des ressources et sécurisant les bénéficiaires. En effet, ces modes définissent sans ambiguïté les droits de chacun sur cette ressource terre. Les différents modes d'accès à la terre au Niger sont essentiellement le défrichage, l'héritage, la donation, l'achat, le prêt, le gage et la location.

Les différents modes d'accès à la terre ont sans cesse connu une évolution. Selon le Secrétariat Permanent du code Rural (SPCR) du Niger, ces modes sont les suivants:

- **Le défrichage** qui était la forme d'appropriation utilisée par les premiers occupants ayant chassé animaux sauvages et mauvais esprits et rendu cultivable l'espace. De nos jours celle-ci est inexistante.
- **L'héritage**, moyen d'accès le plus fréquent et existant encore car la terre est un des rares éléments du patrimoine transmissible aux héritiers et celui-ci selon des règles le plus souvent religieuses.
- **La donation**, mode d'accès qui était pratiqué par les grands propriétaires terriens (par exemple le chef du village) à l'encontre de leurs amis, de leurs enfants. Cette méthode tend à disparaître actuellement à cause de l'insuffisance des terres cultivables.
- **L'achat** : permet à un usager ou un paysan sans terre d'être propriétaire terrien moyennant une certaine somme d'argent qui varie suivant le type de terre et les conditions dans lesquelles se trouve le vendeur. Cette manière d'appropriation de la terre continue d'exister et de faire aussi de grands propriétaires terriens. L'achat découle le plus souvent d'une mise en gage.
- **Le prêt** : système d'accès par lequel une personne accorde un champ à une tierce personne sans contrepartie financière. Il se fait au profit d'un étranger, d'un ami. Il existe la « gamana », sorte de capital que le mari donne à sa femme mais qui est aussitôt retiré en cas de divorce. Le prêt tend à disparaître vu les conflits qu'il engendre.
- **Le gage** : il consiste à donner un champ contre une somme d'argent variable en fonction de la superficie du champ et de ses qualités agronomiques. Le gage ne donne que l'usufruit au gagiste et le plus souvent la durée est limitée. La mise en gage est l'apanage de personnes dans le besoin, elle peut se transformer dans certains cas en vente. La perte du droit d'usage de la terre intervient une fois que le gageur rembourse le gagiste et elle se fait entre deux campagnes agricoles, le propriétaire est tenu d'avance de manifester son intention de récupérer son champ car une fois la parcelle semée, elle ne sera libérée qu'après récolte.
- **La location** consiste à donner un champ à cultiver pour une durée limitée moyennant une somme d'argent variable en fonction de la superficie et des qualités agronomiques du champ. C'est le mode dominant en expansion.

Tous ces modes donnent le droit d'usage de la terre, mais le droit de propriété s'acquiert par le défrichage, l'héritage, le don et l'achat. Les autres modes d'accès tels que le prêt, le gage et la location ne donnent que le droit d'usage temporaire ou d'usufruit dans notre région d'étude. Ainsi, l'usufruitier ne peut ni vendre, ni donner, ni transmettre cette terre d'où la jouissance de la terre est limitée.

Le tableau 2 a été réalisé à partir des précédentes définitions. Il explique de façon succincte les fonctionnements des différents modes d'accès à la terre et le mode d'acquisition.

Tableau 2 : Fonctionnement des différents modes d'accès à la terre

Modes d'accès à la terre	Pratique et acquisition
Défrichage	Appropriation de la terre par le premier occupant. Elle permet d'acquérir la terre suite à la chasse, au déguerpissement de mauvais esprits d'un espace, à la découverte d'une nouvelle friche et à un défrichage pour rendre accessible et cultivable l'espace conquis.
Héritage	Transmission de la terre aux héritiers selon la religion, elle se fait suite au partage d'héritage ou à une succession des membres de la famille après le décès des parents.
Donation	Appropriation de terre suite à un don ou legs d'un propriétaire terrien sans condition. La donation d'une terre se fait suite à une récompense ou une reconnaissance de bonne relation envers les fils, les épouses, les proches de la famille ou les amis.
Achat	Appropriation de terre par un sans terre moyennant de l'argent ou appropriation. L'achat d'une terre intervient suite au gage, lorsque le gageur ne parvient pas à rembourser, il demande un complément d'argent pour céder sa terre à l'emprunteur. L'achat permet aussi d'acquérir la terre moyennant de l'argent à cent pour cent suite à une vente et un achat. Puis lorsqu'on demande un prêt contre une mise en gage de la terre et qui se solde par une vente délibérée du gageur suite à son incapacité de rembourser ses dettes.
Prêt	Appropriation de la terre par un prêt sans condition pour un temps précis et à la connaissance des témoins. L'acquisition d'une terre se fait par le biais des relations ou d'un réseau de solidarité. On acquiert la terre pour l'usage ou l'usufruit temporaire (prêt de terre) et on rembourse ce prêt par la remise de la même terre au propriétaire.
Gage	Appropriation de la terre d'un tiers en difficulté financière. Le gage permet d'acquérir la terre suite à l'octroi d'un crédit pour honorer autres engagements (mariage, baptême, remboursement d'une ancienne dette...). Le gage consiste à hypothéquer une terre contre une dette contractée chez le créancier. Ce dernier jouira de l'usufruit de la terre du gageur jusqu'à la fin du remboursement de la dette. La pratique du gage s'impose par la suite d'octroi d'un crédit, le créancier reçoit l'usage de la terre du gageur jusqu'à la fin du remboursement de la dette contractée. La terre s'acquiert en cas d'incapacité de remboursement de la dette, le gageur demande à l'usufruitier ou emprunteur d'acheter sa terre en lui complétant la différence d'argent équivalent de sa terre. Cette vente est souvent truquée puisqu'elle n'a pas été prévue par le gageur. Les créanciers profitent de la faiblesse du gageur pour acheter à vil prix la terre.
Location	Appropriation de terre par le biais d'un contrat de location en espèces ou en nature. La terre s'acquiert contre des biens en nature ou l'équivalent en argent de ces biens.

Source : SPCR, M. MOUSSA DIT KALAMOU, 2014

En plus de l'article 8 de l'ordonnance N°93-015- du 2 mars 1993, les articles 9 à 22 dans le code rural parlent de l'origine, de la preuve et des obligations du propriétaire et des droits du propriétaire (SPCR, 2013).

#### 2.4.1 *Le régime foncier*

Pour ne pas confondre le foncier de la terre, nous allons donner quelques définitions du foncier et celle qui émane de l'équation du foncier de E. LE ROY, E. LE BRIS et P. MATHIEU, 1991. C'est dans le droit que l'on trouve l'origine du terme foncier, ce dernier fut utilisé pour désigner l'impôt et présente plusieurs qualificatifs. Selon VERDIER, on ne parle pas du « foncier » mais de régime foncier, de propriété foncière, de rente foncière, de régime domanial et foncier. Puis depuis une dizaine d'années on assiste à un glissement du vocabulaire privilégiant l'expression d' « agrofoncier » (R. VERDIER in E. LE BRIS et *al.*, 1982). Le foncier est resté un adjectif tant qu'il désigne le fonds de la terre (*fundus*) et le type de pouvoir, de statut ou de revenu qui pouvait en être tiré. On parlait de « seigneurie », de « tenure », de « rente » foncières... en mettant l'accent sur le support matériel, le sol et sur l'origine de la maîtrise exercée (E. LE ROY et *al.*, 1991).

C'est l'accès à la terre, et lui seul, que la réflexion sur le foncier, et les productions végétales, prend habituellement en compte. Quand il s'agit des espaces pastoraux, il devient indispensable de prendre en compte aussi, et souvent prioritairement, l'accès du bétail à l'eau et donc d'envisager le foncier comme comprenant non seulement la terre mais aussi l'eau en tant qu'une partie d'un même ensemble : l'espace ou les espaces dont dispose une communauté pour vivre et pratiquer ses activités productives (D. KINTZ cité par E. LE BRIS et *al.*, 1991). Ainsi l'équation foncière se présente comme suit :

$$F = \frac{S(E + J + A)P\{i, n, l\}}{T}$$

Légende : F= foncier, S= rapport social, E=économique, J= juridique, A= Aménagement (technique d'), P= politique aux échelles i=internationale, n=nationale, l= locale, T= terre ou territoire.

Cette formule peut donc se lire ainsi : le foncier est l'ensemble particulier de rapports sociaux ayant pour support la terre ou l'espace territorial. Ces rapports sociaux sont principalement déterminés par les facteurs économiques (accumulation privative de capital et extraction de rente), juridiques (normes d'appropriation et modalités de règlement des conflits) puis par les techniques d'aménagement pouvant matérialiser et caractériser ces rapports sociaux en autant de régimes distincts (E. LE ROY et *al.*, 1991).

De façon générale, les droits fonciers se réfèrent aux traditions sociales et politiques des peuples. Ils se sont constitués de génération en génération autour de compromis successifs entre communautés vivant sur un même territoire. Ils diffèrent d'une communauté à l'autre, mais il existe des traits communs. Chaque groupe ethnique a construit ses propres règles et coutumes pour la gestion des terroirs, les règles foncières et la gestion des conflits. Certaines règles se superposent, d'autres sont contradictoires (H. DUPRIEZ, 2007). Selon L. COTULA (2006), les droits fonciers sont l'épine dorsale de tout « système foncier<sup>15</sup> ». Ils comprennent les droits de propriété et d'autres droits de détention et d'usage (bail, usufruit, servitude, droits

<sup>15</sup> C'est-à-dire le système de règles, de droit, d'institutions et de processus qui régit comment les terres sont détenues, gérées, utilisées et transférées.



de pacage, etc.), qui peuvent coexister sur la même parcelle de terre (S. HODGSON, 2004). Ces droits fonciers peuvent aussi être détenus par des particuliers ou des groupes (par exemple propriété privée) ou par l'Etat (propriété domaniale, « trustee-ship<sup>16</sup> », etc.). Ils peuvent être basés sur la législation nationale, sur le droit coutumier ou sur une combinaison des deux. Dans la majeure partie de l'Afrique rurale, les systèmes fonciers coutumier et statutaire coexistent sur le même territoire, ce qui donne souvent lieu à des droits qui se chevauchent, des règles contradictoires et des autorités rivales d'où l'existence d'un « pluralisme juridique » (L. COTULA, 2006).

A l'instar de la plupart des pays en voie de développement, le Niger présente un statut foncier qui se caractérise par un dualisme juridique issu de la coexistence de différents systèmes de règles foncières. Ces systèmes fonciers relèvent d'un ensemble hybride de normes inspirées de différents registres juridiques : coutumier, islamique, et moderne. La logique veut certainement qu'il y ait contradiction entre les différents droits de propriété et d'usage de la terre précités (droit coutumier, islamique et moderne), mais au-delà, ces règles se complètent et veillent du coup au respect des règles en vigueur ainsi qu'à sécuriser le foncier. Ainsi le droit foncier coutumier reconnaît l'acquisition suite à une occupation et matérialisation de l'espace sur des nouvelles terres conquises ou en friche ou bien par le défrichement limité des terres par ordre des chefs coutumiers, religieux, ou chefs des terres. Par exemple « dans la région de Tillabéry au Niger, selon les coutumes traditionnelles, la terre est un bien susceptible d'appropriation. En dehors des modes plus ou moins actuels d'appropriation des terres (vente, donation) et la transmission successorale des droits coutumiers fonciers, la propriété foncière peut s'acquérir dans les coutumes songhay par un fait matériel, le fait de s'installer sur une terre, de la délimiter, de la mettre en valeur. C'est ce fait matériel qu'on appelle occupation. Que l'occupation soit un mode d'acquisition des droits sur la terre, cela n'est plus à démontrer. C'est un point admis par tous les acteurs sociaux. Il en est de même pour les tribunaux. Il est donc admis que l'occupation est un mode d'acquisition du droit coutumier foncier » (I. OUMAROU, 2008).

## **2.5 Les contraintes et potentialités liées aux ressources naturelles**

La région de Tahoua fait face à un défi de maîtrise de la démographie galopante. L'accroissement des enjeux fonciers agricoles fait que la limite de la zone des cultures est sérieusement menacée. On assiste à une remontée des cultures et des populations du sud vers le nord à la recherche des terres de culture et des terroirs villageois en zone pastorale. Bien qu'elle soit réservée au pastoralisme, cette zone fait l'objet de convoitise et de sédentarisation avec installation des cultures. Les couloirs de passage des animaux pour l'accès au point d'eau et aux pâturages sont obstrués, d'où l'aggravation des dégâts champêtres et par conséquent de divers conflits entre usagers des ressources (S. LAWALI et al, 2012). Ces conflits s'accroissent en milieu rural entre les utilisateurs des ressources naturelles par manque de respect des lois et règlements et des conventions inscrits dans le code rural au Niger. Au Niger, comme ailleurs dans d'autres pays du monde, ces outils de prévention et de sécurisation foncière accompagnent toujours la politique foncière dans la recherche des solutions aux conflits. Le manque et l'inapplicabilité des textes sur le foncier compliquent davantage la question foncière. Cette question ne pourrait avoir des réponses efficaces que dans le respect des textes fonciers et l'application d'une bonne politique foncière en milieu rural. Comme le souligne M. MARLET qui dit que de nombreux conflits ruraux dans le monde ont encore aujourd'hui un lien plus ou moins direct avec la question foncière. Ils peuvent être regroupés en trois ensembles liés :

---

<sup>16</sup> Dans un système juridique anglophone, concept selon lequel l'Etat détient la terre au nom des citoyens.

- i. à l'insécurité de l'accès à la terre ou aux ressources : non reconnaissance des droits coutumiers, manque de garanties des fermiers, des métayers, précarité des droits des chasseurs et cueilleurs ;
- ii. à une distribution très inégalitaire de la terre qui conduit à réaliser des réformes agraires ;
- iii. et aux revendications de groupes sociaux ou de groupes ethniques d'exercer leur pouvoir sur un territoire : revendications territoriales des peuples indigènes, mais aussi revendications historiques ayant parfois des connotations religieuses ou culturelles. Cela a poussé l'auteur à savoir pourquoi le marché et les politiques ne parviennent-ils pas à résoudre seuls les problèmes fonciers dans l'intérêt du plus grand nombre ? (M. MERLET, 2002).

Ce qui pousse à réfléchir sur le comment éviter ces conflits sanglants si les textes et règlements ne sont pas suivis, aussi si les politiques foncières sont défailtantes. Cette question foncière reste délicate et complexe en milieu rural où les acteurs agissent par ignorance et par nécessité. Ainsi, parmi les contraintes, on trouve cette question foncière qui constitue un enjeu majeur pour les ménages. En effet le foncier reste au centre des préoccupations du fait qu'il comporte l'essentiel de l'existence dans ce milieu rural. C'est ainsi que M. COLIN DE VERDIÈRE cité par P. LAVIGNE DELVILLE et al. (1998), le définit dans le livre « Quelles politiques foncières pour l'Afrique rurale ? » en affirmant que le foncier constitue la toile de fond de la quasi-totalité des dynamiques de développement rural. Il est bien souvent à l'origine de conflits entre les différents « ayants droit » sur un même espace. La cohabitation de fait de deux systèmes juridiques, l'un coutumier et l'autre relevant du droit positif, représente le premier élément d'insécurité foncière. Cette insécurité augmente en raison de l'explosion démographique, la population rurale ayant continué à croître, malgré le spectaculaire développement des villes (P. LAVIGNE DELVILLE et al, 1998).

Les activités agropastorales sont régies par la loi mère du code rural dans son premier article, qui fixe le cadre juridique des activités agricoles, sylvicoles et pastorales dans la perspective de l'aménagement du territoire, de la protection de l'environnement et de la promotion humaine. Cette loi a été complétée par le décret portant sur l'organisation, les attributions et le fonctionnement des institutions chargées de l'application des principes d'orientation du Code, elle détermine aussi l'organisation, les attributions et le fonctionnement du Comité National et des Secrétariats permanents départementaux, communaux et d'arrondissement. En effet, le code s'avère l'outil juridique de sécurisation foncière au Niger. Il fait suite aux échecs des politiques et à l'occupation anarchique du foncier à la recherche de l'autosuffisance alimentaire.

La première politique émane du slogan "la terre à celui qui la travaille" qui a permis une colonisation accrue des terres en milieu rural.

La seconde s'intitule « Ayi noma<sup>17</sup> » qui a provoqué un déplacement des populations des zones défavorables vers les terres plus productives dans la région de Tillabéry. Cette dernière politique d'occupation et d'accaparement des terres a permis la création des villages sur des terroirs d'autrui (par exemple les populations du nord, département de Ouallam se sont installées au sud dans le département de Say). Elle a aussi provoqué une migration de masse du nord vers le sud en zone agricole, ce qui engendra le début du processus de saturation de cette zone sud du Niger.

---

<sup>17</sup> Faire l'agriculture à tout moment et partout où les conditions sont réunies.

La troisième politique est celle de « Sabon tshari<sup>18</sup> » qui demande aux populations rurales victimes de la sécheresse de 1984 de pratiquer les cultures de contre-saison pour atténuer les effets de la famine (S. LAWALI et al, 2012). Ces cultures de contre-saison ont été pratiquées même par les éleveurs en zone pastorale. De nos jours, les cultures de contre-saison sont aussi pratiquées par les groupements de femmes sur les terres communautaires ou des champs des maris pour un prêt ou usage temporaire de trois à six mois après la campagne agricole d'hivernage.

Les causes et conséquences de la sécheresse de 1984 ont été expliquées par les populations sédentarisées de la zone pastorale lors des entretiens en focus groups. Ils ont rapporté que cette sécheresse de 1984 a beaucoup bouleversé les pasteurs. Cette sécheresse est à la base de la formation de plusieurs villages peuplés par des nomades sans cheptel et qui se sont convertis en agro-éleveurs. Ces derniers ont non seulement perdu leur cheptel, mais aussi ils furent obligés de migrer vers le sud à environ 150 à 250 km de la limite nord des cultures pour installer des cultures de contre-saison. C'était le point de départ de l'occupation des terres en jachères de la zone agropastorale. Il y a eu la colonisation des alentours des mares et points d'eau semi-permanents de la zone agropastorale. Il y a eu aussi un début d'installation des cultures pluviales sous forme de champs piège en zone pastorale par les nomades sédentarisés. Toutes ces politiques ont conduit à une occupation illégale des terres. D'autres conséquences sont la violation de la loi 61-5 sur la limite nord des cultures, la désertification et l'exacerbation des conflits agriculteurs-éleveurs ou les agriculteurs et éleveurs entre eux.

Les populations de la région de Tahoua conscientes des contraintes liées au milieu se sont plus adonnées à l'exode rural et l'immigration vers les grandes villes africaines (Abidjan, Tripoli, Lagos, Yaoundé, Libreville...) que la promotion des politiques d'occupation foncière.

### ***2.5.1 Contraintes climatiques et zone agro-écologique***

Ce point évoque les contraintes climatiques de la zone d'étude. Il met en exergue le lien de base de toute production agricole qui existe entre le climat, le sol, et la plante à travers l'agriculture dans cette zone d'étude. Il montre d'abord le lien étroit entre la pratique de l'agriculture, l'élevage et le climat. C'est-à-dire les conditions climatiques sous lesquelles la population pratique ces activités agricoles. Puis, il parle aussi de la géomorphologie qui ne favorise pas l'effet du climat sur la production. Il reprend aussi l'influence de la pression démographique qui joue négativement sur l'effet du climat et les zones agro-climatiques avec le type de climat qui règne au niveau de ces zones.

L'agriculture et l'élevage représentent les principales activités de la région. Ils se pratiquent sous un climat aride dont l'aridité augmente au fur et à mesure qu'on se déplace du sud vers le nord, aussi la pluviométrie décroît en passant des isohyètes 600 mm dans l'extrême sud aux isohyètes moins de 150 mm vers la fin de la bande nord. L'agriculture n'est faisable qu'en deçà des isohyètes 350 mm de pluie par an.

La géomorphologie se caractérise par deux grands ensembles, à savoir le plateau (Ader - Douchi - Maggia) d'une altitude moyenne comprise entre 300 et 500 m et un point culminant (746 m). Ce plateau est entaillé par des vallées avec des versants de 200 m à l'Est et 30 m à l'Ouest ; et les plaines à l'Est de Madaoua, Sud-ouest de Konni, Ouest d'Illéla et au Nord les plaines de Tamesna et d'Azaouagh. Les plateaux sont entaillés par de grandes vallées qui

---

<sup>18</sup> Nouvelles stratégies avec la promotion des cultures de contre-saison.

charrient une quantité importante d'eau de ruissellement qui, au fil des années, a permis un dépôt alluvionnaire (argilo - limoneux) favorable à l'irrigation. Ces vallées constituent une grande richesse pour les populations de la région de Tahoua ; elles concentrent les activités maraîchères. La pression démographique a entraîné une pression foncière qui, conjuguée aux effets pervers de la variabilité climatique sur les ressources naturelles, contraint les paysans à mettre en culture des plateaux et glacis érodés. Cette pression foncière dans les vallées a aussi conduit l'Etat et les partenaires à réaliser plusieurs ouvrages de retenue d'eau et d'épandage de crue. Ces réalisations ont contribué significativement à stopper la dégradation des vallées et à permettre la recharge des nappes phréatiques. Ces ouvrages concourent aussi à la restauration de l'environnement autour de ces vallées et par conséquent la valorisation du capital productif de la région.

La région se subdivise en trois zones agro-climatiques, à savoir la zone agricole au sud, la zone agropastorale ou zone intermédiaire et la zone pastorale dans l'extrême nord. La grande variabilité du climat se traduit par une succession des années de sécheresse. Elle oblige la population à rechercher des terres pour étendre des cultures et à restaurer les terres dégradées afin d'obtenir un rendement meilleur et faire face à l'insécurité alimentaire. En zone pastorale, l'agriculture est une activité secondaire avec la présence de quelques champs dans les bas-fonds. Cette zone représente les départements de Tchintabaraden et d'Abalak ; la zone intermédiaire agropastorale est caractérisée par un système de production de type extensif pratiqué dans les départements de Tahoua, Illéla, Keita et Bouza. Enfin la zone agricole se caractérise par un système de production de type semi-intensif pratiqué dans les départements de Birni N'konni et Madaoua.

Le climat de type sahélien enregistre une pluviométrie annuelle de 300 à 350 mm par an. Les rendements des cultures, toujours très bas, expliquent largement le déficit céréalier annuel permanent et la zone agricole constituée par le complexe Ader – Doutchi – Maggia – Tarka (ADMT) qui se caractérise par la présence de grandes vallées surplombées de plateaux très souvent dégradés. Elle présente une très forte concentration humaine dans un contexte marqué par la pénurie en terre et la disparition de la jachère. La région de Tahoua présente d'importantes potentialités en terres irrigables, de l'ordre de 70.000 ha en 2007 (MONOGRAPHIE DE LA RÉGION DE TAHOUA, 2007).

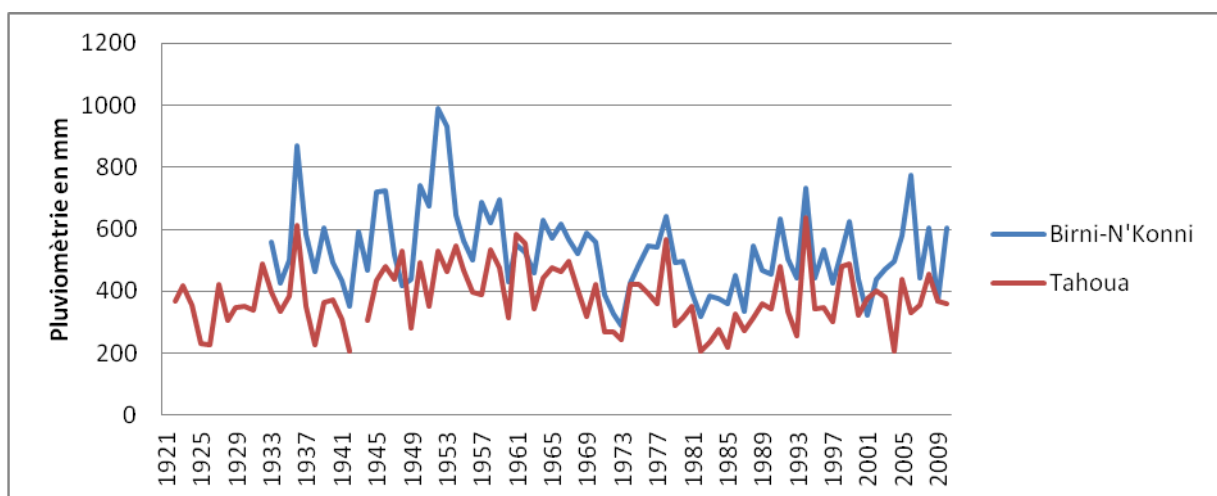


Figure 1 : Evolution de la pluviométrie dans la région de Tahoua de 1921 à 2009, stations de Birni N'konni et Tahoua

Source : INS, Annuaire statistiques du Niger 1988-1989 et 2010

La figure 1 montre une très grande variabilité du climat selon les années. Les pluviométries étaient plus importantes dans les années 30 à 50. Ainsi, pendant cette période elles atteignaient 990 mm en zone agricole (1952) et jusqu'à 600 mm en 1937 dans la zone agropastorale. A partir des années 60 jusqu'à nos jours, elles ne dépassaient guère les 400 mm dans l'ensemble en zone agropastorale, puis 600 mm en zone agricole. L'un dans l'autre, on remarque que cette pluviométrie reste plus importante dans la zone agricole que dans la zone agropastorale. Ce graphique permet aussi de voir les années de baisse cruciale de la pluviométrie dans les décennies 1970, 1980 et en 2005. Ces sécheresses ont entraîné des famines, des pertes du cheptel et du couvert végétal, des dégradations des terres et des crises alimentaires dans la région de Tahoua. Elles ont poussé les politiques à revoir les méthodes d'intervention en milieu rural avec une nouvelle politique foncière. Pour y arriver, la recherche d'un développement durable à travers les récupérations des terres et la gestion des ressources naturelles limitées s'imposait tout en impliquant les paysans, les femmes et les jeunes.

### **2.5.2 Les ressources naturelles limitées**

Ce présent point montre l'importance des ressources naturelles dans le développement socio-économique du Niger et pour notre région d'étude. Selon WAZIRI MATO, les ressources naturelles du milieu rural sont renouvelables et diffèrent du foncier qui est défini aussi comme l'ensemble des ressources naturelles rurales renouvelables (la terre, les eaux, la flore et la faune), ainsi que l'ensemble des règles définies quant à la gestion et l'exploitation de ces ressources (M. WAZIRI MATO, 2012).

Malgré le rôle que ces ressources jouent dans l'économie des ménages, ces ressources sont limitées par des facteurs naturels et des actions anthropiques. En effet, depuis les sécheresses des années 70 et 84, les gouvernements des pays sahéliens ont déployé d'importants efforts d'atténuation des effets de la sécheresse. Parmi les efforts consentis figurent des interventions tendant à une meilleure gestion des ressources naturelles. Ainsi, au Niger, des interventions dans le domaine de la restauration des terres dégradées et de la réhabilitation de la couverture végétale ont été réalisées (L. MAHAMANE et S. MAHAMANE, 2012).

Les ressources naturelles renouvelables constituent l'essentiel de la richesse du Niger. Leur exploitation occupe 87% des actifs et procure 38 à 48% du PIB. Avant la sécheresse de 1969, 1973 puis de 1984, seules les ressources agricoles et pastorales étaient considérées comme importantes. Très peu d'attention était accordée à l'environnement sur le plan de ses fonctions économiques. Face aux menaces de dégradation poussée et l'importance de ces ressources dans la société, M. I. MAGHA (2006) affirme qu'au sortir des années de sécheresse 1969, 1973 et 1984, les investissements en gestion des ressources naturelles (GRN) se sont multipliés et diversifiés à des échelles multiples avec pour objectifs la reconstitution écologique, la satisfaction des besoins énergétiques, la sécurité alimentaire ou la croissance économique. Pour ce faire, diverses techniques de GRN ont été menées dans l'aménagement des écosystèmes et sur des formations naturelles (la réhabilitation des terres agricoles et pastorales, le repeuplement de plans d'eau ...).

Selon M. I. MAGHA (2006) « Les ressources naturelles étaient d'une certaine manière considérées comme abondantes. Mais, déjà se dessinaient les problèmes de la saturation foncière et de l'épuisement des sols dans les zones arachidières (Magaria, Matamèye, Mirriah et Maradi) et de l'insuffisance des terres cultivables dans la zone de l'Ader-Doutchi-Maggia (ADM). Les solutions préconisées pour faire face à cette situation étaient plutôt d'ordre

agronomique : fertilisation minérale, fumure organique, assolement et rotation de cultures... Puis, la sécheresse, la désertification et la pression démographique sont venues complètement modifier les stratégies de maintien et d'amélioration de la capacité productive des terres agricoles tant au niveau des populations que de l'encadrement technique ». Celles-ci ont entraîné une dégradation des ressources et un déséquilibre s'est installé dans l'écosystème avec pour conséquence les faibles précipitations et l'insuffisance alimentaire. Suite à ces effets néfastes, progressivement ont été introduites dans les champs des techniques agro-forestières (brise-vent, haies vives, protection de la régénération naturelle, défrichage amélioré, association arbres et culture...) un peu mieux élaborées que celles déjà connues des agriculteurs, des méthodes de conservation des eaux et des sols (cordon pierreux, zaï, demi-lune, protection des berges, micro-captage) et des techniques agronomiques de gestion de la fertilité des sols (compostage, zaï, association avec légumineuse alimentaire ou forestière, paillage, fertilisation minérale ...) (M. I. MAGHA, 2006). Malgré les solutions préconisées, cette limitation des ressources est admise par les chercheurs et les institutions de recherche du domaine. Cela se confirme par l'organisation mondiale pour l'alimentation (FAO) qui stipule que « les ressources naturelles sont très limitées par leur raréfaction et leur capacité productive dans un contexte climatique hostile et aléatoire. Il s'agit des sols, végétations et de l'eau, bref du foncier rural dans cette région où la majorité de la population dépend de ces ressources naturelles menacées par l'homme et le climat. Ainsi, le caractère aléatoire des pluies pèse lourdement sur l'agriculture et l'élevage, la persistance de la sécheresse et la pauvreté des sols sont autant de facteurs limitant la productivité agricole » (FAO, 2005).

### 2.5.3 *Les sols*

Au Niger, les sols sont variés et présentent des contraintes pédologiques décrites par des auteurs qui soulignent que « les grandes catégories de sols rencontrés sont des sols minéraux bruts impropres à l'agriculture qui regroupent les régosols sur les sommets des plateaux, les lithosols sur les talus ; les sols bruns-rouges subarides sur les dunes d'obstacle des versants ; les sols bruns subarides des glacis encroûtés ; les sols ferrugineux tropicaux des glacis d'épandage sableux. Ces dernières catégories de sols mis en culture ont comme contrainte majeure l'encroûtement. Ils sont pauvres en matière organique et riches en limons et sables fins qui facilitent la formation rapide de pellicules superficielles ou croûtes de surface ; d'autant plus qu'ils sont toujours mal protégés contre l'impact des gouttes de pluies » (N. DAN LAMSO. et I. BOUZOU MOUSSA, 2004). Ces sols majoritairement dunaires pauvres, ferrugineux et tropicaux sont utilisés pour la pratique des cultures pluviales (mil et niébé).

Les sols indurés des plateaux sur glacis encroûté accroissent le ruissellement, puis n'autorisent plus l'infiltration des eaux ; leur utilisation est assujettie à des mesures de conservation des eaux et des sols.

Dans la région de Tahoua précisément, il existe aussi une diversité de types de sols, mais les ressources édaphiques s'avèrent très limitées. C'est ainsi que, l'on rencontre les lithosols, qui sont des types de sols occupant les parties hautes des vallées, et les affleurements rocheux ; les sols de type ferrugineux de plateaux ; les sols hydro-morphes des cuvettes situées dans les plateaux ; les sols des versants et piémonts ; et les sols des vallées et des plaines alluviales (Taddis, Badaguichiri, Keita, Maggia, Tarka). Les sols de la région de Tahoua présentent des textures très variées. En effet, les sols des plateaux à texture limono-sableuse et limono-argileuse sont peu profonds d'où la prédominance des cultures à système racinaire fasciculé (les céréales). Au niveau des glacis, on rencontre des sols à texture limono-argileuse à argilo-

sableuse dont au centre une texture sableuse. Ces glaciis forment des plages éparpillées sur le plateau. Ils restent inaptes à la culture lorsqu'ils ne reçoivent aucune action de récupération des sols. Dans la vallée, la texture du sol tend vers argileuse à argilo-sableuse. Ces sols fertiles à cause des dépôts continus des alluvions pendant la période des crues, sont relativement profonds parce qu'ils permettent même l'arboriculture sans contrainte majeure. En effet, ces sols forment des terres inondables en saison des pluies et ils possèdent une forte valeur agronomique avec une profondeur très réduite de la nappe.

Le tableau 3 fait ressortir la situation des différentes vallées disponibles et l'estimation de leurs superficies irrigables en hectares (ha) par département de la région de Tahoua. C'est ainsi qu'on trouve au sein des vallées d'importantes superficies irrigables dans cette région (voir tableau 3).

Tableau 3 : Superficies des terres irrigables de la région de Tahoua

Unité physique	Superficies irrigables estimées en ha	Départements
Vallée Maggia	10.840	Illéla, Birni N'Konni, Doutchi <sup>19</sup>
Vallée Kéita	11.010	Kéita
Vallée Bagaguichiri	2.230	Illéla
Plaine inondable de Konni	1.500	Birni Nkonni
Vallée de Tadis Tahoua	2.520	Tahoua
Tarka	7.000	Bouza, Madaoua
Total des superficies irrigables pour le complexe Ader-Doutchi-Maggia-Tarka	35.100	Tahoua, Illéla, Kéita, Bouza, Birni N'konni, Madaoua.

Source: Schéma directeur de mise en valeur et de gestion des ressources en eau : MHE avril 1999. Etude du plan de développement de l'utilisation des ressources en eau au Niger : SOGREAH/BRGM Nov.1981 in Alizée E., Lawali D., Ronald J., 2011.

Le tableau 3 montre que la région dispose de plusieurs vallées et terres inondables avec d'importantes superficies irrigables (35.100 ha) réparties dans les différents départements de la région. Les superficies irrigables dans les vallées varient de 1.500 ha dans le département de Birni N'konni à 11.010 ha dans le département de Kéita. Ainsi la vallée de Kéita contient le plus de superficies irrigables dans cette région de Tahoua. La vallée de Kéita est suivie par la vallée de la Maggia avec 10.840 ha. Cette vallée de la Maggia traverse plusieurs départements de la région (Illéla, Bouza, Birni Konni).

Enfin dans les koris<sup>20</sup> la texture du sol est argileuse à sableuse. Ces sols ont connu des actions antiérosives pour pallier la dégradation issue des sécheresses cycliques des dernières décennies et améliorer la fertilité des sols. L'accent a été mis sur le reboisement afin de reconquérir le couvert végétal en disparition, sur les techniques de conservation des eaux et des sols (CES) et de défense et restauration des sols (DRS) pour augmenter le potentiel productif.

<sup>19</sup> Doutchi : Département de la région de Dosso, une région limitrophe de la région de Tahoua.

<sup>20</sup> Koris : il s'agit d'un oued en langue Haoussa.

#### 2.5.4 La végétation

Au nord, la végétation de la région se compose d'herbes, d'arbustes et d'arbres en formation steppique arbustive, vers le sud on s'oriente vers la savane. Ainsi de vastes parties de plateaux sont transformées en zones dénudées et encroûtées (fako en Haoussa). Jadis, la végétation était luxuriante dans cette région. Elle a subi de plein fouet les sécheresses des années passées qui ont provoqué sa diminution voire sa disparition à certains endroits vers l'extrême nord de la région. La végétation se ressemble du point de vue espèces sur le plateau, la vallée, les koris et les terres dunaires. Cependant la densité de celle-ci est plus importante dans la vallée et le long des koris. Cette végétation se caractérise par une steppe d'épineux et d'acacia, c'est la région de prédilection de l'élevage. Les espèces couramment rencontrées dans la strate arborée et arbustive sont *Piliostigma reticulatum* (Kalgo), *Acacia raddiana* (Kamatchi), *Boscia senegalensis* (Anza). Parmi ces espèces, certaines sont disparues comme *Acacia macrostachya* (Goumbi), *Commiphora africana* (Iskitchi), *Ximenia americana* (Maroruwa) et d'autres sont en voie de disparition comme *Balanites aegyptiaca* (Adua), *Guiera senegalensis* (Sabara), *Ziziphus mauritiana* (Magaria). La strate herbacée se compose de *Rogeria adenophylla* (Loda), *Aristida mutabilis* (Farin haki), *Cenchrus biflorus* (Karangya)... Elle comporte aussi des espèces en voie de disparition comme *Cenchrus biflorus* (Karangia), *Cassia italica* (Filasko), *Leptadenia hastata* (Yadya) et des espèces ayant disparu comme *Echinochloa colona* (Sapé), *Amaranthus spinosus* (Roukoubou), *Alysicarpus ovalifolius* (Gadagy)... (M. MOUSSA DIT KALAMOU, 2001).

L'arboriculture fruitière se pratique le long des vallées et des aménagements. Les plants fruitiers les plus rencontrés sont les manguiers, les goyaviers et les agrumes. Il faut noter que toutes ces espèces arborées, arbustives et herbacées jouent un rôle socio-économique pour les populations (alimentation humaine et animale, produits de pharmacopée traditionnelle, source de revenu monétaire, matériaux de construction locaux etc.). L'arboriculture fruitière se pratique le long des vallées et des aménagements. Les plants fruitiers les plus rencontrés sont les manguiers, les goyaviers et les agrumes (PDES, 2012). Les reboisements lors des récupérations des terres avaient aussi l'objectif d'enrichir cette végétation des espèces disparues pour une grande diversité, une végétation abondante et un équilibre agro-écologique durable.

#### 2.5.5 La faune

La faune qui était abondante autrefois, demeure quasi-inexistante à cause du phénomène de désertification. Malgré les conditions climatiques défavorables au bon développement de son habitat dans la partie septentrionale (Abalak et Tchintabaraden), la faune sauvage existe dans cette région. On rencontre particulièrement l'avifaune représentée par des oies, et des outardes très convoitées ces dernières années par les chasseurs étrangers (princes arabes) ; des gazelles, et autres rongeurs. Aussi, grâce aux multiples réalisations physiques de certains partenaires, du Programme Spécial du Président de la République et du Programme Gommier, on constate le retour de la faune dans les plantations artificielles. Cependant quelques spécimens sont rencontrés comme les lièvres, l'écureuil, la gueule tapée, la gerboise, le serpent etc. (PDES, 2012). La régénération des ressources naturelles à travers la récupération des terres et le reboisement vise aussi la reconquête de cette faune disparue pour un équilibre écologique de la biodiversité faunique.



### **2.5.6 L'eau**

L'eau ruisselle et provoque un processus de ravinement dans les vallées fertiles où les ravines se sont progressivement élargies et approfondies. Ces ravines évacuent le ruissellement rapidement et ne permettent plus l'épandage de crue saisonnier qui restaurait, par les dépôts d'alluvions, la fertilité des sols (A. HASSANE. et *al.*, 2000). La région dispose d'énormes potentialités en eau de surface et souterraines. Les eaux souterraines constituent le potentiel global des ressources en eau renouvelables. Plusieurs nappes se superposent souvent dans la même zone fournissant des eaux de qualité et de débit variables. Toutes ces nappes se trouvent dans des formations sédimentaires. Mais leur exploitation est souvent difficile pour des raisons financières et/ou techniques. La moitié Nord de la région est très plate et l'écoulement n'a pas de direction bien marquée, mis à part les deux vallées de l'Azaouak. De nombreuses zones marécageuses au niveau des cuvettes se forment en saison des pluies dans toute cette région et alimentent des nappes superficielles, dunaires ou alluviales. Un grand nombre de mares subsiste jusqu'en novembre-décembre. Les eaux drainées par ces vallées alimentent les nombreuses mares permanentes et temporaires de l'ouest Illéla, Tahoua et Birni N'Konni si elles ne sont pas perdues par infiltration ou évaporation. Plusieurs ouvrages ont été réalisés sur ces vallées par l'Etat et ses partenaires au développement, ainsi il y a eu les barrages, les retenues, et les seuils d'épandage pour le développement de l'irrigation et la pisciculture dans la région (RN/PEDS, 2012).

### **2.6 Un système social très hiérarchisé**

Sur le plan administratif, la région a subi un redécoupage récent avec la communalisation issue des élections de janvier 2011 qui a permis de se doter d'un conseil régional dirigé par un président du conseil régional et chaque commune dispose d'un conseil municipal élu, avec à sa tête, un maire. Ainsi la région est découpée en 35 communes rurales, 7 communes urbaines et 2 arrondissements communaux pour la ville de Tahoua. Ce découpage vient remplacer le premier découpage traditionnel basé sur les cantons (12) et groupements nomades (23) regroupant un ensemble de villages et hameaux (2077) représentant les terroirs villageois dans les zones agricoles et les campements ou terroirs d'attache dans la zone pastorale (MONOGRAPHIE DE LA REGION DE TAHOUA, 2007). A partir de 2012, les départements de Tahoua sont passés de huit à douze avec l'arrivée des nouveaux départements suite au décret pris en conseil des ministres érigeant tous les postes administratifs en départements. Les quatre nouveaux départements sont Bagaroua, Malbaza, Tassara et Tillia.

### **2.7 Un contexte humain en mutation**

La région de Tahoua compte une population estimée à 3.327.260 habitants en 2012 soit 17,37% de la population totale du Niger selon l'actualisation des projections démographiques 2005-2050 et du Répertoire National des Communes (RENACOM / RN/INS-Niger, 2009). La population de cette région croît à un rythme exponentiel à un taux de 3,21% par an (voir figure 2), elle présente une densité moyenne de 23,4 habitants/km<sup>2</sup>, une composante féminine de 50,01%, un indice de fécondité de 7 enfants par femme et une taille régionale de 6 enfants par ménage (RN/PDES, 2012).

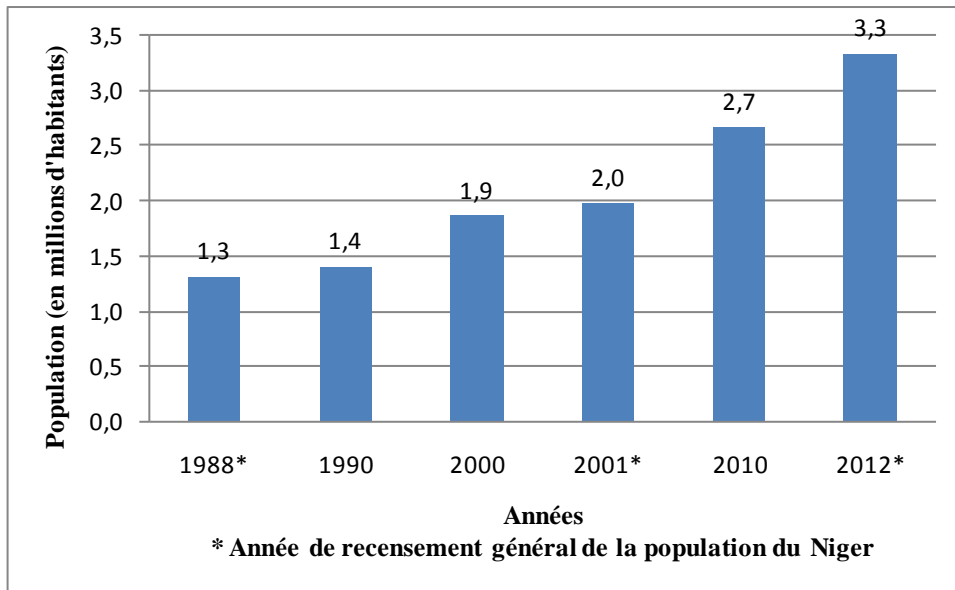


Figure 2 : Evolution de la population de la région de Tahoua 1988 à 2012  
Source : RN/INS-Niger 2010, 2012

La figure 2 montre l'allure de cette croissance exponentielle de la population de la région de Tahoua. Entre le deuxième recensement général de la population en 1988 et le quatrième en 2012 (deux décennies après) la population de la région a presque triplé.

Par ailleurs, le taux de croissance de l'ensemble de la population du Niger est aussi passé de 3,3% en 2001 à 3,9% en 2012. Pendant ce quatrième recensement (le dernier au Niger) le taux de croissance de cette région de Tahoua est devenu le plus élevé des huit régions du Niger avec un taux de 4,6% (RN/INS, 2012).

La figure 3 donne une évolution de la population de la région de Tahoua de 1990 à 2012.

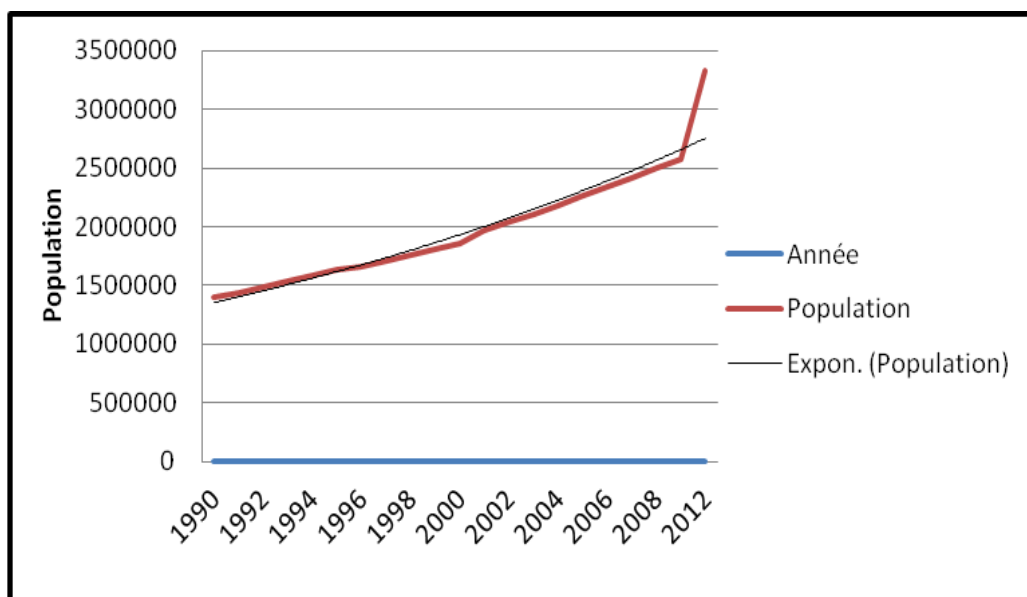


Figure 3 : Evolution de la population de la région de Tahoua de 1990 à 2012  
Source : RN/INS-Niger 2010, 2012

La figure 3 montre une croissance galopante de la population de la région qui est passée de moins de 1.500.000 habitants en 1990 à plus de 3.500.000 habitants en 2012. On remarque aussi une nette tendance exponentielle de la population. La situation exceptionnelle de 2012 s'explique par un retour massif des habitants de la région en exode suite aux conflits et aux guerres religieuses, ethniques et politiques qu'ont connus les pays d'accueil (Lybie, Côte d'Ivoire, Nigeria, Soudan). On assiste aussi à une migration des populations vers le nord au-delà de la limite nord des cultures à la recherche des terres. Un autre phénomène nouveau est la création de villages sédentaires en zone pastorale. En effet, les avantages de démocratie et de la décentralisation (la réalisation des infrastructures sociales de base) sont liés au poids démographique de chaque commune ou village. En effet, les autochtones ou les chefs des tribus sont à la recherche d'un effectif important de population pour avoir une assise territoriale et politique. Chaque village ainsi créé, cherche à optimiser les appuis et les aides publics tels que les œuvres et ouvrages sociaux de base (Infrastructures sociales de base, reconstitution du cheptel, aides alimentaires...). Enfin, cette croissance exponentielle de la population s'explique aussi par le manque de fiabilité d'un recensement en 2001, qui n'a touché que quelques villages du département d'Abalak qui était à l'époque jumelé dans la même zone de dénombrement que le département de Tchintabaraden.

Les contraintes et potentialités de la région de Tahoua sont énumérées par zone agro-écologique et par département dans le tableau 4 ci-après.

Le Tableau 4 fait ressortir les contraintes et potentialités par département et zone agro-écologique de la région de Tahoua.

Les potentialités communes aux différentes zones sont l'existence de plusieurs types de terres à sols argilo-limoneux des vallées, les sols des plateaux et des dunes. Parmi les contraintes communes à la région, il faut mettre en exergue la forte pression sur le foncier et la forte motivation pour aménager les espaces agricoles, la croissance démographique galopante et la dégradation continue des terres dunaires et des plateaux. On note aussi un amenuisement des surfaces cultivables, une infertilité des sols et l'occupation des enclaves et aires pastorales par l'installation de nouvelles cultures.

Tableau 4 : Ensemble des contraintes et potentialités par zone agro-écologique dans la région de Tahoua

Zones	Départ.	Superficies (Km <sup>2</sup> )		Systèmes de production	Potentialités	Contraintes
		Valeur	% Sup.			
Sahélienne	Birmi Konni Madaoua Bouza Illéla	5317 4856 3777 6933	0,4 0,4 0,3 0,5	Agricole Agricole Agricole-mixte Agricole	<ul style="list-style-type: none"> <li>climat sud sahélien 400 à 500 mm/an en moyenne ;</li> <li>présence : grandes vallées ; plateaux à sols bruns</li> <li>rouge; sols dunaire et du plateau ;</li> <li>production agricole intensive,</li> <li>système d'irrigation développé</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>manque de jachère,</li> <li>réduction de la taille des exploitations ;</li> <li>cherté des terres agricole ;</li> <li>occupation urbaine ; plus de 80% des terres cultivables sont développés par campagne.</li> </ul>
Sahélo-saharienne ou Nord sahélienne	Tahoua Kéita	9743 5297	0,8 0,4	Agropastorale Agropastorale	<ul style="list-style-type: none"> <li>climat sahélien 350 mm/an ;</li> <li>mettre en valeur les terres glacifiées ;</li> <li>existence d'importantes superficies de terres récupérées ;</li> <li>existence des mares semi-permanentes ;</li> <li>existence d'un important effectif du cheptel et des aires de pâturage, de couloirs et d'infrastructure,</li> <li>existence d'un potentiel fourrager important ;</li> <li>des points d'eau et une bonne maîtrise des techniques d'élevage et d'embouche ;</li> <li>complémentarité Agriculture-Elevage</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>phénomène d'érosion hydrique et éolienne accélérée ;</li> <li>manque de circuits formels de commercialisation des productions ;</li> <li>absence de jachère, insuffisance de fertilité des sols, dégradation des espaces pastoraux suite leur colonisation par le <i>Sida cordifolia</i> ;</li> <li>l'aménagement des couloirs de passage et des aires de pâturage ;</li> <li>exode rural.</li> </ul>
Saharienne	Tchinta-Abalak	77448	6,1	Pastorale	<ul style="list-style-type: none"> <li>principaux systèmes de production pastorale: nomadisme, transhumance et le ranching ;</li> <li>important effectif en UBT, plusieurs espèces pour le pâturage naturel ;</li> <li>72% des points d'eau (mares permanentes, mini-barrage et retenues collinaires) ;</li> <li>développement de l'irrigation et la pisciculture</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>gros dépôt du sable d'origine éolienne couvrant de vastes zones sur les plateaux sablonneux ;</li> <li>champs pièges source de conflits ;</li> <li>installation des cultures au-delà de la limite nord des cultures ;</li> <li>atteinte au pastoralisme ;</li> <li>pluviométrie varie entre 150 et 250 mm/an en moyenne,</li> <li>insuffisante pour l'agriculture.</li> </ul>
Région / pays	Tahoua	113371	8,9	Agro-sylvo-pastorale	<ul style="list-style-type: none"> <li>plusieurs systèmes agro-pastoraux ;</li> <li>plusieurs types des terres ;</li> <li>importantes ressources en eau de surfaces (150 mares et retenues à potentialité piscicole) ;</li> <li>importantes réalisations physiques (récupération des terres, reboisement, fixation des dunes) ;</li> <li>forte diversité des espèces végétales.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>terres dégradées ; forte croissance démographique ;</li> <li>faible fertilité ; violation de la loi 61-05 fixant la limite nord des cultures ;</li> <li>morcellement des terres ;</li> <li>l'économie dépend du secteur rural ; exode rural</li> </ul>

Source : CILSS, 2005, RN, 2005, RN/Monographie de la région de Tahoua, 2007.

## **2.8 Problématique et évolution des politiques foncières et de développement du secteur rural au Niger et dans la région de Tahoua**

### **2.8.1 Problématique**

Selon les Perspectives Economiques en Afrique (PEA), 2011, au Niger, l'agriculture, l'élevage et l'exploitation des ressources forestières, fauniques et halieutiques sont pratiqués par la majorité de la population rurale (85%). Selon les perspectives économiques en Afrique, la contribution du secteur rural à l'économie nationale était de 45,9% entre 2005 et 2009 (PEA, 2011).

Malgré leur importance, les productions agro-pastorales sont très fortement marquées par les aléas climatiques et reposent sur des structures de type traditionnel. En effet, la majorité de la production agricole est réalisée par des exploitations familiales de taille réduite, tournées vers l'autosubsistance et dont les techniques de production restent traditionnelles utilisant peu ou pas d'intrants agricoles (RN/UE/FAO/RGAC, 2008).

Les femmes contribuent aussi à la production agro-pastorale. Selon le RGAC, 2008, 67,9% des femmes chefs de ménage pratiquent en premier lieu l'agriculture et l'élevage, 24,2% font l'élevage et 7,9% pratiquent exclusivement l'agriculture (RN/UE/FAO/RGAC, 2008).

Des alternatives économiques sont indispensables pour alléger la pression sur les ressources et permettre de retrouver un équilibre entre l'homme et son environnement. Partant du constat de la dégradation des ressources naturelles et de l'insuffisance des terres appropriées pour l'agriculture, « les politiques de développement agricole doivent favoriser les communautés locales en développant une agriculture familiale propre à assurer l'autosuffisance des familles et de la nation » (S. GARRAUD et L. MAHAMANE, 2012). Puis, le manque de la gestion durable des ressources naturelles est le principal obstacle à la sécurité alimentaire et au développement (RN/INS-NIGER, 2012).

Le Niger, pays indépendant depuis le 03 Août 1960, a connu une succession de programmes de politique de développement rural pour la relance de l'économie de base du développement. D'importantes sommes ont été injectées dans ces programmes de gestion et d'aménagement des terroirs par l'Etat et les partenaires au développement tels que la « Food and Agriculture Organization » of the United Nations (FAO) à travers PIK, le FIDA avec le PSNI et II à Illéla, la coopération technique allemande (GTZ) avec PRDT et le projet Tarka de Bouza, Programme spécial du président de la république.

La problématique du foncier est une des questions centrales du financement des exploitations agricoles et de la reprise des activités (F. TERRONES GAVIRA et al., 2009). A titre illustratif, depuis le début des années 80, le Gouvernement du Niger et ses partenaires au développement ont investi plus de 200 milliards de FCFA dans des programmes de promotion de la gestion durable des terres (GDT) et d'autres activités visant à réduire la pauvreté et la vulnérabilité des terres. Globalement, plus de 50 programmes ont travaillé sur la GDT au Niger (BANQUE MONDIALE, 2009). En plus des efforts des bailleurs de fonds, le Niger a aussi fait d'énormes efforts pour la protection et la préservation de l'environnement. En effet entre 1984 et 2002, ce sont plus de 133 milliards de FCFA qui ont été mobilisés sur le budget d'investissement de l'État du Niger pour ce volet (M. M. ADAMO, 2010). Malgré les gros investissements dans ces programmes de GDT, leurs impacts sur la gestion des terres, la production agricole, la pauvreté et les autres revenus ne sont pas bien connus. De ce fait, les

auteurs trouvent normal de parler de dégradation des terres dans un pays à quatre cinquièmes désertique comme le Niger (L. MAHAMANE, 2012, M. ADAMOU, 2010, B. YAMBA, et A. HASSANE 2012).

Par contre la gestion ou la récupération de ces terres dégradées, en un mot la restauration de l'environnement, demeurent plus que jamais des actions cardinales dans la lutte contre la pauvreté et pour un développement durable dans le pays. Les données varient d'une source à l'autre et montrent le manque de fiabilité des statistiques sur les terres au Niger. Selon les responsables du service de l'environnement du Niger, il est établi que les liens entre la pauvreté et la désertification sont inextricables : la pauvreté engendre la dégradation des terres. Puis la désertification est à son tour un facteur d'aggravation de la pauvreté. Aussi, la question de la gestion durable des terres au Niger doit interpeller à tous les niveaux. A titre illustratif, sur une superficie territoriale de 126,7 millions d'hectares, environ 15 millions sont cultivables et confinés dans la bande méridionale du pays où vit 75% de la population nationale. Les statistiques nationales montrent qu'environ 100.000 à 120.000 ha de terres sont perdus annuellement, alors que les efforts de restauration ne dépassent guère 20.000 ha par an. Ainsi, la même idée est reprise par le CILSS et la CSAO qui parlent aussi d'un potentiel en terres cultivables estimé à 14,5 millions d'hectares dont seulement 270.000 ha de terres irrigables. Sur ce potentiel, environ 6,2 millions d'ha sont mis en culture pluviale et 85.700 ha en culture irriguée. Au total, l'utilisation agricole des terres cultivables est estimée à 43%. L'extension des surfaces irriguées a été modeste au cours des quinze dernières années (8% depuis 1993). Entre 1998 et 2007, les superficies irriguées ont augmenté de 400 hectares. Elles ont représenté moins d'un tiers des superficies irrigables (CSAO-CILSS, 2008).

Certes, les conditions climatiques défavorables contribuent à la dégradation des ressources naturelles (sol, eau, végétation), mais il existe aussi une raison profonde liée à l'exploitation exagérée qui contribue davantage à la détérioration des conditions de vie des populations, et plus particulièrement celles vivant en milieu rural et cela en dépit des efforts de développement appréciables entrepris par les gouvernements successifs. En effet, très tôt le Niger a pris conscience qu'il lui fallait redoubler d'efforts dans le domaine de lutte contre la désertification et la restauration du couvert végétal. C'est ainsi que le Niger a organisé, en 1984 à Maradi, un débat national sur la lutte contre la désertification, à l'issue duquel un ensemble cohérent de stratégies et de politiques appelées « Engagement de Maradi » a été adopté. Cet engagement a permis de réaliser de nombreux chantiers de reboisement, dans le cadre des opérations dites « Sahel Vert » lors des manifestations commémorant la Fête de l'Arbre. C'est aussi cette conviction qui a conduit, très tôt, le Niger à entreprendre, sur le terrain, des actions multiformes de défense et de restauration de l'environnement, les travaux d'infiltration des eaux pluviales, initiés dans le cadre du Programme Spécial du Président de la 5<sup>ème</sup> République et de la renaissance de la 7<sup>ème</sup> république avec l'initiative 3 N les Nigériens Nourrissent les Nigériens procèdent de cette volonté politique.

### ***2.8.2 Évolution des politiques du développement du secteur rural au Niger***

Avant l'engagement de Maradi qui préconisait des pistes pour la lutte contre la désertification et la gestion des ressources naturelles, il y a eu d'autres politiques qui ont servi de cadre de base dans l'examen de l'évolution des expériences de développement au Niger. Celles-ci ont été regroupées en trois périodes à savoir : la période de l'indépendance en 1960 à 1972, la période des projets intégrés de 1972 à 1983 et la période d'ajustement structurel de 1983 à la veille de la démocratie en 1990. C'est ainsi que la première période fut caractérisée par un encadrement lâche, confiné au niveau des aménagements hydro-agricoles et des productions

de rente (arachide, coton). Durant cette époque, la stratégie consistait à générer des rendements et des productions importants pour l'exportation. Dans cette phase du développement du secteur agricole, les cultures vivrières ont été peu soutenues. Il y a eu une nécessité de mettre en place les structures et infrastructures de base du secteur avec une tendance à la maîtrise des actions par le niveau central malgré la loi 64/023 du 17 juillet 1964 qui ouvrait déjà la voie à la décentralisation du pays.

La seconde période fut celle des projets intégrés (1972-1983) marquée par la priorité absolue donnée à la réduction du déficit alimentaire. Pour parvenir aux objectifs fixés, il y a eu la création de l'office des produits vivriers du Niger (OPVN). Cette structure a eu l'appui conséquent des autorités militaires qui prônaient l'autosuffisance alimentaire des populations. Elle a aussi la charge de la commercialisation des céréales. Cette période a été en plus marquée par :

- La mise en place d'un dispositif d'encadrement (vulgarisation très dense),
- Le choix de la mise en place de grands projets de type sectoriel ou intégré à cause d'un environnement financier favorable lié au boom de l'uranium;
- L'insertion dans la planification, l'élaboration de bilans diagnostics et de programmes régionaux.

Le choc des sécheresses successives de 1972/74 va provoquer de profonds changements dans la politique de développement du secteur agricole. Il y eut de plus en plus une participation importante de l'Etat aux activités économiques productives par manque d'un secteur privé quasi-inexistant au lendemain des indépendances. La planification était faite dans un cadre dirigiste qui n'associait pas les producteurs. Par la suite, la volonté d'associer ces populations rurales s'est traduite par l'extension des activités des services de l'animation et un développement relatif du mouvement coopératif. Malheureusement cette approche présentait plusieurs défauts dont sa technocratie élevée qui marginalisait les paysans à toutes les étapes autres que la production ; son inadéquation<sup>21</sup> aux conditions locales spécifiques ; et sa multiplication des charges non soutenues par l'Etat et les bénéficiaires. Pour faire face à cette situation, dès 1982 des réflexions sous formes de séminaires ont été réalisées pour la recherche de solutions aux problèmes minant le développement du secteur. C'est pour cela qu'il y eut le séminaire sur les stratégies d'intervention en milieu rural (Zinder 1982), le débat national sur la lutte contre la désertification (Maradi 1984), le débat national sur l'élevage (Tahoua 1985) et l'atelier sur les stratégies de développement de l'élevage dans la zone pastorale (Niamey 1986).

Tous ces séminaires ont eu pour objectif de rechercher des approches de développement rural prenant le paysan comme moteur de toute action, c'est-à-dire en l'impliquant dans tous les processus de planification et en le responsabilisant dans l'exécution et le suivi des actions.

Enfin, la période du Programme d'ajustement structurel, à partir de 1983 jusqu'à la démocratie en 1990, fut une période de mauvaise conjoncture (restriction budgétaire, privatisation). Pour faire face à la dégradation des équilibres macro-économiques, le Niger se lance alors dans une série de programmes d'assainissement et d'ajustement. Ceci a conduit à la mise en place d'un comité de suivi de conjoncture, d'où le nom du programme d'ajustement structurel (P.A.S). Ces mesures vont entraîner des changements d'intervention sur le secteur rural. Durant cette période, un dispositif a été mis en place pour parachever le processus de libéralisation. Ainsi en première phase, à propos des investissements publics, la priorité a été donnée au secteur rural qui jouait le rôle moteur de relance économique. En seconde phase, il

---

<sup>21</sup> Approche techniciste « paquet technologique » qui n'associe pas les producteurs.

y eut modification progressive des interventions de l'Etat avec la libération des prix et des mouvements commerciaux, la diminution des subventions aux intrants et équipements agricoles et la privatisation ou liquidation des grandes sociétés publiques (SONARA, CNCA, RINI, ...).

Enfin le désengagement de l'Etat s'est renforcé par la recherche de l'émergence des opérateurs économiques privés et la prise en compte des recommandations des séminaires et débats formulés à Zinder, Maradi, Tahoua, et Niamey sur la nécessité de prise en compte des stratégies propres aux producteurs face à la restauration et la préservation d'un environnement de plus en plus menacé avec une approche pluridisciplinaire type aménagement des terroirs et le rôle plus important donné à un environnement économique et juridique indicatif. Afin de préserver l'environnement, les autorités politiques ont fait de la gestion des terroirs villageois leur cheval de bataille pour la lutte contre la dégradation du milieu et la sécurité alimentaire par l'augmentation des rendements à travers la conservation des eaux et sols et la défense et restauration des sols pour accroître le potentiel productif et les ressources naturelles.

### ***2.8.3 Evolution des politiques foncières au Niger***

Au Niger, comme dans la plupart des pays de l'Afrique de l'Ouest, les politiques foncières sont des enjeux majeurs qui se trouvent au centre des préoccupations dans le développement du secteur agricole. C'est pour cela que J-P. CHAUVEAU et *al.* (2006) disaient que face à ces multiples enjeux, les politiques foncières sont en débat. Quels fondements pour des politiques foncières inclusives, offrant des réponses cohérentes avec les dynamiques foncières locales et capables de faire face aux enjeux contemporains ? Faut-il promouvoir systématiquement la propriété individuelle de la terre et des ressources ? Faut-il reconnaître aux « communautés » locales une autonomie dans la gestion des terres et des ressources, et quel type de « communauté » s'agit-il alors de promouvoir ? Comment résoudre ou du moins réduire le divorce entre légitimité, légalité et pratiques, qui caractérise aujourd'hui la question foncière en Afrique ? Répondre de façon raisonnée à ces questions demande de bien connaître la réalité des dynamiques et des processus (J-P. CHAUVEAU et *al.*, 2006). De ce fait, de nombreuses réflexions partent de l'inadaptation des politiques foncières actuelles, pour définir de possibles axes de renouvellement des politiques publiques, ... Bref, les politiques et interventions en matière de foncier et de gestion des ressources naturelles sont un objet de recherche à part entière pour une socio-anthropologie du foncier. Une meilleure compréhension de leurs processus de production et de leurs effets est utile à la réflexion sur des politiques nouvelles (J-P. CHAUVEAU et *al.*, 2006).

La politique foncière de l'Etat nigérien, bien qu'elle soit un processus entamé depuis l'indépendance du Niger en 1960, a pris son élan avec l'avènement du régime militaire pour se concrétiser avec les régimes démocratiques qui ont adopté la loi sur les principes et l'orientation de l'élaboration du code rural du Niger. C'est ainsi que selon J. T. THOMSON dans son article intitulé « Le processus juridique, les droits fonciers et l'aménagement de l'environnement dans un canton Hausaphone du Niger » affirme que « ce n'est qu'après l'installation du régime du Président KOUNTCHÉ que le gouvernement s'est préoccupé de la politique foncière. Auparavant, la résolution des litiges était laissée aux soins des chefs de village, des chefs de cantons et, le cas échéant, des sous-préfets. En 1977, ce Président a annoncé que tout le terrain laissé inculte pendant neuf ans serait libre. Celui qui le mettrait en valeur en aurait l'usufruit. Bien que cette déclaration ne soit pas encore passée dans la législation, les administrateurs l'appliquent. Par contre les juges des tribunaux se réfèrent aux textes antérieurs qui autorisent les jachères plus longues. Le but de la déclaration



présidentielle est de promouvoir la mise en valeur des terrains disponibles, mais laissés en friche » (J. T. THOMSON, in E. LE BRIS et *al.*, 1982). Cette déclaration a déclenché un nouveau processus de redistribution du foncier rural.

Depuis fort longtemps, et même les spécialistes du foncier tels que P. LAVIGNE DELVILLE et *al.*, le soulignent le débat sur les politiques foncières se cristallise autour de la question du développement d'une propriété privée de la terre. Au-delà du débat sur les conséquences économiques et sociales d'un tel processus (et donc sur l'opportunité de le favoriser ou de tenter de le réguler), les politiques foncières s'opposent sur le caractère spontané d'une généralisation de la propriété privée, et donc sur le rôle de l'Etat dans le processus. Dans une perspective « propriétaire », l'accroissement de la pression sur la terre et le développement d'échanges marchands poussent à une individualisation croissante des droits, et à une transformation progressive de la terre en bien marchand. La propriété privée de la terre est la conséquence nécessaire et ultime du processus. Ainsi, la question foncière a ré-émergé dans les débats sur le développement au cours des années 80, dans un contexte de remise en cause de l'intervention publique dans l'économie, d'ajustement structurel et de libéralisation économique (P. LAVIGNE DELVILLE et *al.*, 1998). Parallèlement, les observateurs du monde rural dénonçaient eux aussi les effets pervers des modes d'intervention de l'Etat postcolonial dans le foncier et la gestion des ressources renouvelables et s'inquiétaient d'une multiplication apparente de conflits (P. LAVIGNE DELVILLE et *al.*, 1998). A l'instar des autres pays du Sahel profondément touchés par les sécheresses, le Niger a fait de la gestion des ressources naturelles une priorité. De ce fait, au Niger, la gestion des ressources naturelles est devenue un axe central des politiques de développement au début des années 80, en particulier après un débat national qui a regroupé tous les groupes d'acteurs intéressés ou concernés par la lutte contre la désertification et le développement rural. Ce débat qui a été organisé à Maradi au mois de mai 1984 a permis de recentrer la lutte contre la désertification et la gestion des ressources naturelles d'une éthique de conservatisme sur des objectifs de sécurisation alimentaire, satisfaction des besoins énergétiques et protection, la restauration et l'amélioration de l'environnement (M. I. MAGHA, 2006).

En marge de cette politique, le Niger s'est doté depuis plus de 20 ans d'une politique foncière originale qui reconnaît la validité des droits coutumiers. Le pays a mis progressivement en place des mécanismes de construction concertée de nouvelles formes de gouvernance du foncier, qui impliquent les différentes parties prenantes : chefs coutumiers, agriculteurs, éleveurs, institutions de l'Etat, société civile, élus. Par exemple il y a eu une tentative avortée de prise de contrôle de 15.000 ha parmi les meilleures terres du Niger par des investisseurs saoudiens. Suite à la dénonciation de la société civile et du secrétariat permanent du code rural, les propriétaires ont refusé, puis ce projet d'accaparement des terres a échoué. Face aux nouvelles dramatiques d'accaparements fonciers qui nous viennent de nombreux pays du monde, l'expérience du Niger redonne de l'espoir, et montre une des voies possibles (A. MAMALO, 2009).

Au Niger, le foncier constitue la principale source de richesse pour les familles et les individus. Non seulement l'accès à la terre est fondamental pour l'amélioration du niveau de vie des populations les plus pauvres, mais en plus la gestion de la terre est fortement liée à des valeurs sociales, culturelles et spirituelles (A. MAMALO et *al.*, 2006). Cela prouve que le foncier revêt une importance capitale sur tous les plans pour les populations nigériennes qui considèrent que sur le plan économique le foncier est la base de l'ensemble des activités productives en milieu rural ; au plan sociologique « chaque Nigérien où qu'il se trouve s'identifie comme rattaché à un village ou à un terroir donné » ; au plan politique « le foncier a

toujours été et partout, un des fondements du pouvoir politique » ; au plan culturel « la terre est un des rares éléments du patrimoine transmissible aux héritiers » et au plan psychologique, selon l'historien nigérien DJIBO Hamani citant des représentants de la communauté Lissawane, « *la terre est l'habit qui ne se déchire jamais* ». De manière générale, le foncier rural est d'essence culturelle. C'est une ressource au centre de la vie de l'homme; toute entrave à l'accès au foncier pourrait être ressentie comme une cause d'insécurité, une forme d'atteinte à la vie de l'homme et donc une cause majeure de conflits et d'instabilité sociale et politique. C'est pour tenir compte du caractère complexe et multidimensionnel du foncier que l'Etat s'est engagé depuis 1961 dans un processus de sécurisation foncière, notamment en milieu rural, point de départ de l'évolution des politiques foncières (A. MAMALO et al., 2006).

Cette évolution des politiques foncières au Niger se présente comme suit selon les régimes au pouvoir qu'a connus le Niger de la période coloniale à nos jours. Cette évolution a été établie avec l'appui du code rural version 2013 du secrétariat permanent du code rural de la république du Niger. Ainsi, avant les indépendances il y a eu plusieurs mesures législatives dont déjà l'adoption de trois lois relatives au foncier qui sont le décret portant réorganisation du régime de la propriété foncière en AOF du 26 juillet 1932, le décret portant réorganisation foncière domaniale en AOF et AEF en 1955 et l'ordonnance portant réglementation des terres du domaine privé de la république du Niger en 1959. D'autres lois ont été adoptées de la première république au régime démocratique, en passant par les régimes militaires. Toutes ces lois ont contribué à compléter la loi des principes d'orientation du code rural nigérien.

Pendant la première République, plusieurs lois étaient adoptées pour une gestion rationnelle des espaces ruraux et une sécurisation des producteurs dans l'usage du foncier. Il s'agit :

1. De la loi n°60.28 fixant les modalités de mise en valeur et de gestion des aménagements agricoles réalisés par la puissance publique ;
2. De la loi n°60.29 interdisant le paiement de la dîme et de l'achoura pour permettre aux paysans de jouir de leur production et aussi de mettre fin aux distorsions et à l'exploitation illégale de l'homme par l'homme par les autorités coutumières à l'endroit des producteurs ;
3. De la loi n° 61.05 fixant la limite Nord des cultures afin de limiter l'installation des cultures dans la zone pastorale par les agriculteurs. La mise en culture des espaces pastoraux est source de conflit et d'entrave à l'activité pastorale ;
4. De la loi n° 61.06 délimitant la zone de modernisation pastorale pour une meilleure exploitation rationnelle des parcours par les pasteurs ;
5. De la loi n° 61-30 fixant la procédure de confirmation et d'expropriation des droits fonciers coutumiers dans la république du Niger afin de permettre aux producteurs vulnérables de disposer des droits de propriété sur les terres agricoles et mettre fin à l'usufruit ;
6. De la loi n° 61.37 réglementant l'expropriation pour cause d'utilité publique afin de prévoir les indemnisations et que les propriétaires puissent jouir des avantages et des retombées pour se sécuriser ;
7. De la loi n° 61.07 abolissant la dîme sur les terres contrôlées par la chefferie pour mettre aux utilisateurs de jouir pleinement de leur récolte ; et
8. De la loi n°62-007 supprimant les privilèges acquis sur les terrains de chefferie.

Pendant le régime d'exception (1974-1991) il y a eu trois importants événements à savoir l'attribution du pouvoir de conciliation aux autorités administratives pour faire une gestion à la base des conflits liés au fonciers, la loi n°70-19 portant code de l'élevage pour la gestion et organisation de l'activité et l'acte fondamental n°1/CN du 30 juillet 1991 portant statut de la conférence nationale souveraine qui ouvre la voie à la démocratie et au multipartisme.

Le Niger a connu un régime de transition en 1992, pendant cette période de transition il y a eu l'adoption de trois autres lois essentielles dans l'amélioration et l'orientation de la politique foncière. Parmi ces lois a vu le jour la loi mère ou fondamentale à la base du processus ayant conduit au code rural du Niger. Ces lois sont la loi n°92-030 portant adoption du document intitulé principes directeurs d'une politique de Développement Rural pour le Niger, la loi n°93-015 du 2 mars 1993 fixant les Principes d'Orientation du Code Rural, et la loi n°2010-09 portant Code de l'Eau au Niger.

Pendant les régimes démocratiques ou constitutionnels (de la 3<sup>ème</sup> à la 7<sup>ème</sup> république avec trois interruptions par des coups d'Etat militaires entre les 3<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup>, 4<sup>ème</sup> et 5<sup>ème</sup> et 6<sup>ème</sup> et 7<sup>ème</sup> républiques) il y a eu l'adoption de plusieurs lois complétant et facilitant le fonctionnement et l'opérationnalité du code rural en milieu rural. Ces lois sont :

1. Loi n°96-067 portant Régime des Coopératives Rurales
2. Loi n 97-001 portant institutionnalisation des études environnementales
3. Loi n° 98-042 portant Régime de la Pêche
4. Loi n° 98-07 fixant le Régime de la chasse et de la protection de la Faune
5. Loi n° 98-56 portant loi-cadre relative à la gestion de l'Environnement
6. Loi n°2001-032 portant orientation de l'aménagement du territoire
7. Loi n°2004-040 portant régime forestier au Niger
8. Loi n°2004-048 portant loi cadre relative à l'élevage
9. Loi n°2008-03 d'orientation sur l'urbanisme et l'aménagement foncier
10. Loi n°2008-37 complète et modifie la loi n°61-37 réglementant l'expropriation pour cause d'utilité publique et l'occupation temporaire. Certaines de ces lois sont reprises dans la figure 1 qui présente le statut juridique du code rural du Niger.

Enfin plusieurs décrets d'application des lois ont été promulgués pour la bonne mise en œuvre de la politique foncière pour la protection des espaces ruraux et la sécurisation des producteurs ruraux nigériens. Ces décrets sont :

1. Décret n°69-149 MER/CRD portant application de la loi 60-28 ;
2. Décret n°97-007/PRN/MAG/E fixant le statut de terroir d'attache des pasteurs ;
3. Décret n°97-367/PRN/MAG/E déterminant les modalités d'inscription des droits fonciers au dossier rural ;
4. Décret n°2009-224 fixant modalité d'application de la loi 61-37, et modifie et complète la loi 2008-37 relative au déplacement involontaire et à la réinstallation des populations ;
5. Décret n°2011-404/PRN/MH/E déterminant la nomenclature des aménagements, installations, ouvrages, travaux et activités soumis à déclaration, autorisation et concession d'utilisation d'eau.

En marge de ces décrets, il y a eu la création de la commission sur la circulation et le droit de pâturage du bétail en zone agricole en 1977 et celle du comité ad hoc puis du comité national du Code Rural. Le point commun de toutes ces politiques est l'option d'une justice sociale. Mais toutes ces nombreuses dispositions ont besoin d'une cohérence et d'une harmonie dans un cadre politique plus marqué. Toutes ces lois et décrets d'application ont permis d'aboutir à un code rural opérationnel bien que sa vulgarisation n'est toujours pas effective sur l'ensemble du territoire national.

Le tableau 5 reprend l'évolution des politiques du développement rural de 1960 à 2010. Il contient aussi les politiques foncières précédentes du Niger avant l'aboutissement du code rural. Ce dernier représente la politique foncière actuelle en cours de vulgarisation. Cette politique se base sur un outil juridique et institutionnel, il a été élaboré de façon participative par les acteurs du monde rural. Le code rural fera l'objet du prochain point de cette partie.

Tableau 5 : Évolution des politiques du développement rural ou foncier de 1960 à 2010

Années ou périodes	Politiques de développement rural et foncières au Niger	Observations ou faits marquants
1960-1972	L'accent mis sur les Aménagements hydro-agricoles et les productions de rente, les cultures vivrières peu soutenues	L'indépendance du Niger en 1960 ; loi fixant modalités de mise en valeur et de gestion des aménagements agricoles ; loi d'interdiction de la dîme et de l'Achoua ; loi fixant une limite nord des cultures ; loi fixant la procédure de confirmation et expropriation des droits fonciers coutumiers au Niger
1972-1983	Période des grands projets sectoriels et intégrés à un objectif de réduction du déficit alimentaire	Participation de l'Etat aux activités économiques due à l'absence du secteur privé ; Forte volonté d'associer les populations
1972/73	Changement profond de la politique de développement du secteur agricole	Sécheresse, famine et perte du cheptel surtout en zone pastorale
1982	Séries des réflexions sous forme de séminaires nationaux pour remédier aux erreurs de l'approche précédente très technocrate et qui marginalise le paysan dans toutes les étapes autres que la production	Séminaire National sur les stratégies d'intervention en milieu rural en 1982 à Zinder ; Séminaire ou débat national sur la lutte contre la désertification en 1984 à Maradi ; Séminaire ou débat national sur l'élevage en 1985 à Tahoua ; Séminaire ou Atelier national de synthèse sur la GRN en 1986 à Niamey ; Création du comité ad hoc du Code Rural chargé de réfléchir sur l'élaboration d'un code rural en 1986 ; Comité ad hoc érigé en Comité national du Code Rural et proposition du premier draft au Séminaire National de Guidiguir en 1988
1983	Le Programme d'Ajustement Structurel (P.A.S.) pour faire face aux déséquilibres macro-économiques	Privatisation et liquidation des grandes sociétés publiques
1984-1986	Promotion des cultures de contre-saison en milieu rural et scolaire suite à la sécheresse de 1984. Conversion des pasteurs en agriculteurs	Sécheresse 1983/84 et famine ; importante perte du cheptel par les pasteurs.
1987-1991	Plan quinquennal basé sur l'approche globale et multisectorielle à l'échelle des unités d'exploitation agricole ou pastorale pour lutter contre la désertification	Vent de la démocratie ; 1991 la conférence Nationale Souveraine ; l'avant-projet de loi sera soumis à la Conférence Nationale Souveraine de 1991 et introduit dans le processus d'adoption.
1988-2010	Programmes de Gestion des terroirs villageois : PSN /FIDA phase I et II, PSPR/Etat du Niger, PIK ou PDR-ADM de la FAO, PAF de Tahoua et Maradi, PDRT de la GTZ	Conquête du foncier à travers les CES/DRS pour augmenter les rendements et protéger l'environnement
1992	Adoption du document d'orientation en matière de développement rural : Principes Directeurs Pour une Politique de développement Rural au Niger (PDPPRN) par ordonnance n°92-030 du juillet 1992	Atelier national sur les stratégies de gestion des ressources naturelles
1993	Ordonnance n°93-015 du 2 mars 1993 fixant les principes d'orientation du code rural	Loi fondamentale du processus de la création du code rural
1997-1998	Loi n°98-56 du 29 décembre 1998 portant loi-cadre relative à la gestion de l'environnement	Décret n°97-006/PRN/MAG/E du 10 janvier 1997 portant réglementation de la mise en valeur des ressources naturelles rurales ; Création du DNP-GCA
2000	Refonte des politiques publiques : la lutte contre la pauvreté/ Elaboration du document de SRP	L'accent est mis sur l'agriculture pour qu'elle devienne le levier de la croissance économique en milieu rural
2002	Elaboration de la SRP	Nouvelle politique de lutte contre la pauvreté à travers le développement du secteur rural
2003	Adoption de la SDR par le DNP-GCA	PSPR lors de la 5 <sup>ème</sup> république sur fonds PPTTE (2004-2009)
2008-2010	Adoption du document du plan national de convergence (volet sécurité alimentaire) Finalisation du Plan National d'Investissement Agricole (PNIA Niger) en juin 2010	Programmes d'urgence en 2010-2011 avec exécution du PUSADER, Le PNIA est un plan stratégique couvrant la période 2011-2015 issu du Programme détaillé pour le Développement de l'Agriculture en Afrique (PDDAA)
2011-2014	Élaboration des documents des politiques récentes et mise en œuvre du PNIA et de l'Initiative 3 N (les Nigériens Nourrissent les Nigériens) du Président de la 7 <sup>ème</sup> république du Niger	la Stratégie pour un Développement Durable et une Croissance Inclusive (SDDCI)-Niger 2035 ; PDES 2012-2015, PDDA/PNIA-Niger 2010 et l'Initiative 3N (les Nigériens Nourrissent les Nigériens) avec création d'un haut-commissariat à l'I3N

Source : SPCR, 2013 ; CODE RURAL, 2013 ; PSN/FIDA, 2004 ; RECA-Niger, 2010, M. MOUSSA DIT KALAMOU, 2001.

NB : les sécheresses successives de 1972 à 1973, puis de 1983 à 1984, ont décimé près de 50 % du cheptel nigérien (RN/UE/FAO/RGAC, 2008).

L'impact de la dynamique foncière sur la sécurité alimentaire des populations bénéficiaires a été positif selon le rapport du PSN d'évaluation finale 2007. Ainsi, la croissance démographique accélérée combinée aux effets néfastes des sécheresses fréquentes rend difficile une appréciation globale de l'impact des interventions du PSN II/FIDA. Néanmoins l'extension des aménagements en CES/DRS a eu des impacts positifs sur les disponibilités foncières et la protection des exploitations face à la dégradation. Sur les terres récupérées on passe d'une production de zéro à un rendement important. Nous ne disposons pas de données chiffrées, mais lorsqu'on se réfère à celles obtenues, dans le cadre du PSN I, on a mesuré entre 1990 et 1996 des rendements de 497 kg de mil à l'hectare pour les tassas avec un apport de fumier, contre seulement 130 kg dans les champs voisins non aménagés (FIDA, 2007). Dans bien des cas, chaque fois qu'on récupère des terres incultes, on part d'un rendement nul, pour, grâce aux tassas, atteindre 200 à 300 kg à l'hectare (FIDA, 2007). Cela accroît les disponibilités céréalières des ménages. Pour pallier la contrainte alimentaire le PSNII a mis en chantier un programme de pratique des cultures de contre-saison. Les denrées ainsi produites constituent un supplément dans la couverture des besoins alimentaires des ménages. Certaines de ces productions maraîchères interviennent directement dans l'alimentation, d'autres sont vendus pour satisfaire des besoins (achat d'aliment, de volaille, de tenues vestimentaires,...).

Les questions foncières, agropastorales et alimentaires constituent des enjeux majeurs pour le Niger. Afin de répondre aux défis de la gestion des terres et des ressources naturelles, de lutter contre l'insécurité alimentaire et la dégradation de l'environnement, le Niger a mis en place un outil original et novateur : le Code Rural. Qu'est-ce que le Code Rural ? Pourquoi et comment a-t-il été élaboré ? Quels sont ses objectifs (C. JAMART, 2010) ?

## **2.9 Le Code Rural du Niger**

Une politique a pour but d'orienter les évolutions des rapports fonciers. Elle repose sur une combinaison des textes, d'institutions chargées de les mettre en œuvre, et parfois de techniques et procédures d'identification des biens et des droits. Son efficacité tient à la pertinence des options, à l'adéquation des moyens, à la qualité des institutions et à leurs capacités à exercer les fonctions qui leur sont dévolues (P. DELVILLE LAVIGNE et *al.*, 1998). C'est dans cette logique d'aboutir à une politique foncière efficace pour un développement rural durable que le Niger est parvenu au code rural. Ce code est un outil acquis suite à la recherche d'innovations nécessaires et qui s'imposent sur le plan institutionnel et technique. Il contient les législations foncières postindépendance et les réformes récentes qui ont trait au secteur rural et aux acteurs de ce monde rural pour un usage rationnel et efficient des ressources naturelles. Il contient les textes législatifs et les instances de gestion foncière sous le nom des commissions foncières à tous les niveaux administratifs du territoire (du village à la région avec un secrétariat permanent au niveau national qui coordonne toutes les autres structures) pour une sécurisation foncière et des utilisateurs du foncier en milieu rural.

Le code rural du Niger est issu d'un long processus entamé depuis les années 80 avec des séries de séminaires sur la question du monde rural afin de redéfinir la politique du développement rural. A ceux-ci s'ajoute l'avènement de la démocratie en 1990 avec la pluralité des partis et l'abandon du projet de société du Parti unique et de toutes les institutions qui l'incarnent. Puis, l'avènement en 1991 de la Conférence Nationale Souveraine et du premier gouvernement de transition démocratique qui en est issu, a permis de mieux prendre en compte l'expression légitime des préoccupations du monde rural à disposer d'un cadre réglementaire devant servir de base à la prévention des conflits et à une gestion durable

des ressources naturelles. L'efficacité de cette politique a suscité la réaction des autres auteurs comme JAMART qui dit que « Pour ces raisons de réussite et d'efficacité du code rural du Niger, il semblait pertinent d'étudier et de documenter cette expérience originale de gouvernance du foncier et des ressources naturelles en Afrique de l'Ouest » (C. JAMART, 2010). Le code stipule que « La propriété du sol s'acquiert par la coutume ou par les moyens du droit écrit » selon l'article 8 de l'ordonnance N°93-015 du 02 mars 1993 fixant les principes d'orientation du code rural (SPCR, 2013).

Les Principes d'Orientation pour l'élaboration d'un Code Rural sont un cadre permettant au Niger de disposer d'une législation et d'une réglementation garantissant des droits fonciers au Citoyen. Sa particularité est que ce texte consacre la coexistence du droit coutumier avec le droit musulman et le droit dit moderne. Cependant, dans le souci de lever les contradictions et les incohérences liées à la juxtaposition de ces trois types de droit, il a été prévu toute une série de textes complémentaires qui sont en train d'être élaborés. Il faut également mentionner que le Code Rural nigérien est sensé intégrer tous les textes de loi régissant l'utilisation (M. I. MAGHA, 2006).

C'est ainsi que cette période a vu l'adoption de plusieurs textes de nature à promouvoir la gestion des ressources naturelles et celle des conflits liés à leur exploitation. Nous retiendrons à titre illustratif :

- l'Ordonnance N°92-030 du 8 Juillet 1992 portant « principes directeurs d'une Politique de Développement Rural pour le Niger » dont les principaux axes sont la gestion intégrée des ressources naturelles et l'organisation du monde rural, la participation des populations et la modification du rôle de l'État.
- l'Ordonnance N°93-015 du 02 Mars 1993 portant Principes d'Orientation du Code Rural. En son article premier, la présente ordonnance fixe le cadre juridique des activités agricoles, sylvicoles et pastorales dans la perspective de l'aménagement du territoire, de la protection de l'environnement et de la promotion humaine. Elle assure la sécurité des opérateurs ruraux par la reconnaissance de leurs droits et favorise le développement par une organisation rationnelle du monde rural.
- L'Ordonnance N°93-015 du 02 Mars 1993 qui traite du régime des terres (titre I), des terres agricoles (chapitre I) et de l'origine et de la preuve des droits fonciers (section 1). Cette loi dit que la propriété du sol s'acquiert par la coutume ou par les moyens du droit écrit (article 8). Elle ajoute aussi qu'à propos des terres pastorales (chapitre II), que les pasteurs, propriétaires ou gardiens du capital-bétail ont le droit d'accéder librement aux ressources naturelles (article 23), puis tous les pasteurs ont l'usage commun des espaces globalement réservés au parcours, aux pâturages et au pacage (article 24).

« Le Niger est l'un des rares pays du Sahel où les transactions marchandes sont reconnues par le code rural. La présence d'un marché foncier peut être de nature à faciliter l'accès à la propriété foncière de toutes personnes y compris les femmes et mettre fin à leur marginalisation. Mais dans la pratique, elle contribue à la précarisation de leur situation foncière. En effet pour acheter de la terre, il faut de l'argent, ce qui n'est pas le cas pour l'écrasante majorité des femmes ».

### 2.9.1 Le cadre juridique

L'ordonnance 93-015 du 2 mars 1993 portant Principes d'Orientation du Code Rural (POCR), en tant que loi-cadre jette pour la première fois les fondements d'une véritable législation homogène en matière de foncier rural (figure 4). Cette ordonnance intervient non seulement pour « fixer le cadre juridique des activités agricoles, sylvicoles et pastorales dans la perspective de l'aménagement du territoire, de la protection de l'environnement et de la promotion humaine », mais également pour « assurer la sécurité des opérateurs ruraux par la reconnaissance de leurs droits et favoriser le développement par une organisation rationnelle du monde rural » (article 1<sup>er</sup>). Le texte définit les principes essentiels régissant chacune des activités énoncées et laisse le soin, le cas échéant, à des textes complémentaires pour rendre opérationnels lesdits principes.

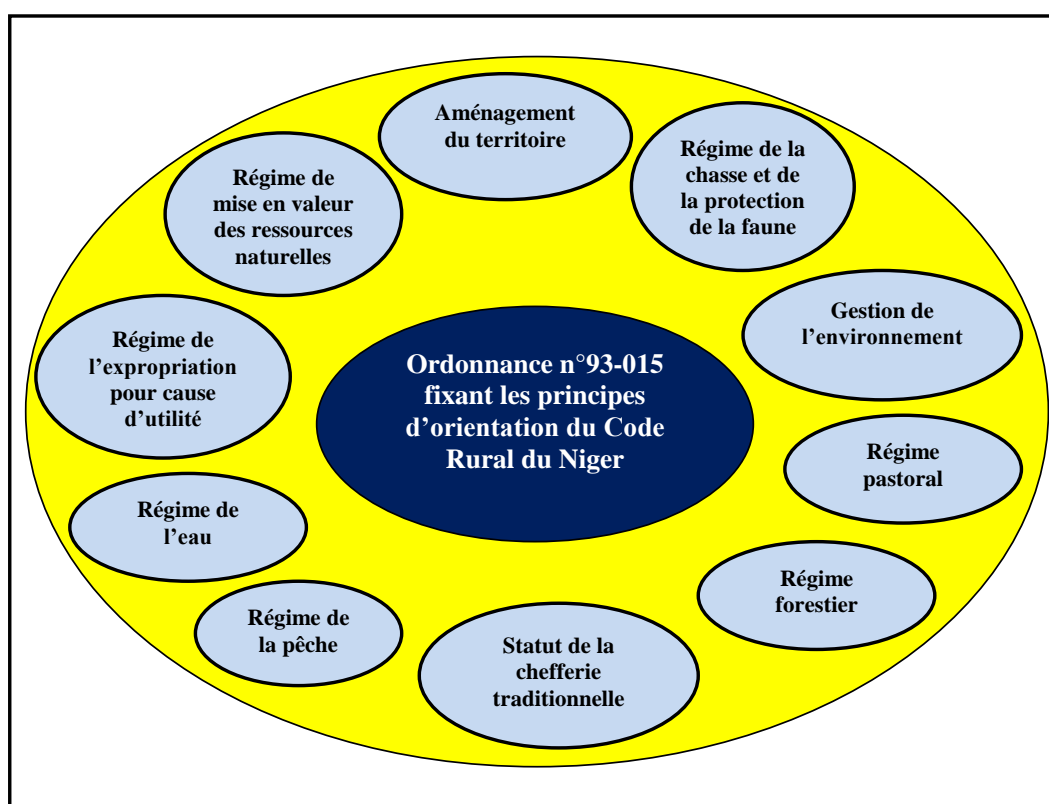


Figure 4 : Loi 93-015 mère entourée des autres lois, textes, décrets d'application complémentaires pour l'opérationnalisation du code rural (Source : SPCR).

Le niveau de mise en place des structures d'encadrement, de coordination et d'exécution des activités du Code Rural dans les différentes régions du Niger est présenté dans le tableau 6 ci-après. On remarque que les structures d'encadrement sont présentes au niveau de chacune des 8 régions du pays. Ces structures ont été mises en place et jouent le rôle du Secrétariat Permanent Régional (SPR). Sur les 63 départements que compte le Niger y compris les tous nouveaux, 49 sont dotés de Commissions Foncières Départementales (COFODEP) et autant de Secrétaires Permanents ; ensuite sur les 266 entités communales du Niger (communes et arrondissements communaux), 230 disposent de Commissions Foncières Communales (COFOCOM) et autant de Secrétariats Permanents ; et enfin sur 14673 villages et tribus administratifs, 2 577 ont chacun une Commission Foncière de Base (COFOB). Mais, il s'agit là de statistiques officielles, qui ne précisent pas par exemple la répartition des COFOB entre



villages et tribus et ne prennent pas en compte les cas d'affectation ou de démission de Secrétaires Permanents non encore remplacés, de Commissions Foncières, COFOCOM notamment qu'il faut reconstituer du fait de changements de membres élus ou autres contingences, et surtout de la fonctionnalité de ces structures.

Tableau 6 : Couverture par région des structures du Code Rural

Région	SPR	Dépts.	Nombre COFODEP	Taux	Nombre communes	Nombre COFOCOM	Taux	Villages/tribus	Nombre COFOB	Taux
Agadez	1	6	6	100	15	4	26,66	335	0	0
Diffa	1	6	3	50	12	12	100	1706	162	9,49
Dosso	1	8	8	100	43	43	100	1622	153	9,43
Maradi	1	8	8	100	47	33	70,21	2787	340	12,19
Niamey	1	0	0	-	5	5	100	58	0	0
Tahoua	1	12	8	66,57	44	44	100	2223	861	38,73
Tillabéry	1	13	9	69,23	45	40	88,88	1846	412	22,31
Zinder	1	11	5	45,45	55	49	89,09	4096	649	15,84

Sources : SPCR, 2013

Dans la majorité des cas, les difficultés de fonctionnement des COFO sont liées à leur financement, ou plutôt à leur mode de financement orienté essentiellement vers les partenaires. En réalité ceux-ci appuient les activités de sécurisation, de renforcement de capacités et dans une certaine mesure la vulgarisation des textes et la sensibilisation ; mais pas directement le fonctionnement. Le code rural a une place dans les récentes politiques de développement du Niger à savoir la Stratégie pour un Développement Durable et une Croissance Inclusive (SDDCI)-Niger 2035 et le PDES 2012-2015 et l'Initiative 3N (les Nigériens Nourrissent les Nigériens). Il entre aussi dans les politiques foncières des organisations internationales comme la Banque Mondiale, le PNUD, la CEDEAO, l'UEOMOA... (SPCR, 2013).

### **2.9.2 La place du Code Rural dans la Stratégie pour un Développement Durable et une Croissance Inclusive (SDDCI)-Niger 2035 et le PDES 2012-2015.**

La Stratégie pour un Développement Durable et une Croissance Inclusive (SDDCI)-Niger 2035 qui vient de remplacer la Stratégie de Développement accéléré et de Réduction de la Pauvreté (SDRP) vise à « *mettre les populations nigériennes à l'abri de la famine et de leur garantir les conditions d'une pleine participation à la production nationale et à l'amélioration de leurs revenus* ». Le Plan de Développement Économique et Social (PDES, 2012-2015), outil de planification stratégique à court terme de la SDDCI, vise lui à *promouvoir le bien-être économique social et culturel de la population*. Le Code Rural aura un rôle important à jouer dans la mise en œuvre de ces politiques. En effet, la sécurisation foncière des opérateurs ruraux, qui est gage de leur participation effective à la production nationale est une option incontournable pour le succès de ces politiques. Plusieurs objectifs de la mise en œuvre du Code Rural et de la politique foncière rurale peuvent trouver leur réalisation à travers les liens entre certains programmes du PAP/PDES et les PIP (Programmes d'Investissement Prioritaire) de l'Initiative 3N (SPCR, 2013).

### **2.9.3 La place du Code Rural dans l'Initiative 3N « Les Nigériens Nourrissent les Nigériens » pour la période 2012-2013**

L'initiative 3N « Les Nigériens Nourrissent les Nigériens », pour la Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle et le Développement Agricole Durable, adoptée par le décret 2012-139/PRN du 18 avril 2012, comporte cinq axes d'intervention correspondant aux cinq (5) résultats attendus de cette stratégie. Pour atteindre ces résultats attendus, onze (11) Programmes d'Investissement Prioritaires (PIP) ont été élaborés. Parmi ces PIP, ceux impliquant les domaines d'intervention du Code Rural sont :

- Accroissement des productions sous irrigation (PIP 1) ;
- Modernisation des systèmes de Production sous pluies (PIP 2);
- Programme de sécurisation des systèmes de production animale (PIP 3) ;
- Gestion durable des terres et de la biodiversité (PIP 6) ;
- Valorisation des produits forestiers ligneux et non ligneux (PIP 7) ;
- Renforcement des capacités pour la mise en œuvre de l'I3N (PIP 11) .

La sécurisation foncière, objectif à terme du processus du code rural, a, au cours des 20 dernières années, connu un pas significatif qui a été possible grâce à la mise en place d'un dispositif appréciable de formation et de communication. Elle s'est traduite par une meilleure gestion foncière et la délivrance croissante d'actes de sécurisation foncière (SPCR, 2013). « Le Niger est l'un des rares pays du Sahel où les transactions marchandes sont reconnues par le code rural. La présence d'un marché foncier peut être de nature à faciliter l'accès à la propriété foncière de toutes personnes y compris les femmes et mettre fin à leur marginalisation. Mais dans la pratique, elle contribue à la précarisation de leur situation foncière. En effet pour acheter de la terre, il faut de l'argent ce qui n'est pas le cas pour l'écrasante majorité des femmes ».

### **2.10 Les méthodes de récupération des terres dégradées**

Ce point a pour objectif de décrire les techniques de récupération des terres dégradées les plus utilisées dans notre région d'étude. Ces techniques font partie des techniques de lutte contre la désertification qui peuvent être regroupées en six ensembles à savoir : la fixation des dunes ; la collecte, le stockage et la distribution de l'eau d'alimentation ; le traitement des rigoles, ravines et oueds ; les techniques mécaniques de conservation de l'eau et du sol ; les digues de cultures de décrues et de submersion ; l'agroforesterie paysanne et les techniques biologiques (R.M. ROCHETTE, 1989).

Dans le domaine de la récupération des terres, le Niger a développé plusieurs pratiques et techniques telles que les zaïs (tassa), demi-lunes, cordons pierreux, paillages (mulching), fixation des dunes, banquettes antiérosives, tranchées, sous-solage, seuils d'épandage, ayant permis de récupérer des surfaces dégradées, rehausser la fertilité des terres et d'assurer l'équilibre biologique des sols. Les techniques de récupération des terres dégradées décrites dans ce point sont tirées des documents intitulés « Recueil des fiches techniques en gestion des ressources naturelles et de productions agro-sylvo-pastorales » (RN/PAC, 2006) et « le Sahel en lutte contre la désertification : leçon d'expériences » de R.M. ROCHETTE (1989). Ces documents ont été élaborés à partir des expériences de terrain sur les techniques de récupération des terres pratiquées au Niger dans les régions comme Tahoua, affectées par la dégradation des terres depuis les sécheresses des années 73/84 qui ont sévi au Sahel.

Selon R.M. ROCHETTE, pour les techniques mécaniques de récupération des terres dégradées, l'élément nouveau à traiter est le caractère très dégradé du sol, damé, induré ou pierreux, désertifié. En effet, tous les projets qui visent la reconquête en grand des terres dégradées pratiquent la préparation motorisée des terres aménagées avec des diguettes de CES (PDRI/Kéita, Projet Productivité Tahoua, FEER, etc...). Cependant, deux techniques ponctuelles permettent la récupération par le seul travail manuel (R. M. ROCHETTE, 1989). Ces techniques sont les zaï et les demi-lunes qui sont à la portée des paysans des deux sexes.

### 2.10.1 Zaï

« Les zaï ou poches d'eau sont une technique traditionnelle sur le plateau Mossi ; elle a été relancée d'abord par le projet Agro-forestier du Yatenga au Burkina Faso. Souple, efficace, y compris parce que le paysan met de la fumure dans le trou qu'il a creusé, la technique des zaï mérite un peu plus d'effort de vulgarisation auprès des groupes cibles :

- Les femmes d'abord qui pourraient ainsi valoriser l'exploitation des champs qui leur sont alloués sans se heurter à des problèmes fonciers ;
- Tous les exploitants font des diguettes sur leurs champs abandonnés et doivent attendre plusieurs années pour les voir redevenir productifs. La terre de déblai des zaï fournirait au ruissellement les matières nécessaires à une rapide reconstitution du sol.

Ainsi, cette technique peut être vulgarisée comme technique individuelle d'appoint dans toutes les zones sahéennes à plateaux et glacis latéritiques (par exemple, de Téra et Nord Tillabéry à l'Ader Doutchi et au Damergou) » (R. M. ROCHETTE, 1989).

Le zaï ou « Tassa » est une technique pour traiter les glacis au Niger (*Fako* en Haoussa ou *Gangani* en Djerma) en provoquant une modification de la structure du sol par un apport localisé de capteur d'eau de ruissellement et l'apport de fumure organique. Les objectifs du zaï sont : permettre la mise en valeur d'espaces dénudés ou abandonnés ; réduire l'érosion hydrique et favoriser l'infiltration sur les sols imperméables ; obtenir des récoltes normales en dessous de 300 mm de précipitations ; collecter les eaux et les mettre à la disposition des plantes. Le zaï consiste à creuser des petites poches d'eau tout en disposant la terre excavée en arc de cercle à l'aval du trou de manière à capter les eaux des pluies au bénéfice des plantes semées ou de la culture installée. Le nombre de trous à l'hectare est de 10 000, avec un diamètre et profondeur du trou de 30 à 40 cm et 20 à 30 cm ; l'écartement entre les ouvrages fait un mètre. La quantité de fumure organique recommandée est de l'ordre de 500 g par trou soit deux tonnes par hectare (RN/PAC, 2006). Enfin pour un rendement de 270 tassas par homme/jour en respectant les normes techniques.



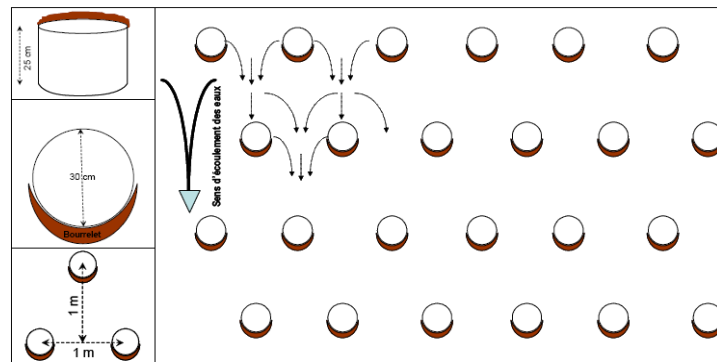
Photo 1 : Terrain traité en Zaï

Cette technique présente des avantages et inconvénients ; l'un des avantages les plus importants est l'augmentation de la surface cultivable dans le milieu contrasté où le problème des terres cultivées se pose avec acuité ; cette technique est simple, issue du terroir et bien maîtrisée par les producteurs et les coûts d'investissement sont faibles.

Elle présente comme inconvénients le risque de flétrissement et d'asphyxie des jeunes plants en cas de sécheresse ou de fortes précipitations (mil et niébé particulièrement) et elle exige une quantité importante de fumier (disponibilité et transport).

Cette technique s'applique au niveau des terres dégradées sur les glacis et plateaux latéritiques, glacis encroûtés. Il faut 37 personnes pour récupérer un hectare soit 270 tassas par homme par jour.

Schéma des Tassa ou Zaï



Source : Recueil des fiches techniques en gestion des ressources naturelles et de productions agro-sylvo-pastorales du programme d'actions communautaires. (RN/PAC, 2006)

### 2.10.2 Demi-lune

Les demi-lunes appliquent le même principe que les zaï : sur une pente, un trou ou une contre-pente est creusé et ceinturé avec ses déblais disposés en arc de cercle ouvert à l'amont ; le creux récolte l'eau piégée par les bras de la demi-lune ; l'amont du creux sert d'impluvium ; le creux est semé ou planté. La partie creusée et travaillée permet aux plantes cultivées dans la demi-lune de recevoir beaucoup plus d'eau que ne lui en apportent directement les pluies. Par

conséquent, la demi-lune est une technique d'irrigation complémentaire d'hivernage (R. M. ROCHETTE, 1989).

La demi-lune est aussi un ouvrage composé d'un bassin en demi-cercle utilisé en général pour l'aménagement de terrains de 0 à 3% de pente. Elle a pour objectifs de récupérer des terres à des fins agro-sylvo-pastorales ; d'augmenter la disponibilité en eau pour les plantes ; de réduire le ruissellement des eaux pluviales et l'érosion des sols et favoriser l'infiltration (RN/PAC, 2006).

Elle présente une forme de demi-cercle, son diamètre est de 4m, avec une profondeur de 0,15 à 0,30 m puis un intervalle de 4 m ; soit 12,5 demi-lunes par 100 m ; la hauteur du bourrelet varie de 0,30 à 0,40 m ; la largeur et la hauteur des ados mesure 0,4 m. La densité est de 313 demi-lunes par hectare pour un rendement de 2 à 4 demi-lunes par homme par jour selon la nature du terrain. La pente de l'ouvrage est de 1,5 à 2%. Sur le terrain, les demi-lunes sont disposées géométriquement à partir d'une première ligne (courbe) de niveau avec un écartement le long de la ligne de 8 m de centre à centre soit 4 m en 2 demi-lunes; un écartement d'une ligne à l'autre de 4 mètres. Les demi-lunes sont disposées en quinconce, les deux extrémités du diamètre de chaque DL doivent toujours se situer au même niveau. L'emprise de chaque demi-lune et de son impluvium fait 4 m x 8 m soit 32 m<sup>2</sup>. La densité est de 313 demi-lunes par hectare (peut varier selon le type de demi-lunes) (RN/PAC, 2006). C'est une cuvette de la forme d'un demi-cercle, elle est confectionnée à la pioche et à la pelle. Les terres de déblais sont disposées en bourrelet semi-circulaire, au sommet aplati, côté aval de la cuvette. Le pied aval du bourrelet et les deux extrémités sont, autant que possible bordés de cailloux (RN/PAC, 2006).



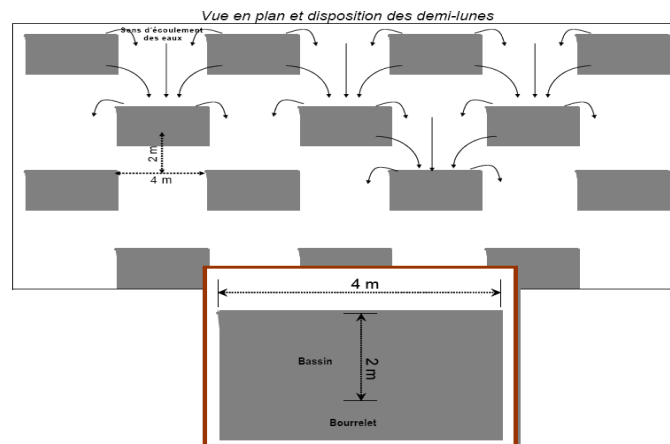
Photo 2 : Plateau traité par des demi-lunes

Les avantages de la DL sont surtout la mobilisation des eaux de ruissellement ; la recharge de la nappe phréatique ; l'amélioration de la structure des sols ; l'augmentation des surfaces cultivables, surtout dans les régions où le phénomène de dégradation de la base productive est très avancé. Par exemple à Ourihamiza, zone des agro-pasteurs d'origine nomade (Région de Tahoua au Niger), un actif fait 4 demi-lune par jour, le coût d'un hectare aménagé revient, travail compris, à 45-50.000 FCFA ; les demi-lunes ont produit en moyenne 600 kg/ha. Un rapport très acceptable dans les conditions locales (R. M. ROCHETTE, 1989).

Les inconvénients sont l'exigence d'un entretien régulier et celle d'une importante main-d'œuvre. Cette technique s'applique au niveau des terres de plateaux et des glacis dégradés à pentes faibles (= 3%) pour la production agro-sylvicole, sylvo-pastorale, ou purement

forestière. Le rendement est de 2 à 4 demi-lunes par homme et par jour. Un hectare peut contenir 312 DL d'où il faut 78 à 156 hommes par jour pour récupérer un hectare.

### Schéma des demi-lunes



Source : Recueil des fiches techniques en gestion des ressources naturelles et de productions agro-sylvo-pastorales du programme d'actions communautaires (RN/PAC, 2006)

### 2.10.3 Cordon de pierres

Le cordon de pierres ou cordon pierreux est un ouvrage antiérosif constitué de pierres posées les unes sur les autres sans aménagement particulier, construit en ligne suivant les courbes de niveau. Il a pour objectifs de lutter contre la force érosive des eaux de ruissellement ; d'améliorer l'infiltration des eaux dans le but d'une exploitation agro-sylvo-pastorale ; d'améliorer la fertilité des sols ; de récupérer les sols dénudés ou *Gangani* (Djerma) et *Fako* (Haoussa) ; de maintenir et améliorer la fertilité des sols par le captage et la rétention des particules déplacées ou déplaçables par le vent.

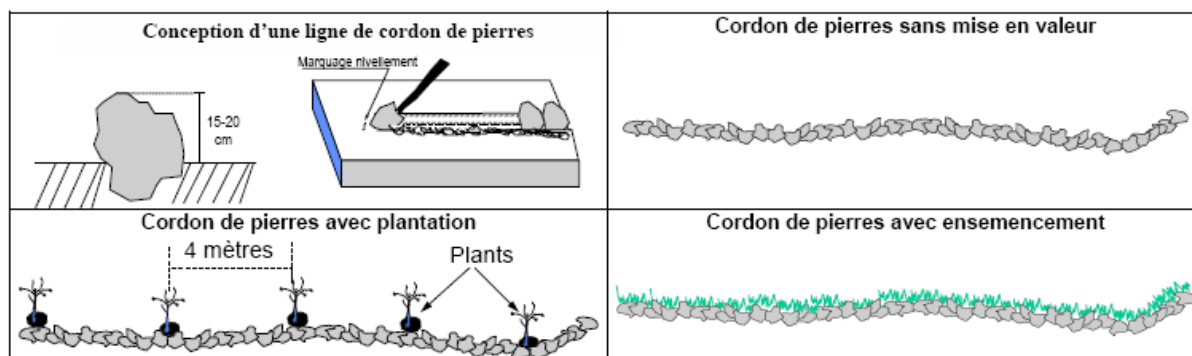


Photo 3 : Cordons pierreux en plein champ

Les avantages de cette technique sont qu'elle est très simple, peu coûteuse et maîtrisable par les populations. L'inconvénient de cette technique est qu'elle n'est pas adaptée dans les zones à faible empierrement. Il existe plusieurs sortes de cordon de pierres dont le cordon de pierres sans mise en valeur ; le cordon de pierres avec plantation et le cordon de pierres avec ensemencement. Cette technique s'applique au niveau des sols exposés à la dégradation.



## Schéma de Cordons de pierres ci-dessous



Source : Recueil des fiches techniques en gestion des ressources naturelles et de productions agro-sylvo-pastorales du programme d'actions communautaires (RN/PAC, 2006)

### 2.10.4 Banquettes anti-érosives

Les banquettes font partie de nombreux types d'aménagement utilisant le principe de l'association impluvium-creux exploités tels que les demi-lunes, la tranchée, les micro-retenues en demi-lune ou caldeira, et les murets (R. M. ROCHETTE, 1989).

Il existe deux sortes de banquettes anti-érosives : la banquette agricole sur glacis et la banquette agro-sylvo-pastorale sur plateau érodé.



Photo 4 : Banquette agro-sylvo-pastorale sur plateau

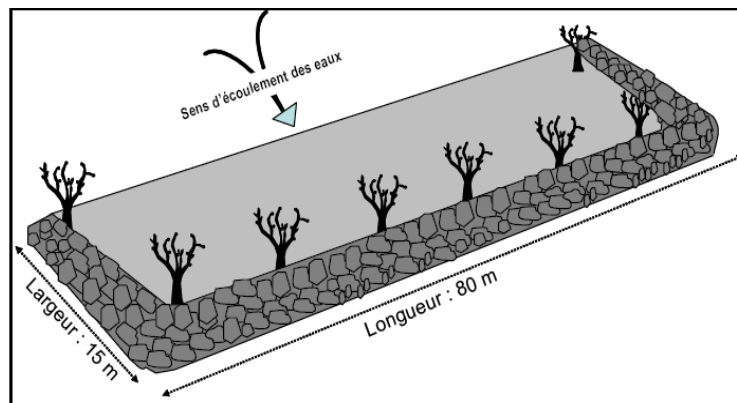
- Banquette agricole sur glacis

La banquette agricole sur glacis est un ouvrage en terre, en pierres ou mixte, en forme de diguette antiérosive, réalisée selon les courbes de niveau. Elle peut être continue ou discontinue, perméable ou imperméable. Elle a pour objectifs de capter l'eau de ruissellement et faciliter sa circulation et son infiltration sur toute la surface traitée ; d'augmenter la superficie agricole ; de végétaliser de nouveau le glacis. La banquette se compose d'un bourrelet à l'aval et d'un fossé à l'amont dans lequel sont implantées des espèces végétales (arbusives, graminéennes et/ou herbacées). Elle présente une superficie (+ impluvium) de 2 000 m<sup>2</sup> ; une largeur de 15 m ; avec un écartement de 25 m entre 2 rangées de banquettes et une longueur de 80 m. Il existe deux types de banquettes qui sont la banquette agricole sur glacis et la banquette agro-sylvo-pastorale sur plateau érodé qui diffèrent par la dimension de

la longueur et la vocation (RN/PAC, 2006). Aussi, R. M. ROCHETTE évoque deux types de banquette dont la banquette ou banquetas du Cap Vert sur les pentes homogènes inférieures à 40% et la banquette de Laba au Niger (PDRI/kéita). Cette dernière permet une remise en culture du tiers des surfaces aménagées; les deux autres tiers servant d'impluvium. Elle se différencie des techniques précédentes par son site (surface cuirassée à très faible pente ; sol induré en surface mais pouvant être profond) et surtout par l'emploi d'engins motorisés et par son ampleur ; chaque banquette comprend 1500 m<sup>2</sup> cultivés et 3 000 m<sup>2</sup> d'impluvium. Techniquement, les résultats sont remarquables (R. M. ROCHETTE, 1989).

Les avantages de la technique sont l'augmentation de la superficie des terres cultivables ; l'amélioration de la productivité ; la lutte contre l'érosion hydrique. Les inconvénients sont l'exigence d'un entretien régulier des ouvrages (y compris le sous-solage) à partir de la deuxième année d'aménagement et elle nécessite une mobilisation des engins. Cette technique s'applique au niveau des glacis dégradés.

Schéma de Banquette agricole sur glacis ci- dessous



Source : Recueil de fiches techniques en gestion des ressources naturelles et de productions agro-sylvo-pastorales du programme d'actions communautaires (RN/PAC, 2006)

- Banquette agro-sylvo-pastorale sur plateaux érodés

La banquette agro-sylvo-pastorale est un ouvrage en terre, en pierres ou mixte, en forme de diguette antiérosive, réalisée selon les courbes de niveau. Elle peut être continue ou discontinue, perméable ou imperméable.

Elle a pour objectifs de capter l'eau de ruissellement ; d'augmenter la productivité agricole par un système de collecte des eaux ; et d'aménager et exploiter les sols à des fins agro-sylvo-pastorales sur les plateaux (RN/PAC, 2006).

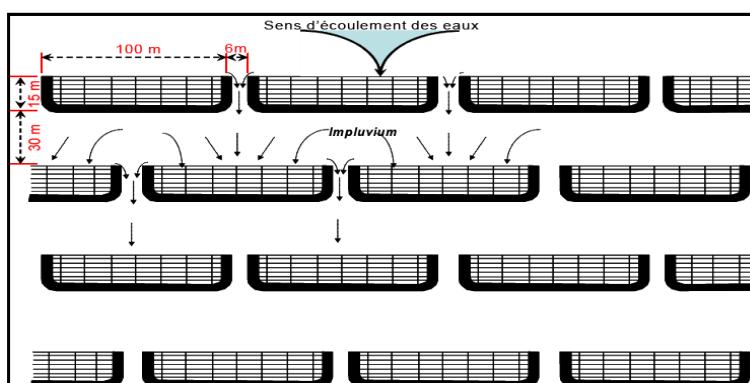
Les avantages sont l'augmentation des superficies agricoles ; la lutte contre l'érosion hydrique ; l'augmentation des productions agro-sylvo-pastorales.

Les inconvénients sont la forte exigence en main-d'œuvre ; l'exigence de sous-solages - billonnages et labours ; et la nécessité de mobiliser des engins.

Cette technique s'applique au niveau des plateaux érodés (dégradés).



## Schéma de banquette agro-sylvo-pastorale sur plateaux érodés ci-dessous



Source : Recueil de fiches techniques en gestion des ressources naturelles et de productions agro-sylvo-pastorales du programme d'actions communautaires (RN/PAC, 2006)

### 2.10.5 Seuil d'épandage

Le seuil d'épandage appelé aussi barrage d'épandage est un ouvrage hydraulique en travers du lit mineur d'une vallée, perpendiculaire au sens d'écoulement des eaux. Il permet de contrôler l'érosion hydrique et surtout d'assurer l'épandage de la crue sur toute la largeur du bas-fond en corrigeant le chemin préférentiel de l'eau. Il a pour objectifs de réduire la force érosive de l'eau ; de favoriser l'infiltration de l'eau et permettre ainsi de recharger la nappe phréatique ; d'élargir les zones d'épandage des eaux de la vallée ; d'améliorer la fertilité des sols en amont du seuil en favorisant la sédimentation des éléments fertilisants transportés par l'eau (RN/PAC, 2006). Le seuil d'épandage est construit parfois en combinaison des trois techniques d'empierrage, notamment l'entassement, le gabionnage et la maçonnerie en pierres. Il est conçu pour freiner les eaux d'écoulement et maintenir l'équilibre de fonctionnement hydraulique d'une vallée. Le seuil d'épandage possède, en son milieu, un déversoir qui permet d'évacuer les eaux excédentaires. La taille du seuil varie en fonction de la vallée dans laquelle il est implanté. Pour atteindre les objectifs visés, il est impérieux d'implanter plusieurs seuils dans une même vallée afin de mieux maîtriser l'eau et mettre en valeur une plus grande quantité de terre. Il est souhaitable d'établir des mesures d'aménagement dans le lit majeur de la vallée afin de garantir au maximum l'effet souhaité et assurer la pérennité de l'ouvrage (RN/PAC, 2006).

### 2.10.6 Fixation des dunes

La fixation des dunes, c'est l'opération qui consiste à stabiliser le sable mouvant à travers des techniques simples ; mécaniques d'abord et biologiques ensuite. Par cette stabilisation, on cherchera d'une part à éteindre la source de sables et d'autre part, à fixer les dunes sur place. Elle a pour objectifs de protéger contre l'ensablement les villages, les terres de cultures, les parcours, les cours d'eau et autres infrastructures socio-économiques ; et de stabiliser les dunes. Elle se fait sur une longueur totale de 1 000 mètres par hectare avec un espacement de 10 m entre les palissades (mais variable selon la gravité de l'ensablement) (RN/PAC, 2006). L'espacement entre claires est de 10 à 20 m selon le degré de dégradation du terrain. Ainsi il est de 10 m si le terrain est très menacé ; de 20 m si le terrain est légèrement menacé. La plantation obéit à la densité de 400 arbres par hectare en quinconce ; un écartement de 5 m x 5 m ; et avec des espèces comme *Prosopis chilensis*, *Ziziphus mauritiana*, *Acacia senegal*,

*Bauhinia rufescens*, *Euphorbia balsamifera*. Une palissade se fait en tige de mil, en *Leptadenia pyrotechnica* ou en rachis de palmier doum, dattier selon la disponibilité dans la région. Il arrive qu'on fasse un ensemencement des herbacées ou une plantation des boutures de *Euphorbia balsamifera*, suivi d'épandage du fumier pour amender le sol pour une réussite de levée des espèces plantées (RN/PAC, 2006).

La lutte contre la remise en mouvement généralisée des sables est soumise à deux obligations lourdes, à savoir la prise en charge de vastes surfaces, déstabilisées à des degrés divers mais unies par la dynamique dunaire et la mise en défens totale et de longue durée des surfaces traitées. La fixation des dunes est une opération coûteuse (R. M. ROCHETTE, 1989).

La photo 5 ci-après montre une technique de fixation de dune à base des tiges du mil et des rachis du palmier doum dans les cuvettes de Gouré à l'est du Niger.



Fixation de dune à base des tiges du Mil  
M. MOUSSA DIT KALAMOU, 2010



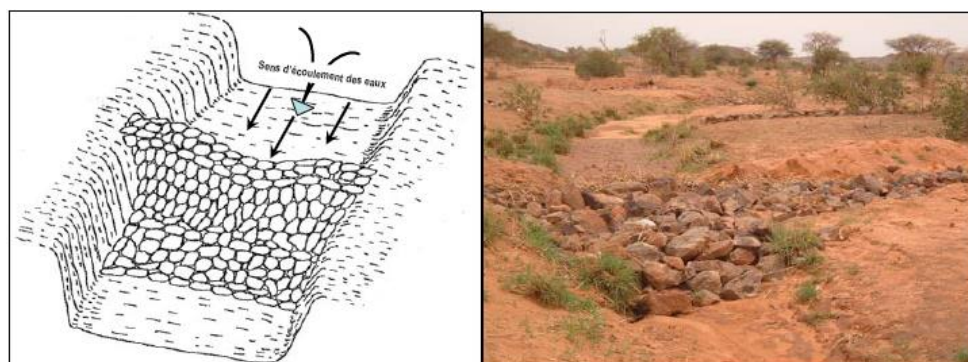
Fixation de dune à base des rachis du palmier doum  
A.K. MALAM BOUKAR, 2012

Photo 5 : Techniques de fixation de dune à base des tiges du mil dans le département d'Abalak et à base des rachis du palmier doum dans le département de Gouré au Niger

### 2.10.7 Barrages en pierres sèches

Le barrage en pierres sèches appelé aussi micro-barrage est une mesure de lutte antiérosive servant dans le traitement et la protection des berges des koris. Il est construit en travers des ravins perpendiculairement au sens d'écoulement des eaux (RN/PAC, 2006).

Schéma et photo de Barrage en pierre sèche ci-dessous



Source : Recueil des fiches techniques en gestion des ressources naturelles et de productions agro-sylvo-pastorales du programme d'actions communautaires (RN/PAC, 2006)

Cette technique vise 4 objectifs qui sont :

- Casser la vitesse des eaux de ruissellement au niveau des petits systèmes ;
- Favoriser l'épandage et la sédimentation ;
- Recharger la nappe phréatique ;
- Protéger les sols contre l'ensablement.

Parmi les espèces testées en zone sahélienne et qui remplissent ces conditions, on pourra citer : *Prosopis africana*, *Entada africana* et *Leuceana leucocephala*.

### **2.10.8 Conduite de la régénération naturelle assistée**

La régénération naturelle assistée est l'une des méthodes parmi les trois qui sont à la base des techniques biologiques de protection et restauration de l'environnement. Ces trois méthodes sont la régénération naturelle, la régénération assistée, le semis et la plantation. Ces méthodes impliquent : un temps de latence avant d'être efficaces (temps de la croissance des plantes) ; donc une protection des plantes contre les prédateurs et les aléas climatiques ; donc une volonté et une disponibilité des populations, hommes et femmes, pour leur accorder de l'espace, du travail, et du temps pour des bénéfices reportés à terme. En effet, la régénération assistée utilise comme toutes les techniques biologiques, des êtres vivants, les végétaux pour des fonctions de protection et de restauration de l'environnement. Ces fonctions, naturelles, ne sont pas dissociables de celles de production qui attirent les prédateurs, les animaux en tête desquels vient la chèvre, prolifique et généreuse, mais aussi les hommes dès leur plus petite enfance (R. M. ROCHETTE, 1989).

La régénération naturelle assistée est une pratique qui consiste à laisser au cours du défrichement (en saison sèche ou en saison de pluies) 1 à 3 rejets issus de souches de différents arbres et arbustes pour qu'ils poursuivent leur croissance (RN/PAC, 2006).

Elle a pour objectifs d'améliorer la fertilité des sols ; de protéger les terres de culture contre l'érosion ; de reconstituer le couvert végétal ; d'améliorer le microclimat par renforcement du couvert végétal ; d'augmenter la production du bois de service, du fourrage aérien ; et d'obtenir des produits secondaires pour la commercialisation et l'alimentation. Cette technique de conduite de la régénération naturelle consiste à repérer et sélectionner les rejets à protéger ; à couper les rejets non sélectionnés ; et à procéder à l'élagage des rejets sélectionnés chaque année.

Les avantages sont l'accroissement de la disponibilité des produits forestiers ligneux et non ligneux et l'amélioration de la productivité des sols. Les inconvénients sont la coupe frauduleuse et l'absence d'une réglementation forestière tenant en compte le statut de l'arbre régénéré dans les champs. Cette technique s'applique au niveau des zones agricoles (RN/PAC, 2006).

Mais ces actions de récupération des terres et de restauration de l'environnement ne pourront avoir d'impacts significatifs, à moyen et long terme, sur les conditions de vie des populations, que si des actions de gestion durable des terres sont entreprises à grande échelle et portant sur les bonnes pratiques de gestion durable des terres à savoir :

1. la gestion des cultures qui permet la pratique d'une agriculture de conservation avec rotation des cultures et cultures intercalaires, la gestion intégrée des ennemis des

- cultures, la plantation d'arbres et agroforesterie, le paillage et gestion des résidus agricoles, les bonnes pratiques d'agriculture biologique ;
2. l'amélioration des pâturages et des parcours naturels par un processus de pâturage planifié combiné à des points d'eau, l'ensemencement des graminées et de ligneux ;
  3. la lutte contre les plantes envahissantes et les feux de brousse ;
  4. l'amélioration des forêts à travers la plantation, la régénération naturelle, le brise-vent, la protection contre les feux de brousse et le déboisement, la conservation durable de la diversité végétale ;
  5. l'amélioration de la gestion des sols : enfouissement des résidus de cultures, amendement organique et humique, tels que le compost, le fumier et les engrais verts, gestion intégrée des éléments nutritifs du sol, techniques culturales respectueuses de l'environnement ;
  6. l'amélioration de la gestion des eaux de pluie : sous-solage et scarifiage, bandes de végétation enherbées, réhabilitation des terres incultes, ouvrages de recharge de la nappe phréatique, techniques de drainage et de conservation des eaux.

La population s'oriente vers l'exode pour trouver des compléments alimentaires, combattre le déficit chronique et garantir sa sécurité alimentaire. Cependant, vingt ans après les interventions des programmes de récupération des terres, le problème d'insécurité foncière persiste encore dans cette région. En effet les terroirs sont toujours très inhospitaliers et la population semble se résigner à son sort de pauvreté (T. ABDOULAYE et G. IBRO, 2006). C'est pour continuer à atténuer les effets néfastes de cette migration de la population et les crises alimentaires courantes que cette région a bénéficié d'importants programmes de récupération des terres (Projet Intégré Kéita ou PIK, Programmes Spécial National du Fonds International pour le Développement Agricole ou PSN/FIDA, Projet de Développement de la Région de Tahoua ou PDRT) depuis les années 60 jusqu'en 2010 pour augmenter la disponibilité des terres cultivables et des aires de pâturages. L'un des objectifs poursuivis était d'améliorer les techniques de production pour des rendements meilleurs.

Consciente du problème de la dégradation des terres, la population s'est beaucoup investie dans la réalisation de ces projets de récupération des terres, et plus particulièrement, à travers des techniques de zaï (tassa) et demi-lunes dans les champs du plateau et exclusivement des demi-lunes dans les champs dunaires. Ainsi, l'usage de ces techniques de récupération des terres n'était pas un fait du hasard. Elles ont été pratiquées par les pionniers de la récupération des terres dans cette région dont la SOGHETA. Depuis les années 1963, il a été introduit les techniques de récupération des terres par la société générale des techniques hydro-agricoles (SOGETHA) qui était la première à faire les études de base sur l'aménagement régional de l'Ader-Doutchi-Maggia (A. HASSANE, B. YAMBA, C. REIJ, 2009, 2014). En effet ces interventions structurées en matière de conservation des eaux et des sols dans la région trouvent leur origine au lendemain de l'indépendance quand la Société Générale des Techniques Hydro-Agricoles (SOGETHA) réalisa en 1963, pour le compte du Gouvernement nigérien, l'Etude générale d'Aménagement de la zone de l'Ader Doutchi Maggia (ADM). Plus tard, en 1969, fut réalisée par la même SOGETHA, l'Etude Générale de la vallée de Badaguichiri dans le département d'Illéla (B. YAMBA et A. HASSANE, 2013).



Photo 5 : Ouvrage de freinage du ruissellement des eaux de pluie sur plateau réalisé par les femmes  
Source : Enquête de terrain 2012

La photo 6 ci-dessus montre les femmes dans la recherche de terres agricoles dans la région de Tahoua. Elle a été prise en 2012, elle prouve l'appropriation des techniques de récupération des terres dégradées depuis l'intervention des différents programmes de récupération des terres et de gestion intégrée des terroirs qu'a connus cette région pendant près de quatre décennies (1980/2010). Elle montre des ouvrages réalisés par les femmes avec l'appui des ONG, c'est une récupération des terres sur un plateau à des fins agricoles. Elles utilisent la technique d'épierrage, suivi de construction de cordons de pierre et des tas de pierres pour avoir des espaces agro-pastoraux.

Le projet intégré Kéita (PIK) est sans aucun doute l'une des interventions en milieu rural qui a permis de reconnaître et de prendre en compte la place de la femme dans le développement. Il a été aussi souvent un exemple pour cette mobilisation des populations locales notamment féminines dans les travaux d'intérêt collectif (M. I. MAGHA, 2006).

## **2.11 Différentes interventions des programmes et projets fonciers dans la région de Tahoua**

Ce point reprend un historique des différents programmes ou projets de récupération de terres qui ont mené des activités dans la région de Tahoua. En effet, la région de Tahoua appartient à une entité vaste appelée « Ader-Doutchi-Maggia<sup>22</sup> ». C'est donc un complexe formé de plateau et de glacis clairsemés de pierres, puis de vallées situés au centre du pays. Ce complexe s'étale du Nord au sud avec l'Ader au Nord, Doutchi au centre et la Maggia au sud.

Après la SOGETHA, il y a eu des interventions pionnières de programmes de la récupération des terres dans cette région des années 60 à 90. Puis, il y a eu des interventions secondaires des années 90 à 2008, suivies des interventions récentes de nos jours. La région bénéficie toujours d'interventions récentes de plusieurs programmes, projets et ONGs de récupération des terres dégradées.

---

<sup>22</sup> En langue Hausa Ader veut dire le Nord, Doutchi veut dire pierre, et Maggia veut dire vallée.

Les intervenants secondaires poursuivent l'œuvre des pionniers dans la recherche d'une sécurité foncière et la solution à la dégradation de l'environnement. Enfin, il y aura une énumération de quelques interventions récentes, aussi relevées par A. HASSANE et *al.*, en 2013.

Les différents programmes et projets intervenus et les actions qu'ils ont eu à mener de 1967 à 2008 dans la région de Tahoua sont résumés dans le tableau en Annexe 3.

### ***2.11.1 Les programmes pionniers de récupération des terres (1960-1990)***

A partir des investigations de terrain menées dans cette région en 2001, 2006, 2010, 2012 et des études de REIJ C., YAMBA B. et HASSANE A. (2013), ABDOULAYE T. et IBRO G. (2006), RAPPORT PIK1, (1990), EHRNROOTH A., DAMBO L. & JAUBERT R. (2011), M. MOUSSA DIT KALAMOU (2001, 2006, 2010, 2012), la liste des programmes, la durée d'intervention, le lieu, les réalisations et les bailleurs de fonds de ces programmes sont donnés dans les points énumérés ci-après :

- Le programme de la vallée de la Maggia (1967-1972) qui est intervenu dans les départements de Birni N'konni et Bouza avec le financement des fonds d'aide et de coopération. Ce programme a récupéré des terres sur pente et glacis (1927 ha sur 40.000 ha), des terres d'irrigation et retenues collinaires (16.000 ha) et d'épandage des crues (12.000 ha).
- Le programme de la vallée de Badaguichiri I et II dans le département d'Illéla (1972-1976 / 1977-1980). Ce programme a mobilisé 4.000 ha pendant sa première phase, puis 2.800 ha sur 14.000 ha ont été sous-solés pendant la seconde phase. Il a été financé par le Fonds Européen de Développement (FED).
- Le Programme d'Aménagement Nord Ader (PANA) : il est intervenu dans les départements de Tahoua et Tchintabaraden de 1974 à 2002 avec l'appui financier de la Mission Catholique de Tahoua/Coopération Suisse. Ce programme était le premier à introduire la technique de récupération des terres par la demi-lune dans la région de Tahoua.
- Le Projet Productivité Tahoua (1) : il a été exécuté de 1980 à 1988 dans le département de Tahoua avec l'appui financier de la coopération allemande au développement (GTZ). Il a connu une seconde phase lors des interventions secondaires sous le nom du Projet de Développement de la Région de Tahoua (PDRT).
- Le Projet de Développement Rural de Tahoua (2) (PDRT) de 1988 à 1999. Il fut un projet de récupération des terres et de lutte contre la pauvreté (LUCOP). Il était la seconde phase du projet productivité de Tahoua. En 20 ans, ces projets (phases 1 et 2) de la coopération allemande ont récupéré environ 125.000 ha de terres, protégé 200 ha de terres de cultures de contre-saison et 1.000 ha de terres pour les cultures pluviales dans le département de Tahoua.
- Le Projet Basse Vallée de la Tarka PBVT (1) : il a pu récupérer 26.000 ha de terres dégradées et fixer 700 ha de dunes. Il a été financé par le Niger, le FED, et la Commission Européenne (CE) dans les départements de Bouza et Madaoua. Ce projet a connu une seconde phase sous le sigle d'ASAPI (Appui à la Sécurité Alimentaire Par la Petite Irrigation) qui sera décrite dans les interventions des programmes secondaires.



- **Projet Intégré Kéita (PIK) (1) ou Programme d'Aménagement de l'Ader-Doutchi-Maggia (1984-1999) :** ce programme s'est réalisé en deux phases dans les départements de Kéita (1<sup>ère</sup> phase), Bouza et Abalak (2<sup>ème</sup> phase). Les deux phases ont récupéré 34.000 ha au total et augmenté la surface agricole utile dans les vallées de Keita de 10,6% (6.867 ha) dont 5.809 ha de glacis jadis inexploités (PDR-ADM, 1999), de 7.565 ha avec Bouza et Abalack et de 1.261 ha de terres mises en valeur pour les cultures de contre-saison. Ces projets ont permis l'introduction des Unités de Cultures Attelées avec un rendement de 550 kg/ha. Ce projet utilisait environ 2.670 personnes/jour en food for work avec 410.000 journées/semestre pendant 7 ans. Ce programme a été financé par la FAO, le Programme Alimentaire Mondial (PAM), les gouvernements italien et nigérien.
- **Programme Spécial National du Fonds International pour le Développement Agricole et le Niger (PSN/FIDA-Niger) phase I :** il est intervenu de 1989 à 1995 dans le département d'Illéla avec l'appui du Fonds international pour le développement agricole et l'Etat du Niger. Il a récupéré environ 6.347,33 ha. Il a été conjointement financé par l'Etat du Niger, le Programme Alimentaire Mondial (PAM) et le FIDA. Il a aussi connu une seconde phase.

### ***2.11.2 Les programmes secondaires de récupération des terres (1990-2008)***

Les programmes secondaires de récupération des terres sont la PSN/FIDA phase II, le PIK 2, l'ASAPI, et le Projet de Mobilisation des Eaux de Tahoua (PMET). Ainsi :

- **Le PSN/FIDA II (1998-2004),** est la seconde phase du PSN/FIDA I. Il a été exécuté par les mêmes bailleurs que la première phase et dans le même département d'Illéla. Cette phase a pu récupérer 2.244,78 ha de terres dégradées; confectionner 383,85 km de cordons de pierres (fins agricoles) et 842,3 ha; 16,8 km de cordons et 40,68 km de murets en pierre (fins sylvo-pastorales).
- **Le PIK (2) (1999-2002),** est la seconde phase du PIK (1). Il a été financé par les mêmes bailleurs, mais en plus du département de Kéita, il a élargi son champ d'action avec l'intervention au niveau des départements de Bouza et Abalack.
- **Le PMET (1999-2007)** a été exécuté dans les départements de Tahoua et Birni N'konni. Ce projet a réalisé 8871 ha de terres récupérées par les techniques CES/DRS<sup>23</sup> ; et mis en valeur 998 ha de terres de décrue. Il a été financé par le Fonds Africain de Développement (FAD) et l'Etat du Niger.
- **Le Projet ASAPI (2002-2008)** est la seconde phase du Projet Basse Vallée de la Tarka. Il a été financé par les mêmes bailleurs. Il a récupéré 12.656 ha des terres dégradées et fixé 285 ha de dunes. Il a conservé aussi les mêmes départements d'intervention dans la région de Tahoua (Bouza et Madaoua).

### ***2.11.3 Les interventions récentes (2008-2013)***

De nos jours, les interventions dans le domaine de la gestion des ressources naturelles dans la région de Tahoua sont multiples. Il s'agit de projets de l'Etat et de ses partenaires ainsi que des ONG. Les travaux sont en général réalisés collectivement avec la participation des populations. Ces dernières sont motivées par une gratification sous forme de cash for work ou de food for work. Les aménagements réalisés sont agricoles ou sylvo-pastoraux. Parmi ceux-

<sup>23</sup> CES/DRS : ouvrages ces/drs veut dire les ouvrages de conservation des eaux et sols/défense et restauration des sols (ouvrages anti-érosifs)

ci, peuvent être cités : les interventions du programme d'urgence de l'Etat, de la Cellule Crises Alimentaires (CCA), du Programme Alimentaire Mondial (PAM), du Programme Gommier, du Projet d'aménagement des bassins versants de la vallée de Badaguichiri, du projet de la Muraille verte, du Programme d'Urgence pour la Sécurité Alimentaire et le Développement Rural (PUSADER), du Projet Sectoriel de Sécurité Alimentaire (PSSA), du Fonds Italie-CILSS de lutte contre la désertification pour la réduction de la pauvreté, du Projet Ariziki de l'ONG américaine CLUSA sur l'Adaptation aux Changements Climatiques, de l'ONG internationale Croix Rouge, de l'ONG CARE International, de l'ONG locale Collectif pour la Défense du Droit à l'Energie (CODDAE) et bien d'autres.

L'agrégation des données statistiques du Service de l'Environnement permet d'estimer les superficies récupérées de 2006 à 2012 à 6.970,79 ha réparties comme suit : 722,39 ha de 2006 à 2010 ; 1.074,75 ha en 2011 ; 5.173,65 ha en 2012 (B. YAMBA et A. HASSANE, 2013). Malgré ces efforts considérables, la question de la durabilité se pose d'autant plus que plusieurs populations abandonnent ces techniques après le départ du projet. Le problème de pérennisation des acquis par une continuité d'entretien régulier des ouvrages se pose lorsque les ménages n'arrivent plus à combler leurs besoins alimentaires. Néanmoins, il faut reconnaître que ces techniques sont difficiles à pratiquer lorsqu'on manque de source d'énergie. La population se trouve dans un déficit alimentaire chronique comme dans le cas de cette région d'étude. Cela entraîne une démotivation et rend les actions des programmes moins durables.

Les principales activités du PDRT ont eu des impacts positifs sur les rendements (grains et résidus de récolte) des céréales. Par exemple, en 1998 selon T. ABDOULAYE et G. IBRO (2006), il a été enregistré une augmentation de 75 % des rendements en grains et 86 % de la biomasse. En rapportant cette augmentation des rendements aux surfaces traitées à l'aide des techniques de cordons, tassa, demi-lunes et sarclo-binage cloisonné on estime la production additionnelle en grains à 3.512 tonnes et à 14.760 tonnes celle de matière sèche. En outre, la restauration des terres à vocation sylvo-pastorale a permis une bonne couverture végétale des sites. Les rendements en biomasse obtenus varient selon les types de site, les types d'ouvrages réalisés. Les résultats obtenus sur les différents transects montrent un rendement moyen de 673 kg.ms/ha avec une variation allant de 87 à 1.395 kg.ms/ha (T. ABDOULAYE et G. IBRO, 2006). Cet exemple prouve une fois de plus l'efficacité de ces techniques dans la lutte contre l'insécurité foncière et alimentaire surtout lorsque la population s'approprie et se donne les moyens de continuer la pratique de ces techniques antiérosives.

D'une manière générale, la récupération a précipité l'appropriation des terres de plateaux qui jusqu'à tout récemment étaient considérées sans propriétaires, parce que sans aucune valeur agronomique.

Tous ces projets avaient pour buts d'atténuer les effets néfastes des sécheresses sur le milieu dégradé, d'augmenter le potentiel productif, et d'améliorer la sécurité foncière des populations par les actions anti-érosives et la protection de l'environnement et la gestion des ressources naturelles (reboisement, ensemencement et mise en défens des aires de parcours).

L'État et les partenaires au développement soucieux de l'insécurité foncière et de la dégradation de l'environnement ont injecté plus de 200 milliards de FCFA dans cette région selon la Banque Mondiale de 1960 à 2004 (BM, 2009). Ils étaient préoccupés par la question de rendre disponibles les terres agricoles et les ressources naturelles dans un milieu dégradé. L'objectif visé était d'améliorer la production agricole et de restaurer l'environnement



dégradé de cette région de Tahoua chroniquement déficitaire en production agricole ces dernières décennies selon les rapports d'étude de Few's Net-Niger, de l'INS-Niger, et du Ministère de l'Agriculture du Niger.

La présente étude trouve son fondement dans la recherche des solutions durables à l'insécurité foncière persistante malgré les efforts consentis par l'Etat et les programmes de récupération de terres dans cette région. De ce fait, les techniques utilisées et l'implication des couches sociales pour pallier l'insécurité foncière et alimentaire ont permis à cette recherche d'avoir cet aspect plus foncier avec la problématique foncière au centre et un axe sur le genre dans la question foncière surtout dans l'accès et le contrôle des ressources naturelles. Les populations cibles dans la région de Tahoua ont participé à la réalisation de ces programmes. C'est pour cela que cette étude tente de ressortir et d'analyser les systèmes fonciers et de production de ces populations. Afin de voir le niveau d'appropriation, le mode d'accès aux ressources naturelles supposées reconquises et l'état d'amélioration de leur situation socio-économique d'ensemble et par groupe de ménages.

Selon YAMBA et *al.* (2005), la récupération des terres a permis aux populations d'accorder de l'importance aux terres stériles sans aucun intérêt agronomique au départ, puis de nos jours font l'objet de transactions et de convoitise. C'est à la suite de ces actions de récupération de terres que les femmes ont compris l'enjeu et la nécessité de s'y mettre pour acquérir des terres, des revenus et des vivres. Les sensibilisations des programmes ont conduit les femmes à comprendre les enjeux et les logiques du contrôle des terres d'espaces à récupérer. Elles ont acquis un pouvoir foncier considérable qui suscite la convoitise des hommes. Le prix d'une parcelle récupérée (d'environ un demi-hectare) se vendait à 600.000 FCFA soit 915 Euros. La pression vers l'acquisition de ces terres et les nombreuses convoitises pèsent sur les terres acquises par ces femmes. Puis, il s'est installé entre elles une réelle dynamique d'entraide et de solidarité pour défendre leurs acquis fonciers. Pour le moment cela marche, étant donné qu'aucune pratique d'expropriation n'a été signalée au cours des investigations. Dans l'ensemble des villages, le marché foncier existe mais concerne principalement quelques espaces à récupérer (B. YAMBA et *al.*, 2005).

L'intervention des programmes s'est faite parfois sur des espaces non appropriés ; et il semblerait qu'il existe des procès-verbaux qui l'attestent. Mais la valorisation des espaces a permis d'atteindre des rendements cultureux très élevés au niveau des banquettes agricoles (jusqu'à 1.200 kg à l'hectare dans les meilleurs cas). Ce constat de fort rendement de terres récupérées fit naître de nombreuses revendications des espaces déjà récupérés et octroyés aux femmes et hommes qui ont activement participé, mais aussi qui en ont fortement besoin comme les femmes. D'abord au sein même des paysans autochtones qui voient mal que « leurs terres » soient attribuées à des femmes qui se sont investies dans les travaux dans l'espoir d'avoir leur propre parcelle et qui parfois viennent de loin. Et aujourd'hui, suite à des pressions diverses, de nombreuses femmes se sont vues dépossédées, parfois de façon « légitime » à travers la vente.

Ensuite l'autre type de revendication émane des communautés d'éleveurs qui voient dans la récupération des terres une manière de confisquer leurs droits sur des espaces qu'ils considèrent comme leurs pâturages traditionnels. On sait néanmoins qu'un marché foncier très florissant s'est installé et fonctionne au détriment des plus pauvres et vulnérables. Cette dynamique a trouvé un terrain favorable. En effet le système de « food for work » a drainé principalement des milliers de femmes, mais il a quelque part accentué leur plus grande responsabilisation dans la gestion des ménages (autrement dit une déresponsabilisation des

hommes) ; avec l'arrêt des projets de récupération, elles se trouvent aujourd'hui dans une situation de vulnérabilité alimentaire à laquelle elles répondent par la vente d'une partie de leurs terres. Aujourd'hui même un terrain non récupéré coûte selon la superficie entre 100.000 et 150.000 FCFA. On assiste par ailleurs à une stratégie d'accumulation foncière au profit de ceux qui achètent et investissent dans la récupération des espaces dégradés et qui alimentent une spéculation foncière. L'analyse des trajectoires de vie de certaines exploitations permettrait de mieux éclairer cette dynamique (B. YAMBA *et al.*, 2005).

Nous présenterons aussi les efforts de récupération et la restauration de terres dégradées dans cette région d'étude durant la dernière décennie dans la figure 5 ci-après. Cette récupération des terres au niveau de la région regroupe deux actions à savoir la fixation des dunes et la confection des ouvrages de conservation des eaux et sols et de défense et restauration des sols (CES/DRS). Ces ouvrages sont des zai, des demi-lunes, des banquettes, des reboisements, des cordons pierreux, des tranchées etc.... Ainsi cette figure 5 nous donne l'évolution des superficies récupérées des terres dégradées et des superficies reboisées de 2000 à 2010 selon les différents types d'activités.

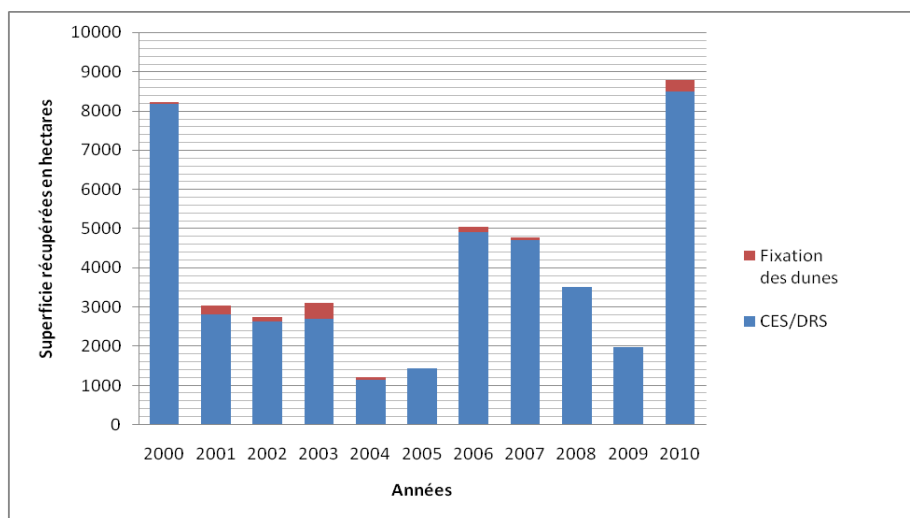


Figure 5 : Evolution des superficies récupérées par les programmes de récupération des terres dans la région de Tahoua de 2000 à 2010 (INS, 2010)

La figure 5 montre que sur onze ans les actions de récupération des terres sont plus axées sur les ouvrages de conservation des eaux et des sols/ défense et restauration des sols que les fixations de dunes. On remarque qu'il y a eu plus de récupération de terre en 2000 et 2010 avec plus de 8.000 ha de terres récupérées. La forte récupération de terre dépend de la volonté de l'Etat et aussi de la situation alimentaire de la campagne agricole précédente. Il ressort qu'en 2004 et 2005 il y a eu moins de récupération des terres avec moins de 1.500 ha par an pour toute la région. La cause de cette faible mobilisation des terres pourrait être la crise alimentaire de 2005. Les actions de récupération de terres sont souvent accompagnées de reboisement dans les ouvrages confectionnés afin de lutter contre la désertification et la dégradation du milieu.

Ces activités concourent à la sécurisation des systèmes de production agro-sylvo-pastorale et procurent des revenus monétaires substantiels aux populations rurales contribuant ainsi à les fixer dans leurs terroirs respectifs, condition sine qua non pour lutter contre l'exode rural et la pauvreté.

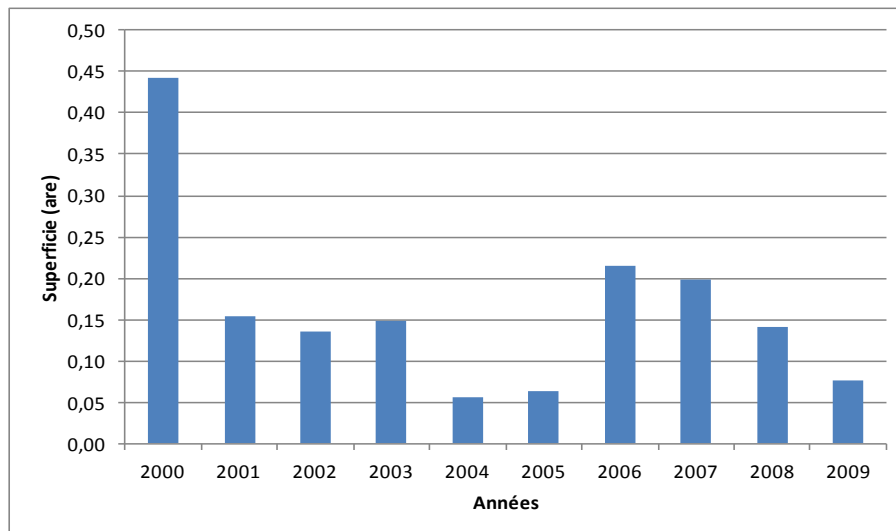


Figure 6 : Superficies en ares des terres récupérées par habitant dans la région de Tahoua de 2000 à 2009  
Source : RN/PDES, 2012 ; RN/INS, 2010

La figure 6 présente l'évolution des superficies des terres récupérées par les populations de la région entre 2000 et 2009. On remarque que ces superficies récupérées par habitant sont en baisse entre 2000 et 2009 avec deux niveaux de baisse. Le maximum des terres récupérées a été atteint en 2000 avec 0,45 are par habitant. Le minimum atteint correspond à 0,05 are par habitant en 2004 et 2005. Bien qu'il y ait eu une reprise moins importante qu'en 2000, ces superficies récupérées par habitant sont passées d'environ 0,22 à 0,07 are par habitant entre 2006 et 2009. Ces différentes baisses s'expliquent par la diminution des moyens affectés dans la récupération des terres qui nécessite souvent de gros engins, des outils et des vivres pour une forte mobilisation des populations. D'autres raisons non moins importantes sont la crise alimentaire de 2004-2005 qui montre bien les années à plus basses superficies récupérées, puis aussi une seconde baisse remarquable en 2009 avec les mauvaises récoltes qui ont entraîné un déficit et une nouvelle crise alimentaire en 2010.

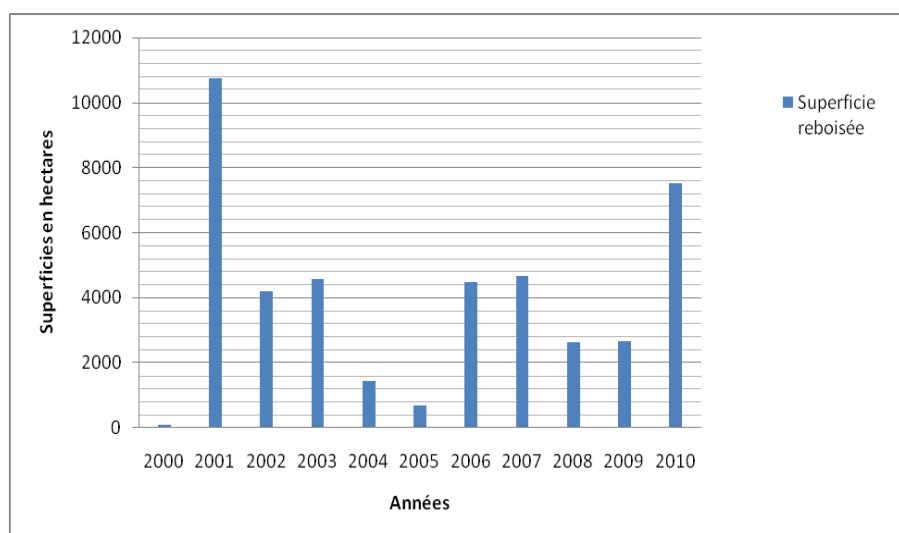


Figure 7 : Evolution des superficies des terres reboisées entre 2000 et 2010 dans la région de Tahoua  
Source : RN/PDES, 2012 ; RN/INS, 2010

Cette figure 7 montre que les efforts de reboisement sont en baisse entre 2002 et 2009 dans la région de Tahoua par rapport à l'année 2001 qui a connu la campagne de reboisement la plus importante sur les dix ans avec 10.750 hectares de superficies reboisées. Il faut souligner que

ces types d'activités sont menés par les programmes de récupération des terres et les ONG. On constate une reprise de ces efforts en 2010 avec une superficie reboisée de plus de 7.000 ha.

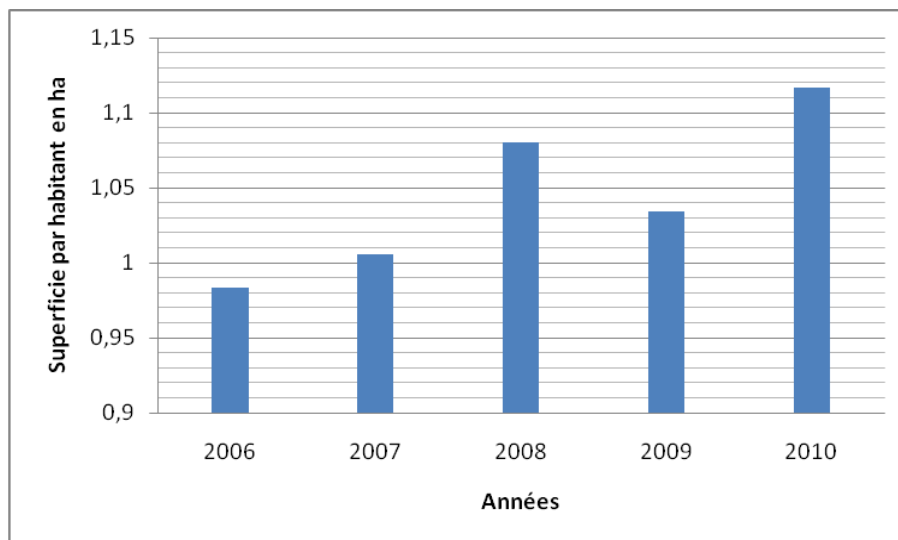


Figure 8 : Evolution des superficies des terres cultivées par habitant dans la région de Tahoua de 2006 à 2010  
Source : RN/INS, 2010, 2013

Lorsqu'on compare les figures 6 et 8, on constate qu'au moment où les superficies des terres récupérées par habitant diminuent (0,45 are en 2000 à 0,20 are en 2006, puis à moins de 0,10 are en 2009), les superficies des terres cultivées par habitant ne cessent de croître (0,98 ha en 2006 à 1,10 ha en 2010). Cela reste la preuve d'une forte demande de terres de culture dans un contexte de faible croissance des superficies des terres récupérées pour les activités agricoles. Aussi, le mode d'accès dominant aux terres de culture de la région qui est l'héritage selon le droit islamique coutumier contribue à l'amenuisement et la réduction des superficies récupérées. Plusieurs ayants droit se fient à cet héritage, puis ne fournissent pas d'effort pour aussi récupérer des terres dégradées avant la succession. Cela explique l'effet de la pression démographique sur les terres de cultures. La figure 8 a été réalisée à partir du rapport des cumuls des superficies des terres emblavées par les cultures de mil, de sorgho, de niébé, du maïs et d'arachide dans la région de Tahoua et de l'effectif annuel des populations estimé par l'INS (RN/INS-Niger, 2010, 2013).

Selon une étude menée dans la région de Tahoua en juin 2005, les terres cultivées en 2003 étaient estimées à 1.972.268 ha sur un potentiel cultivable de 2.835.223 ha. En considérant les données de l'INS 2010, les superficies emblavées par le mil, le sorgho, le maïs, le niébé et l'arachide sont évaluées à 2.969.192 ha en 2010 dans la région de Tahoua. Par conséquent, les superficies cultivées ne font qu'augmenter et dépassent les superficies cultivables estimées en 2003. Depuis 2005, la même étude entrant dans le cadre de la situation de référence (Monographie des départements de Tahoua) fait ressortir que les superficies cultivées des départements de Madaoua et de Tahoua étaient respectivement à 1,5 fois et 1,04 fois les superficies cultivables estimées. Puis celles des autres départements comme Birni N'konni et Bouza et Kéita étaient aussi à plus de 95% de leur potentiel des terres cultivables (RN&CILSS, 2005). Cette situation prouve que l'enjeu et le défi est énorme pour la recherche de terres de cultures dans l'avenir surtout que la population ne cesse de croître exponentiellement.

## **2.12 L'aspect genre, les femmes chefs de ménage, occupation des terres et question foncière**

L'étude s'est aussi intéressée à la question du genre face à la problématique foncière dans la région de Tahoua. Elle a aussi cherché à comprendre le mécanisme d'accès des ménages femmes aux ressources foncières et leur contribution dans la lutte contre l'insécurité foncière.

En effet, selon K. DAVID et X. THEODORA cité par P. J. JÜTTING et *al.* (2009), l'autonomisation des femmes passe entre autres par le travail. Grâce à lui, une femme peut gagner sa vie, renforcer son estime de soi et s'intégrer davantage à la société qui l'entoure. Lorsqu'une femme accède à un emploi de qualité, ce n'est pas seulement son bien-être qui est affecté, le ménage tout entier en profite, avec des conséquences importantes pour la santé et l'éducation des enfants (P.J. JÜTTING et *al.* 2009).

Pour mieux s'adapter et protéger leur acquis, les femmes développent des stratégies. Ainsi, parmi ces stratégies, les femmes s'organisent également en groupements (par exemple de type GIE, groupement d'intérêt économique), ce qui augmente leurs possibilités d'exploiter durablement des parcelles. On constate par endroits (Bénin, Togo, Côte d'Ivoire, Mali, Burkina Faso, Niger, Libéria et Ghana) de nouveaux modes d'accès à la terre par les femmes (partage d'héritage du vivant du père, achat de plantation, de verger ou de terre par la femme, etc.). De plus en plus, lorsque la femme reçoit une terre du vivant de son père (malgré la présence de frères), elle la garde même après la mort de ce dernier. La femme (ou fille) y exerce tous les droits (contrôle, gestion, exploitation, aliénation, etc.). Même lorsque la fille se marie, elle peut conserver le bien foncier reçu de son père. La cession est définitive, elle ne peut être remise en cause que lorsqu'elle ne l'exploite pas. Les menaces de récupération de la parcelle par des hommes de la famille sont réelles lorsqu'elle ne la met pas entièrement en valeur (M. KONE, 2011).

Dans le contexte social et culturel, au-delà de sa valeur économique, la terre reste pour beaucoup de sociétés africaines une ressource sociale, culturelle et ontologique qui fonde l'identité sociale. Le foncier, étant la projection du social sur la terre, a aussi reproduit les discriminations à l'égard des femmes, discriminations que les législations étatiques renforcent. Il est donc nécessaire de repenser et de reformuler les règles tant coutumières que modernes existantes, en matière de propriété foncière dans une perspective de renforcement des droits d'accès et de maîtrise foncière des femmes ainsi que des groupes ethniques et peuples autochtones marginalisés (C. TOMAVO, K. A. OLULUMAZO, 2013).

De plus, une des insuffisances de l'urbanisation actuelle est la discrimination systématique à l'égard des femmes dans les domaines de l'éducation, du logement, de l'accès à la terre malgré l'existence des législations officiellement neutres en matière de genre (C. TOMAVO, K. A. OLULUMAZO, 2013).

L'état des lieux de la problématique de l'accès des femmes à la terre en Afrique de l'Ouest laisse apparaître qu'elles sont utilisatrices de la terre, pilier du développement agricole, mais, que de façon générale, elles n'ont pas un accès égal à cette ressource avec les hommes. Bien que les situations soient variées, elles ont majoritairement des droits restreints et provisoires (M. KONÉ, 2011). Cette affirmation de Koné s'avère vraie dans le contexte de cette région du Niger où l'accès au foncier ne se fait pas de façon équitable entre les hommes et les femmes selon les droits islamiques et coutumiers lors de l'héritage (elle reçoit la demi-part d'un homme lorsqu'ils sont les fils et 1/8 si elle est épouse du défunt). Les femmes reçoivent aussi

plus le droit d'usufruit que le droit de propriété. La pesanteur sociale et les coutumes poussent les femmes à renoncer parfois aux droits de propriété au profit des autres membres (frères et oncles). L'un dans l'autre les hommes obtiennent la plus grande part des terres et des ressources naturelles suite au partage de l'héritage.

Lorsqu'on parle de femme chef de famille, deux cas de figure sont possibles. Soit le ménage est officiellement dirigé par une femme, laquelle est le chef de famille au regard de la loi ou du droit coutumier, le partenaire masculin étant considéré absent à titre permanent: tel est le cas des ménages dirigés par une veuve ou une femme célibataire, séparée ou divorcée. Soit le ménage est de fait dirigé par une femme, étant entendu que l'époux peut être également présent, ou absent (FAO, cité par NATIONS UNIES/A/HRC/22/72, 2012).

On constate que les veuves chefs de famille forment un groupe particulièrement vulnérable face à la pauvreté (Banque mondiale, 2001 cité par NATIONS UNIES/A/HRC/22/72, 2012).

Les femmes et les filles sont responsables du ménage, ramassent le combustible et vont chercher l'eau pour préparer les repas ou pour les besoins de l'agriculture. Une étude menée en Afrique a montré qu'en un an, les femmes portaient plus de 80 tonnes de combustible, d'eau et de produits agricoles sur une distance de 1 km, soit huit fois plus que les hommes. Ce sont aussi les femmes qui s'occupent généralement des enfants, des adultes malades, des orphelins ou des personnes âgées (Rapport de la Commission de la condition de la femme (FAO, cité par NATIONS UNIES /A/HRC/22/72, 2012)).

Les actifs productifs et l'épargne dont elles disposent sont moindres que ceux d'autres groupes et elles sont aussi moins susceptibles de bénéficier d'une pension, de sorte qu'elles dépendent du soutien de leurs fils (R. HOLMES, N. JONES, *supra* cité par NATIONS UNIES /A/HRC/22/72, 2012).

Les mères célibataires assument généralement la responsabilité des personnes de la famille à charge, ce qui grève considérablement leur revenu (S. CHANT, *supra* cité par NATIONS UNIES /A/HRC/22/72, 2012).

Mais dans la pratique, elle contribue à la précarisation de leur situation foncière. En effet, pour acheter de la terre, il faut de l'argent, ce qui n'est pas le cas pour l'écrasante majorité des « femmes ». La pauvreté est principalement rurale et féminine. 9 sur 10 pauvres vivent en milieu rural et 3 sur 4 sont des femmes (CILLS, CSAO, 2008).

Au Niger, les femmes et hommes ont des rôles et des tâches parfaitement définis dans la répartition des biens et services. Le contrôle des ressources suit les mêmes modèles, fondés sur la discrimination entre les sexes. Même lorsque les femmes élargissent leurs activités, les traditions qui limitent la maîtrise des ressources restent inchangées, surtout en agriculture. La participation des femmes est importante dans les activités liées à la production agricole et à la commercialisation des produits agricoles. L'ensemble de ces activités ne garantit pas le droit d'accès et le contrôle des ressources productives telles que la terre. Ces droits sont définis dans une large mesure par les liens de parenté basés sur les hommes, issus d'idéologies patriarcales. De ce fait, dans les cultures patrilinéaires<sup>24</sup> ou matrilineaires<sup>25</sup>, les hommes

---

<sup>24</sup> Se dit d'un mode de filiation pour lequel seul compte la parenté paternelle. (le nom, le privilège, l'appartenance à un clan ou à une classe se transmettent du père et des parents du père aux enfants ; aucun droit n'est reconnu aux parents du côté maternel). Larousse en ligne consulté le 20 février 2014.

décident de la répartition des ressources familiales (I. OUMAROU, 2008). Cet auteur rajoute qu'au Niger, le travail agricole est assuré à 80 % par les femmes. Mais la possibilité pour celles-ci d'accéder à la terre et aux autres ressources naturelles dépend de la place qu'elles occupent dans les systèmes sociaux. Les droits fonciers coutumiers, liés à un système foncier extrêmement complexe, régissent encore une grande partie de l'appropriation et de l'exploitation des terres par les différentes ethnies présentes (Songhay, Peulh, Bella, Hausa) dans la zone de cultures (I. OUMAROU, 2008).

Le système foncier au Niger est encore régi par un complexe syncrétique de lois qui ne sont ni tout à fait coutumières ni complètement islamiques mais qui s'inspirent des deux. L'adoption du Code rural malgré la clarification qu'il a apportée ne permet pas de garantir à la Nigérienne le droit d'accès, d'exploitation et de contrôle de son capital foncier. Les mutations sociales vont avoir un impact sur ces droits. On assiste à une remise en question et à l'effritement des rapports sociaux (M. BAYARD GAMATIE, 2000).

L'enjeu important du foncier en milieu rural rend la terre sacrée et limite le mode de faire-valoir à l'héritage (droit permanent au même titre que l'achat) pour ceux qui disposent encore de terres et l'achat pour les nantis. Le prêt, le gage, la location (droits d'usufruit) tendent à disparaître ces derniers temps. Selon M. BAYARD GAMATIE (2000), « Quel que soit le niveau considéré, l'impasse s'effectue toujours sur les besoins et aspirations de l'agricultrice qui est rarement propriétaire du principal moyen de production à savoir la terre. Les lopins de terre qu'elle exploite lui sont généralement prêtés par le chef de famille. Même quand il arrive que des terres soient aménagées à des fins agricoles, elle y accède très difficilement et, quand c'est le cas, ne bénéficie pas toujours de la même surface que l'homme. La femme acquiert la terre par achat, don ou héritage mais ces cas sont rares ».

Parmi les différents modes d'accès, le prêt (du mari à sa femme) tend à disparaître suite à l'amenuisement des terres. Les mouvements de décapitalisation foncière (vente surtout), jadis observés et qui se faisaient en faveur de l'urbanisation ou de certains nantis et fonctionnaires, ont tendance à disparaître vu le contexte actuel, dans lequel la terre est devenue une « perle rare ». Par rapport à la production rurale, alors même qu'aucun texte de loi civil ou coutumier ou islamique n'interdit à la femme l'accès à la terre, dans les faits, elle n'y accède jamais sauf presque accidentellement. L'on en connaît toutes les conséquences désastreuses pour l'amélioration de ses conditions de vie, de travail et l'augmentation de la productivité. Aussi, MONIMART souligne que la femme a en charge l'alimentation de la famille ou de ses enfants (M. DIARRA-DOKA et M. MONIMART, 2004).

En effet, il est donc nécessaire de repenser et de reformuler les règles tant coutumières que modernes existantes, en matière de propriété foncière dans une perspective de renforcement des droits d'accès et de maîtrise foncière des femmes ainsi que des groupes ethniques et peuples autochtones marginalisés (K. A. OLULUMAZO et C. TOMAVO, 2013). Ainsi, au même titre que les hommes, la femme utiliserait la terre d'abord pour la réalisation d'activités de production pour la sécurité alimentaire du ménage ou de la famille. Sur les terres qui lui sont octroyées par son époux, son frère ou son père, ou des hommes de sa famille, la femme produit du vivrier pour nourrir la famille dont elle s'occupe ou dans laquelle elle vit (M. KONÉ, 2011).

---

<sup>25</sup> Se dit d'un mode de filiation et d'organisation sociale dans lequel seule l'ascendance maternelle est prise en ligne de compte pour la transmission du nom, des privilèges, de l'appartenance à un clan ou à une classe. (<http://www.larousse.fr/dictionnaires/francais/matrilin%C3%A9aire/49910?q=matrilin%C3%A9aire#49809>)

Néanmoins au Niger, les hommes et les femmes pratiquent l'agriculture associée et le système le plus répandu est le mil-niébé ou le mil-niébé-sorgho. Ce système est pratiqué par environ 80% des ménages. Généralement ces cultures ne sont pas pérennes, elles ne mobilisent le sol que pour une saison pluvieuse ou une durée de cycle n'excédant pas l'an. Quand il lui arrive de commercialiser une partie de sa production, les fonds sont utilisés pour se procurer les denrées non cultivables et biens de première nécessité (sel, aliment riche en protéine, pétrole, allumettes, etc.) ou satisfaire des besoins élémentaires (vêtements, soins, etc.) pour elle et ses enfants. La femme est également main-d'œuvre familiale. Elle participe à toutes les activités de la création de richesse au sein du ménage. Elle contribue aussi à l'entretien de champs ou plantations de membres de la famille de sexe masculin (frère, père, époux, etc.). Sa « rétribution » dépend de la volonté de ces personnes (des produits de première nécessité, une partie de la production ou une contrepartie monétaire...) (M. KONÉ, 2011).

Par ailleurs, la méconnaissance des règles applicables par l'islam et le code rural, s'ajoute à la résistance des hommes pour bloquer l'accès de la femme à la terre. Selon M. BAYARD GAMATIE, une forme d'inégalité est mise en exergue à travers ce passage qui stipule que « les arguments coutumiers généralement développés s'appuient sur des raisons aussi discriminatoires qu'injustifiées selon lesquelles une femme qui, grâce à l'héritage, accède à la terre, porte atteinte à l'intégrité du domaine familial. Cela accélère le morcellement et contribue à augmenter le patrimoine foncier de son mari. En plus, l'acquisition par la femme de la terre lui empêcherait certainement de s'adonner efficacement aux tâches de reproduction si elle devait s'atteler à sa mise en valeur ; comme si les travaux domestiques ne devaient jamais être allégés ou que la femme n'est destinée qu'à la reproduction » (M. BAYARD GAMATIE, 2000).

Le droit islamique est très précis en matière d'héritage. Il fixe les conditions dans lesquelles la femme hérite de la terre selon qu'elle soit unique héritière, ou qu'il y ait uniquement des femmes à se partager cet héritage, ou qu'il y ait des frères et sœurs. Dans ce dernier cas, le Coran prévoit : « aux fils une part équivalente à celles de deux filles. S'il n'y a que des filles même plus de deux, à elles alors 2/3 de ce que le défunt laisse. Et s'il n'y en a qu'une, alors la moitié... »<sup>26</sup>. On prend prétexte, de ce que pour l'islam, la femme hérite, dans certaines conditions, de la moitié de la part de l'homme, pour porter atteinte aux droits humains les plus élémentaires de la femme en développant toutes sortes de stratégies pour la maintenir dans le carcan des travaux domestiques et de reproduction astreignants et invalidants ; en un mot, pour justifier une inqualifiable injustice d'exclusion qui accentue la précarité de sa situation.

Le manque de sécurité foncière entrave toute possibilité d'investissement durable, d'accès à la vulgarisation, aux intrants et au crédit, compromet la diversification de la production, surtout pour les femmes. En fait, l'enjeu du débat actuel sur le rôle et le statut de la femme au Niger est celui de la démocratisation globale de la société car son instauration véritable modifierait non seulement l'équilibre des forces, mais mettrait en péril certains pouvoirs et certains privilèges jusque-là jalousement gardés (M. BAYARD GAMATIE, 2000). Pour accéder à la terre, les femmes développent des stratégies parallèles aux modes d'accès reconnus par les coutumes. Les coutumes reconnaissent aussi les droits d'accès par l'héritage, le don, l'achat ou le prêt sans distinction de sexe. Enfin, nous bouclons ce point avec les propos de E. PELERIN et al., en 2011, qui stipulent que « la disparité dans l'accès aux terres est l'une des principales causes des inégalités sociales et économiques entre les hommes et les femmes dans les zones rurales » (E. PELERIN et al., 2011).

---

<sup>26</sup> Voir versets 11 et 12 de la sourate 4 du Saint coran



## CHAPITRE 3 : MÉTHODOLOGIE DE RECHERCHE

Après l'introduction générale et le cadre conceptuel, le présent chapitre traite de la méthodologie de recherche. Ce chapitre expliquera l'approche méthodologique, les déroulements des enquêtes ou la façon dont des données primaires et secondaires ont été récoltées sur le terrain. Il présente les outils et techniques utilisés pour la collecte et l'analyse des variables. Enfin, il se termine avec les difficultés et limites de la recherche. Cette partie méthodologique se penchera sur une description brève de la zone d'étude. Elle présentera la justification du choix de la zone. Après cette brève présentation de la région d'étude, cette partie décrira aussi le déroulement des enquêtes et l'approche méthodologique globale qui a permis de mener cette étude.

### 3.1 Introduction

La zone d'étude représente la région de Tahoua au Niger. Ce dernier est un vaste pays du Sahel couvrant une superficie de 1.267.000 km<sup>2</sup>, qui partage ses frontières avec sept pays : l'Algérie et la Lybie au Nord, le Tchad à l'Est, le Nigéria et le Benin au Sud et le Burkina-Faso et le Mali à l'Ouest. Les trois-quarts du pays sont constitués d'un désert situé dans la zone septentrionale (RN/UE/FAO/RGAC<sup>27</sup>, 2008).

### 3.2 Description de la zone d'étude

La région de Tahoua est l'une des huit régions que compte la République du Niger. Elle se trouve au cœur du pays et dans la zone sahélo-saharienne sous un climat du type sahélien semi-aride. Elle couvre une superficie de 113.317 km<sup>2</sup> sur laquelle vit une population de 3.327.260 habitants en 2012 (RN/INS, 2013).

La région de Tahoua (ancien département de Tahoua depuis 1964) a été créée en 1998 par la loi n°98-31 du 14 septembre 1998. Elle est limitée au nord par la région d'Agadez, au nord-ouest par la République du Mali, à l'ouest par les régions de Tillabéry et Dosso, à l'est par la région de Maradi, et au sud par la République fédérale du Nigeria. Elle couvre une superficie de 113.371 km<sup>2</sup> soit 8,95 % du territoire national (RN/INS-Niger, 2009).

Sur le plan administratif, la région de Tahoua est subdivisée en huit départements qui sont : Abalak, BirniNkonni, Bouza, Illéla, Keita, Madaoua, Tahoua et Tchintabaraden suivant la loi N° 98-30 du 14 septembre 1998. En août 2011, les quatre postes administratifs de la région que sont Bagaroua, Malbaza, Tassara, et Tillia, ont été érigés en départements portant leur nombre de huit à douze (Loi N°2011-22 du 8 août 2011, érigeant les anciens postes administratifs en départements). Cette région d'étude dispose de sept communes urbaines représentées par chaque chef-lieu des départements exception faite de Tahoua qui est érigé en ville avec deux arrondissements communaux. Elle compte 35 communes rurales suivant la loi N° 2002-14 du 11 juin 2002. Les institutions coutumières se composent de 12 cantons et 23 groupements nomades totalisant 2.077 villages et hameaux<sup>28</sup>.

---

<sup>27</sup> RGAC : Recensement Général de l'Agriculture et du Cheptel en 2008, financé par l'Etat du Niger, l'Union Européenne et l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO).

<sup>28</sup> INS, 2013. Annuaire Statistique Régional de Tahoua, 2006-2010.

La région de Tahoua peut être découpée en 3 grandes zones agropastorales au sein desquelles plusieurs systèmes de production agropastoraux sont développés. Ces zones sont au nombre de trois et déterminées par le type de culture (niébé, culture pluviale, riz, maraîchage) et l'élevage présent dans ces systèmes de production. Si les superficies agricoles sont supérieures à 70%, alors le département est défini comme agricole. Si le département est situé au-dessus de la limite nord et présente des superficies agricoles inférieures à 30%, le département est considéré comme pastoral. Enfin, les départements agropastoraux ont des superficies agricoles situées entre 30% et 70% et pratiquent également l'élevage agropastoral (MOUSSA DIT KALAMOU M. et al., 2013).

C'est une région qui souffre d'insuffisance des terres agricoles et qui tombe régulièrement dans un déficit chronique à cause de cette situation précaire des terres.

En 2010, au début des investigations sur le terrain, la population de la région de Tahoua a été estimée à 2.685.080 habitants, soit environ 18% de la population nigérienne (RN/INS, 2010). L'échantillon stratifié a été déterminé à partir de l'effectif de la population, puis selon le poids démographique des huit départements qui composaient la région à l'époque.

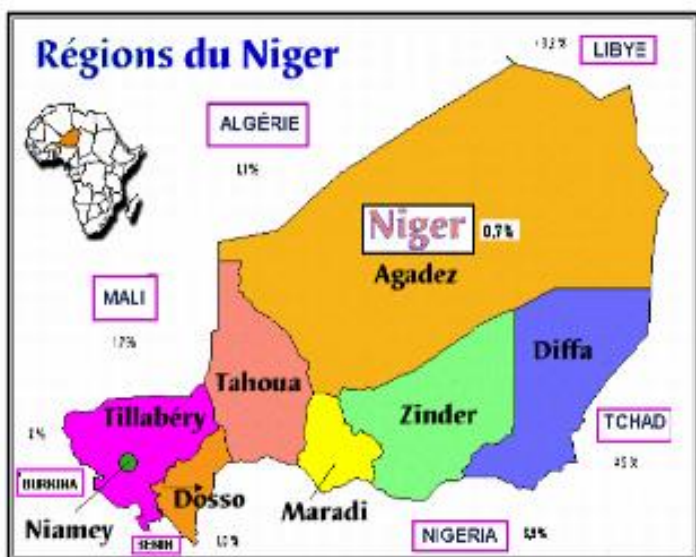
Les informations sur les caractéristiques socio-économiques et le mode de gestion des terres agricoles ont été recueillies par les enquêtes menées au niveau des chefs de ménage et des villages échantillons.

Une attention particulière sera accordée aux aspects sur le foncier et le genre pour promouvoir une sécurité foncière, financière aux ménages et plus particulièrement aux femmes qui ont plus de difficultés d'accès aux ressources naturelles. La situation d'insécurité foncière des ménages et de pauvreté des ménages femmes par rapport aux ménages hommes sera mise en exergue par une étude de cas à partir de l'analyse d'une portion des données de la seconde enquête de 2012. Ensuite, la gestion et le mode d'accès à la propriété des terres agricoles, les sources des revenus et les dépenses des ménages seront analysés et comparés.

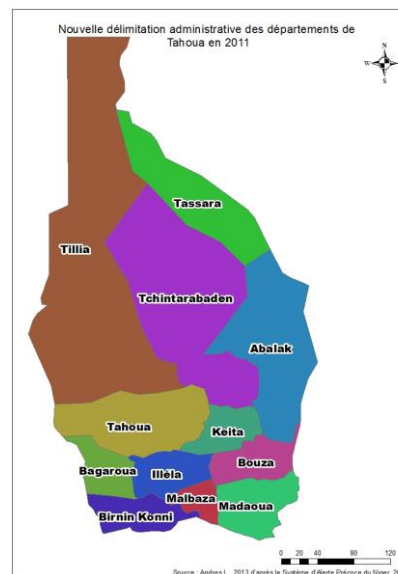
Ainsi une base de données aura été constituée par les enquêtes. L'analyse de ces données a permis d'aboutir à certains objectifs assignés qui sont liés à la sécurisation et l'évaluation de la récupération des terres.

A partir des données récoltées, les effets des luttes antiérosives par rapport à l'accroissement du capital foncier ont été mesurés. Aussi, l'impact de cette dynamique foncière induite par la récupération des terres dans la lutte contre l'insécurité foncière et alimentaire des ménages a été analysé.

Cette région présente un fort potentiel agricole dégradé dans sa majeure partie, et des déficits chroniques sévissent dans cette zone d'après plusieurs études (FEWS NET, INS...). Elle a bénéficié d'importantes interventions de programmes de récupération des terres. L'insécurité foncière et alimentaire persiste malgré les efforts consentis par l'Etat et ses partenaires de 1988 à nos jours. Les gros investissements entrent dans le cadre de la réforme des politiques de développement rural axées sur le développement des politiques foncières rurales. Ces dernières étaient issues des résultats de plusieurs réflexions suite aux échecs des premières politiques technicistes et sectorielles. Ces premières politiques ont écarté les producteurs des processus d'élaboration de ces politiques de développement rural. Ensuite, ces politiques ont été appuyées par le code rural du Niger pour que toutes les activités d'aménagement des espaces ruraux se déroulent normalement sans conflits entre les acteurs.



Source : D. MODIELI AMDOU, 2008



Source : L. ANDRES, 2013  
d'après le Système d'Alerte

Carte 1 : Carte de la république du Niger et de la Région de Tahoua : localisation de la région dans le pays

Cette figure montre la localisation de la région de Tahoua au sein de la carte du Niger. Cette dernière fait ressortir le découpage administratif des huit régions du pays et les sept pays limitrophes du Niger. La seconde carte est celle de la région d'étude. Elle met en évidence les différents départements qui composent actuellement cette région de Tahoua.

La carte de la république du Niger et celle de la région de Tahoua mettent par ailleurs en exergue l'emplacement de la région d'étude dans le Niger. La seconde carte est celle de la région d'étude. Elle montre les différents départements qui composent actuellement cette région.

### 3.3 Justification du choix de la zone d'étude

La récupération des terres est une activité menée par les populations bénéficiaires des programmes de gestion des terres pour lutter contre l'insécurité alimentaire et la pauvreté des ménages dans la région de Tahoua. Cette dernière a été choisie dans le cadre de cette étude du fait qu'elle soit la plus exposée aux dégradations des terres causées par les sécheresses de 70 et 80. Elle a aussi connu beaucoup d'interventions de projets et programmes en matière de récupération des terres pendant les trois dernières décennies. En plus, les recherches conduites en 2000 et 2006 dans cette région dans le cadre des travaux des mémoires en vue de l'obtention des diplômes d'ingénieur agronome et du diplôme des études approfondies en développement, environnement et sociétés, ont été la base d'une connaissance préalable du milieu d'étude.

Ce thème de thèse a été formulé afin d'apporter une contribution supplémentaire à la recherche de solution aux problèmes des terres et de pauvreté des ménages, surtout féminins, de la région de Tahoua.

Suite aux appuis et interventions des programmes destinés à limiter l'érosion, les ménages ont fondé l'espoir d'augmenter leur pouvoir économique par l'acquisition de terres et l'appropriation de nouvelles techniques antiérosives qui accroissent les terres agricoles et les rendements des cultures dans cette région.

La présente étude tentera d'apprécier les progrès réalisés non seulement dans la lutte contre l'insécurité foncière et la pénurie et la dégradation des terres agricoles, mais aussi dans la lutte contre l'insécurité foncière et alimentaire, et l'amélioration de la situation précaire des ménages de cette région. Cette appréciation se fera à partir de l'analyse de la proportion des ménages qui s'est appropriée des techniques antiérosives après les projets. Elle se poursuivra par l'évaluation des superficies récupérées par les ménages et par l'évolution du nombre et de la superficie des terres agricoles des ménages.

Malgré qu'il existe plusieurs définitions du mot ménage, celle de l'INS sera retenue, celle-ci cadrant bien avec le contexte du Niger : « Le ménage est un ensemble de personnes qui forment une même unité de consommation, un ensemble de personnes dont les repas sont organisés par une seule et même personne. Les membres d'un même ménage vivent habituellement sous le même toit ou dans la même concession » (RN/UE/FAO/RGAC, 2008). Le ménage se compose d'un chef de ménage et d'autres membres qui ont des liens de parenté ou de lignage avec le chef de ménage.

Le ménage est coordonné par un membre, le chef du ménage. Ce dernier a la responsabilité de l'organisation de la préparation des repas, et d'une manière générale de l'organisation de la vie du ménage. Le chef de ménage est nécessairement un résident, un membre permanent du ménage et qui vit donc en permanence dans la concession du ménage (RN/UE/FAO/RGAC, 2008). Le chef de ménage est aussi la personne (homme ou femme) reconnue comme telle par les autres membres du ménage. Il détient les principaux pouvoirs et responsabilités pour les affaires familiales (FAO, 1995).

Dans le cas de cette étude, la femme est considérée chef de ménage à partir du moment où elle commence à décider de la date des opérations culturales et aussi de la gestion du grenier après avoir conduit les activités agricoles du semis jusqu'au stockage. Donc, dès que la période d'absence du chef de ménage homme dépasse une année, la femme reprend le contrôle de la gestion de la campagne agricole suivante. Elle devient donc chef de ménage dans le cas de veuvage, de divorce ou d'absence de plus d'une année du conjoint.

### **3.4 Échantillonnage**

C'est un échantillonnage stratifié qui repose sur une première strate (zone de dénombrement) et une deuxième strate (type de milieu).

La première strate (zone de dénombrement) est calculée sur la base du sondage national de l'Institut National de la Statistique du Niger (INS-Niger) et est définie comme « une partie du territoire, parfaitement délimitée, comportant un nombre à peu près constant d'habitants, proche du millier de personnes » (MOUSSA DIT KALAMOU M. et al., 2013).

La deuxième strate (type de milieu) est relative à l'appartenance du village ou ménages échantillon à une zone agro-écologique de la région. Ainsi, il existe 3 types établis selon les systèmes de production dominants de la zone. On distingue alors la zone agricole, la zone agro-pastorale et la zone pastorale.

L'échantillonnage est stratifié dans le choix des villages, puis systématique dans le choix des ménages enquêtés. Il a porté sur 420 ménages tirés des vingt villages avec vingt et un ménages par villages. Cet échantillonnage a été choisi sur base des formules de l'INS pour déterminer le nombre de ménages représentatifs par département. Ensuite, la direction régionale du développement communautaire a aussi contribué en fournissant les bases de données pour réaliser l'échantillonnage et le choix des villages échantillonnés.

Afin de déterminer la taille de l'échantillon, puis le nombre des villages et le choix des ménages échantillons au sein des villages, des pistes ont été données par les agents de l'Institut National des Statistiques. Ainsi, le taux de pauvreté (25%), d'insécurité alimentaire (48%) et des terres récupérées au profit des ménages de la région (0,11%) (RN/INS, 2008)<sup>29</sup> ont été considérés dans la détermination de la taille de l'échantillon. Mais, seul P (taux d'insécurité alimentaire), le plus grand indicateur parmi les trois indicateurs clés, a été retenu dans le calcul ou la formule. P étant le plus grand indicateur et contenant les autres indicateurs.

Ces indicateurs, représentés par ces différents taux (insécurité, pauvreté des ménages et récupération des terres) ont été choisis pour l'année 2008 qui représente l'année de référence pour cette étude qui a débuté en octobre 2009, puis appliqués à la formule ci-dessous pour le calcul de N, la taille représentative de l'échantillon de l'étude. La taille d'échantillon représentative a été obtenue à partir de la formule ci-dessous fournie par l'INS.

$$N = \frac{2[\text{effet de grappe}(1.96)]^2 \times P(i-p)}{[\text{erreur}]^2} = \frac{2 \times 4 \times P(1-P)}{[0.05]^2}$$

Avec : i est une constante de valeur 1 ;

p est une proportion, elle représente ici la plus forte proportion des indicateurs ;  
et effet de grappe représente 1,96 puis il est arrondi à 2 dans l'application de la formule.

$$\text{Taille échantillon} = \frac{4 \times \text{proportion} \times (1 - \text{proportion}) \times \text{effet du plan de sondage}}{\text{marge d'erreur} \times \text{marge d'erreur}}$$

La formule a permis d'aboutir à une taille d'échantillon représentative par département de 840 ménages. Pour des raisons de faisabilité, cette taille a été réduite de moitié en jouant sur la marge d'erreur. Ce choix a été fait dans un souci de respecter le temps et le budget disponible. C'est ainsi que 420 ménages ont été enquêtés dans une grappe de 20 villages et avec 21 ménages par village au lieu de 840 ménages représentatifs pour l'ensemble de la région. Les raisons de ce choix étaient les moyens financiers, l'accessibilité des villages par une route et l'installation de la saison pluvieuse qui entraîne un retour massif des populations rurales pour conduire les activités champêtres au village. Parmi les critères, il y a eu aussi l'élimination des points d'eau, les campements et les centres urbains. Néanmoins quelques villages périurbains ont été investigués lors de l'enquête.

<sup>29</sup> Selon l'INS dans les enquêtes conjointes sur la vulnérabilité alimentaire des ménages de juillet 2008, décembre 2008/janvier 2009 ; avril 2010 ; janvier 2011 et novembre 2011 in plan de soutien 2012. Ces taux d'insécurité alimentaire sévère et modérée sont respectivement de 8,4 et 31,9 en juillet 2008; 11,8% et 18, 8% en décembre 2008 ; 7,6% et 28,5% en décembre 2007 ; 8,8% et 8,2% en août 2011 ; 24,5 et 23,6 en 2010 ; 8,6 en novembre 2011 dans la région de Tahoua.

La direction régionale du développement communautaire et de l'aménagement du territoire de Tahoua a permis d'accéder aux données dont elle disposait, telles que la base de sondage et la feuille de dénombrement de la région pour le tirage des villages. Aussi, des explications ont été fournies par les agents de la même direction régionale sur la procédure du tirage des ménages échantillons.

La sélection des ménages à intégrer à l'échantillon s'est faite dans les villages, au cours d'assemblées générales sur la base de la liste de dénombrement des ménages dressée à partir du listing des familles vivant dans les villages. Cette liste est disponible chez tous les chefs des villages, ils l'utilisent en général pour savoir ceux qui se sont acquittés de leurs impôts. Ces chefs du village actualisent cette liste au fur et à mesure que les nouveaux foyers ou ménages se créent. Ils jouent le rôle d'intermédiaire entre la population et l'administration communale et le chef de canton.

Afin de mieux cerner la question de la dynamique foncière dans la lutte contre l'insécurité alimentaire et la pauvreté des ménages femmes dans cette région, les données primaires ont été collectées en trois passages dans la région.

Le tableau 7 fait ressortir la répartition du nombre de ménages interrogés par département proportionnellement au poids démographique des départements de la région.

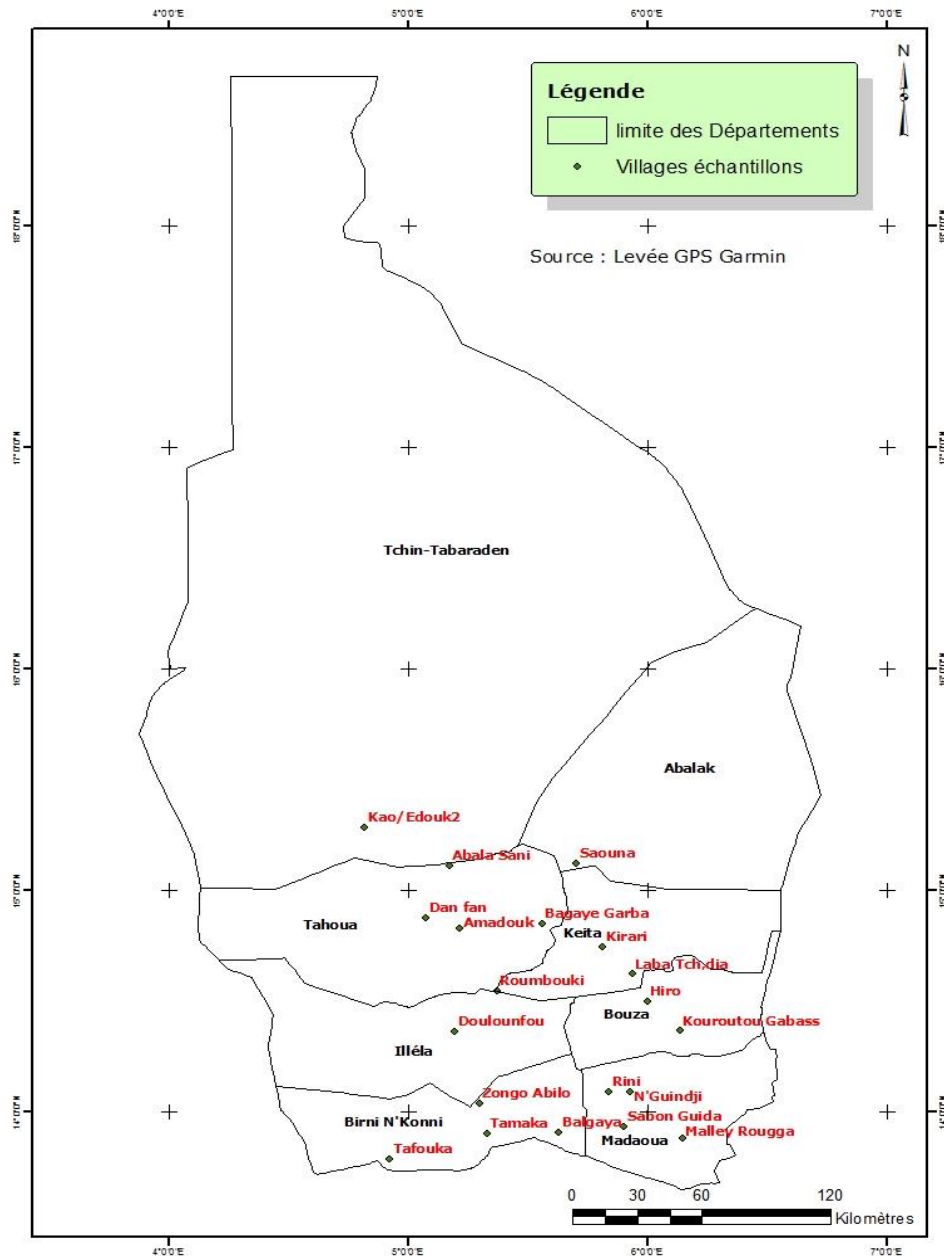
Tableau 7: Liste des départements de la région d'étude

<b>Départements</b>	<b>Nombre de ménages</b>	<b>Participation à l'échantillon total (%)</b>
Birni Konni	84	20
Madaoua	84	20
Tchintabaraden	21	5
Abalak	21	5
Illéla	42	10
Bouza	42	10
Keita	42	10
Tahoua département	84	20
Total	420	100

Source : Enquête 2010

Ce tableau 7 montre que parmi les huit départements que comptait la région de Tahoua, trois départements, à savoir Birni N'konni, Madaoua, et Tahoua représentent chacun 20 % de l'échantillon ; les trois autres, Bouza, Kéita et Illéla occupent chacun 10% de l'échantillon et enfin les deux derniers départements, Tchintabareden et Abalak, n'ont que 5% chacun de l'échantillon total de la région de Tahoua. La répartition de l'échantillon reflète la diminution de la population à partir d'un gradient sud-nord.

La carte 2 ci-après reprend tous les villages échantillons enquêtés par département de la région de Tahoua. Ces villages sont répartis de façon à obtenir une large couverture spatiale de la région par l'enquête et d'avoir aussi la représentativité des villages échantillons. Cette carte a été réalisée à partir des relevés GPS lors des passages dans les villages.



Carte 2 : Représentation des villages échantillonnés en fonction de deux strates  
 Source : Levée GPS Garmin, enquête terrain en 2010.

### 3.5 Enquêtes de terrain

#### 3.5.1 Choix des villages et des ménages à interroger

L'unité d'observation est le ménage, car elle reste une unité de mesure complexe, et difficile à caractériser. Les enquêtes ont porté sur les ménages et se sont faites par le biais du chef de ménage.

Selon I. DROY (2012), la définition du ménage est réinterrogée de façon régulière dans différents travaux : GASTELLU (1980), GASTELLU et DUBOIS (1997) ou encore plus récemment par DE VREYER et al. (2008) et DONNI et PONTHEUX (2011). Ainsi, selon les Nations Unies « le ménage est défini en fonction de la manière dont les personnes

pourvoient individuellement ou en groupe, à leurs besoins alimentaires et autres besoins vitaux » (UN, 1998 cité par I. DROY, 2012). Dans le cas des sociétés d’Afrique de l’Ouest, cette définition des Nations Unies offre un cadre conventionnel utile, mais insuffisant pour l’analyse de structuration des familles en plusieurs ménages eux-mêmes souvent polygames (I. DROY, 2012).

AMIRA et G. ANCEY, 1975 cité par I. DROY, 2012 identifient les unités qui caractérisent l’organisation familiale en milieu rural africain, unités qui ne se superposent que partiellement : unité de production, unité de résidence, unité de consommation (ou « cuisines<sup>30</sup> »).

Au Niger, un ménage est un ensemble de personnes qui forment une même unité de consommation, c’est-à-dire un ensemble de personnes dont les repas sont organisés par une seule et même personne. Habituellement, les membres d’un même ménage vivent sous le même toit ou dans la même concession (RN/UE/FAO/RGAC, 2008). En effet, le chef de ménage est le membre du ménage qui a la responsabilité de l’organisation de la préparation des repas, et d’une manière générale, de l’organisation de la vie du ménage. Le chef de ménage est nécessairement un résident, c’est-à-dire un membre permanent du ménage et qui vit donc en permanence dans la concession du ménage (RN/UE/FAO/RGAC, 2008).

On distingue trois types de ménages, qui sont : les ménages ruraux, périurbains et urbains. Aussi, les enquêtes ont porté sur le milieu rural et périurbain, mais seulement sur les sédentaires et non les nomades dont la problématique foncière diffère de celle des sédentaires.

Ces deux derniers groupes ne vivent pas de la même façon les questions foncières du fait de la différence des vocations agricoles et pastorales. Même au sein des sédentaires les problèmes fonciers sont vécus différemment selon les zones agro-écologiques.

### **3.5.2 Déroulement des enquêtes**

Au total, quatre enquêtes de terrain ont été menées en trois passages ou phases (enquêtes exploratoires et d’information, *focus group*, enquête diagnostique sur 420 ménages, enquête complémentaire sur 84 chefs de ménages dont 42 femmes).

Les enquêtes préliminaires et exploratoires ont été réalisées avec *focus group* pour l’obtention de données primaires et secondaires. Ces dernières ont été recueillies par des fiches d’enquête (enquête diagnostique sur l’état d’insécurité alimentaire dans la région de Tahoua et l’enquête complémentaire sur les chefs de ménage féminins). Ces enquêtes ont permis la constitution de la base des données quantitatives et qualitatives sur les ménages.

La première phase d’enquête était exploratoire et d’information.

La seconde phase s’est réalisée en des *focus groups* avec le chef du village entouré de notables ou de sages et quelques leaders d’opinion des villages. Le groupe des acteurs variait de 5 à 10 selon les villages et leur disponibilité. La présence du chef ou de son représentant et des sages importe plus parce qu’ils sont la mémoire du village et maîtrisent les situations foncières et les crises alimentaires connues par le village.

---

<sup>30</sup> La « cuisine » correspond au groupe de consommation : un ou plusieurs repas quotidiens sont préparés pour l’ensemble du groupe (un ou plusieurs ménages) à partir des greniers collectifs.



La troisième phase d'enquête a porté sur 420 ménages. Elle a été faite en deux passages. Les indicateurs identifiés dans les questionnaires étaient les suivants : l'état des lieux du foncier, du potentiel agricole, de l'élevage et des caractéristiques socioéconomiques des ménages.

La quatrième phase d'enquête complémentaire a ciblé 84 chefs de ménages dont 42 chefs de ménages femmes ont été interrogés afin d'affiner cette recherche et d'identifier les contraintes en matière de foncier et la situation des ménages femmes dans l'accès et le contrôle des ressources naturelles en comparaison avec les ménages dirigés par les hommes.

Les enquêtes ont été menées avec l'appui de trois étudiants en Master du département de Géographie (Hamissou, Nana Hadiza et Amadou) de l'Université Abdou Moumouni de Niamey. Des *focus groups* ont été animés avec le chef du village et les notables (leaders religieux, les sages et leaders d'opinion femmes et hommes). Les chefs de ménage femmes ont été questionnés par la femme enquêtrice (Nana Hadiza) afin d'avoir plus d'informations sur la gouvernance foncière et d'autres sujets socio-économiques. Les femmes retiennent certaines informations lors des *focus groups* à cause de la présence des hommes qui risquent de les contredire ou de les juger mal pour avoir donné leurs opinions. En plus des femmes chefs de ménage enquêtées, l'enquêtrice s'arrange pour manger avec un groupe de femmes pendant les pauses pour gagner leur confiance. Elle profite de ces temps pour obtenir certaines informations et avoir des réponses à certaines préoccupations de l'enquête sur l'aspect genre.

L'avis des populations ciblées a été recueilli sur leur perception des crises alimentaires récurrentes, la situation des terres face aux effets des sécheresses et la manière de gérer le foncier au village. A cet effet, des entretiens en *focus groups* ont été menés avec les acteurs locaux afin que leur préoccupation soit prise en compte dans les questionnaires. Lors des focus groups, on a constaté que d'autres femmes ne s'exprimaient pas, elles se rallient vite et appuient les réponses données par les hommes. Ces derniers tendent même à monopoliser la parole. C'était ce constat qui a guidé le choix de la femme enquêtrice à investiguer davantage, en particulier les femmes chefs de ménage de l'échantillon et d'autres femmes en général.

Les données primaires ont été renforcées par les données secondaires. Celles-ci ont facilité l'interprétation et l'analyse des variables afin de répondre aux objectifs poursuivis. La première collecte des données quantitatives a été réalisée pendant quarante-cinq jours et en deux passages : la prise de contact avec les autorités coutumières, administratives et la population des villages échantillons, et l'enquête en saison des pluies pendant les mois de juillet et août 2010.

### **1<sup>er</sup> passage :**

Le premier passage a permis d'informer et sensibiliser les acteurs locaux sur le déroulement et les objectifs de l'enquête. Aussi, les rapports sur l'état de la question foncière et les politiques foncières dans le développement rural et le genre ont été collectés auprès des services techniques et des autorités administratives et coutumières. En plus de la collecte des données quantitatives, des *focus groups* ont été organisés dans tous les villages sélectionnés afin d'apprécier la situation foncière et alimentaire, les conditions d'existence en milieu rural et périurbain.

Les informations reçues des chefs des ménages sont relatives à l'accès à la terre, à l'estimation des productions à partir des récoltes des trois dernières années, à l'accès aux infrastructures sociales de base, à l'appropriation des techniques antiérosives dans l'accroissement de la disponibilité foncière, à la possession du bétail et des greniers. Dans

l'ensemble, cette première enquête a permis d'évaluer la disponibilité alimentaire à travers les productions agro-pastorales et le niveau d'appropriation des techniques de récupération et de conservation des terres agricoles pour améliorer le rendement. Afin de mieux appréhender les problèmes rencontrés, les stratégies adaptatives utilisées par les ménages selon le genre et d'avoir la version réelle des pratiques quotidiennes en milieu rural, la méthode participative avec des interviews semi-structurées et des assemblées mixtes et séparées selon le sexe a été initiée.

### **2<sup>ème</sup> passage :**

Ensuite, le deuxième passage de la première enquête fut celui de la collecte des données quantitatives et qualitatives au moyen d'un questionnaire administré uniquement aux chefs de ménage parce que le ménage a été considéré comme l'unité d'observation. Cette enquête a été intitulée l'enquête diagnostic sur l'insécurité alimentaire des ménages dans la région de Tahoua pour une appréciation générale sur la situation des ménages de la région à l'aide de la fiche (annexe 1) comprenant quatre parties regroupant l'identification du chef de ménage, les caractéristiques socio-économiques du ménage, l'agriculture et l'élevage. Ces parties comportaient aussi plusieurs variables permettant d'analyser les indicateurs socio-économiques (sexe, âge, nombre d'années en tant que chef, le niveau d'instruction, la situation matrimoniale du chef de ménage...) et agronomiques (possession des terres, effectif et superficie des terres, les productions agro-pastorales, les pratiques des nouvelles technologies de récupération des terres, les revenus et actifs du ménage, ...).

### **3<sup>ème</sup> passage :**

Un troisième passage dans tous les villages, à l'exception du village de Doulounfou, a permis de faire une seconde enquête intitulée « enquête complémentaire » sur les chefs de ménage féminins avec un questionnaire (voir annexe 2) qui reprend les caractéristiques socio-économiques des ménages et la situation du foncier pour mieux apprécier l'accès des ménages femmes aux ressources foncières. Il reprend aussi la situation du cheptel, les sources des revenus agricoles et non agricoles, les dépenses alimentaires diverses par saison et par an et aussi les stratégies développées face aux crises conjoncturelles, les différentes pratiques et les moyens d'existence utilisés au quotidien (repas, moyen de déplacement, budget quotidien selon les saisons) pour juguler les crises alimentaires qui résultent des problèmes fonciers, pluviométriques et démographiques. Ces variables ont permis d'analyser la situation des ménages féminins par rapport à l'accès aux ressources et les moyens d'existence en milieu rural de cette région de Tahoua.

L'analyse et l'interprétation des variables issues de cette dernière enquête entrent dans la rédaction du cinquième chapitre. Ce dernier fera l'état des lieux de l'accès des ménages des femmes aux ressources et des défis à relever pour combattre l'insécurité foncière, alimentaire et la pauvreté des ménages dans la région d'étude.

La collecte des données quantitatives était complétée et couplée à celle des données qualitatives par la méthode participative avec des interviews semi-structurées avec le groupe des femmes et des hommes.

Après le tirage des villages dans la base de sondage de la zone de dénombrement avec les agents du service technique régional du développement communautaire et d'aménagement du territoire, les villages tirés ont été visités pour sensibiliser la population et faire le tirage des 21 ménages par village sur base de la liste de l'ensemble des ménages que détiennent les chefs du villages.

La seconde phase de collecte des données s'est déroulée en deux semaines, du 11 au 25 août 2012, vers la fin de la campagne agricole (moment où les cultures vivrières sont au stade épiaison/grenaison). L'enquête a porté sur 155 chefs de ménage dont 55 féminins répartis dans la région de Tahoua.

Cet échantillon a été tiré dans l'ensemble des ménages repris dans l'étude qui s'élève à 420 chefs de ménages dans 20 villages qui ont été enquêtés en 2010 dans le cadre de la première enquête diagnostique dans la région de Tahoua. L'enquête devrait concerner les 56 chefs de ménage femmes (ensemble de chefs de ménages féminins de la première enquête) et 100 chefs de ménage masculins (5 chefs de ménage par village) appartenant tous au premier échantillon de 2010. Malheureusement, lors de ce second passage, nous avons appris le décès de onze femmes chefs de ménage (5 à Abala Sani, 3 à Roumbouki, 1 à Bagaye Garba et 2 à Laba Tchédiya) et nous n'avons pas pu interroger trois autres femmes par manque de voie d'accès au village (Doulounfou) pendant la saison pluvieuse (piste emblavée de cultures de mil en épiaison). Cette enquête a été complémentaire, certaines préoccupations ont trouvé leur réponse à travers les focus groups organisés dans tous les villages visités. Elle a permis d'avoir des informations qualitatives secondaires surtout sur le système de gestion des terres et les relations sociales entre hommes et femmes. Ces focus groups sont animés par les enquêteurs face au chef du village entouré des notables et des leaders d'opinion. La présente analyse porte sur les ménages sédentaires (féminins et masculins) de la région d'étude. Les résultats de cette phase d'enquête seront présentés et analysés dans les chapitres 4 et 5.

La situation imprévisible a réorienté l'analyse sur 84 ménages tirés de l'échantillon initial (composé de 42 chefs de ménages féminins et 42 chefs de ménages masculins). Tous ces ménages étant répartis dans les deux zones agro-écologiques (système de production dominant) de la région reprises dans le tableau 8 (agricole et agro-pastorale). La zone pastorale (Abalak, Tchintabaraden) ne présente pas de ménages féminins, d'où son exclusion de l'analyse. Ainsi, les villages des départements de Birni N'konni, Madaoua, Bouza, et Illéla sont regroupés dans la zone des systèmes de production agricole puis ceux de Tahoua et Kéita dans la zone des systèmes de production agropastorale. La répartition des zones étudiées se base sur le système de production dominant des ménages sédentaires des villages choisis. Les résultats de l'analyse de cette phase d'enquête seront présentés dans le chapitre 6. Par rapport aux autres chapitres de la thèse, ce chapitre présente une spécificité du fait qu'il constitue une étude de cas dont l'analyse est axée sur le genre. Il essaye de comparer les deux groupes de chefs de ménage (hommes et femmes) dans l'accès et le contrôle des ressources naturelles. Il traite de la gouvernance foncière et de l'économie rurale à l'échelle du ménage.

Tableau 8 : Zones concernées par le choix de l'échantillon des ménages femmes

Zones agro-écologique	Départements	Communes	Villages	Nombre des enquêtés
Zone agricole	Bouza	Déoulé	Hiro	2
		Karofane	Kouroutou Gabass	5
	Birni Nkonni	Tsernaoua	Tamaka	3
		Dogaraoua	Balgaya	2
	Illéla	Badaguichiri	Roumbouki	8
		Illéla commune	Doulounfou	0
	Madaoua	Bangui	Malley Sédentaire	4
		Madaoua	Rini	2
Zone agro-pastorale	Tahoua	Afala	Abala sani	2
		2 <sup>ème</sup> Arrondissement	Amadouk	4
		Kalfou	Bagaye Garba	2
	Kéita	Garhanga	Laba Tchédiya,	8
Zone pastorale	Abalak			0
	Tchintabaraden	RAS	RAS	
Total				42

Source : Enquête terrain 2012

Cette enquête a été complémentaire. Certaines réponses ont été amenées à travers les *focus groups* organisés dans tous les villages visités. Ceux-ci ont fourni des informations qualitatives secondaires surtout sur le système de gestion des terres et l'accès des ménages femmes aux ressources naturelles et les relations sociales entre hommes et femmes.

Par la suite l'ensemble des 42 chefs de ménages femmes et 42 chefs de ménages hommes ont été retenus afin de faire des analyses comparatives sur l'accès aux ressources et la résilience des groupes à l'insécurité alimentaire et la pauvreté.

L'enquête complémentaire a aussi permis de faire une comparaison de la situation des ménages dirigés par les femmes et par les hommes. Les revenus tirés des activités agricoles, les dépenses annuelles des ménages selon le sexe du chef de ménage ont été comparées par sexe. Les interviews semi structurées ont été faites avec le groupe de femmes et les groupes d'hommes afin d'avoir d'autres informations spécifiques aux groupes. Ces enquêtes, bien qu'elles aient été menées jusqu'en zone pastorale, n'ont concerné que les ménages sédentaires. D'où les présentes analyses ont été faites sur les ménages sédentaires (féminins et masculins) de la région d'étude.

### 3.5.3 Recherche et documentation

La recherche documentaire a permis de passer en revue la littérature traitant des politiques de développement agricole et foncières au Niger, les contraintes et potentialités des ressources et les interventions des programmes dans la région d'étude. Cette recherche documentaire a été réalisée grâce à une consultation de documents, de rapports d'évaluations, d'activités d'institutions et de services techniques régionaux de Tahoua du domaine agricole et foncier. En plus des rapports, des articles scientifiques, des études d'experts et des travaux universitaires qui cadrent avec le présent thème d'étude ont été consultés.

La revue documentaire s'est faite auprès de différents centres de documentation, parmi ceux-ci : AGRHYMET, LASDEL, INS, Ministères de l'Agriculture, de l'Elevage et de l'Enseignement supérieur ; bibliothèques de Gembloux et de l'Université de Niamey.

Pour enrichir et comparer ces informations théoriques et pratiques sur ce thème, des sites internet des organismes tels que la FAO, la Banque mondiale, le PNUD ... ont été consultés. Ces informations et documents ont servi à rédiger la première partie du document et serviront aussi dans la discussion des résultats dans la seconde partie de cette thèse. La revue documentaire a permis de valider les deux premiers sous-objectifs, par le développement de l'historique des interventions des programmes de récupération des terres et les contraintes et potentialités en ressources naturelles de la région de Tahoua.

La revue documentaire a également servi à la collecte, le traitement, l'analyse et interprétation des résultats des données primaires. Elle a contribué à l'amélioration des outils d'enquête (questionnaires, guide d'entretien et des focus groups, pour assemblée générale, des interviews semi-structurées). Enfin, elle a aussi permis de bien préparer la pré-enquête, de tester les questionnaires, de bien collecter et discuter les résultats.

En plus de la recherche documentaire, plusieurs personnes ressources ont été contactées pour l'accomplissement de ces travaux de terrain.

#### ***3.5.4 Traitement et analyse des données***

- Traitement des données

Les données collectées ont été d'abord traitées à l'aide des logiciels Word et Excel, puis elles ont été analysées par les logiciels SPSS et MINITAB. La saisie et le dépouillement des données primaires de la première enquête ont duré plus de trois mois, alors que pour la seconde enquête complémentaire, ils ont été réalisés en 45 jours. Afin de tester les hypothèses de recherche, des paramètres statistiques (voir tableaux, graphes et histogrammes) et des tests statistiques ont été utilisés.

Les données qualitatives ont servi pour l'analyse, la discussion, et l'interprétation des résultats obtenus avec les données quantitatives. L'analyse de l'ensemble des données s'est basée sur les théories développées dans le second chapitre du cadre conceptuel. Cela a permis de mieux cerner la question foncière et d'appréhender l'impact de la dynamique foncière dans la lutte contre l'insécurité alimentaire et la pauvreté des ménages dans la région de Tahoua. Les différents indicateurs utilisés pour l'analyse des données selon les objectifs sont résumés dans le tableau 9 ci-après.

Tableau 9 : Récapitulatif des indicateurs pour l'analyse des données selon les résultats attendus

Résultats attendus	Variables / Indicateurs
Identifier les politiques de développement et les interventions des programmes ayant conduit à la création d'une dynamique foncière par la population à travers les actions antiérosives au niveau de la région d'étude	Documents et rapport des politiques de développement agricoles et foncières : les actions menées, les superficies des terres aménagées, les ressources naturelles régénérées et les contraintes
Mettre en évidence les contraintes et potentialités des ressources naturelles de la région d'étude	Documents, rapports et études antérieures. Les investigations sur le terrain et les discussions en focus group
Analyser les systèmes de production, pratiques agricoles et des technologies de récupération des terres dégradées	Données socio-économiques et agronomiques : composition du ménage, situation matrimoniale, l'âge, l'expérience, le niveau d'instruction, l'état civil et le sexe du chef de ménage, les conditions de vie : l'accès des membres du ménage aux infrastructures sociales de base (grenier, habitat, accès au centre de soins ...)
Faire une typologie des ménages de la région d'étude et apprécier la dynamique foncière induite par la récupération des terres	Ressortir toutes les caractéristiques des ménages ; la composition des ménages, modes d'acquisition des terres et du cheptel, la UBT par ménage et par sexe, dépenses et revenus des ménages par sexe, les superficies et productions des cultures des ménages, niveau d'instruction, l'ancienneté des chefs de ménage
Faire une typologie des actions du développement pour lutter contre l'insécurité foncière puis alimentaire des ménages	L'accès aux ressources naturelles et les pratiques agropastorales : possession des terres, des superficies, des matériels agricoles, du cheptel ; pratiques des techniques agricoles, et utilisation de la technique anti-érosive, les professions et temps de travail agricole, stratégies de résilience
Analyser l'impact de la dynamique foncière créée par les récupérations des terres à travers les données socio-économiques et agronomiques afin de mettre en exergue la situation des ménages surtout féminins face à la question foncière pour une prise en compte dans l'amélioration des conditions de vie en milieu rural	La disponibilité et l'accessibilité des ménages femmes à la terre et au contrôle des ressources naturelles : le stock alimentaire, les revenus et dépenses alimentaires. Le mode de gestion des terres et de consommation des ménages ; utilisation des moyens de déplacement, repas journaliers par saison et les horaires du repas, consommation alimentaire par saison

- **Les analyses menées**

Afin de parvenir à remplir les objectifs assignés à cette étude, des analyses descriptives seront menées à l'aide de tableaux, de figures ou graphiques et d'histogrammes pour montrer l'évolution, la taille et la composition des ménages. L'analyse permettra de ressortir également le niveau d'accès des ménages aux infrastructures sociales de base, l'expérience ou l'ancienneté des chefs du ménage, les effectifs des actifs, les activités socio-professionnelles, la composition du matériel agricole et celle du cheptel en UBT des ménages. Des analyses statistiques seront présentées dans les prochains chapitres afin d'établir la typologie des ménages.

Une typologie des ménages sera établie en fonction des types de systèmes de production par zone agro-écologique par rapport à la taille du ménage ou des superficies exploitées, aux effectifs des champs, à la production des cultures vivrières et aux matériels agricoles.

Qu'est-ce qu'une typologie ? Pourquoi y avoir recours ? Selon le centre international pour la recherche agricole : « A l'extrême, tout ménage et toute exploitation est différent des autres. L'idéal serait de tenir compte de la relation de chaque unité de production par rapport à la problématique étudiée, avec le but final de disposer de recommandations ou de plans de développement spécifiques pour chacune d'entre elles. Mais dans la plupart des cas ceci n'est évidemment pas possible et on doit regrouper les exploitations et les ménages en un certain nombre gérable de « types ». Ceci peut se faire en 2 étapes : faire une typologie, qui soit une liste descriptive comportant un nombre gérable de types de ménages ou d'exploitations, et classer chaque ménage ou exploitation selon le type qui le caractérise le mieux.

Sur cette base, on peut :

- Établir des priorités concernant les types de ménages/exploitations avec lesquels travailler, les contacter pour connaître leur perception du problème ou pour faire l'échantillonnage pour analyser plus en profondeur les unités de production, etc.
- Élaborer une stratégie de développement spécifique et/ou des recommandations pour chaque type de ménage, d'exploitation ou unité de production.

La typologie des systèmes de production ou des unités de production, comme la classification de toute chose, dépend des objectifs de l'exercice et des moyens disponibles. On vise une classification avec une variabilité minimale au sein des types et une variabilité maximale entre les types – et ce qui suffit pour l'objectif de la typologie. Il n'y a pas de manière « standard » de faire une typologie<sup>31</sup> ».

Puis un test de comparaison des moyennes avec la méthode de Tukey sera fait pour analyser l'accès des terres, les superficies, les dépenses et les revenus des groupes des chefs de ménage par sexe ou par zone agro-écologique. A travers ces différentes analyses, les groupes les plus défavorisés et la situation globale des ménages de la région pour guider les décideurs dans le choix et les types d'intervention dans les actions futures seront mis en exergue tout en espérant trouver les solutions définitives aux contraintes foncières, à l'accès équitable aux ressources naturelles et à l'insécurité alimentaire chronique des ménages de la région de Tahoua.

### ***3.5.5 Les difficultés et limites de l'enquête***

La région d'étude se trouve dans une zone enclavée et difficilement accessible notamment en saison des pluies. En plus du problème d'accessibilité, on peut souligner les conditions de travail pénibles (climat aride et voies d'accès inconfortables). Les conditions de vie et sanitaires précaires ont été à la base de problèmes de santé rencontrés sur le terrain par manque d'hygiène alimentaire, de logement décent, de latrines, d'eau potable dans certains villages (parmi les maladies contractées, on peut citer les diarrhées, le paludisme et les allergies). La région présente des plateaux entaillés de vallées qui rendent difficiles les voies d'accès aux villages en période hivernale. Le relief est accidenté en zone des plateaux, puis sablonneux en zone dunaire. La plupart des villages ne sont pas desservis par des routes bitumées, pire, d'autres villages n'ont même pas de routes latéritiques, ils ne sont alors

---

<sup>31</sup> ICRA Ressources pédagogiques – Définir un système Typologie – Concepts clefs.

accessibles que par des pistes rurales rocailleuses ou sablonneuses comme Doulounfou, Abala Sani, Danfan, Bagaye Garba. La période de la saison de pluies a été choisie pour mener les enquêtes dans le souci de trouver la majorité des chefs de ménage en pleine activité agricole lors de la campagne pluvieuse. La plupart de ces chefs de ménage s'adonnent à la pratique de l'exode en période de post-récolte. La campagne agricole pluvieuse reste la période pendant laquelle on trouve le maximum de la population au village. La présence des chefs de ménage et de la population permettra de récolter des informations qualitatives et quantitatives en *focus groups* et lors des assemblées générales. On note aussi le climat d'insécurité qui règne dans la région suite à l'incursion de bandits armés. En raison de cette insécurité dans cette zone du nord du Niger à l'époque, les ménages nomades de la zone pastorale de la région de Tahoua n'ont pas été visés par l'enquête.



## CHAPITRE 4 : TYPOLOGIE ET CARACTÉRISTIQUES DES MÉNAGES DANS LA RÉGION DE TAHOUA

Ce chapitre présente de manière succincte les caractéristiques socioéconomiques et démographiques des ménages à partir de l'analyse des résultats des enquêtes de terrain réalisées dans la région de Tahoua.

Il concerne aussi l'importance de l'accès aux infrastructures sociales de base et de l'amélioration des conditions de vie des membres des ménages interrogés. Pour rappel, ces données analysées dans ce chapitre ont été rapportées par le biais d'un questionnaire administré à 420 chefs de ménages mixtes issus d'un échantillonnage stratifié.

### 4.1 Introduction

Le ménage a été retenu comme l'unité d'observation dans cette étude. En effet, le concept de « ménage » est défini en fonction de la manière dont les personnes pourvoient, individuellement ou en groupe, à leurs besoins alimentaires et autres besoins vitaux. Le ménage peut être composé d'une seule personne ou de multiples personnes (deux ou plus). Les membres d'un ménage peuvent, dans une mesure variable, mettre leurs revenus en commun et avoir un budget unique. Un ménage peut être composé soit de personnes apparentées, soit de personnes non apparentées, soit de personnes appartenant à l'une ou l'autre catégorie (FAO, 1995). Puis, le concept de chef de ménage a aussi été repris par la FAO en précisant aussi une définition, le rôle et qui doit être le chef de ménage. C'est ainsi que « le chef de ménage est la personne (homme ou femme) reconnue comme telle par les autres membres du ménage. Il détient les principaux pouvoirs et responsabilités pour les affaires familiales. L'identification du chef de ménage est importante afin d'établir les relations de parenté entre membres du ménage pour une classification conséquente. En général, les préjugés portent à désigner un homme adulte de la famille. La tendance marque un net sous-enregistrement des femmes même quand elles en sont les véritables autorités et les principales pourvoyeuses des ressources économiques. Généralement, les femmes sont recensées comme chefs de ménage seulement quand il n'y a pas d'hommes adultes présents au foyer, c'est-à-dire, dans la majorité des cas, les ménages dont la femme est veuve, séparée, divorcée, célibataire ou dont l'homme a émigré (FAO, 1995) ».

La conception des enquêtes comprend encore fréquemment certains biais conceptuels sur ce qu'on appelle le ménage, dont on a vu que la forme et l'organisation varient beaucoup selon les sociétés. La norme la plus souvent en vigueur repose encore sur une vision nucléaire du ménage, dirigé par un chef homme et ayant une mise en commun des ressources. Une femme n'est considérée comme chef de ménage que si la présence d'un homme fait défaut (absence depuis plus de 6 mois dans les normes statistiques) (I. DROY, 2012).

Pour cette étude, c'est la définition du ménage donnée par l'INS qui a été retenue malgré les multiples définitions rencontrées dans d'autres études.

En milieu rural, les ménages agricoles s'identifient par une exploitation agricole ou « unité de production<sup>32</sup> » qui reste la base de leur existence et de l'économie rurale. Elle leur fournit la production, l'emploi, l'assise sociale, et leur génère des revenus issus des produits récoltés. Bref, l'exploitation agricole est une unité de production agricole caractérisée par une gestion unique et constituée d'hommes et de femmes qui y travaillent, des terres utilisées entièrement ou partiellement, d'animaux, de matériel, de bâtiments ou installations fixes et des autres moyens de production. Ce concept d'exploitation agricole utilisé est celui d'une unité familiale de production. Il est défini par rapport au ménage agricole. Par convention, le chef de ménage est le chef d'exploitation agricole et il peut être appelé aussi chef d'exploitation (RN/INS, 2008). En effet, au sein de cette unité de production et de résidence, plusieurs niveaux de décision (exploitation et individus) cohabitent dans le ménage sous le contrôle du chef de l'exploitation en milieu rural africain. Ainsi, des exemples de niveaux de décisions en milieu rural africain d'après G. ANCEY (1975) cité par I. DROY (2012) sont repris ci-après :

\* Niveau « exploitation » : c'est le groupe familial exploitant des champs collectifs (familiaux) dont le produit est destiné à l'alimentation familiale ou à la vente (coton, arachide) sous le contrôle du chef de famille.

\* Trois niveaux « individus »

1. *Aîné* : homme marié, autonomie d'exploitation et autorité dans la famille (aîné de la fratrie) et sur la gestion des ressources, l'organisation du travail sur les champs collectifs, la gestion des greniers, la répartition des ressources monétaires comme l'argent du coton ou de l'arachide.

2. *Cadet* : homme souvent célibataire, pas d'autonomie d'exploitation, mais qui a une autonomie de certaines activités comme une production sur un champ, le salariat, la migration. Peut aussi concerner les jeunes femmes non mariées qui mènent une activité économique autonome pour se constituer un pécule.

3. *Femmes* : il s'agit des femmes mariées, intermédiaires entre les deux, forment un noyau familial avec leurs enfants, autonomie économique variable et des charges plus ou moins étendues selon les sociétés.

La combinaison de méthodes qualitatives et quantitatives est souvent mise en opposition, alors que leur combinaison permet d'enrichir le système d'investigation. Les enquêtes qualitatives réalisées en amont d'une enquête socioéconomique permettent de mieux cerner les fonctions du ménage et de la concession, les niveaux de responsabilité, les activités économiques gérées par les femmes ou les indicateurs locaux de pauvreté. Mais, les enquêtes qualitatives sont aussi très utiles pour approfondir les résultats de l'enquête socio-économique (I. DROY, 2012).

---

<sup>32</sup> L'unité de production elle-même est complexe et révèle plusieurs niveaux de décision avec des choix économiques spécifiques (AMIRA et G. ANCEY, 1975 cité par I. DROY, 2012)

## 4.2 Caractéristiques socioéconomiques et démographiques des ménages agricoles de la région de Tahoua

Les caractéristiques socioéconomiques et démographiques portent sur le sexe, l'état civil, l'âge, le niveau d'instruction, l'activité principale du chef de ménage et la taille moyenne des ménages.

Les résultats ont été collectés sur le terrain auprès de 420 chefs de ménage répartis dans trois zones agro-écologiques qui sont la zone agricole à système de production agricole dominant, la zone agro-pastorale à système de production basé sur l'agro-pastoralisme et enfin la zone pastorale dont la production repose sur un système de production à dominance pastorale.

### 4.2.1 Sexe du chef de ménage

La taille de l'échantillon est de 420 ménages. Elle comporte 56 (13%) chefs de ménage féminins et 364 (87%) chefs de ménage masculins. Il ressort du tableau 10 que cette taille par zone agro-écologique se compose de 168 ménages (40%) en zone agricole, de 210 ménages (50%) en zone agro-pastorale et de 42 ménages (10%) en zone pastorale. Sur l'ensemble des zones agro-écologiques, seule la zone agricole et la zone agro-pastorale possèdent des chefs de ménage de sexe féminin. C'est ainsi que les ménages dirigés par les femmes sont respectivement au nombre de 11 (20%) et 45 (80%) en zone agricole et en zone agro-pastorale. La zone pastorale ne possède pas de chef de ménage de sexe féminin. Ainsi, tous les chefs de ménage échantillon de la zone pastorale sont de sexe masculin (voir tableau 10). On remarque aussi que cette taille de l'échantillon est formée de très peu de ménages dirigés par des femmes dans cette région. En effet, la majorité des chefs de ménage (87%) sont des hommes. Néanmoins, la région affiche une proportion de femmes chefs de ménage (13%) supérieure à la moyenne nationale qui est de 10% selon l'INS, 2008.

Cette composition montre que la proportion du poids démographique se fait plus sentir en zone agro-pastorale que dans les deux autres zones. Puis, on remarque une absence de femmes chefs de ménage en zone pastorale. Cette dernière a moins de poids démographique dans cette région de Tahoua. Ceci s'explique par le fait que la femme reste toujours sous la tutelle de la famille qui en cas de divorce, de départ en exode ou de décès du mari, reste sous la coupe d'un chef de ménage qui peut être le père biologique, l'oncle ou le frère émancipé.

Tableau 10 : Répartition des chefs de ménages par sexe et par zone agro-écologique

Chefs de ménage par sexe	ZONE AGRO-ÉCOLOGIQUE			
	ZA	ZAP	ZP	Total
Ménage masculin	157 (43,13%)	165 (45,33%)	42 (11,54%)	364 (100%)
Ménage féminin	11 (19,64%)	45 (80,36%)	0 (0%)	56 (100%)
Nombre de ménages	168 (40%)	210 (50%)	42 (10%)	420 (100%)

Source : Enquête 2010

ZA : Zone agricole ; ZAP : Zone agro-pastorale ; ZP : Zone pastorale

NB : Bien que les effectifs soient cumulés verticalement, les différents pourcentages sont cumulés horizontalement dans ce tableau parce que l'analyse se fait entre les zones agro-écologiques.

En effet, l'analyse des proportions des ménages par sexe à l'intérieur des zones montre que les ménages dirigés par les femmes ne représentent que seulement 7% contre 93% des ménages dirigés par les hommes en zone agricole. Puis, en zone agro-pastorale, ces ménages féminins sont plus importants qu'en zone agricole. Ils représentent 21% contre 79% des ménages masculins (3 fois plus importants qu'en zone agricole). La zone pastorale est constituée de 100% de ménages masculins, d'où une absence de ménages féminins dans cette zone. La culture et les traditions n'acceptent pas que la femme dirige un ménage. En cas de décès de son mari ou de l'absence prolongée du chef de ménage, la femme pastorale réintègre le ménage des parents (père biologique, oncle ou frère) en attente de son mari ou d'un nouveau mari chef de ménage.

#### 4.2.2 Taille moyenne des effectifs des ménages

L'analyse descriptive des données sur les effectifs des ménages par département a permis d'obtenir les moyennes arithmétiques de la taille des effectifs du ménage, les sommes, les écart types, les maximums et minimums des effectifs des ménages. Ainsi, cette taille moyenne varie de 7 personnes dans le département de Tchintabaraden à 10 personnes dans les départements de Birni N'konni, Illéla, Bouza et Madaoua (voir tableau 11).

Tableau 11 : Répartition départementale du nombre de personnes par ménage déclarées par les chefs de ménage

Départements	Pourcentage	Somme	Moyenne	Ecart-Type	Minimum	Maximum
Birni N'konni	20	871	10,37	4,51	2	25
Madaoua	20	817	9,73	5,15	3	40
Illéla	10	424	10,09	5,58	2	25
Kéita	10	375	8,93	3,68	4	21
Bouza	10	436	10,38	4,32	2	22
Tahoua	20	710	8,45	3,87	1	25
Abalak	5	210	10,00	4,83	3	18
Tchintabaraden	5	157	7,48	2,89	3	16

Source : Enquête terrain 2010

Il ressort de ce tableau 11 que le plus petit ménage, en termes de nombre de personnes constituant le ménage, se trouve dans le département de Tahoua avec une personne, et le plus grand ménage est rencontré dans le département de Madaoua avec un nombre de 40 membres dans le ménage.

Cette taille moyenne varie aussi en fonction des zones agro-écologiques. Elle est de 8 personnes en zone pastorale à 10 personnes dans la zone agricole. En 2010, la taille moyenne du ménage était de 6,6 personnes au niveau national, elle était de 7,6 en 2007 et de 6,4 en 2008 (RN/INS, 2011). La taille moyenne des ménages interrogés est donc plus importante que la moyenne nationale.

Mais, statistiquement, la taille moyenne des effectifs des ménages selon la zone agro-écologique est consultable dans le tableau 12. Elle est respectivement de 10,05 ; 9,26 ; et 8,74 personnes pour la zone agricole, agro-pastorale et pastorale. Ainsi l'ANOVA par la méthode de Tukey donne une probabilité  $P = 0,124$ , celle-ci est supérieure à 0,05 donc la différence de ces moyennes est non significative entre les trois zones agro-écologiques. Cette moyenne de la taille des ménages tourne autour de 9 personnes pour l'ensemble de la région.

Tableau 12 : Taille moyenne des effectifs des ménages en fonction des zones agro-écologiques

Variabes	Zones agro-écologiques	Pourcentage (%)	Probabilité (P)	Moyenne	Minimum	Maximum
Taille des effectifs des ménages	ZA	40	0,124	10,05a	2	40
	ZAP	50		9,26a	1	25
	ZP	10		8,74a	3	18

Source : Enquête terrain 2010

ZA : Zone agricole ; ZAP : Zone agro pastorale ; ZP : Zone pastorale

Quant à la taille des chefs de ménage (le nombre moyen des chefs de ménage) par zone agro-écologique, elle est donnée par le tableau 13 ci-après.

Tableau 13 : Taille moyenne des chefs de ménage par zone agro-écologique

Zones agro écologiques	Fréquence (N)	Moyenne	Groupement	Probabilité (P)
ZAP	210	7,03	A	0,030
ZP	42	6,05	A B	
ZA	168	5,58	B	

Source : Enquête terrain 2010

Z A : Zone agricole ; Z A P : Zone agro pastorale ; Z P : Zone pastorale

Les tailles moyennes des chefs de ménage interrogés dans cette région sont de 7,03 en zone agro pastorale, 6,05 en pastorale et de 5,58, en agricole. La probabilité  $P=0,030$  est inférieure à 0,05 donc la différence des moyennes est significative pour les groupements ayant des lettres différents. En effet, le tableau 13 montre qu'il y a une différence hautement significative entre la taille moyenne des chefs de ménages de la zone agro pastorale et celle de la zone agricole. Par ailleurs, on remarque une différence non significative entre la taille moyenne des chefs de ménage de la zone pastorale et celles des deux autres zones agro écologiques (zones agro pastorale et agricole).

#### 4.2.3 Age moyen du chef de ménage

L'âge n'a pas constitué un critère de sélection des chefs de ménage. On s'est quand même intéressé pour voir l'âge moyen des chefs de ménage qui conditionne la production agro-pastorale en milieu rural. Cet âge détermine aussi la capacité du chef à maîtriser ses membres et le degré de son pouvoir décisionnel. Ainsi, l'âge moyen des chefs de ménages de la région d'étude est d'environ 50 ans. Selon le sexe, l'âge moyen des hommes chefs de ménage (52 ans) est plus élevé que celui des femmes chefs de ménage (48 ans). Les chefs de ménages de la zone agricole et de la zone agro-pastorale ont une moyenne d'âge de 52 ans contre 46 ans chez les chefs des ménages de la zone pastorale.

#### **4.2.4 Les actifs agricoles chefs de ménage**

Parmi les chefs de ménage, on dénombre 393 actifs agricoles sur les 420 soit un taux de 93,57% d'actifs agricoles. Ces chefs de ménage sont actifs agricoles parce qu'ils participent aux activités productives de l'exploitation en plus de leur rôle de décideur et de guide du ménage. Ceci implique l'existence de chefs de ménage qui sont non actifs agricoles (6%) et dont le rôle se limite à la prise des décisions et à la gestion de la production. Ces chefs non actifs agricoles sont plus orientés vers d'autres activités du secteur secondaire. Ils jouent le rôle de superviseur pendant la campagne agricole.

#### **4.2.5 Statut matrimonial des chefs de ménage**

Dans la région de Tahoua la tradition veut que l'on confie la responsabilité d'un ménage à un homme émancipé et le plus âgé possible de la famille. À défaut, ou dans certaines circonstances, les ménages peuvent être dirigés par des femmes et des jeunes qui ne supportent pas certaines tâches comme le transport, la vente des biens ou services et le stockage des récoltes dans les greniers. Ils sont limités dans les prises de décisions face aux coutumes qui contraignent les femmes à se soumettre par respect aux plus âgés et aux hommes et les jeunes à se soumettre aux plus âgés. Cet ordre social présente des pesanteurs sociales dans l'accomplissement de la tâche de chef de ménage lorsqu'on est jeune homme ou une femme. Dans d'autres communautés de la zone pastorale, comme celle des Touaregs, la femme ne hausse pas le ton et ne contredit pas la décision des hommes lors des assemblées mixtes pour le choix du modèle de développement des activités agro-pastorales. Ces femmes respectent et s'alignent sur les décisions prises par les hommes dans la conduite des activités agro-pastorales réservées aux hommes. Elles savent qu'elles ne peuvent pas être chef de ménage dans cette communauté où les rôles sont clairement définis au sein du ménage selon les sexes. Ainsi, elles laissent cette tâche aux hommes qui l'assument. Par exemple, les tâches les plus dévolues à la femme dans cette communauté sont la corvée d'eau, la fabrication et l'entretien de la maison, l'entretien des animaux domestiques, la traite et la vente du lait lorsqu'elles disposent d'un cheptel allaitant et la gestion des biens du ménage.

Les statuts matrimoniaux existant au sein des chefs de ménage sont : marié, célibataire, divorcé, union libre et veuf. Parmi les chefs de ménage mariés, 47% appartiennent à la zone agro-pastorale, 41% et 11% se trouvent dans la zone agricole et en zone pastorale. Sur 420 ménages seuls 4 chefs de ménage sont divorcés dont 1 homme et 3 femmes, 4 célibataires de sexe masculin, 1 union libre de sexe féminin. Les quatre célibataires chefs de ménage sont répartis comme suit : 1 dans la zone agricole et les trois autres dans la zone agro-pastorale. Tous les chefs de ménage divorcés sont en zone agro-pastorale. Les ménages dirigés par les veuves sont localisés dans la zone agricole (28%) et la zone agro-pastorale (72%). Enfin, les quatre chefs de ménage divorcés sont tous dans la zone agro-pastorale. Ces résultats sont consignés dans le tableau 14 ci-après.

Tableau 14 : Statut matrimonial des chefs de ménage par zones agro-écologique

Statut matrimonial	ZONE AGRO-ECOLOGIQUE			
	ZA	ZAP	ZP	Total
Marié	155 (41%)	175 (47%)	42 (11%)	372 (100%)
Célibataire	1 (25%)	3 (75%)	0 (0%)	4 (100%)
Divorcé	0 (0%)	4 (100%)	0 (0%)	4 (100%)
Union libre	1 (100%)	0 (0%)	0 (0%)	1 (100%)
Veuf	11 (28%)	28 (72%)	0 (0%)	39 (100%)
Total	168 (40%)	210 (50%)	42 (10%)	420 (100%)

Source : Enquête terrain 2010

ZA : Zone agricole ; ZAP : Zone agro-pastorale ; ZP : Zone pastorale

La proportion des chefs de ménage mariés (mariés monogames et polygames) est dominante parmi les chefs de ménage enquêtés. Elle est certes importante, mais légèrement en deçà de la moyenne nationale (91,3%) en 2010 (RN/INS, 2011).

Le mariage est un acte social qui est à la base d'un ménage voire d'une société organisée où chaque partenaire joue un rôle dans la recherche du bien-être et des moyens d'existence en milieu rural. Il tisse la cohésion sociale, avec des avantages de complémentarité dans les différentes productions nécessaires à la vie et à la satisfaction des besoins essentiels en milieu rural. Certains auteurs ont une vision autre mais proche de notre conception du mariage. C'est ainsi que K. DJONDANG et M. GAFSI pensent aussi que « le mariage est l'élément fondamental à la création de l'habitation, lieu de la production sociale. C'est à ce niveau qu'ont lieu la distribution et la consommation des produits, fruits du labeur du groupe issu de la reproduction sociale » (K. DJONDANG, M. GAFSI, 2002).

Le mariage existe dans tous les villages investigués et ce, dans les trois zones agro-écologiques. La seule différence réside au niveau de la zone pastorale où la polygamie se fait rare. L'ethnie majoritaire de la zone (Touareg) a souvent fait comprendre aux enquêteurs que la polygamie n'est pas dans leurs mœurs, bien qu'il y ait des exceptions dans cette communauté qui imitent les communautés Hausa (Adarawa, Gobirawa). Les Hausas pratiquent couramment la polygamie dans les zones agricoles et agro-pastorales plus que les Touaregs.

On a tendance à dire que les femmes touaregs sont « recyclées » chaque année en temps normal. Cette expression vient du fait qu'elles reçoivent du mari, chaque année indépendamment des accoutrements des fêtes religieuses légales, un trousseau d'habits et de chaussures traditionnels et d'autres cadeaux. La femme reçoit tous les objets d'embellissement comme une jeune mariée en guise de renforcement et du rajeunissement de leur lien de mariage. La polygamie est plus fréquente chez les populations Hausa (Adérawa et Gobirawa) qui estiment que la pluralité des épouses est un véritable investissement dans l'obtention du capital humain nécessaire pour la mise en valeur des exploitations agricoles. Ainsi, le potentiel humain reste une ressource indispensable pour la création de la richesse en milieu rural dans les zones agricoles et agro-pastorales de la région de Tahoua.

#### 4.2.6 Ancienneté du chef de ménage

Cette caractéristique renvoie au niveau de maîtrise de la gestion acquise par l'expérience des ménages. Le ménage âgé a une forte capacité d'innovation, et de minimisation de la vulnérabilité. En effet, plus le ménage est âgé, plus il obtient une assise sociale dans le village.

Le tableau 15 donne une classification des chefs de ménage en fonction des années d'ancienneté par périodes.

Tableau 15: Nombre d'années en tant que chef de ménage

Ancienneté	Ménages concernés	% par tranche d'âge
1-3 ans	18	4%
4-6 ans	26	6%
7-9 ans	18	4%
10-12 ans	37	9%
13-15 ans	33	8%
16-20 ans	30	7%
21-25 ans	41	10%
26-30 ans	50	12%
> 30	167	40%
Total	420	100%

Source : Enquête terrain 2010

Ainsi, il ressort de ce tableau 15 que 4% des chefs de ménage n'ont même pas cinq (5) années d'expérience en matière de gestion du ménage contre 40% qui ont plus de 30 années d'expérience en tant que chef d'exploitation. Néanmoins les chefs de ménages qui possèdent entre 10 et 25 ans d'expérience (34%) semblent plus efficaces dans cette gestion quotidienne du ménage parce qu'ils ne sont ni trop jeunes, ni trop vieux dans ce rôle de chef de ménage.

Sur les 420 chefs de ménage, il y a donc une majorité de chefs de ménage possédant plus de 30 ans d'expérience en matière de gestion du ménage. Ils sont au nombre de 167, soit 39% du total. Ces chefs de ménage les plus anciens dans la gestion du ménage sont plus nombreux en zone agro-pastorale (56%), qu'en zone agricole (38%) et pastorale (6%).

La fonction du chef de ménage est une lourde responsabilité du fait de son habilitation à prendre des décisions délicates, et ce pour toutes questions litigieuses ou conflictuelles concernant les biens communs et les membres du ménage.

#### 4.2.7 Principales activités des chefs de ménage

Les principales activités exercées par les chefs de ménage sont présentées dans le tableau 16 ci-après. Ces principales activités sont l'agriculture, le commerce et l'élevage ou la combinaison des trois activités.



Tableau 16 : Activités socioprofessionnelles des chefs de ménage

Activités	Nombre de chefs de ménage	%
Agriculture	353	84,05
Agriculture-commerce	30	7,14
Agriculture-élevage	15	3,57
Agriculture-élevage-commerce	10	2,38
Autres	4	0,95
Elève/Étudiant	3	0,71
Commerce	2	0,48
Artisanat	1	0,24
Élevage	1	0,24
Élevage-commerce	1	0,24
Total	420	100,00

Source : Enquête terrain 2010

Dans l'ensemble, 84% des chefs de ménage ont pour activité principale l'agriculture. Le commerce associé à l'agriculture occupe 7,14% des chefs de ménage et se classe en seconde position après l'agriculture exclusive. En outre les combinaisons de l'agriculture à l'élevage (3,57%) et de l'agriculture-élevage-commerce (2,38%) constituent les troisième et quatrième occupations des chefs de ménage. On constate que l'élevage et l'artisanat représentent les activités qui occupent le moins les chefs de ménage.

#### **4.2.8 Niveau d'instruction des chefs de ménage**

Le niveau d'instruction est un facteur pourvoyeur d'emploi, d'intégration sociale et de développement socio-économique d'une société. Il importe de connaître le niveau d'instruction des ménages de cette région d'étude afin d'en prendre compte dans les décisions futures dans le cadre des actions de développement de la région.

Le tableau 17 montre le niveau d'instruction des chefs de ménage par zone agro-écologique. Les différents niveaux d'instruction sont représentés par le niveau primaire, secondaire (établissement scolaire primaire ou secondaire du 1<sup>er</sup> ou 2<sup>ème</sup> degré public ou privé mais formel), supérieur (après l'obtention du bac ou une formation supérieure professionnelle après le niveau terminal), l'école coranique (Makaranta en hausa, ce sont des établissements privés d'enseignement coranique qui évoluent en majorité dans l'informel) et analphabète (qui ne sait ni lire, ni écrire).

Tableau 17 : Niveau d'instruction des chefs de ménage par zone agro-écologique

NIVEAU D'INSTRUCTION	ZA	%	ZAP	%	ZP	%	Total	%
Primaire	13	7,74	18	8,57	0	0	31	7,38
Secondaire	6	3,57	3	1,43	0	0	9	2,14
Supérieur	1	0,59	0	0	0	0	1	0,24
Ecole coranique	63	37,50	78	37,14	23	54,76	164	39,05
Analphabète	85	50,59	111	52,86	19	45,24	215	51,19
Total	168	100	210	100	42	100	420	100

Source : Enquête terrain 2010

ZA : Zone agricole ; ZAP : Zone agro-pastorale ; ZP : Zone pastorale

Il ressort de ce tableau 17 que 51% des ménages interrogés sont analphabètes. Ce taux d'analphabétisme est non seulement très élevé en comparaison avec les niveaux d'instruction, mais est aussi partout présent dans les zones agro-écologiques. Il est respectivement de 50,59%, 52,86% et 45,24% dans les zones agricole, agro-pastorale et pastorale. Cette dernière présente le plus important taux d'enseignement coranique (54,76%) considéré au Niger comme des alphabétisés qui apprennent à lire et écrire dans un cadre d'éducation informel. Cette zone ne possède pas de chefs de ménage qui ont fréquenté les niveaux primaire, secondaire et supérieur (les établissements d'enseignement formel). Le niveau d'instruction le plus bas est l'enseignement supérieur qui ne représente que 0,24% et le seul chef de ménage ayant un niveau supérieur se trouve en zone agricole. Les niveaux d'instruction primaire (7,38%) et secondaire (2,14) sont faibles dans l'ensemble. Les chefs de ménage ayant un niveau primaire, bien qu'ils soient peu nombreux sont rencontrés en zone agricole (7,74%) et en zone agro pastorale (8,57%). Tous les chefs de ménage scolarisés se trouvent soit en zone agricole (49%) soit en zone agro-pastorale (51%). La zone pastorale ne présente aucun chef de ménage scolarisé. Elle possède néanmoins des ménages alphabétisés soit 54,76% ayant un niveau d'enseignement coranique. L'accès aux infrastructures scolaires qui détermine la fréquentation scolaire tourne autour de 68%.

Les chefs de ménage scolarisés représentent ceux qui ont fréquenté l'école primaire et secondaire. Les scolarisés regroupent ceux qui ont fréquenté les établissements d'enseignement primaire et secondaire formels. Les alphabétisés sont ceux qui savent lire et écrire soit par le biais d'un apprentissage à l'école des adultes ou par les centres de formation d'alphabétisation d'adulte ou informels comme les écoles d'enseignement coranique ou les groupes d'apprentissage des alphabets touaregs. Enfin, les analphabètes sont ceux qui n'ont aucun niveau et ne savent ni lire ni écrire.

Parmi les 420 chefs de ménage, un seul se trouvant dans la zone agricole possède un niveau supérieur d'instruction, c'est-à-dire qu'il a eu l'accès à l'université. La proportion des chefs de ménage ayant fréquenté un établissement scolaire est très faible (10%). Néanmoins, ce taux est plus élevé que celui de la région de Tahoua (8,7%) en 2008 (INS, 2010). En effet, les analphabètes (51%) sont plus importants que les instruits (49%) parmi les chefs de ménage de cette région d'étude. Presque la moitié des chefs de ménage savent lire et écrire grâce à une forte fréquentation de l'école coranique. Cela est un grand atout pour la communauté d'autant plus que l'éducation est l'un des facteurs de développement socio-économique d'une région.

La figure 9 fait état du niveau d’instruction de la population des ménages interrogés. Cette population a un niveau d’instruction relativement faible dans l’ensemble. Ainsi, la proportion des « sans niveau » dépasse la moitié de la population. Le niveau d’enseignement supérieur est presque nul dans cette population.

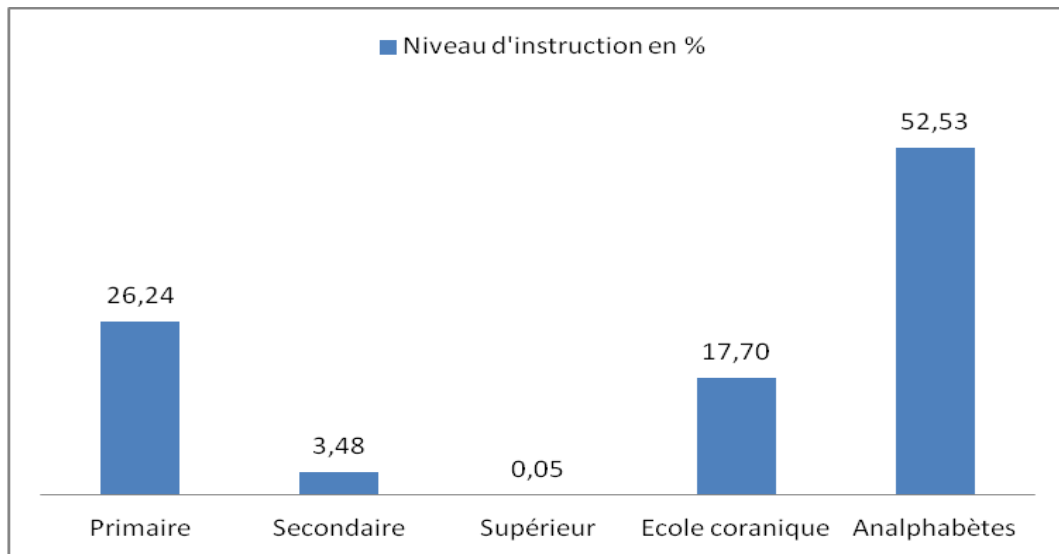


Figure 9 : Niveau d’instruction de la population des ménages  
Source : Enquête terrain 2010

Il ressort de la figure 9 ci-dessus que 52,5% de la population des ménages investigués n’ont aucun niveau d’instruction, 26,2% des personnes ont le niveau primaire, 3,4% ont le niveau secondaire, 0,05% ont le niveau supérieur, et 17,7% ont suivi un enseignement coranique. Cela montre que la population des ménages investigués comporte quant à elle 52% d’analphabètes et 48% d’instruits. Ces taux se rapprochent de ceux des chefs de ménage.

### 4.3 Caractéristiques socioéconomiques des ménages

Ce point se réfère à l’accès du ménage à la source d’approvisionnement en eau, l’accès au centre de santé, l’accès au grenier et l’accès à l’habitat. Cette partie s’intéressera au cadre de vie du ménage et à l’accès des ménages aux infrastructures sociales de base. L’accès aux infrastructures sociales de base est lié au taux de couverture des ménages en soins de santé, en eau potable, en logement et à la fréquentation scolaire.

#### 4.3.1 L’accès à l’habitat

L’habitat représente l’une des unités qui caractérisent l’organisation familiale en milieu rural. Il est constitué des constructions, des équipements et des infrastructures qui servent au logement et comme moyen de conservation des stocks. L’habitat fait partie des facteurs économiques de lutte contre la pauvreté. L’accès à un logement décent garantit le bien-être, l’hygiène et la santé dont ont besoin les ménages en milieu rural en vue d’atténuer les risques d’exposition aux intempéries et aux maladies. Il ressort des résultats que les différents types d’habitations des ménages rencontrés dans la région de Tahoua sont essentiellement des cases en banco (82%), des cases paillottes (10%) et des cases semi-paillottes (7,8%). Les constructions en ciment restent marginales (0,2% seulement).

L'habitat des ménages est constitué des différentes cases dont le nombre peut varier, et la matière avec laquelle est construit le logement peut varier également. Les chefs de ménage interrogés disposent en moyenne de 2,74 cases en banco. Ces dernières sont fabriquées à base de terre argileuse (banco) et de pierres. La terre est pétrie à l'eau, puis mélangée à de la paille ou à des résidus de plantes céréalières (glumes). Les cases en banco demeurent les types de logement les plus utilisés par les ménages. Les cases en banco sont suivies de cases en paillotte et en semi-paillotte qui sont peu nombreuses avec des moyennes très faibles de 0,12 et 0,11 par chef de ménage. Les cases en paillotte sont construites à base de paille spéciale et les charpentes sont faites de bois. Enfin les cases en semi-paillotte sont confectionnées avec de la terre argileuse et des pierres. Un mur circulaire ou carré d'un mètre cinquante, de deux ou de trois mètres est construit, celui-ci alors recouvert de pailles ou de tiges de mil. Ces cases sont parfois sans fenêtre, elles servent surtout à accueillir des enfants, des visiteurs ou à la cuisine. Les coûts de construction des cases en banco dépendent de la proximité de la carrière où le banco est extrait, des dimensions et du réseau social. Le prix moyen d'une case en banco est d'environ 150.000 FCFA soit 229 euros<sup>33</sup>. En effet, les infrastructures comme l'habitat, les lieux de culte, les puits et les écoles sont toujours construites grâce à un appui social, et au système d'entraide de la communauté ou des membres de la lignée. Les paillottes en cases et semi-paillotte sont généralement confectionnées par les membres de la famille et tout le matériel est issu de l'exploitation agricole. Les cases en paillottes ne génèrent pas de dépenses aux ménages. Sauf en période de mauvaise campagne ou la paille se raréfie, les seckos<sup>34</sup> (tresses des longues pailles) sont vendus à environ 2.500 FCFA soit 3,8 Euros. Une case moyenne peut prendre environ 6 seckos.

Seuls 32% des ménages ont un logement. Les ménages pauvres vivent dans des habitats en paillottes faute de moyens pour construire des maisons en banco. La région d'étude renferme des terres argileuses et des pierres qui constituent une matière première pour bâtir des maisons en banco plus confortables que les paillottes.

C'est au niveau de l'habitation que s'organise la production pour satisfaire les « besoins de base, d'où résulte une limitation des capacités productives » (MEILLASSOUX, 1982 in K. DJONDANG et M. GAFSI, 2002). Les résultats ont prouvé que le mariage est l'élément fondamental à la création de l'habitation, lieu de la production sociale. C'est à ce niveau qu'ont lieu la distribution et la consommation des produits, fruits du labeur du groupe issu de la reproduction sociale (K. DJONDANG et M. GAFSI, 2002).

#### **4.3.2 L'accès aux infrastructures de la santé**

Au niveau du secteur de la santé, on dénombre 11 cases de santé<sup>35</sup> (CS) communautaires accessibles à 223 ménages soit un taux d'accès de 53,09% pour les chefs de ménage, 3 Centres de Récupération et Education Nutritionnelle Infantile<sup>36</sup> (CRENI) pour 62 ménages soit un taux de couverture de 14,76% et enfin un Centre de Santé Intégré<sup>37</sup> (CSI) accessible à

<sup>33</sup> 1 euro = 655,956 FCFA.

<sup>34</sup> Secko : Fabriqué à partir des herbes comme le *Pennisetum violaceum* (Yambama en Hausa) ou l'*Andropogon gayanus* (Gamba en Hausa) qui sert pour la confection des cases paillottes.

<sup>35</sup> Case de santé : ce sont des centres de santé villageois ou communautaires, ils sont dotés d'un dépôt de produits pharmaceutiques génériques et d'un agent de santé de base avec un niveau élémentaire de connaissance (aide soignant en milieu rural). Les agents se limitent à administrer des cachets, des comprimés ou des injections pour le traitement des maladies courantes comme le paludisme, les pansements des plaies et orientent les patients vers les centres intégrés ou l'hôpital régional en cas de complication et de cas graves.

<sup>36</sup> CRENI : ce sont des centres spécialisés dans l'accueil des enfants malnutris dont l'âge varie de un à 5 ans. Le centre accompagne et appuie les mères des enfants malnutris ayant séjourné dans le centre avec des vivres pour continuer l'alimentation équilibrée des enfants victimes une fois en dehors du centre.

<sup>37</sup> Les CSI sont plus équipés que les CS en produits et en personnel qualifié de santé publique. Ils sont pour la plupart rencontrés dans les chefs-lieux des communes rurales et parfois dans les gros villages.

un seul ménage soit un taux de couverture de 0,24%. Ces infrastructures sanitaires participent au rehaussement du taux de couverture sanitaire des ménages. Ces centres offrent des services de premiers soins et évacuent des accidentés avec les moyens disponibles (charrettes, ânes, chevaux ou dromadaires) selon les villages vers les grands centres de santé (CSI, CHR). Le taux de couverture sanitaire de la région calculée était de 66,26% en 2010<sup>38</sup>. Ces différents taux donnent une couverture sanitaire moyenne de 42% ; chiffre largement inférieur à la moyenne régionale (53,23 %) et nationale (66, 27%). La faiblesse de taux de couverture tient dans une large mesure à l'absence d'autres infrastructures sanitaires de niveau supérieur comme les PMI<sup>39</sup>, les hôpitaux et les centres de santé intégrés. Certaines cases de santé sont en cours de transformation en centre de santé intégré selon les prochaines programmations du Ministère de la santé publique. Ce secteur constitue avant tout un maillon essentiel d'atténuation de la pauvreté des ménages.

On remarque une couverture incomplète en eau potable des ménages. Parmi les chefs de ménage interrogés, seuls 96 (23%) des chefs de ménage ont accès aux bornes fontaines contre 270 (64%) qui ont accès aux puits modernes et 172 (41%) qui ont accès aux puits traditionnels. L'accès aux infrastructures hydrauliques reste insuffisant dans cette région.

La couverture sanitaire des ménages par l'accès aux infrastructures sanitaires telles que les CS, les CSI et les CRENI atteint 68% des ménages questionnés.

Les cases de santé sont les centres de santé communautaires les plus rencontrés dans les villages enquêtés. L'accès des ménages à ces infrastructures est limité par leur nombre réduit et par le coût de la prestation. Une consultation consiste généralement à un entretien verbal et la remise de deux cachets d'aspirine en cas de maux de tête ou de ventre par exemple.

#### **4.4 Caractéristiques socioéconomiques de la population**

##### ***4.4.1 Caractéristiques selon la zone agro-écologique***

L'analyse des variances a permis d'obtenir les résultats relatifs au nombre de personnes par département, puis par ménage selon la zone agro-écologique. Cette analyse met en évidence le nombre d'individus, les moyennes par ménage. La probabilité P est égale à 0,124 et est supérieure à 0,05, donc le nombre moyen de membres au sein d'une famille résidente par zone n'est pas sensiblement différent (cf. tableau 12). Ainsi, le nombre moyen de membres par ménage est certes important (8 à 10 membres) mais ne présente pas de différence significative entre les trois zones agro-écologiques de la région.

Ces résultats permettent de conclure que le phénomène de forte croissance démographique est donc un fait réel et généralisé au niveau de toutes les zones agro-écologiques de la région. Cette dynamique s'explique par le fort taux d'accroissement démographique de la région qui est passé de 3,1% en 2001 à 4,6% en 2012 selon l'INS. Ce taux est largement supérieur à la moyenne nationale de 3,9% en 2012, puis reste le plus important des huit régions du Niger. La région est indexée pour la pratique du mariage précoce et la polygamie en milieu rural pendant les années de bonne campagne agricole. Le taux de fécondité des femmes est aussi très élevé avec 7 enfants en moyenne comme pour la plupart des Nigériennes selon l'INS. A cela s'ajoute aussi le retour des immigrés des pays d'accueil et des pays voisins déstabilisés par des conflits. La région de Tahoua aussi, par sa position géographique, reste un carrefour,

---

<sup>38</sup> INS-Niger, 2010, Edition Tahoua en Chiffres 2010, taux calculé à partir des moyennes des départements y compris les cases de santé.

<sup>39</sup> PMI : Centre de santé pour la protection maternelle et infantile

une zone de transit des candidats à l'immigration clandestine des pays du sud (côtiers) vers les pays du nord (Maghreb, Europe).

#### **4.4.2 Aspects démographiques**

Le poids démographique entraîne une forte pression sur les terres. Les terres fertiles sont prisées, en effet celles-ci permettent le développement de cultures commerciales ou de rente comme l'oignon et le blé. Ainsi les ressources foncières se raréfient dans ces départements. Cette faible disponibilité foncière agit sur le prix des terres ; situation renforcée par la proximité du Nigeria où la spéculation a atteint des niveaux record. Les alentours des villes n'échappent pas à la hausse des prix ; comme c'est le cas autour des agglomérations de Tahoua. Le prix de l'hectare varie de 400.000 à 500.000 FCFA en milieu rural. Il devient dix fois à vingt fois plus cher en zone agricole autour des agglomérations.

Les aspects démographiques permettent de mettre en exergue le capital humain, la gestion de la force de travail et le nombre de bouches à nourrir. Ainsi, la population de la région se compose d'une multitude de groupes ethniques à savoir les Adérawas, les Gobérawas, les Konnawas, les Touaregs, les Peulhs, les Lissawanes, les Kourfayawas, les Arabes, les Bouzous, et les Maouris. Selon le PDES Régional de Tahoua 2012, de 1990 à 2010, cette population est passée de 1.397.351 habitants (dont 698.815 femmes) à 2.658.099 habitants (dont 1.341.426 femmes). Ces ethnies sont regroupées en quatre principaux groupes linguistiques à savoir les Haoussa majoritaires (Adérawas, Gobirawas, Konnawas, Kourfayawas et les Maouris), les Touaregs (les Lissawanes, les Bouzous...), les Peuls (Bororo, Foulanis, Fulbés) et les Arabes. Cette population mixte et hétérogène s'est accrue rapidement ces dernières années et tend à doubler tous les dix ans. Elle est passée de 1.972.907 habitants en 2001 à 3.327.260 habitants en 2012 (RN/INS, 2013). Environ 87% de la population vit en milieu rural contre 13% qui réside en milieu urbain (RN/PDES, 2012).

La population des 20 villages composant l'échantillon de 420 ménages, est répartie dans 20 communes rurales et urbaines ; elle se chiffre à 3.960 habitants, d'où une moyenne de 9 habitants par ménage. Mais la population résidente déclarée par les chefs de ménages s'élève à 4.000 individus. Elle est constituée de 51% d'hommes et 49% de femmes. Le village le plus peuplé est celui de Balgaya, celui-ci compte 269 personnes soit 6,8% de l'effectif. Il se trouve à Dogaraoua dans le département de Birni Konni. Il fait frontière avec le Nigéria, pays qui domine le continent africain en matière de population. Ce village fait partie de la zone agricole la plus densément peuplée de la région. Le village le moins peuplé est celui d'Abala Sani qui est à Danfan, un département de Tahoua. Il s'agit d'un village dont la situation alimentaire est chroniquement déficitaire à cause des sécheresses, la pauvreté des sols et le départ massif en exode des bras valides. Il peut être comparé aux villages de Amadouk et N'guinji à Madaoua qui appartiennent à des communes urbaines. Les villages à proximité des villes tendent à perdre leur population et restent plus déserts que les villages de la zone désertique comme Edouk et Saouna respectivement à Tchintabaraden et Abalak, en zone pastorale. Cette dernière demeure la moins densément peuplée du Niger.

#### **4.4.3 Les actifs agricoles de la population des ménages**

Selon la FAO, les actifs agricoles font partie de la population économiquement active du ménage ou de l'exploitation agricole (FAO, 1995). Ainsi la notion d'actif agricole d'un ménage est un concept controversé car il dépend des critères utilisés par chaque auteur. Les actifs agricoles constituent la frange de la population des ménages susceptibles de nourrir

l'ensemble des individus de la région. L'âge des actifs agricoles performants varie de 15 à 65 ans. Mais, dans le cadre de cette étude, il a été choisi de retenir comme définition d'actif agricole tout individu qui contribue à une des étapes de la production agricole ou pastorale. Les âges varient alors de 10 à 85 ans. Les questions de performance et d'efficacité ne seront pas prises en compte. Les enfants sont initiés au labour et à la surveillance des animaux dès l'âge de 7 ans.

La population inactive est constituée d'enfants dont l'âge varie de 0 à 9 ans, d'adultes en âge très avancé (85 ans et plus) et d'handicapés.

Le nombre d'actifs agricoles au sein de la population étudiée est de 2.696 sur 3.960 personnes, soit 68%. Ceci donne une moyenne d'environ 6,4 actifs agricoles par ménage dans cette région. Ces actifs agricoles sont en moyenne au nombre de 6,5 individus par ménage en zone agricole et en zone agro-pastorale et de 5,8 actifs par ménage en zone pastorale.

Les moyennes des actifs agricoles par ménage de la zone agricole et de la zone agro-pastorale sont donc identiques. Néanmoins, elles ne varient pas trop de celle de la zone pastorale.

Le tableau 18 présente la répartition des actifs et des inactifs agricoles au sein de la population étudiée par zone agro-écologique.

Tableau 18 : Répartition des actifs et inactifs agricoles de la population étudiée par zone agro-écologique

Actifs/inactifs agricoles	Zones agro-écologiques			
	ZA	ZAP	ZP	Total
Nombre de ménages	168 (40%)	210 (50%)	42 (10%)	420 (100%)
Actifs	1093 (65,45%)	1358 (70,62%)	245 (66,76%)	2696 (68,08%)
Inactifs	577 (34,55%)	565 (29,38%)	122 (33,24%)	1264 (31,92%)
Total	1670 (100%)	1923 (100%)	367 (100%)	3960 (100%)

Source : Enquête terrain 2010

ZA : Zone agricole ; ZAP : Zone agro-pastorale ; ZP : Zone pastorale

Le tableau 18 montre aussi que les taux des actifs agricoles en zone agricole et pastorale sont sensiblement les mêmes et ne sont pas très loin du taux moyen de l'ensemble de la zone agro-écologique qui est de 68%.

Cela prouve que cette population se compose majoritairement de jeunes et d'enfants (non mariés) qui constituent une charge d'un côté et une main-d'œuvre sûre à valoriser dans la lutte contre la dégradation des terres et l'insécurité foncière, d'autre part. Les célibataires représentent un effectif qui double le nombre des mariés. Mais, ils ont des responsabilités limitées parce qu'ils manquent de moyens et d'initiatives locales pour chercher des réponses aux problèmes de dégradation des terres et d'insuffisance des ressources naturelles qui menacent leur milieu. Ces jeunes restent à la charge des parents et amis mariés qui ont plus d'assise dans la plupart des cas.

#### 4.4.4 Principales activités de la population étudiée

Les populations des ménages exercent plusieurs activités socioprofessionnelles. Ces professions sont reprises dans le tableau 19 ci-après.

Tableau 19 : Les différentes professions menées par la population des ménages par zone agro-écologique

Professions	Zones agro-écologiques							
	ZA	T (%)	ZAP	T (%)	ZP	T (%)	Total	T (%)
Agriculteur	466	32,03	901	61,92	88	6,05	1455	36,74
Inactif / invalide (Sans profession)	582	44,39	609	46,45	120	9,15	1311	33,11
Agriculteur-exode rural	390	61,61	204	32,23	39	6,16	633	15,98
Elève/Étudiant (Scolaires)	174	47,54	163	44,54	29	7,92	366	9,24
Agriculteur-éleveur	8	12,70	22	34,92	33	52,38	63	1,59
Agriculteur-commerçant	13	29,55	12	27,27	19	43,18	44	1,11
Agriculteur-éleveur-commerçant	19	73,08	0	0,00	7	26,92	26	0,66
Éleveur	5	29,41	7	41,18	5	29,41	17	0,43
Commerçant	2	12,50	0	0,00	14	87,50	16	0,40
Artisanat	0	0,00	0	0,00	12	100,00	12	0,30
Fonctionnaire	5	71,43	1	14,29	1	14,29	7	0,18
Éleveur-commerçant	6	85,71	1	14,29	0	0,00	7	0,18
Exode rural	0	0,00	3	100,00	0	0,00	3	0,08
<b>Total</b>	<b>1670</b>	<b>42,17</b>	<b>1923</b>	<b>48,56</b>	<b>367</b>	<b>9,27</b>	<b>3960</b>	<b>100</b>

Source : Enquête terrain 2010

ZA : Zone agricole ; ZAP : Zone agro-pastorale ; ZP : Zone pastorale ; T : Taux

Il ressort de ce tableau 19 que les professions les plus importantes sont l'agriculture (37%) et l'agriculture-exode (16%). Certaines activités socioprofessionnelles comme l'agro-élevage et l'agriculture-commerce sont très faibles et occupent moins de 2% de la population des ménages. Par contre, d'autres activités (élevage, commerce, artisanat, fonctionnaire, élevage-commerce et l'exode rural) sont menées par moins de un pourcent de la population active. Les inactifs/invalides ou sans profession concernent 33% des personnes des ménages interrogés. Les autres activités socioprofessionnelles déclarées restent marginales comme le montre la figure 10 ci-après.



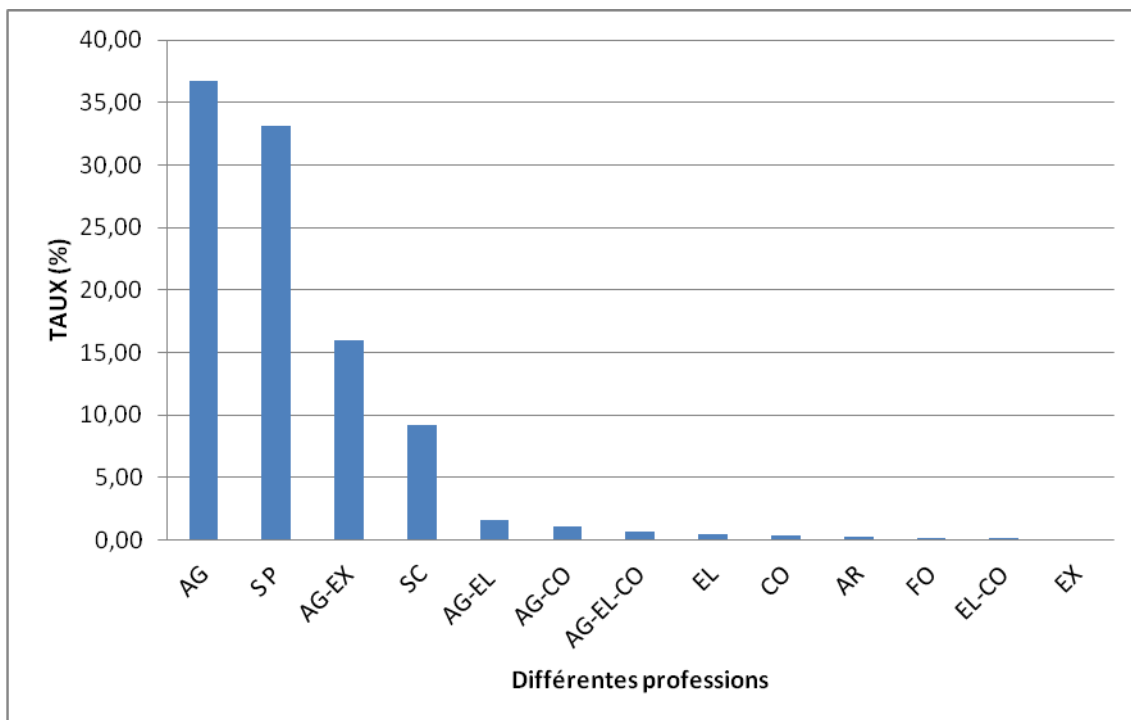


Figure 10 : Taux des différentes professions des membres des ménages de la région de Tahoua  
 Légende : AG : Agriculteur, S P : Sans profession, EL : Eleveur, CO : Commerçant, AR : Artisan, SC :  
 Scolaires, FO : Fonctionnaire, EX : Exode rural  
 Source : Enquête terrain

La répartition du taux des différentes professions de la population de la région d'étude par zone agro-écologique est présentée dans la figure 11 ci-après.

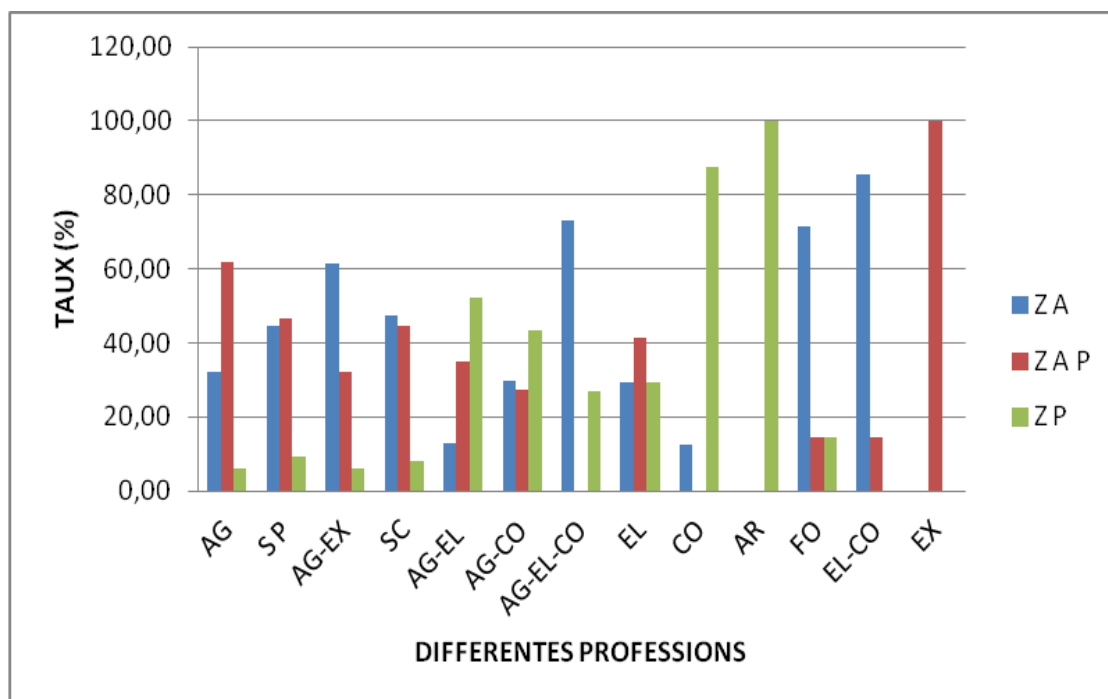


Figure 11 : Taux des différentes professions de la région par zone agro-écologique  
 Source : Enquête terrain

Cette figure 11 montre que parmi les trois activités socioprofessionnelles dominantes, l'agriculture est plus dominante en zone agro-pastorale et occupe 62% de la population contre 32% en zone agricole et 6% en zone pastorale. L'activité formée par la combinaison agriculture-exode rural est pratiquée par 62% de population en zone agricole contre 32% en zone agro-pastorale et 6% en zone pastorale. Quant aux études menées par la population scolaire et estudiantine, elles occupent respectivement 47%, 44% et 8% de la population en zone agricole, agro-pastorale et pastorale. On remarque alors une faible prévalence de ces trois premières activités dans la zone pastorale. Certes l'activité principale qui est l'agriculture est moins exercée en zone pastorale, mais le commerce et l'artisanat préoccupent plus les populations de cette zone malgré qu'ils soient aussi très faiblement pratiqués dans l'ensemble de la région. Aussi, l'exode rural en tant qu'activité exclusive pratiquée très faiblement est exercé seulement par les populations de la zone agro-pastorale selon nos investigations.

Parmi les stratégies de lutte contre l'insécurité foncière et alimentaire des ménages, figure le recours à l'exode. L'argent ramené par les « exodants » sert à payer les vivres, à préparer la prochaine campagne et à acheter d'autres terres agricoles. A quelques exceptions près, tous les agriculteurs ont recours à l'exode. Ainsi, bien qu'elle devienne de nos jours une activité socioprofessionnelle, les populations ont toujours considéré l'exode comme une activité secondaire et circonstancielle. L'exode est entrepris en masse en période de crise alimentaire ou de conjoncture pendant les périodes de mauvaises récoltes. L'exode est d'une part un facteur de déracinement ; il crée une certaine méfiance entre la population d'origine et les exodants ; c'est un acte d'exposition de sa misère en milieu rural. Il s'impose parfois (pendant les mauvaises récoltes, les famines ou les crises alimentaires) à la population et d'ailleurs les sages des autres villages prononcent que « nul n'est bien que chez soi ». D'autre part, l'exode est un facteur de développement socio-économique et culturel. Il génère des revenus. Les revenus de l'exode permettent de compléter les déficits issus des mauvaises récoltes dues aux terres dégradées et à l'irrégularité des pluies de ces dernières années.

La plupart, voire la quasi-totalité des jeunes pratiquent l'exode saisonnier, et cela sur des durées de plus en plus longues. Seuls les vieillards, les handicapés et les femmes restent au village. Dans la plupart des villages de la région, le jeune qui ne pratique pas l'exode rencontre des difficultés pour trouver une fiancée. L'« exodant » renvoie l'image de quelqu'un de capable de nourrir sa femme et ses enfants en toute circonstance. La campagne agricole n'est plus suffisamment rétributive dans cette région, en situation d'insécurité foncière faisant face à une raréfaction des ressources naturelles suite à la dégradation continue du potentiel productif.

L'exode est une pratique qui entre dans les mœurs des habitants de l'Ader qui, même pendant les années excédentaires, quittent les villages pour les centres-villes et les grandes villes des pays limitrophes. Selon D. MODIELI AMDOU (2008) « Les deux tiers des migrants internationaux nigériens sont les jeunes, essentiellement de sexe masculin, de moins de 30 ans, sans leurs compagnes. Ils proviennent des milieux ruraux. Pour certaines régions comme Tahoua, l'une des principales destinations des migrants est la Côte d'Ivoire, en raison des importantes opportunités économiques qu'offre ce pays. Mais aussi on les retrouve dans une certaine mesure dans presque tous les pays de la sous-région (Tchad, Cameroun, Gabon, Libye, Algérie, Mali, Bénin etc.) Ils séjournent longtemps avec des durées allant de 4 à 6 mois voire une ou plusieurs années. Sur toute la bande sud du pays y compris Tahoua en partie, on observe de nombreux courants migratoires avec le Nigeria en raison d'importants échanges commerciaux avec ce pays. Habituellement, les migrations en direction du Nigeria passent un court séjour allant d'une semaine à trois mois. Elles sont très fréquentes, drainent beaucoup de

monde et semblent être pour la majorité des cas, au rythme des marchés hebdomadaires des grandes citées des régions frontalières du Niger ». Cette situation a pour conséquence le travail des femmes et des enfants dans cette région. Ainsi les femmes sont obligées de se prendre en charge et de s'occuper des enfants. Par conséquent on rencontre très souvent des femmes ou des enfants seuls au champ pour le labour et la corvée d'eau ou du bois de chauffe (voir photos 7, 8 et 9).



Photo 6 : Jeune fille faisant la corvée de l'eau à Guidan Makéra Arzika (C.R. Sabon Guida)

La photo 7 a été prise à Guidan Makéra Arzika, un village de la commune rurale de Sabon Guida dans le département de Madaoua. Ce village se distingue des autres par la culture intensive de l'oignon sur des petites superficies. Il dispose d'une nappe peu profonde et de terres aptes à la production de mil et d'oignon. Il se caractérise par une forte concentration humaine. Les hommes ont affirmé qu'ils veulent épargner aux femmes certains travaux pénibles, mais les circonstances et la pluralité des tâches les obligent à confier une partie des tâches même agricoles en plus du ménage. Les hommes quittent le village pour les villes à la recherche d'un travail afin de payer des céréales qui se font rares pendant la période de soudure, surtout dans les villages n'ayant pas de marchés. Ainsi, dans ce village les activités des femmes et des filles se résument à l'élevage sur pied, le petit commerce (articles divers et transformation agro-alimentaire) et le ménage (cuisine, corvée de bois et de l'eau).



Photo 7 : Travail de la jeune fille au champ pendant le sarclage à Laba (Kéïta)

La photo 8 a été prise à Laba tchédiya dans la commune rurale de Garhanga, département de Kéïta. Cette fille cultive le champ de son père en exode depuis trois ans. Chaque jour, elle devance sa maman qui prépare le repas avant de venir au champ. Les femmes, lorsque les hommes partent en exode, sont donc responsables de la production des vivres de consommation. Elles jouent alors le rôle du chef de ménage, la pièce centrale dans la conduite des activités agricoles.



Photo 8 : Garçons mineurs au champ à Bagaye Garba (Kalfou)

La photo 9 a été prise à Bagaye Garba, commune rurale de Kalfou, département de Tahoua. Le père de ces garçons est retourné en ville pour chercher de quoi payer du mil et franchir la période de soudure. Le père passe une semaine de labour au village et une semaine dans les champs des nantis en tant qu'ouvrier agricole à proximité de la ville de Tahoua. Quant à leur mère elle passe la journée à la recherche de feuilles vertes pour le repas du soir. Les garçons restent dans le champ au retour, ils remplissent des sacs de foin pour nourrir leur âne et vendre les autres sacs afin d'avoir quelques sous pour payer des galettes de mil le soir ou le matin avant de retourner au champ. Ils aident aussi leur maman dans l'achat des condiments. Le ménage évolue dans un environnement précarisé. La sécurité alimentaire pendant la campagne agricole n'est pas garantie. Elle se complique lorsque la récolte n'arrive pas à terme comme dans la plupart des cas durant cette dernière décennie.

#### ***4.4.5 Composition des ménages et liens de parenté au sein des ménages***

Au sein du ménage, on trouve le chef du ménage, l'époux ou l'épouse, les fils ou les filles, des petits-fils ou les petites-filles, des beaux-frères ou belles-sœurs, des amis et des neveux du chef du ménage.

Le chef de ménage peut être un homme ou une femme (époux/épouse), de même que chaque membre (fils/fille ou frère/sœur du chef de ménage).

Les fils et les filles du chef de ménage sont les plus représentés au sein du ménage (56,69%). Cette proportion est suivie de celle des époux et épouses avec 13,56%.

## CHAPITRE 5 : ANALYSE DE L'IMPACT DE LA DYNAMIQUE FONCIÈRE DANS LA LUTTE CONTRE L'INSÉCURITÉ FONCIÈRE DES MÉNAGES

Ce chapitre a pour objectif d'analyser l'impact de la dynamique foncière induite par les récupérations de terres dans la région de Tahoua. Il est structuré en trois grandes parties qui sont les systèmes de production végétale, animale, et l'appréciation de la dynamique foncière dans l'exploitation des ménages. Le chapitre présentera les systèmes de production de la région d'étude, une typologie des ménages en fonction des superficies, de la possession du bétail et des moyens matériels de production. Il donnera enfin une appréciation de la dynamique foncière qui dérive de la récupération des terres. Il analyse les systèmes de production et l'impact de cette dynamique dans la lutte contre l'insécurité foncière et alimentaire des ménages.

### 5.1 Introduction

Les actions de récupération de terres ont été menées au Niger et particulièrement à Tahoua dans le cadre d'une recherche-développement. Ainsi, plusieurs programmes et projets se sont succédé afin d'améliorer les pratiques paysannes et d'innover d'autres techniques antiérosives. Les paysans ont été impliqués de la conception à l'application de ces technologies par une approche participative. L'objectif était de répondre aux exigences des récentes politiques foncières qui mettent les producteurs au centre des actions du développement. Il vise aussi une appropriation de ces nouvelles technologies par les paysans afin d'arriver à une large diffusion. En effet, la recherche-développement peut se définir comme « l'expérimentation en vraie grandeur et en concertation étroite avec les agriculteurs des améliorations techniques, économiques et sociales de leurs systèmes de production et des modalités d'exploitation de leur milieu » (P. JOUVE et M. MERCOIRET, 1987).

Selon A. HASSANE (2013), la région de Tahoua est un laboratoire d'expérimentation des programmes de récupération des terres depuis 1963 avec la société générale des techniques hydro-agricoles (SOGETHA<sup>40</sup>). Les investissements importants ont débuté dans les années 80 après les conséquences des sécheresses cycliques des années 70 et 80. Ces sécheresses ont provoqué une dégradation poussée du potentiel productif et de l'environnement. Cela a poussé les politiques à faire de la restauration de l'environnement et du capital productif une priorité. Dans un contexte de forte pression démographique et anthropique, les récupérations des terres ont été une préoccupation des autorités et des bailleurs de fonds.

### 5.2 Systèmes de production de la région d'étude

« Le système de production est l'ensemble structuré de moyens de production (travail, terre, équipement) combinés entre eux pour assurer une production végétale et/ou animale en vue de satisfaire les objectifs et besoins de l'exploitant (ou chef de l'unité de production) et de sa famille » (P. JOUVE et M. MERCOIRET, 1987).

Les systèmes de production végétale et animale de cette région seront analysés à partir de données qualitatives issues des interviews et de données quantitatives issues des questionnaires récoltés lors de la première enquête de terrain réalisée en 2010.

---

<sup>40</sup> SOGETHA, 1963. Etude générale d'Aménagement de la zone de l'Ader Douchi Maggia (ADM). Convention n° 63-17-GR du 25/12/1963.

Le système de production de cette région s'appuie essentiellement sur la production de céréales (mil : *Pennisetum americanum*, sorgho : *Sorghum spp*) associée aux légumineuses (niébé : *Vigna unguiculata subsp. unguiculata*, arachide : *Arachis hypogaea*, gombo : *Hibiscus esculentus*). Il y a aussi les cultures maraîchères de contre-saison (oignon : *Allium cepa*, tomate : *Lycopersicon esculentum*, dolique : *Dolichos sesquipedalis*) et la production fruitière dans les bas-fonds (manguiers : *Mangifera indica*, goyaviers : *Psidium cattleianum*, citronniers : *Citrus limon N. L. Burmen*). Ce système repose aussi sur l'élevage offrant d'importants produits animaux aux ménages. Ainsi nous distinguons le système de production végétale et le système de production animale.

### 5.3 Système de production végétale

Cette partie traite de l'agriculture, des systèmes de cultures, des facteurs de production (main-d'œuvre, terre, matériel agricole) et propose une typologie des ménages en fonction des superficies.

#### 5.3.1 Agriculture

L'agriculture nigérienne présente des contraintes majeures, à commencer par les sécheresses cycliques (en 1970, 1984, 2004, 2009) fréquentes qui entravent les différentes campagnes agricoles. Ces sécheresses provoquent des déficits céréaliers importants, la dégradation de l'environnement, la saturation des terroirs, et la pénurie foncière. Elles sont à la base de l'extension de systèmes de production peu productifs avec une faible intensification. A cela s'ajoute une démographie galopante et la pauvreté rurale.

Afin de faire face à ces multiples enjeux majeurs, l'Etat a adopté de nouvelles politiques décrites dans le premier chapitre visant à favoriser et à promouvoir un développement durable des activités du secteur agricole tout en prenant en compte les intérêts des producteurs qui convergent vers l'intérêt global.

Comme cela a déjà été exposé précédemment, la région de Tahoua peut être découpée en 3 grandes zones agropastorales à savoir la zone agricole, la zone agro-pastorale et la zone pastorale (RN/PDES, 2012). L'agriculture constitue la première activité économique des populations de la région de Tahoua. Les superficies cultivables sont estimées à 3.072.265 hectares soit environ 28% de la superficie totale de la région et sont situées dans la partie sud de la région entre les isohyètes 300 mm au nord et 600 mm au sud (RN, 2012).

L'agriculture est du type extensif dépendante de la pluviométrie devenue de plus en plus aléatoire avec un système de production agricole extensif sur des terres à glaciaires sur plateau et dunaires.

En définitive, malgré les méfaits de la sécheresse, cette agriculture de subsistance tente de minimiser les risques climatiques. Ainsi, par l'installation de cultures, elle protège le sol, et freine la dégradation continue des terres. L'agriculture offre aussi à la population et aux animaux d'élevage les produits alimentaires nécessaires d'où elle contribue à la sécurité alimentaire et foncière des populations de la région.

Les superficies irrigables représentent environ 35100 ha soit 13% du potentiel irrigable du Niger<sup>41</sup>. Elles se constituent de terres de vallées de la région au niveau du complexe des unités

---

<sup>41</sup> Selon la FAO, le potentiel irrigable du Niger en 2005, est de 270.000 ha.

physiques Ader-Doutchi-Maggia-Tarka (vallées de Maggia, de Tarka, de Kéita, de Badaguichiri, plaine de Konni et Tadis de Tahoua). Les populations y pratiquent un système de production agricole semi-intensif qui comprend deux sous-systèmes (le sous-système de production sous irrigation traditionnelle et le sous-système de production agricole intensif avec maîtrise totale de l'eau sur les aménagements hydro-agricoles (AHA) (RN, 2012).

Après la présentation succincte des contraintes et atouts de l'agriculture de la région d'étude, le prochain point se focalisera sur les systèmes de cultures.

### **5.3.2 Les systèmes de culture rencontrés**

Les systèmes de culture rencontrés sont les cultures de la saison pluvieuse et de la saison sèche, ou cultures de contre-saison. En saison pluvieuse, les cultures se composent des céréales ou d'autres cultures vivrières (mil : *Pennisetum americanum*, sorgho : *Sorghum spp*, maïs : *Zea mays*, riz : *Oryza sativa*) et de légumineuses (le niébé : *Vigna unguiculata subsp. unguiculata*, arachide : *Arachis hypogaea*). On rencontre aussi du gombo (*Hibiscus esculentus*) et du sésame (*Sesamum indicum*). Les cultures de contre-saison sont l'oignon (*Allium cepa*), la tomate (*Lycopersicon esculentum*), le chou (*Brassica oleracea*), la patate douce (*Ipomoea batatas*), la pomme de terre (*Solanum tuberosum*), la courge (*Cucurbita pepo*), le manioc (*Manihot esculenta*) et le dolique (*Dolichos sesquipedalis*) en culture de décrue.

### **5.3.3 Importance des cultures et de leurs associations**

L'importance d'une culture pure ou d'une association de cultures est déterminée par la superficie qu'elle occupe, laquelle dépend de la place occupée par la production agricole dans la sécurité alimentaire des ménages et/ou dans la génération des revenus. Les résultats de l'enquête montrent la complexité des systèmes de culture faits sur base de plusieurs types d'associations. En général, les productions de rente se font en culture pure. A l'inverse, les associations concernent principalement les cultures vivrières. Les types de cultures associées concernent le mil (*Pennisetum americanum*), le sorgho (*Sorghum spp*), le niébé (*Vigna unguiculata subsp. unguiculata*), le sésame (*Sesamum indicum*), l'arachide (*Arachis hypogaea*), l'oignon (*Allium cepa*), la patate douce (*Ipomoea batatas*) et le dolique (*Dolichos sesquipedalis*). Ceci permet aux céréales d'utiliser l'azote fourni par les nodosités des légumineuses et aux légumineuses de s'appuyer sur les graminées qui leur servent de tuteur et de protection contre les intempéries. Parmi les différents types de cultures, 97% des ménages produisent du mil dont 11% en culture pure et 89% en association. Plusieurs sortes d'associations sont pratiquées en des proportions variables comme le montre la figure 12.



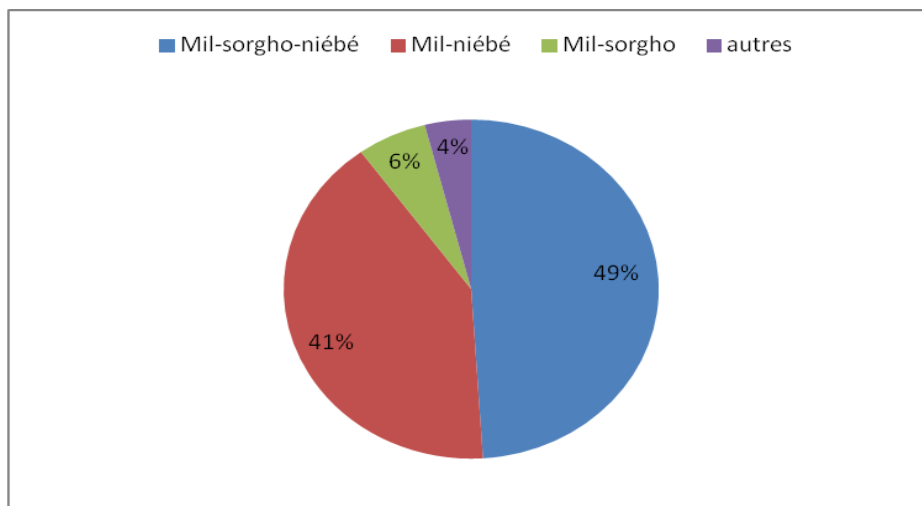


Figure 12 : Les différents types d'association de cultures  
Source : Enquête terrain 2010

L'association mil-sorgho-niébé est pratiquée par 49% des ménages et l'association mil-niébé par 41%, dominant sur les autres types d'association des cultures comme l'association mil-sorgho pratiquée par 6% et autres par 4% des ménages (figure 12).

La figure 13 met en évidence la localisation de la culture de mil selon la topographie et la localisation des champs.

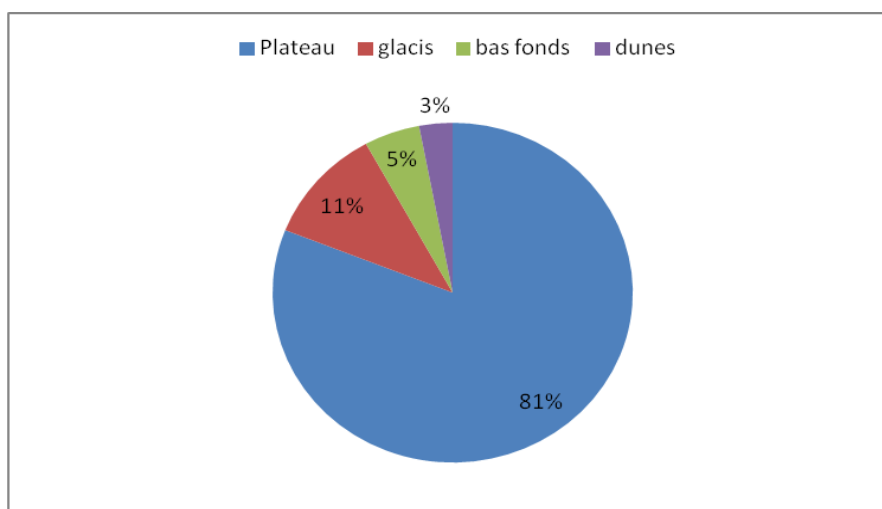


Figure 13 : Répartition de la culture du mil selon la topographie  
Source : Enquête terrain 2010

Le mil se cultive majoritairement sur les plateaux avec une occupation de 81%. Ces plateaux restent les terres les plus disponibles de la région. On remarque que peu de ménages (5%) introduisent le mil au niveau des bas-fonds qui représentent des terres rares et plus aptes aux productions maraîchères (figure 13).

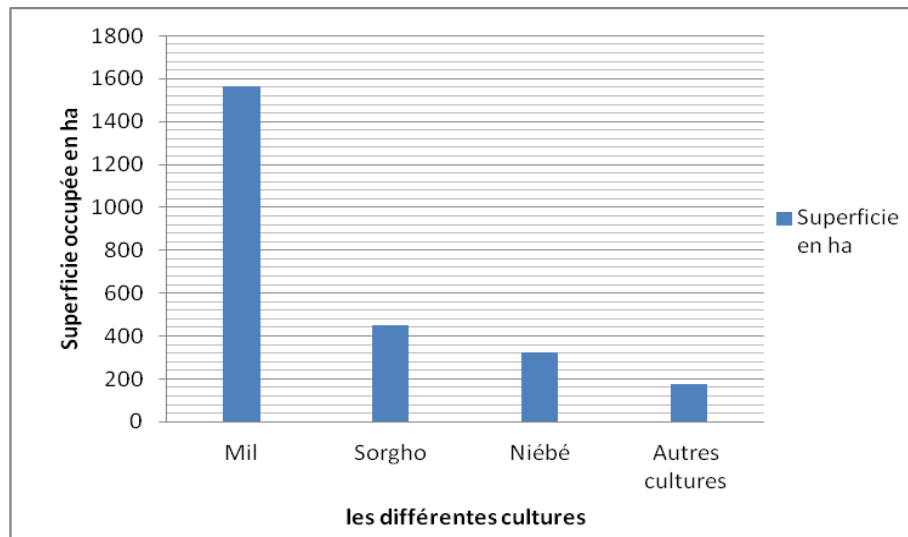


Figure 14 : Superficie occupée par les cultures les plus pratiquées dans la région d'étude  
Source : Enquête terrain

La figure 14 montre les superficies occupées par les cultures de mil, sorgho, niébé et autres. Ainsi, le mil occupe la plus grande superficie avec 1.566,01 ha, suivi du sorgho (447,92 ha), du niébé (322,5 ha) et des autres cultures de rente (174,46 ha). Parmi les autres cultures, on peut souligner la culture de l'arachide et de l'oignon. Ces dernières font partie des cultures secondaires ou de rente qui génèrent d'importants revenus aux producteurs de cette région. En plus des céréales, 66% des ménages possèdent des champs où ils introduisent d'autres cultures secondaires seules ou en association. En culture pure, on a le plus souvent la dolique, le maïs, le sésame, l'arachide, l'oignon, le gombo, le riz, le manioc, la patate douce, la pomme de terre et le chou. Parmi ces cultures, seules les cultures de maïs, du sésame, de gombo et d'arachide sont conduites en association avec les céréales pendant la saison pluvieuse.

Les cultures secondaires sont pour la plupart des cultures de rente. Ce sont principalement l'oignon (29%) et l'arachide (29%) ; suivies du gombo (8%), du chou (8%), du sésame (6%), de la tomate (6%), du maïs (4%), de la dolique (3%), de la pomme de terre (2%), de la patate douce (2%), du riz (1%), du manioc (1%) et des courges (1%). Elles occupent en tout une superficie de 174,46 hectares.

#### 5.3.4 Les productions des céréales durant 2007, 2008, 2009

Les productions des principales cultures étaient en baisse au cours des trois dernières années (2007, 2008 et 2009), avant l'enquête. Cela témoigne une fois de plus que la région rencontre d'énormes difficultés liées à divers paramètres qui nécessitent des solutions intégrées et urgentes. Ces difficultés et contraintes sont liées à l'indisponibilité du foncier de qualité, aux insuffisances des pluies en baisse ces dernières années et au manque de moyens conséquents pour récupérer les terres en dégradation poussée à des fins agricoles.

Le tableau 20 fait ressortir les productions en tonnes du mil, du sorgho, et du niébé ainsi que les moyennes et les maxima de production durant les trois années qui ont précédé l'enquête 2010.

Tableau 20 : Production des cultures les plus pratiquées (Mil, Sorgho, Niébé) en tonnes (T) par zone agro-écologique et durant les trois dernières années de l'enquête (2007, 2008, 2009)

Variables	Zones agro-écologiques	Production (T)	Proportion des ménages par zone (%)	Moyenne par zone (T)	Maximum (T)
Production Mil 2007	Zone agricole	183,53	40	1,09	12,6
	Zone agro-pastorale	245,12	50	1,17	15
	Zone pastorale	35,13	10	0,84	7,028
<b>Total</b>		<b>463,78</b>	100	<b>1,03</b>	
Production Mil 2008	Zone agricole	166,16	40	0,99	8,82
	Zone agro-pastorale	218,15	50	1,04	14,7
	Zone pastorale	27,57	10	0,66	5,024
<b>Total</b>		<b>411,88</b>	100	<b>0,89</b>	
Production Mil 2009	Zone agricole	42,51	40	0,25	2,7
	Zone agro-pastorale	44,04	50	0,21	2,8
	Zone pastorale	8,02	10	0,19	0,9
<b>Total</b>		<b>94,58</b>	100	<b>0,22</b>	
Production Sorgho 2007	Zone agricole	39,83	40	0,24	1,575
	Zone agro-pastorale	49,59	50	0,24	3
	Zone pastorale	7,49	10	0,18	2,011
<b>Total</b>		<b>96,91</b>	100	<b>0,22</b>	
Production Sorgho 2008	Zone agricole	36,71	40	0,22	1,575
	Zone agro-pastorale	44,28	50	0,21	2,52
	Zone pastorale	4,97	10	0,12	1,036
<b>Total</b>		<b>85,96</b>	100	<b>0,18</b>	
Production Sorgho 2009	Zone agricole	8,01	40	0,05	0,42
	Zone agro-pastorale	9,31	50	0,04	0,945
	Zone pastorale	2,98	10	0,07	0,742
<b>Total</b>		<b>20,29</b>	100	<b>0,05</b>	
Production Niébé 2007	Zone agricole	19,64	40	0,12	4
	Zone agro-pastorale	15,05	50	0,07	0,9
	Zone pastorale	2,29	10	0,05	1
<b>Total</b>		<b>36,98</b>	100	<b>0,08</b>	
Production Niébé 2008	Zone agricole	14,62	40	0,09	0,7
	Zone agro-pastorale	25,36	50	0,12	2,5
	Zone pastorale	2,12	10	0,05	0,7
<b>Total</b>		<b>42,11</b>	100	<b>0,09</b>	
Production Niébé 2009	Zone agricole	7,38	40	0,04	0,8
	Zone agro-pastorale	7,28	50	0,03	0,5
	Zone pastorale	1,11	10	0,03	0,423
<b>Total</b>		<b>15,76</b>	100	<b>0,03</b>	

Source : Enquête terrain 2010

A partir de l'analyse du tableau 20 sur une évolution de la production des céréales par ménage de 2007 à 2009, on remarque que la production est progressivement en baisse de 2007 à 2009. Cela entraîne ainsi un déficit alimentaire chronique à l'origine de l'insécurité alimentaire présente chez les ménages de cette région.

Une comparaison des moyennes des rendements de la principale culture vivrière a été faite dans le tableau 20. Seules les données de l'année 2009 ont été analysées, parce que les superficies varient d'une année à l'autre. Puis, seules les superficies de 2009 ont été disponibles malgré que les données sur les productions de 2007, 2008 et 2009 aient été récoltées. Les superficies totales utilisées fluctuent chaque année. Ceci est dû aux transactions, aux héritages et aux autres modes de cession ou acquisition des terres.

Tableau 21 : Moyennes des rendements des principales cultures vivrières des ménages en fonction des zones agro-écologiques

Zones agro-écologiques	Nombre de ménages	Moy, Rdt Mil (kg/ha)	P	DL	Moy,Rdt Sorgho (kg/ha)	P
Zone agricole	168	79,50 a	0,08	95%	14,74 a	0,11
Zone pastorale	42	64,00 a			16,59 a	
Zone agro-pastorale	210	48,80 a			8,53 a	

Source : Enquête terrain 2010

Légende : Moy.= Moyenne ; Rdt = Rendement ; ha = hectare, DL = degré de liberté ; P = la décision

Ainsi, l'analyse par la méthode de Tukey préconise qu'au niveau des zones agro-écologiques, les moyennes des rendements de mil en 2009 ne partageant aucune lettre sont sensiblement différentes. Or ces moyennes partagent la même lettre (a) et  $p > 0,05$ , donc elles ne sont pas significativement différentes. De ce fait, nous pouvons conclure que les moyennes des rendements du mil des ménages interrogés en 2009 ne sont pas différentes en fonction des zones agro-écologiques. De même pour les rendements de sorgho en 2009 puisque  $P=0,11 > 0,05$ . Cela montre non seulement que les rendements des principales cultures vivrières sont faibles mais aussi que les moyennes ne présentent pas une différence significative selon les zones agro-écologiques. En temps normal les rendements atteignent 350 à 450 kg/ha au niveau des zaïs, puis jusqu'à 1.200 kg/ha dans les banquettes selon la nature du terrain et les traitements appliqués (B. YAMBA et A. HASSANE, 2013).

Pour cette comparaison des moyennes, on ne s'est intéressé qu'aux deux autres cultures principales à savoir le mil et le sorgho. L'analyse ne s'est pas faite pour le niébé parce que même pour les premières cultures principales, les moyennes se sont avérées non significatives.

### 5.3.5 Causes expliquant la baisse de production

La plupart des ménages (98%) ont vu leur production agricole baisser durant les trois dernières années. Les principales causes de cette chute découlent des facteurs naturels (climat avec les faibles précipitations et mauvaise répartition des pluies dans l'espace et dans le temps, l'état dégradé des terres, pauvreté des sols) ou conjoncturels (sécheresses cycliques, invasions des ennemis des cultures (les chenilles, criquets pèlerins, des gerboises, ...), de l'insuffisance des intrants et du faible pouvoir économique des ménages. Certains ménages ont évoqué aussi l'appropriation partielle des technologies dans la confection des ouvrages anti-érosifs parmi les causes de la baisse du rendement. L'appropriation était partielle parce

que ces ménages n'avaient pas hérité des outils appropriés. Aussi, les pénuries alimentaires des dernières années n'ont pas permis aux ménages d'épargner et d'investir dans le financement propre de la confection des ouvrages. La plus grande part du budget entre dans les dépenses alimentaires de survie.

Ainsi, les causes naturelles citées par les ménages sont : la sécheresse (96%), les attaques des ravageurs et ennemis des cultures (50%) et l'infertilité des sols (28%).

Ensuite, les causes liées à l'insuffisance d'intrants et le manque de moyens financiers se rapportent aux manques de pesticides (22%), d'intrants et fertilisants (17%) et de semences améliorées (15%).

La pauvreté ne permet pas à ces derniers de disposer d'intrants pour améliorer leur production afin d'avoir des rendements satisfaisants. Cela tient du fait que les ménages ont une faible capacité d'investissement. On peut aussi souligner que pendant les investigations, la plupart des ménages avouent un manque d'appui suffisant de l'Etat aux producteurs ruraux.

Enfin, l'application des technologies dans la réalisation des ouvrages antiérosifs est marquée par la constatation de la dégradation survenant au niveau des plateaux et des glacis. Ces derniers nécessitent des interventions pour récupérer et accroître des terres agricoles par les ouvrages antiérosifs appropriés (zaï, demi-lune). Ces techniques permettent une bonne gestion de la fertilité des sols. Elles sont pratiquées par seulement 75% des ménages qui avouent aussi utiliser des fertilisants organiques dans leurs champs de mil. Aucune terre n'est productivement satisfaisante sans l'application de ces techniques antiérosives surtout sur les plateaux et les glacis.

Concernant la fertilisation des sols de culture, les ménages utilisent le fumier plus que tout autre fertilisant organique tel que le compostage, le paillage, et l'épandage d'ordures ménagères.

Les ménages utilisent plusieurs sortes de fumure pour fertiliser leur champ. Ainsi, 40% fertilisent leur champ à base de fumier, la fumure la plus disponible dans les concessions. Elle est suivie des ordures ménagères utilisées par 34% des ménages sous une forme combinée. Le compost et le paillage même combinés sont faiblement appliqués par les ménages. Les ménages ignorent l'effet du compost et trouvent sa fabrication lente et trop technique.

La paille génère des revenus conséquents pendant la période de soudure. En réservant les pailles à la vente, les paysans provoquent une exportation des résidus de récolte, ce qui conduit à une baisse des rendements de culture et une dégradation des sols. Cette exportation des éléments provoque un déséquilibre écologique, elle favorise l'appauvrissement des sols et anticipe aussi leur dégradation.

La fumure organique, du fait de sa disponibilité, demeure la plus utilisée par les ménages (80%) par rapport à la fumure minérale. Cette dernière est seulement utilisée par 5% des ménages. Cette fumure minérale se compose de NPK triple 15, de l'urée, et du Di ammonium phosphate (DAP).

Environ 53 % des ménages pratiquent la fertilisation des champs lointains par la technique de zaï avec enfouissement du fumier. Ces champs sont généralement emblavés en association avec du mil, du sorgho ou du niébé. L'insuffisance de moyens de transport, comme la

charrette, freine la possibilité d'amender toutes ces terres éloignées. D'une part la pauvreté des ménages ne permet pas l'accès aux engrais pour couvrir les besoins ; d'autre part, il se pose aussi le problème de la disponibilité de ces engrais.

Les sols de la région ont en fait plus besoin d'engrais verts et de fumier que d'engrais chimiques. Car il s'agit de sols naturellement riches en phosphate. L'urée cause beaucoup de dégâts aux cultures parce qu'elle brûle en cas d'insuffisance de pluie. Faute d'encadrement et de suivi des paysans par les techniciens, plusieurs d'entre eux ne maîtrisent pas l'utilisation et le dosage des amendements.

La diminution des rendements entraîne l'épuisement rapide du stock alimentaire annuel des ménages. Pour faire face aux chocs alimentaires (crises et les déficits alimentaires), les ménages développent des stratégies.

Les stratégies adaptatives et de lutte contre le déficit vivrier sont exposées dans les points qui suivent.

### **5.3.6 Stratégies adaptatives pour lutter contre le déficit vivrier**

Pour reconstituer le stock alimentaire en cas de rupture, les ménages recourent à l'achat de vivres, l'emprunt d'argent, et mettent en gage des champs ou des articles divers. Les ménages pratiquent aussi la décapitalisation du cheptel pour s'approvisionner en céréales.

La quantité de produits céréaliers achetée suite à la rupture du stock est estimée à 173,5 tonnes pour l'ensemble des ménages interrogés. Ce stock de compensation varie de 0 à 1.750 kg par ménage. En moyenne, les ménages achètent environ 413 kg de céréale en plus de leur production agricole initiale.

L'estimation de la production totale par ménage des cultures de rente fait ressortir que l'oignon est en tête avec 168,53 tonnes soit 0,4 tonne par ménage (tableau 22). Néanmoins cette production était en baisse pendant les trois années précédant l'enquête comme d'ailleurs la plupart des productions de rente hormis celle du chou qui croît. Cela peut s'expliquer du fait que le chou est une culture stratégique de contre-saison qui produit des feuilles vertes en un temps record et qui sont beaucoup consommées en période de soudure. Les plus faibles productions en culture de rente concernent le sésame (0,49 tonne) et le gombo (0,29 tonne) produits en culture pluviale (en 2009).

Tableau 22: Estimation des productions en tonnes de cultures de rente de 2007 à 2009

<b>Cultures</b>	<b>Productions en tonnes</b>		
	2007	2008	2009
Arachide	10,57	7,54	5,87
Oignon	171,93	187,13	168,53
Sésame	0,85	0,63	0,49
Gombo	0,47	0,42	0,29
Chou	2,50	6,70	7,95

Source : Enquête terrain 2010

Les cultures de rente (Niébé, Oignon, Arachide, Sésame, Gombo, Chou...) génèrent des revenus conséquents. L'oignon, à la différence des autres cultures de rente, est produit durant toute l'année sous irrigation comme la culture du chou en contre-saison.

Les ménages pratiquent la culture d'arachide, d'oignon, de gombo, de sésame, et de chou. Ces cultures concernent respectivement 15%, 20%, 3%, 4%, et 2% des ménages pratiquant la culture de rente. La chute généralisée des productions agricoles à la sortie de la campagne 2009 a causé un déficit vivrier et une accentuation de la vulnérabilité des ménages à l'insécurité alimentaire. Cette situation a débouché sur la flambée des prix des céréales (de 300 FCFA à 500 FCFA/kg de mil). Les céréales étaient peu disponibles sur les marchés locaux entraînant alors une difficulté d'accès et la réduction de la consommation alimentaire des ménages dans un contexte de faible revenu des ménages sans surplus de production à vendre.



Photo 9 : Un point de vente de l'oignon (*Allium cepa*) à Madaoua.

La photo 10 montre un point de vente de l'oignon dans la commune de Galma. L'oignon constitue une culture de rente par excellence ; elle alimente une importante filière internationale sous le nom de « violet de Galmi ». Les paysans investissent les revenus tirés de la vente de l'oignon dans l'achat de céréales. Les surplus générés sur cette vente d'oignons servent aux dépenses des cérémonies de mariage des enfants et au paiement du voyage en pèlerinage en Arabie Saoudite pour d'autres qui n'ont pas accompli le 5<sup>ème</sup> pilier de l'islam. Les vallées des zones agricoles et agro-pastorales et les bas-fonds de la zone pastorale constituent les foyers de production de l'oignon. Les gros producteurs se localisent dans la zone agricole (Birni N'konni et Madaoua).

Pour pallier le déficit vivrier, les ménages adoptent plusieurs stratégies. Les investigations de terrain ont permis de relever plusieurs stratégies utilisées par les ménages pour faire face à l'insécurité alimentaire, surtout en période de soudure.

C'est ainsi que les ménages pratiquent la réduction de la quantité d'aliments consommée. Cette stratégie consiste à revoir la mesure de la quantité alimentaire en la diminuant de moitié ou d'un tiers. Elle permet de prolonger la durée du stock et d'économiser le budget alimentaire en mangeant sans satisfaire la ration alimentaire, d'où l'expression de « manger pour tromper la faim ».

Certains ménages ont recours à la réduction de la fréquence des repas. En effet, au lieu de s'alimenter trois fois ou plus par jour, les ménages sautent le petit déjeuner et/ou le déjeuner. Certains font de ce fait deux, un ou aucun repas par jour au lieu de trois repas quotidiennement reconnus dans cette région.

Dans d'autres cas de figure, les plus âgés laissent la nourriture aux plus jeunes qui restent les plus vulnérables à la faim. Selon les ménages, l'expérience de la vie a montré que les adultes et les anciens supportent plus la faim que les enfants, raison pour laquelle ces ménages recourent à cette stratégie.

Ensuite vient la stratégie d'envoyer les enfants chez les voisins. Au village les populations vivent généralement en communauté avec des liens parentaux ou de lignage. Ainsi les frères se partagent les concessions par héritage et s'arrangent pour fonder leurs familles côte-à-côte pour renforcer le lien de fraternité et de solidarité.

Dans les conditions extrêmes de précarité et de manque de vivres, les ménages vendent leurs biens (habits, équipements et bétail...) et services (force de travail) pour survivre. De nos jours, plusieurs ménages en situation de rupture du stock alimentaire, vendent leur bien pour subvenir aux besoins alimentaires de leur famille surtout pendant la période de soudure. Le manque d'alimentation pousse d'autres chefs de ménage à accepter de vendre leur force de travail aux tiers contre des céréales ou de l'argent pour payer les vivres.

La stratégie du recours au crédit informel, l'endettement ou gage devient de plus en plus rare du fait que les ménages ne sont pas solvables faute de garanties. Les ménages qui n'ont ni accès au crédit, ni force de travail à vendre peuvent tomber dans la mendicité pour manger. Ils constituent la couche la plus vulnérable à la pauvreté et l'insécurité alimentaire. Ainsi on assiste à une fuite vers d'autres régions (exode forcé). Certains combinent plusieurs stratégies : 45% des ménages associent 4 à 8 stratégies. Ces dernières peuvent être regroupées en deux catégories qui sont d'ordre social et économique.

- *Les stratégies sociales*

Les stratégies sociales correspondent aux pratiques telles que les plus âgés laissent la nourriture aux plus jeunes (40%); l'envoi des enfants pour manger chez les voisins (2%); et la mendicité (13%).

- *Les stratégies économiques*

Les stratégies économiques concernent entre autres : la réduction des quantités de nourriture (65%), la réduction de la fréquence du repas (60%), la vente de biens (62%), le recours au crédit et au gage, la vente de services comme la main-d'œuvre salariale (71%) et l'exode rural (19%). Ces stratégies économiques demeurent les plus utilisées dans un contexte de manque accru de moyens financiers. Les ménages ont plus recours au salariat pour la vente de leur force de travail ; cette pratique reste pourtant la plus néfaste parce qu'elle accentue la vulnérabilité des ménages à l'insécurité alimentaire.

### **5.3.7 Utilisation de la main-d'œuvre agricole**

Selon la FAO, de façon générale, dans les exploitations agricoles (entreprises agricoles ou petites unités d'exploitation agricole), la main-d'œuvre peut être: seulement du personnel salarié; seulement des membres de la famille ou une combinaison des deux types de main-



d'œuvre. La main-d'œuvre constitue l'un des facteurs essentiels de production qui fera l'objet d'une analyse dans ce point.

Dans la région de Tahoua, elle se présente sous deux formes ; la main-d'œuvre familiale et extra-familiale (salarial et entraide).

La main-d'œuvre familiale varie d'une exploitation à une autre, en fonction de la taille de l'exploitation. La moyenne est d'environ 6 actifs agricoles par ménage. La main-d'œuvre extra-familiale concerne le salariat « Namtaka ou Ganoma » et l'entraide ou « Gayya » en Haoussa. En effet, cette main-d'œuvre salariée intervient tout le long de la chaîne de production.

Parmi les ménages interrogés, 30% des chefs de ménage ont recours à la main-d'œuvre salariale. Le nombre de personnes employées varie de 1 à 5 et concerne tous les sexes. L'âge de la main-d'œuvre varie de 10 à 50 ans. Ainsi, 83% des ménages font appel à de la main-d'œuvre salariale s'ils disposent de moyens financiers suffisants, 8% ont recours à l'entraide, 6% ont recours à la main-d'œuvre mixte (salariale et entraide) et 3% ont recours à d'autres pratiques volontaires basées sur les relations sociales.

Parmi les ménages qui font appel à de la main-d'œuvre, 89% ont déclaré pour quelle opération culturale ils ont recours à cette main-d'œuvre. Ainsi, 52% des ménages utilisent la main-d'œuvre lors du labour, 13% lors de la récolte, 12% lors du semis, 11% au sarclage, et 1% lors du paillage et autres.

Les ménages qui n'utilisent pas de main-d'œuvre extérieure, donnent comme raisons : le manque de moyens financiers pour payer celle-ci (81%), la disponibilité suffisante de main-d'œuvre dans l'exploitation (9%), le coût très élevé de la main-d'œuvre salariale (6%) et d'autres raisons non précisées (4%).

On assiste à un affaiblissement des réseaux sociaux. L'individu reste sans aide sociale lorsqu'il n'appartient pas à une large famille. L'émiettement des terres a fait en sorte que les ménages ne possèdent plus de grands domaines, mais des petits lopins sont octroyés aux femmes émancipées ou héritières. Cela limite leur production, puis ces femmes s'investissent plus dans le champ collectif que sur leur propre champ. La conséquence se traduit par une raréfaction de la main-d'œuvre agricole et une réorientation des jeunes vers des activités rémunératrices moins pénibles. Les contraintes climatiques et édaphiques rendent la production de plus en plus incertaine. Les producteurs réfléchissent avant d'investir dans la main-d'œuvre et l'équipement agricole.

La main-d'œuvre salariale n'est plus prioritaire pendant la campagne agricole sauf pour les travaux de récupération des terres agricoles. Elle est utilisée par les ménages nantis qui reçoivent des transferts d'argent des membres du ménage en exode. Ainsi, les tarifs journaliers par salarié ont évolué selon le sexe entre 2001 et 2010. Les investigations menées dans la région ont permis de dresser ce tableau 23 qui montre l'évolution des tarifs journaliers pour les hommes et les femmes.

Tableau 23 : Tarifs journaliers par salarié selon l'activité agricole en 2001 et 2010 pour les hommes et les femmes

Travaux champêtres	Rémunération/jour en FCFA				Charges comprises
	Tarifs homme 2001	Tarifs femme 2001	Tarifs homme 2010	Tarifs femme 2010	
Semis direct	1500	750	2000	1000	Repas, cola et/ou cigarette
Semis à sec	750	750	1000	1000	Repas, cola et/ou cigarette
1 <sup>er</sup> Sarclage	1000 à 1500	750	1500 à 2000	1000	Repas, cola et/ou cigarette
2 <sup>ème</sup> Sarclage	500	750	1000	500	Repas, cola et/ou cigarette
Récolte	1000	750	1500	1000	Repas, cola et/ou cigarette
Confection des Zaï	750	750	1500	750	Repas, cola et/ou cigarette
Transport des bottes du champ au village	Une botte pour 20 transportées		Deux bottes pour 30 bottes transportées		Sans aucune charge

Source : MOUSSA DIT KALAMOU M., 2001

N.B : 1 Euro = 655,96 F CFA

Il ressort de ce tableau 23 que le salariat agricole concerne les hommes et les femmes. Aussi le prix de la main-d'œuvre salariale a augmenté entre 2001 et 2010. Le tarif est passé du simple au double avec charges pour la confection des zaïs pour les hommes. Les autres travaux champêtres ont vu leur tarif augmenter de 500 FCFA (semis direct, 1<sup>er</sup> sarclage, 2<sup>ème</sup> sarclage, et récolte) après dix ans. Seul le semis à sec n'est rehaussé que de 250 FCFA. Chez les femmes, il y a eu une augmentation du tarif de 250 FCFA (semis direct, semis à sec, 1<sup>er</sup> sarclage, récolte). Le tarif de la confection des zaïs est resté inchangé (750 FCFA), celui du 2<sup>ème</sup> sarclage a été revu à la baisse de 250 FCFA. Cette baisse est due au fait que les femmes étaient rémunérées plus pendant la période des projets qu'en 2010, une période sans projet. Cette main-d'œuvre féminine était employée par des privés, à défaut de la main-d'œuvre masculine qui se fait rare dans les villages avec le départ en exode des jeunes hommes.

Pour le cas du transport des bottes, la rémunération a certes augmenté, mais elle n'a ni doublé, ni été accompagnée de charges. Parce qu'on suppose que les transports s'effectuent au moyen d'une charrette ou d'un animal (âne, dromadaire, et cheval).

Ce salariat préoccupe en premier lieu les hommes qui louent leurs services généralement pour faire face aux besoins alimentaires et aux obligations sociales qui les accompagnent. La période des travaux champêtres correspond à la soudure qui oblige certains chefs de ménage à vendre leur force de travail, quitte à abandonner leur propre exploitation. Le salariat agricole féminin est relativement récent. Progressivement au fil des évolutions, les femmes ont commencé à se faire engager comme main-d'œuvre agricole. L'absence prolongée du mari (plus d'une année) et le décès des conjoints les responsabilisent davantage comme chef de ménage. Une telle évolution marque un tournant dans la gestion de la main-d'œuvre familiale.

Les femmes sont en moyenne payées 1.000 FCFA par jour plus repas. Le prix a augmenté faiblement entre 2001 et 2010. On remarque dans le tableau 23 une inégalité qui se dégage dans le paiement de la prestation par sexe. On remarque que cette inégalité est très forte jusqu'à 50% dans le paiement de la main-d'œuvre féminine dans certaines opérations culturales comme le semis direct et le sarclage, puis dans la confection des zaïs (ouvrages antiérosifs). Pourtant, ces femmes offrent une main-d'œuvre sûre, stable et importante malgré cette discrimination du genre dans la rémunération. Ailleurs dans d'autres pays du sud, ce sont les femmes qui constituent la majorité de cette main-d'œuvre comme cité dans cet extrait : « Par exemple, en République Démocratique du Congo, ce sont les femmes qui assurent la survie de près de 80% des ménages et la majorité de la main-d'œuvre agricole est constituée de femmes. Pourtant, à cause d'une culture défavorable aux femmes, d'une éducation insuffisante et de politiques publiques inefficaces, les femmes restent marginalisées, notamment en ce qui concerne le contrôle des terres ». (S. CHARLIER et C. NUOZZI, 2014).

L'objectif visé par les femmes est l'acquisition des ressources monétaires qui vont leur permettre de satisfaire certains besoins quotidiens et de préparer le trousseau lors du mariage de leurs filles. La rareté de la main-d'œuvre et le coût trop élevé des denrées alimentaires ont favorisé l'augmentation des salaires journaliers de cette main-d'œuvre salariale. Malgré tout, le salaire des ouvriers agricoles reste faible, il faut travailler 4 heures à 6 heures pour gagner 1000 FCFA (1,5 euros). Le salaire de la main-d'œuvre agricole n'a connu qu'une augmentation non significative, ce qui ne permet pas à l'ouvrier de vivre des revenus tirés de la pratique du salariat. Les prix des produits alimentaires de base ont suivi une flambée spectaculaire des prix ces dix dernières années (de 300 FCFA le kg en 2001 à 500 FCFA en 2010). Quant à l'entraide ou Gaya, elle reste une pratique sociale qui trouve ses origines dans les liens de solidarité existants au sein du lignage, des relations matrimoniales et du voisinage. L'objectif est de minimiser le retard de sarclage préjudiciable à une bonne production. En effet, tout retard dans la maîtrise des adventices peut entraîner un retard de levée et compromettre les rendements. L'entraide est de moins en moins pratiquée par les ménages du fait des coûts engendrés et d'une démotivation de la part des jeunes générations. La baisse de cette pratique a été relevée lors des focus groups sans données quantitatives pour prouver la dégradation des liens de solidarité qui faisaient la fierté des anciens peuples des villages. L'entraide est assurée par une main-d'œuvre extra-familiale à laquelle les jeunes ont recours par le lien d'amitié ou de solidarité.

Cette analyse permet de faire une esquisse de typologie des ménages : ceux qui recourent à la main-d'œuvre salariale ou extra-familiale, ceux qui vendent leur force de travail dans le cadre de la main-d'œuvre salariale et ceux qui n'utilisent et ne pratiquent pas le salariat agricole. Ces derniers se limitent à leur main-d'œuvre familiale.

Ainsi, la catégorie utilisant la main-d'œuvre se compose de ménages ayant une assise financière (transfert, détention d'animaux ou activités génératrices de revenu en milieu rural). Ces types de ménages sont nantis et sont les moins vulnérables à l'insécurité foncière et alimentaire. Ces ménages produisent plus et aussi achètent les productions des autres pour stocker. Ce sont des commerçants qui revendent leurs produits alimentaires plus chers en période de soudure. Ils sont à la base de certaines pénuries alimentaires.

Ceux qui vendent leur force de travail détiennent souvent des champs de taille réduite qui ne leur permettent pas d'avoir une production suffisante pour pallier le déficit alimentaire. Ils s'adonnent à cette pratique afin de compléter leur production agricole et préparer

l'approvisionnement en vivres pour franchir la période de soudure. Ceci peut mener à un retard dans la conduite des travaux champêtres cruciaux, comme le sarclage, qui une fois retardé peut réduire le rendement.

Les ménages qui se contentent uniquement de leur main-d'œuvre familiale semblent moins vulnérables par rapport aux précédents. Ils disposent souvent d'une main-d'œuvre suffisante, et mènent leurs activités agricoles à temps. Ils planifient les activités champêtres selon leurs effectifs et mettent certaines terres en location ou en jachère.

La main-d'œuvre salariale, bien qu'elle soit l'un des facteurs essentiels de la production agricole, tend à diminuer. La rareté de cette main-d'œuvre salariale dans ce secteur a commencé juste après les périodes de sécheresses et de famines. Ces périodes ont causé un départ massif des jeunes. L'incertitude de la production liée aux aléas climatiques est la cause du désintéressement des jeunes qui préfèrent d'autres secteurs économiques plus sûrs et moins pénibles.

Pour résumer, l'effet combiné de ces facteurs (sécheresses cycliques, famines, manque de nouvelles technologies) démotive et complique la situation de la main-d'œuvre en milieu rural. La pratique de la main-d'œuvre salariale rend vulnérable celui qui s'y adonne. L'ouvrier agricole abandonne son unité de production pour vendre sa force de travail ailleurs. Cette pratique accentue la vulnérabilité des ménages à la pauvreté et l'insécurité alimentaire.

### 5.3.8 Temps de travail des membres des ménages

La figure 15 montre la proportion des temps de travail agricole des membres des ménages interrogés. Ces différents temps de travail agricole ont été répartis en : (1) plein temps, (2) plus de 6 mois de travail dans l'année et (3) moins de 6 mois de travail par an. Le plein temps suppose que l'actif agricole passe les 12 mois de l'année de travail sur son exploitation.

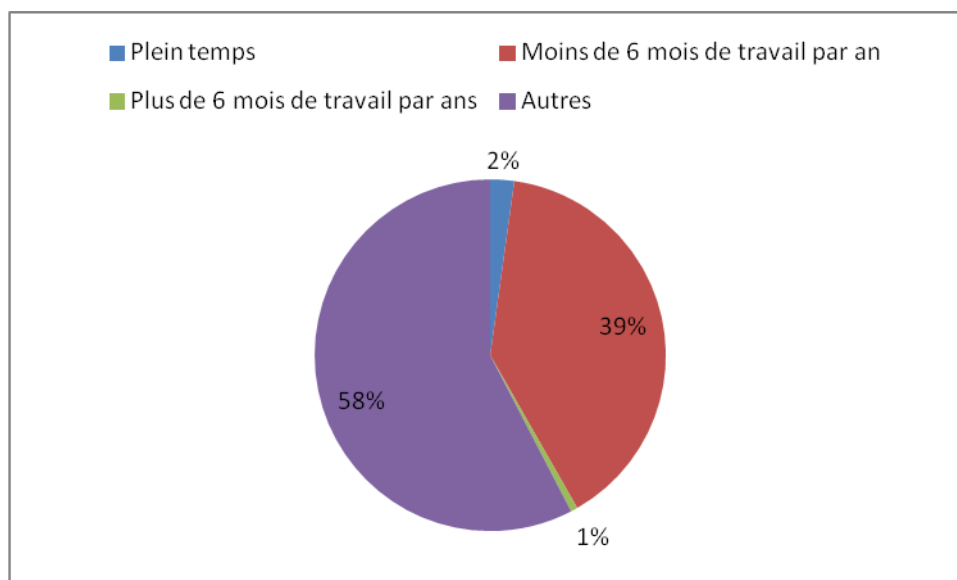


Figure 15 : Temps de travail agricole des membres des ménages  
Source : Enquêtes de terrain 2010

Il ressort des résultats de la figure 15 que seuls 2% des actifs travaillent (12 mois) à plein temps, 39% à mi-temps (moins de 6 mois), 1% à temps partiel (plus de 6 mois). Les 58 % autres représentent ceux qui n'ont pas donné leur temps de travail agricole. Cette situation

illustre une évolution qui se caractérise par une meilleure gestion du temps et de la force de travail. Les paysans s'engagent dans un processus de reconversion en menant de nombreuses activités non agricoles. Un autre phénomène concerne la naissance d'une classe de paysans sans terre. C'est parmi eux que se comptent les paysans absentéistes, qui séjournent très peu au village.

### 5.3.9 Le matériel et l'équipement agricoles

Le matériel et l'équipement agricoles font partie des facteurs essentiels de la production. Ils jouent un rôle prépondérant dans le travail du sol et la mécanisation de l'agriculture. Ils facilitent les opérations culturales (labour, sarclage, semis, récolte, transport) en économisant le temps et la force de travail. La mécanisation pourrait augmenter le rendement des cultures lors d'une campagne agricole normale. Le matériel et l'équipement agricoles permettront aussi d'augmenter les superficies récupérées au sein des terres dégradées. Ce matériel se compose de 18 charrues, 96 charrettes dont seules 2 appartiennent aux femmes et 61 motopompes pour l'ensemble des 420 ménages interrogés.

Les ménages femmes possèdent seulement 2 charrettes en bon état acquises en 2000 et 2007 par achat. Elles ne disposent d'aucune charrue et motopompe. Il existe donc une inégalité d'accès aux facteurs de production entre les ménages hommes et femmes.

Cette situation relève aussi que la plupart des ménages continuent à utiliser un matériel agricole rudimentaire par manque de moyens. Elle pourrait avoir des répercussions sur le rendement des cultures et la production vivrière de façon générale.

Parmi le matériel et les équipements recensés auprès des chefs de ménages, les charrettes demeurent les plus nombreuses, suivies respectivement des motopompes et des charrues.

Les charrettes sont le moyen de transporter les personnes et les biens (récoltes et divers) en milieu rural. Seuls 23% des ménages en possèdent; les motopompes sont possédées par 14 % des ménages et les charrues par 4% des ménages malgré l'importance qu'elles ont dans la production et la génération de revenus supplémentaires.

La situation du matériel et des équipements agricoles est reprise dans le tableau 24 ci-après, qui expose leur effectif, leur prix et leur état lors de l'enquête.

Tableau 24: Effectif et état actuel du matériel et de l'équipement agricoles

Matériel agricole	Nombre de matériels	Ménages possédant pas (%)	Prix en CFA		Etat des matériels		
			Prix unitaire	Prix total	Excellent	Bon	Assez bon
Charrue	18	95,70	35 000	630 000	1	9	2
Charrette	96	77,10	150 000	14 400 000	11	29	15
Motopompe	61	85,50	200 000	12 200 000	12	16	3

Source : Enquête terrain 2010

Le matériel et les équipements agricoles existants se trouvent en majorité dans un état utilisable (excellent, bon et assez bon). On remarque l'absence totale de tracteurs et de motoculteurs. L'effectif de matériel agricole par ménage et le prix de revient sont consignés dans le tableau 24. Le prix du matériel bloque l'accessibilité des agriculteurs dont le pouvoir d'achat reste très bas. Cela joue évidemment sur le niveau de la productivité.

Le manque et l'insuffisance du matériel et des équipements agricoles traduisent la faible capacité d'investissement des ménages.

La charrette et la charrue soulagent les ménages dans plusieurs activités agricoles et contribuent à mener les activités lucratives. Les quelques charrues et charrettes ont été acquises en majorité par achat. Cet équipement est d'une importance capitale en milieu rural. La charrue réduit le temps de travail et augmente le rendement agricole à l'hectare. Par ailleurs l'unité de culture attelée peut être louée, générant ainsi des revenus substantiels aux propriétaires. Ainsi la charrette constitue un moyen de production qui participe largement à la sécurité alimentaire des ménages. Elle joue un rôle essentiel dans la récupération des terres, puisqu'elle facilite le ramassage des pierres et l'apport de fumier pour les nouveaux ouvrages agricoles. En outre, elle devient un objet de rapport social et économique.

### **5.3.10 La terre**

Selon la FAO, parmi les facteurs de production, la terre présente un caractère primordial. Une mesure précise et complète précisant comment les hommes et les femmes partagent cette ressource est essentielle pour la formulation de politiques. L'étude de l'impact de la dynamique foncière ne peut s'accomplir sans la connaissance des terres dont dispose la zone d'étude. En se basant sur les idées des auteurs tels que P. LAVIGNE DELVILLE et al., on peut admettre que la terre est le capital foncier. Elle est aussi juridique puisqu'elle s'acquiert par des droits. En effet, l'acquisition de la terre obéit à des droits et règlements régis par les droits coutumiers ou par le droit moderne. Ainsi, le complexe formé par la terre, les ressources naturelles qu'elle porte et les droits d'accès forment le foncier.

La région de Tahoua est vulnérable à l'insécurité foncière et alimentaire ces dernières années. Les principales causes sont : les contraintes édaphiques et climatiques, l'action anthropique sur les ressources naturelles, et l'explosion démographique. Cette dernière accentue la raréfaction des terres agricoles par le morcellement.

Quant aux terres pastorales, elles font l'objet d'occupation anarchique par les sans terres de la zone agricole. C'est-à-dire les nomades victimes de la décapitalisation du cheptel suite aux sécheresses répétitives et d'accaparement des terres par l'installation de ranchs qui monopolisent d'importants hectares de terres par les nantis.

Ainsi, on rencontre 3 types de terre répartis comme suit : (1) les terres agricoles en principe dans la zone agricole et agro-pastorale ; (2) les terres pastorales dans la zone pastorale ; et (3) les terres forestières des récupérations des terres dans toutes les trois zones agro-écologiques.

Les terres agricoles se composent de terres de plateaux, de terres dunaires, et de terres irriguées. Les terres pastorales sont constituées de terres purement pastorales et de terres converties aux pratiques illégales d'agriculture sous pluie et irriguée. Ces terres sont victimes

d'implantation de petites exploitations familiales et d'élevage semi-intensif sur des terres d'accaparement.

Les terres forestières relèvent du domaine public. Elles sont constituées des terres récupérées hors exploitation pour la création d'aires de pâturage et des forêts classées.

Au plan physique, la région obéit à un processus d'aménagement du territoire avec des terres réparties dans deux zones à savoir la zone pastorale et la zone agricole. L'utilisation du foncier de ces zones est réglementée par des textes juridiques inscrits dans le code rural du Niger. Malheureusement, l'application des textes n'est pas effective du fait que les institutions (commission foncière communale et de base) chargées de sensibiliser et de faire connaître les textes ne sont pas opérationnelles dans certains villages et communes. C'est l'une des raisons du non-respect de la loi 05-61 interdisant l'installation des cultures au-delà de la limite nord des cultures en zone pastorale.

Le point suivant reprend une description détaillée des différents types de terres dont dispose la région d'étude.

#### *5.3.10.1 Les terres agricoles*

La zone agricole comporte des terres agricoles, des terres agropastorales et des couloirs de passage. Elle se caractérise par trois types de terres qui cohabitent sous formes de terres de bas-fonds ou de vallées, de terres dunaires et de terres de plateau.

Les terres de bas-fonds, très fertiles, ont été couramment utilisées pour la production de cultures vivrières et de rente. Les terres dunaires, moins fertiles ont été exclusivement utilisées pour la production des cultures pluviales. Ces deux types de terres constituent des terres aptes à l'agriculture pluviale. Elles offrent peu d'opportunités pour la disponibilité en terres à long terme dans un contexte de morcellement continu des terres suite aux partages par l'héritage.

Le troisième type, constitué par les terres de plateau, jadis était considéré impropre à l'agriculture du fait de la présence de glacis. Ces terres considérées longtemps comme marginales pour l'agriculture servaient essentiellement aux pâturages. Mais face à la pénurie foncière, ces espaces furent progressivement mis en culture. Dans l'ensemble de la région, la faible disponibilité des terres s'explique par deux raisons principales : la croissance démographique qui accélère la demande et l'installation des marchés fonciers qui augmente aussi la demande et renforce également la pression foncière.

- **Les terres de plateau**

Les terres de plateau font partie des vastes terres dégradées, contrastées et clairsemées de plages de glacis, qui jadis étaient réservées pour l'aire du pâturage des animaux. Le glacis est un espace pastoral qui par manque de terres agricoles, a été récupéré par les agriculteurs par les techniques de conservation des eaux et sols. La récupération des glacis fait aussi partie des causes de marginalisation des pasteurs vers le nord. Ce processus a été à la source de plusieurs conflits dans le temps entre agriculteurs et éleveurs. L'essentiel des effectifs des champs se situe sur le plateau qui domine la localisation des champs avec 59%, suivi des champs de bas-fond (28%) et de glacis (13%).

Lorsque la population n'était pas nombreuse, les ménages avaient suffisamment de terres dans les bas-fonds aptes à l'agriculture pluviale, irriguée et de décrue. De nos jours la pression

démographique a engendré le retour des populations à l'exploitation des terres de plateau. Ces dernières nécessitent un travail de fond préliminaire (ramassage des pierres, confection des ouvrages antiérosifs, reboisement, ensemencement et amendement par l'apport de fumier sur exploitation) afin d'avoir une terre agricole apte à l'agriculture et potentiellement productive. Une fois récupérées et valorisées, ces terres de plateau sont utilisées différemment. Ainsi les populations confectionnent des zaïs pour l'agriculture dans leur exploitation, puis les demi-lunes et les banquettes pour la réalisation d'une aire de pâturage hors exploitation avec l'appui de programmes d'aide. Il arrive de trouver les deux ouvrages (zaï et demi-lune) sur l'exploitation agricole familiale et communautaire.

- **Les terres dunaires**

Les terres dunaires, lessivées et dénudées ne produisent plus les rendements escomptés même dans des conditions favorables de pluviométrie. Ces terres sont victimes de l'exportation accrue des résidus de récoltes, du surpâturage et des coupes abusives de bois par les femmes et les bûcherons. Ces actions anthropiques ont significativement contribué à la dégradation du couvert végétal des terres dunaires. Elles nécessitent des ouvrages antiérosifs spécifiques (la demi-lune ensemencée et enfumée) pour augmenter le rendement des cultures et de la biomasse afin d'améliorer la sécurité alimentaire des populations et du cheptel.

- **Les terres irriguées**

La zone agricole s'étend du sud au nord de la frontière du Nigeria à la limite nord des cultures. Les plateaux de cette zone se trouvent aussi dans la zone de l'Ader-Doutchi-Maggia qui présente des plateaux entaillés de vallées. Ces dernières constituent un potentiel de terres irrigables malgré leur taille réduite de nos jours par cause du morcellement suite à l'héritage qui est le mode de faire-valoir le plus important dans cette région. Ces terres permettent en plus de l'irrigation de pratiquer des cultures pluviales et de décrue. Elles sont fertiles et productives hormis leur nombre et leur taille réduite. En inadéquation avec la croissance démographique (4,6% en 2012), elles pourraient contribuer à la sécurité alimentaire des populations lorsqu'elles sont bien exploitées.

#### *5.3.10.2 Les terres pastorales*

Les terres pastorales sont en principe exclusivement réservées à l'élevage et au nomadisme. Selon le code rural du Niger, les terres pastorales se situent dans la zone pastorale. Cette zone se matérialise par une partie du territoire national située au nord de la limite des cultures telle que définie par la loi n° 61-05 du 26 mai 1961 et complétée par l'article 7 de l'ordonnance n°2010-29 du 20 mai 2010 relative au pastoralisme. Cette ordonnance complète aussi celle n° 93-015 du 2 mars 1993 et précise les principes fondamentaux et les règles régissant le pastoralisme au Niger. Elle a clairement défini les termes relatifs au pastoralisme afin de lever l'équivoque et éviter les pratiques qui entraînent les conflits entre les utilisateurs de ressources naturelles. La compréhension des termes spécifiques facilite la mobilité, la gestion et l'utilisation des ressources pastorales.

La même ordonnance traite aussi de l'hydraulique pastorale par rapport à l'accès des pasteurs et de leurs troupeaux aux ressources hydriques, des normes de maillage à observer dans l'implantation des points d'eaux, de la gestion et de l'accès des espaces du foncier pastoral et des modes d'accès et des droits sur les ressources foncières. Le foncier pastoral permet la mobilité, un droit fondamental des éleveurs, pasteurs nomades et transhumants. Ce droit est reconnu et garanti par l'Etat et les collectivités territoriales. La mobilité constitue un mode d'exploitation rationnel et durable des ressources pastorales et ne peut être entravé que de



manière temporaire et pour des raisons de sécurité des personnes, des animaux, des forêts et des cultures dans les conditions définies par les textes en vigueur (article 3 du code rural).

- **L'agriculture pluviale**

Les pasteurs dépossédés de leur cheptel lors des sécheresses récurrentes et les nouveaux occupants sans terres venus du sud à la conquête des terres agricoles pratiquent l'agriculture pluviale sur les terres pastorales. Or, ces terres se trouvent entre les isohyètes inférieures à 300 mm qui ne permettent pas un bon développement des cultures pluviales. On rencontre les champs pluviaux au niveau des bas-fonds et des champs dunaires. En effet, le processus de sédentarisation a poussé les populations nomades à pratiquer l'agriculture de subsistance sur des petits lopins de terres en zone pastorale. L'objectif visé par cette agriculture est d'obtenir certes des céréales pour servir de complément alimentaire au ménage, mais aussi du fourrage à base de résidus de récolte pour les animaux. C'est par exemple le cas du village d'Edouk dans la commune de Kao (département de Tchintabaraden) où la population s'adonne plus à l'agriculture, le petit commerce et l'exode faute de cheptel. On rencontre ainsi peu de ménages en possession de petits et gros ruminants d'embouche. Les nouveaux occupants sont accueillis par les chefs de tribu qui leur prêtent ou leur vendent des lopins de terre de culture dans le but d'avoir une assise territoriale et politique dans le partage des infrastructures publiques à réaliser et les postes politiques par l'électorat. Il arrive aussi que les pasteurs actifs installent des champs provisoires de mil en culture pluviale dans cette zone pastorale servant de champs pièges aux pasteurs transhumants pour prouver leur attachement au terroir d'où la notion de terroir d'attache. Ces champs leurs permettent de camper pendant la saison pluvieuse et attendre la date d'ouverture des champs au sud après la campagne agricole pour redescendre au sud (retour de la transhumance). Cette pratique permet de produire le complément alimentaire pour garantir la sécurité alimentaire et nutritionnelle des enfants. Cependant, la production reste aléatoire parce que les conditions pluviométriques de la zone ne permettent pas aux cultures de boucler leur cycle. Elle reçoit des quantités de pluies inférieures à 350 mm (quantité recommandée pour un bon développement des cultures pluviales). Les champs installés illégalement génèrent des conflits entre les pasteurs en cas de dégâts des animaux et ne garantissent pas toujours le rendement en grains, mais produisent très souvent des chaumes.

- **L'agriculture irriguée**

Les pasteurs pratiquent l'agriculture irriguée autour des mares, des puits pastoraux et par des forages. L'agriculture irriguée occupe surtout les pasteurs sédentarisés au près des mares comme l'exemple du village de Saouna dans la commune de Tabalak qui possède la plus importante mare permanente de la zone.

En effet, on dénombre environ 150 mares à potentiel piscicole, dont plus de 80% ont fait l'objet d'empoissonnement dans cette région. Selon la direction de l'Hydraulique de Tahoua entre 1993 et 2000, il a été dénombré 282 points d'eau (mares, retenues collinaires et barrages) dont : 39 permanentes et 243 semi-permanentes. Il faut noter que sur les 282 points d'eau, 204 se trouvent dans les Départements de Tchintabaraden et d'Abalak et la plupart d'entre eux s'assèchent dès le mois de novembre. Les mares à régimes variables et tributaires de la pluviométrie sont utilisées à des fins hydro-agricoles ou pastorales. Ces mares occasionnent en zone pastorale pendant une bonne partie de l'année une répartition du cheptel dans l'espace permettant ainsi l'exploitation du pâturage où les points d'eau modernes sont insuffisants ou inexistantes (ouest du département de Tchintabaraden et d'Abalak) selon le Programme de Développement Economique et Social de Tahoua, version 2012. Les mares

permettent le développement de cultures maraîchères et la pêche en zone pastorale. Les produits d'irrigation obtenus autour des marres et des points d'eau de surface contribuent à l'amélioration de la sécurité alimentaire et nutritionnelle des ménages.

La pratique de l'agriculture irriguée à partir de puits pastoraux et de forages se fait par des transhumants dans les campements en attente de la date de retour vers le sud. Elle vise aussi à produire du fourrage frais et compléter la ration alimentaire des ménages et du cheptel. En effet, des problèmes se posent dans l'utilisation des eaux et le maillage dans les fonçages des points d'eau.

- **L'accaparement des terres**

L'accaparement des terres se fait par des pratiquants d'un élevage du type agro-business qui sont de grands investisseurs (commerçants, hauts fonctionnaires, et les hommes politiques) possédant une assise financière. Ceux-ci peuvent acheter jusqu'à des milliers de têtes de bovins. Ces investisseurs acquièrent alors des concessions rurales transformées en réserves fourragères couvrant des milliers d'hectares entourés de barbelés. Ces accaparements sont plus fréquents en zone pastorale qu'en zone agricole à cause de la disponibilité des terres pastorales. A titre d'exemple, dans le département d'Abalak en zone pastorale, il existe deux concessions totalisant 7.000 ha et seize demandes attendent leurs agréments. Ceci montre que ces pratiques vont évoluer dans le temps.

En plus de l'accaparement des terres pastorales, l'accès aux ressources naturelles reste déloyal du fait que les propriétaires des ranchs partagent les ressources avec tous les pasteurs en dehors du ranch, puis exploitent seuls les ressources à l'intérieur du ranch. Ce système risque de perturber, vulnérabiliser, voire faire disparaître les petits éleveurs.

Le pastoralisme génère des produits à haute valeur marchande tels que la viande, le lait, le beurre, le fromage, et le cuir.

- **Les petites exploitations familiales**

Dans cette zone pastorale, on rencontre des petites exploitations familiales qui possèdent des superficies agricoles très réduites souvent inférieures à 0,5 ha. L'acquisition de ces lopins de terre se fait généralement par l'achat et le prêt. Ces terres sont exploitées par les femmes et les enfants d'un chef de ménage en exode. Le ménage nomade n'ayant pas de champs, il se débrouille pour se sédentariser et acquérir un lopin de terre où il va pratiquer une agriculture de subsistance. Le chef de ménage confie cette terre acquise aux membres de sa famille, puis il émigre à la recherche d'un complément alimentaire ou d'argent pour reconstituer son cheptel. En zone agricole, les détenteurs de petites exploitations agricoles vendent et quittent le village à la recherche d'un emploi en milieu urbain ou à l'étranger. C'est ainsi que des femmes se voient devenir des chefs de ménage. Ces femmes représentent 21,42% des ménages féminins. Selon S. LAWALI et al., « Au Niger, face aux enjeux fonciers croissants, les petits exploitants agricoles ont du mal à s'insérer dans le processus de développement. L'insécurité foncière est sans doute l'une des difficultés qui limitent l'investissement agricole » (S. LAWALI et al., 2014).

### *5.3.10.3 Les terres forestières*

Les terres forestières concernent les espaces déboisés et dégradés par les sécheresses passées, bref toutes les terres récupérées par les projets. Elles ont constitué la première cible des autorités pour l'expérimentation d'ouvrages antiérosifs. Ces terres forestières ont perdu leur

vocation initiale à cause de l'insuffisance des terres de culture. La régénération assistée de ces terres s'est faite à travers la confection de banquettes et de demi-lunes enfumées, ensemencées et reboisées. Après une mise en défens, elles sont transformées en aire de pâturage pour les animaux ou des champs de cultures après régénération naturelle.

De nos jours, la pression foncière pousse les agriculteurs à transformer ces aires de pâturage en terres agricoles. Malgré leur appartenance au patrimoine de l'Etat, ces terres ont été reprises par les héritiers de ces réserves foncières pour l'extension des terres des cultures.

La valeur marchande des terres dans ce contexte de raréfaction pousse les ayants droit à réoccuper ces terres. C'est la recherche d'argent pour faire face aux dépenses quotidiennes qui les y pousse. Ce sont des femmes qui étaient les plus motivées et impliquées dans ces récupérations des terres pour obtenir des lopins de terres avec un droit d'usage. D'autres se sont retrouvées dépossédées ou contraintes de vendre leur lopin de terre suite aux pressions des ayants droit dans certaines localités. Il y a eu une remise en cause des conventions par ceux qui ont autorisé l'octroi de terres dégradées pour une récupération au profit des utilisateurs.

Les conventions et les principes d'accords entre la population et les projets de développement devant permettre aux femmes d'accéder aux ressources foncières n'ont pas été respectés. Ce qui aurait dû permettre d'améliorer leur sécurité foncière et alimentaire par l'aménagement des terres de forêts dégradés. Par conséquent, il y a eu un double changement d'objectif, ces femmes lésées n'ont pas pu s'acquérir des terres, puis les terres forestières régénérées ont été converties en des terres agricoles. Et pourtant, les projets ont récupéré d'importants hectares de terres forestières pour une régénération naturelle de l'espace dégradé. Un exemple de mauvaise gouvernance a laissé les premiers détenteurs des terres dégradées reprendre leurs terres. Ce qui a conduit à la dépossession du lopin de terre des nouveaux acquéreurs et utilisateurs des terres récupérées acquises lors de la réalisation des ouvrages antiérosifs avec l'appui des programmes.

### ***5.3.11 Le mode de faire-valoir de la terre agricole***

Le mode de faire-valoir traite de la manière dont les ménages accèdent aux terres agricoles. Au total, en 2009, on a rencontré cinq modes de faire-valoir que sont l'héritage, l'achat, le prêt, la location et le don. Mais l'héritage demeure le mode de faire-valoir le plus fréquent auprès des ménages parce que les pourcentages des réponses par rapport à l'acquisition par l'héritage sont supérieurs aux autres modes d'acquisition pour les cinq premiers champs. L'héritage est suivi de l'achat, du prêt et du don, et enfin de la location. Cette dernière est un mode de faire-valoir de la terre qui tend à disparaître (voir tableau 25). Pendant que le mode de faire-valoir direct (l'héritage) domine dans la région de Tahoua, dans certaines sociétés occidentales, comme en Wallonie, c'est le mode de faire-valoir indirect (location de terre) qui reste le mode d'exploitation principal (F. TERRONES GAVIRA et al., 2009). Cette situation prouve le caractère ancestral de la société qui prévaut dans cette région d'étude. La persistance des pratiques traditionnelles dans le mode de faire-valoir et l'utilisation des matériels rudimentaires seraient aussi des facteurs limitants du développement de l'agriculture et de la sécurité foncière et alimentaire.

Ainsi, c'est seulement au niveau du 6<sup>ème</sup> champ qu'on observe que le taux des héritiers est égal au taux des acheteurs, bien que ces taux soient très faibles par rapport à ceux qui n'en disposent pas (97%).

Tableau 25: Mode de faire-valoir des champs

N° C	H	%	A	%	P	%	L	%	D	%	Au	%	A C	%	T M	%
1	355	84,52	32	7,61	5	1,19	4	0,95	5	1,19	9	2,14	10	2,38	420	100
2	259	61,66	37	8,80	4	0,95	4	0,95	4	0,95	5	1,19	107	25,47	420	100
3	142	33,80	21	5	2	0,47	1	0,23	2	0,47	1	0,23	251	59,76	420	100
4	59	14,04	13	3,09	1	0,23	2	0,47	1	0,23	0	0	344	81,90	420	100
5	23	5,47	7	1,66	0	0	0	0	0	0	0	0	390	92,85	420	100
6	5	1,19	5	1,19	0	0	0	0	0	0	1	0,23	409	97,38	420	100

Source : Enquête terrain 2010

Légende : N° C= Numéro des champs ; H= Héritage ; A= Achat ; P= Prêt ; L= Location ; D= Don ; Au=Autres ; AC= Aucun champ ; T M= Total ménage

L'héritage s'avère le principal mode d'accès aux terres dans cette région avec plus de 80% des chefs de ménage pour le premier champ, plus de 60% pour le deuxième champ et plus de 30% pour le troisième champ acquis. Les femmes chefs de ménage de l'échantillon, acquièrent leur premier champ par héritage (88%), par achat (6%), par location (2%) et par autres moyens (4%). Elles disposent d'un deuxième (30%) et un troisième (5%) lopin de terre acquis par héritage. Les femmes mettent la totalité de leur champ en valeur parce qu'elles ne possèdent pas d'accès aux terres de jachères. On remarque que l'héritage reste le mode de faire-valoir le plus utilisé quel que soit le nombre de champs que possède le ménage. Il est suivi par l'achat. L'acquisition par l'héritage décroît au fur et à mesure que l'effectif de champs des ménages augmente, ainsi les terres acquises par achat augmentent tout en rehaussant la disponibilité foncière des ménages.

La « marchandisation<sup>42</sup> » des terres, jadis méconnue par les paysans, est en train de prendre de l'ampleur chez les ménages.

On remarque aussi que sur les 420 ménages, 10 (2,38%) n'ont pas de premier champ. Ces 10 ménages représentent les "sans terres" dans cette région. C'est un nouveau phénomène qui a vu le jour avec la naissance de la vente des terres. Selon certains ménages dans un passé récent, jusqu'aux années 80, les terres s'acquéraient essentiellement par héritage, le don et le prêt. Ce n'est que plus tard qu'apparaît le marché foncier. Les principales causes de l'installation de ce marché sont la pauvreté et le morcellement continu par le biais de l'héritage des terres d'une génération à l'autre au profit des familles nombreuses. Ces pratiques paysannes ont rendu la question foncière complexe avec des tensions et des conséquences fâcheuses dans les sociétés rurales comme le souligne J-P. CHAUVEAUX qui dit que « les règles d'accès à la terre et de gestion des ressources renouvelables sont au cœur des questions de développement agricole et de gestion durable des écosystèmes ». Il ajoute qu'« en Afrique de l'Ouest rurale, la question foncière se caractérise par une marchandisation croissante et une compétition accrue entre acteurs (entre ruraux et avec les urbains investissant dans la terre), peu ou mal régulée du fait des évolutions sociales et économiques, des contradictions des politiques publiques et des défaillances des systèmes d'arbitrage sur les conflits. Cette insécurité peut contribuer à réduire les investissements dans la terre et à la dégradation des ressources » (J-P. CHAUVEAU et al., 2006).

<sup>42</sup> La « marchandisation » qui consiste à transformer les échanges non marchands (santé, culture, etc.) en marchandise classique. (S. CHARLIER et al., 2014).

### 5.3.12 L'importance du nombre de champs

Il existe 3 types de terres de culture délimitées en lopins de terre appelés champs. Ainsi on rencontre selon leur localisation : les champs de plateaux plus nombreux malgré leur faible fertilité et leur difficulté d'accès ; il s'agit de terres lourdes peu profondes qui sont victimes d'érosion éolienne ; les champs de bas-fonds plus appréciés du fait de leur fort potentiel de production ; les champs de glacis : se situant entre les deux types de champs précédemment évoqués. Ils présentent une fertilité intermédiaire. Ces champs se localisent sur la pente ou le versant, ils sont victimes de l'érosion hydrique par le ruissellement des eaux de pluie. L'exploitation de ces champs ne peut se faire sans traitement du versant par les activités antiérosives (cordon pierreux, les demi-lunes et les banquettes).

En zone agricole, la taille réduite des exploitations pousse à élargir les limites des champs et la mise en culture des aires pastorales et les couloirs de pâturage. Cette situation exacerbe les conflits et le développement d'un marché foncier qui débouche sur un processus d'exclusion. La situation actuelle se caractérise par une disparité foncière très significative qui se traduit par un écart important par ménage.

Les champs sont des parcelles sur lesquelles cohabitent plusieurs ressources naturelles que les ménages exploitent pour les besoins alimentaires des membres de la famille et des animaux. Ainsi le nombre total de champs pour l'ensemble des ménages interrogés, s'élève à 1.017 champs répartis comme suit (tableau 26) : 505 champs en zone agricole, 421 champs en zone agro-pastorale et 91 champs en zone pastorale.

Les moyennes des champs par ménage sont respectivement de 3,01, 2,00, et 2,17 en zones agricole, agro-pastorale et pastorale. La différence de ces moyennes est hautement significative entre la zone agricole (a) et les deux autres zones agro-pastorale (b) et pastorale (b). Les moyennes des champs des zones agro-pastorale et pastorale ne présentent pas de différence significative malgré la taille non proportionnelle des zones agro-écologiques. Le nombre de champs maximum est de 6 champs par ménage dans toutes les zones. L'écart-type aussi nous prouve qu'il n'y a pas une grande disparité du nombre de champs entre les ménages. Le nombre de champs affiche des différences de moyennes hautement significatives entre les trois zones agro-écologiques. Le nombre de champs moyen en zone agricole est différent de ceux des zones agro-pastorale et pastorale. Au niveau de ces deux dernières, les moyennes des champs ne présentent pas de différence significative.

Tableau 26 : Effectif des champs détenus par ménage, par zone agro-écologique de la région de Tahoua

Zones agro-écologiques	N	%	Moy. (ha)	EcTyp	Nombre des champs	Maximum de champs par ménage
Zone agricole	168	40	3,01 a	1,40	505	6
Zone agro-pastorale	210	50	2,00 b	1,05	421	6
Zone pastorale	42	10	2,17 b	1,25	91	6

Source : Enquête terrain 2010

Légende : Moy.= Moyenne ; EcTyp= Ecart-Type ; N=Nombre de ménages

Les différences de moyenne sont hautement significatives ( $P= 0,000$ ) ; a et b montrent que les moyennes sont significativement différentes.

Dans le tableau 27, une classification des ménages en fonction du nombre de champs dont ils disposent a été réalisée.

Tableau 27 : Classification des ménages en fonction du nombre de champs

Champs	0 champ	1 champ	2 à 3 champs	4 à 5 champs	6 champs	Total
Ménages	9	98	235	65	13	420
%	2,14	23,33	55,95	15,48	3,10	100
Groupe	A	B	C	D	E	

Source : Enquête terrain 2010

Il ressort de cette classification cinq classes distinctes : la classe A qui regroupe les ménages qui ne détiennent aucun champ (09) ; la classe B qui représente les détenteurs d'un seul champ (98) ; la classe C est celle de ceux qui possèdent 2 à 3 champs (235) ; la classe D regroupe les propriétaires de 4 à 5 champs et enfin la classe E donne l'ensemble des détenteurs d'un 6<sup>ème</sup> champ (13). Les groupes A et B constitueraient les ménages vulnérables à l'insécurité foncière et à la pauvreté dans cette région de Tahoua au Niger. Cela n'est pas spécifique de cette région. Partout au Niger, les nantis s'approprient de nombreux champs souvent proches du village à forte valeur agronomique. Cet état de fait se confirme par l'étude de F. BERTI et A. DRAME YAYE à Aguié dans la région de Maradi, qui « stipule que les plus nantis (les peu vulnérables et les moyennement vulnérables) ont nettement plus de champs et se sont appropriés toutes les terres fertiles à proximité des villages (la plupart du temps par achat auprès des plus vulnérables), ne laissant aux plus pauvres que les champs très éloignés qui sont les moins fertiles. Les très vulnérables et les extrêmement vulnérables compensent cette insuffisance des terres en y maintenant une plus forte densité d'arbres pouvant améliorer la fertilité tout en procurant du bois » (F. BERTI et A. DRAME YAYE, 2008). Dans cette région de Tahoua, le recours à la récupération des terres avec reboisement sur exploitation des groupes A et B s'impose comme stratégie pour intensifier sa production agricole et s'approprier de nouvelles terres afin d'atténuer l'insécurité foncière.

Ainsi, on remarque que la classe C domine les autres avec 56%. Elle représente la classe de ceux qui détiennent 2 à 3 champs. Elle est suivie des classes B et D. Les « sans champ » représentent 2% des ménages interrogés. Enfin la classe E des détenteurs d'un sixième champ représente 3% des ménages. Cette dernière a acquis ces champs à 90% par l'achat et par héritage, à 10% par d'autres moyens non déclarés (qui peuvent être le jeu de hasard, l'expropriation d'un membre de la famille, l'abus de confiance, prêt non restitué...).

### 5.3.13 L'importance des superficies disponibles

Parmi les ménages interrogés, seuls 9% ont déclaré avoir augmenté la superficie des champs qu'ils exploitent au cours des trois dernières années qui ont précédé l'enquête. Ainsi, les 1.017 champs disponibles totalisent une superficie estimée de 2.668,04 hectares soit une disponibilité moyenne en termes de terres agricoles de 6,35 hectares de superficie par ménage. Les superficies totales par ménage sont comprises entre 0 ha (minima) et 50 ha (maxima) à Danfan dans le département de Tahoua en zone agropastorale. La superficie agricole moyenne des champs par actif agricole est d'environ un hectare.

Les 10 ménages sans terres agricoles correspondent à une population estimée à 99 individus ; ils constituent la frange de la population la plus exposée au risque des famines. Ils demeurent

les plus vulnérables à l'insécurité foncière et alimentaire dans l'ensemble des ménages questionnés. En effet, l'exploitation agricole garantit à la fois la production alimentaire pour la consommation, la génération de revenus tirés de la production des cultures de rente, l'approvisionnement du stock alimentaire et la thésaurisation féminine par l'achat du bétail en cas de surplus. La terre agricole sécurise donc le ménage, elle reste le levier de la croissance en milieu rural.

Les ménages dirigés par les femmes possèdent une superficie moyenne de 3,44 ha contre 6,79 ha pour les ménages hommes, soit le double des ménages féminins. Cet aspect montre combien les ménages féminins n'ont pas un accès équitable aux ressources naturelles et plus particulièrement aux ressources foncières. Ces ménages dirigés par les femmes exploitent des superficies réduites se trouvant souvent sur le plateau érodé (63% des champs) sans jachère.

Les rendements de la culture principale (le mil) sont passés de 223,4 kg/ha à 40,4 kg/ha de 2007 à 2009 chez les ménages féminins et de 237,5 kg/ha à 65,92 kg/ha chez les ménages dirigés par les hommes durant la même période. Les baisses des pluies et l'épuisement des sols ont été à la base de la baisse de rendements de cette culture qui en temps normal peut donner des rendements de 45kg/ha, selon les études réalisées par B. YAMBA et A. HASSANE (2013).

#### ***5.3.14 Typologie des ménages en fonction des différentes superficies disponibles***

Lors de l'enquête de 2010, les différentes superficies ont été recueillies auprès des ménages enquêtés. L'ANOVA a permis de faire une comparaison des moyennes des superficies cultivées par les ménages femmes et hommes. Il ressort de cette analyse que les moyennes sont significativement différentes d'après le test de Tukey. Ainsi, la taille moyenne des superficies cultivées est de 3,44 ha chez les ménages dirigés par les femmes contre une moyenne de 6,79 ha chez les ménages dirigés par les hommes.

Les résultats d'enquête ont aussi permis de mettre en évidence la taille des différentes superficies par village. Ces superficies sont de trois types à savoir : les superficies réellement disponibles ou totales, les superficies cédées et les superficies récupérées par les différentes techniques antiérosives par ménage, par village, par département et par zone agro-écologique.

La superficie totale par ménage est la somme des superficies de l'ensemble des champs que possède le ménage. Aussi, la superficie cédée est l'ensemble des superficies cédées par don, prêt ou vente par le chef de ménage. La cession par don ou prêt se fait par le réseau social de solidarité qui pousse le chef de ménage détenteur de plusieurs champs ou d'un champ très vaste à venir en aide à un membre de sa lignée ou un de ses amis (un cousin, un beau-frère par mariage de cousinage, une sœur, une tante, une épouse, un oncle, un ami...). Quant aux superficies récupérées par les techniques antiérosives, elles sont constituées par les superficies obtenues par les pratiques de zaïs dans les champs pour un renouvellement des ouvrages ou curage (Yasso en Hausa) ou bien pour une extension de la surface agricole utile sur un plateau à glacis ; des demi-lunes pour l'augmentation des superficies ou pour une régénération naturelle ou d'autres techniques antiérosives (banquettes, cordons de pierres, élagage améliorés, ramassage des pierres, ...).

A partir de la superficie totale disponible par ménage une typologie des ménages a été établie et met en évidence 5 classes groupées en quintiles. Chaque quintile est constitué de

84 ménages obtenus après un classement par ordre croissant des superficies des ménages interrogés. Les superficies varient de 0 à 50 ha et sont réparties dans les cinq quintiles constituant les groupes. Ainsi le tableau 28 montre les moyennes et les totaux des superficies par quintile. Il donne aussi les proportions des superficies par quintile par rapport au total des superficies disponibles des ménages interrogés. Le premier quintile totalise seulement 97,09 ha contre 1.211,75 ha pour le cinquième quintile.

Tableau 28 : Moyennes et totaux des superficies par quintile et pourcentages des superficies par quintile par rapport à la superficie totale disponible des ménages

Groupes	Moyenne (ha)	Total (ha)	%
1er quintile (0 à 2 ha) (1 à 84 <sup>ème</sup> ménage)	1,15	97,09	3,64
2ème quintile (2 ha à 4 ha) (85 à 168 <sup>ème</sup> ménage)	3,31	278,30	10,43
3ème quintile (4 ha à 6 ha) (169 à 252 <sup>ème</sup> ménage)	5,33	448,08	16,79
4ème quintile (6 ha à 9 ha) (253 à 336 <sup>ème</sup> ménage)	7,53	632,85	23,72
5ème quintile (9 ha à 50 ha) (337 à 420 <sup>ème</sup> ménage)	14,42	1211,75	45,42

Source : Enquête terrain 2010

La figure 16 montre une évolution des superficies des ménages regroupés en quintiles. Parmi les quintiles, un groupe formé du cinquième quintile possède 45% des superficies. D'où on peut conclure que 20% de la population détient 45,42% des superficies. Leurs superficies varient de 9,5 ha à 50 ha avec une moyenne de 14,42 ha par ménage.

Le premier quintile ne dispose que de 3,64% des superficies. Il représente le groupe le plus démuné en superficie agricole. Il ne dispose que de 1,15 ha de superficie moyenne par ménage. Ce groupe reste le plus vulnérable à l'insécurité foncière.

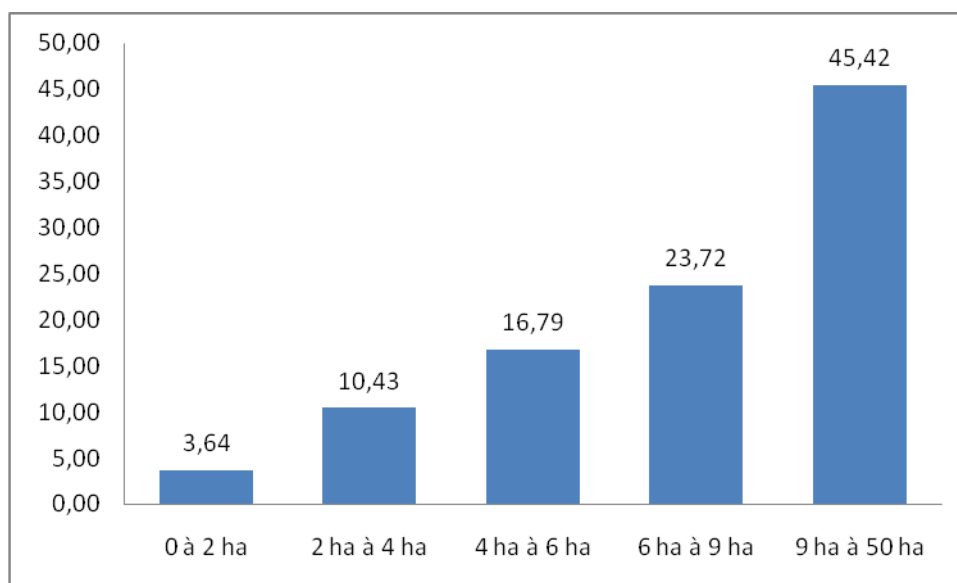


Figure 16 : Pourcentage des superficies par quintile par rapport à la superficie totale disponible des ménages  
Source : Enquête terrain

La figure 16 montre les moyennes de superficies par type de ménage regroupé en quintile. Le premier quintile regroupe des ménages dont la superficie varie de 0 à 2 ha. Il présente la plus faible moyenne de superficie avec une disponibilité réduite aussi en superficie (97,09 ha).



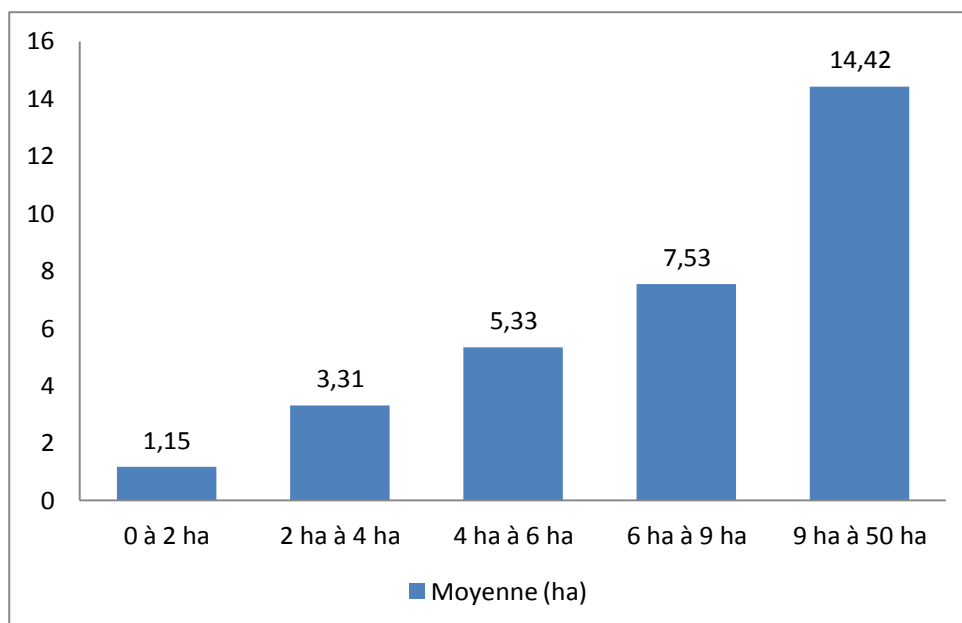


Figure 17 : Moyennes des superficies en fonction des groupes des ménages et cumuls des superficies en %  
Source : Enquête terrain

L'analyse de la figure 17 permet de regrouper les ménages en cinq quintiles différents à partir de la taille de leur superficie :

1. Le premier quintile est celui des ménages possédant les plus petites superficies qui varient de 0 à 2 ha. Ce groupe est constitué des 84 premiers ménages enquêtés, il détient des champs dont la moyenne de superficie est de 1,15 ha par ménage. Ce groupe possède 3,64% (97,09 ha) des superficies du total des ménages interrogés. Il constitue le groupe de ménages les plus vulnérables à l'insécurité foncière.
2. Le second quintile (85 à 168<sup>ème</sup> ménage). comprend des ménages dont la superficie oscille de 2 à 4 ha ; il dispose d'une superficie moyenne de 3,31 ha. Ce groupe possède 10,43% (278,3 ha) des superficies du total des ménages interrogés. Il dispose de plus de superficies que le 1er groupe.
3. Le troisième quintile (169 à 252<sup>ème</sup>) se compose des ménages dont la taille des superficies totales est comprise entre 4 et 6 hectares, avec une moyenne de superficie de 5,33 ha par ménage et totalise 16,79% (448,08 ha) de superficies de l'ensemble des ménages. Il dispose aussi de plus de superficies par ménage que le second groupe.
4. Le quatrième quintile (253 à 336<sup>ème</sup>) renferme ceux dont la superficie varie de 6 à 9 ha. Ce groupe dispose de 23,72 % des terres, avec un cumul des superficies de 632,85 ha. Ce groupe possède une superficie moyenne de 7,53 ha par ménage qui dépasse celle du troisième groupe.
5. Le cinquième quintile (337 à 420<sup>ème</sup>) est constitué des ménages dont les superficies varient de 9 ha à 50 ha. Il totalise 1.211,75 ha avec une moyenne de 14,42 ha par ménage. Ce groupe de la population détient 45,42 % des superficies. Il dispose plus de superficies que les autres.

On constate que le cinquième groupe s'accapare de 45,42% des terres disponibles. Sur une superficie totale cumulée par les ménages de 2.668,04 ha.

5.3.14.1 Comparaison des superficies disponibles, cédées et récupérées par village, département et zone agro-écologique

Ce point déroule l'analyse des superficies par zone agro-écologique, par département et par village enquêté. Le tableau 29 ci-après met en exergue les moyennes, les sommes et les minima et maxima des superficies totales, cédées, récupérées par zaï, demi-lune et autres techniques antiérosives des ménages par village, département et zone agro-écologique.

Tableau 29 : Etat des différentes superficies par zone agro-écologique, département, et par village enquêté de la région de Tahoua

Différentes superficies	Villages enquêtés	Moyenne par ménage en ha	Σ des sup. en ha	Min.	Max.
<i>Département de Birni N'konni – Zone agricole</i>					
Superficie totale	Taffouka	8,77	184,10	0	16
	Tamaka	8,19	172,00	1	22
	Balgaya	4,34	91,05	0,25	10
	Zongo Abilo	6,12	128,50	2	11
Superficie cédée	Taffouka	0,00	0,00	0	0
	Tamaka	0,57	12,00	0	9
	Balgaya	0,24	5,00	0	4
	Zongo Abilo	0,29	6,00	0	3
Superficie récupérée par zaï	Taffouka	0,69	14,58	0	2
	Tamaka	1,38	29,00	0	6
	Balgaya	1,43	30,00	0	5
	Zongo Abilo	0,05	1,00	0	1
Superficie récupérée par DL	Taffouka	0,39	8,20	0	1
	Tamaka	0,00	0,00	0	0
	Balgaya	0,00	0,00	0	0
	Zongo Abilo	0,00	0,00	0	0
S. récupérée par autres techniques antiérosives	Taffouka	0,00	0,00	0	0
	Tamaka	1,83	38,50	0	12
	Balgaya	1,13	23,75	0	5
	Zongo Abilo	0,00	0,00	0	0
<i>Département de Madaoua – Zone agricole</i>					
Superficie totale	Guidan Makéra	5,50	115,50	0,75	14
	Arzika	3,75	78,75	1	24
	Malley sédentaire	4,30	90,31	0	11
	Rini	3,70	77,75	0,75	8,50
Superficie cédée	Guidan Makéra	0,09	2,00	0	1,50
	Arzika	0,05	1,00	0	1
	Malley sédentaire	0,02	0,50	0	0,50
	Rini	0,09	2,00	0	2
Superficie récupérée par zaï	Guidan Makéra	0,09	2,00	0	1
	Arzika	0,14	3,00	0	1,50

Différentes superficies	Villages enquêtés	Moyenne par ménage en ha	Σ des sup. en ha	Min.	Max.
	Rini	0,78	16,41	0	2
	N Guinji	0,39	8,25	0	2,50
Superficie récupérée par DL	Guidan Makéra	0,02	0,50	0	0,50
	Arzika				
	Malley sédentaire	0,00	0,00	0	0
	Rini	0,34	7,16	0	1
	N Guinji	0,05	1,00	0	1
S. récupérée par autres techniques antiérosives	Guidan Makéra	0,81	17,00	0	15
	Arzika				
S. récupérée par autres techniques antiérosives	Malley sédentaire	0,14	3,00	0	3
	Rini	0,62	13,00	0	2,50
	N Guinji	0,38	8,00	0	4
<i>Département d'Illéla – Zone agro-pastorale</i>					
Superficie totale	Doulounfou	5,80	121,75	0	12
	Roumbouki	8,30	174,25	0	22
Superficie cédée	Doulounfou	0,14	3,00	0	3
	Roumbouki	6,40	134,50	0	100
Superficie récupérée par zaï	Doulounfou	0,37	7,75	0	2
	Roumbouki	1,69	35,50	0	9
Superficie récupérée par DL	Doulounfou	0,00	0,00	0	0
	Roumbouki	0,05	1,00	0	1
S. récupérée par autres techniques antiérosives	Doulounfou	0,29	6,00	0	6
	Roumbouki	0,43	9,00	0	5
<i>Département de Kéïta – Zone agro-pastorale</i>					
Superficie totale	Kirari	4,07	85,50	1,75	9
	Laba Tchédiya	3,65	76,75	0	12
Superficie cédée	Kirari	0,48	10,00	0	6,50
	Laba Tchédiya	0,19	4,00	0	2
Superficie récupérée par zaï	Kirari	0,70	14,75	0	2
	Laba Tchédiya	0,29	6,00	0	2
Superficie récupérée par DL	Kirari	0,00	0,00	0	0
	Laba Tchédiya	0,00	0,00	0	0
S. récupérée par autres techniques antiérosives	Kirari	0,94	19,75	0	4
	Laba Tchédiya	0,14	3,00	0	2,50
<i>Département de Bouza – Zone agro-pastorale</i>					
Superficie totale	Kouroutou Gabass	5,21	109,50	1	18
	Hiro	8,01	168,25	1,50	19
Superficie cédée	Kouroutou Gabass	0,05	1,00	0	1
	Hiro	0,06	1,25	0	1,25
Superficie récupérée par zaï	Kouroutou Gabass	0,40	8,50	0	2
	Hiro	0,57	12,00	0	4
Superficie récupérée par DL	Kouroutou Gabass	0,56	11,75	0	10
	Hiro	0,38	8,00	0	3

Différentes superficies	Villages enquêtés	Moyenne par ménage en ha	Σ des sup. en ha	Min.	Max.
S. récupérée par autres techniques antiérosives	Kouroutou Gabass	0,43	9,00	0	3
	Hiro	0,09	2,00	0	1
<i>Département de Tahoua – Zone agro-pastorale</i>					
Superficie totale	Danfan	12,19	256,00	5	50
	Bagaye Garba	9,79	205,50	0	24
	Abala Sani	6,17	129,50	1	21,50
	Amadouk	7,09	149,00	0	15
Superficie cédée	Danfan	0,38	8,00	0	5
	Bagaye Garba	1,74	36,50	0	36,50
	Abala Sani	0,33	7,00	0	7
	Amadouk	0,14	3,00	0	3
Superficie récupérée par zaï	Danfan	0,28	5,95	0	1
	Bagaye Garba	0,87	18,20	0	10
	Abala Sani	0,05	1,00	0	1
	Amadouk	0,64	13,50	0	2
Superficie récupérée par DL	Danfan	0,18	3,80	0	1
	Bagaye Garba	0,00	0,00	0	0
	Abala Sani	0,00	0,00	0	0
	Amadouk	0,27	5,65	0	1
S. récupérée par autres techniques antiérosives	Danfan	1,76	37,00	0	15
	Bagaye Garba	0,82	17,25	0	11
	Abala Sani	0,86	18,00	0	6
	Amadouk	1,23	25,75	0	6
<i>Département d'Abalak – Zone pastorale</i>					
Superficie totale	Saouna	5,74	120,5	0	22
Superficie cédée	Saouna	0,01	0,25	0	0,25
Superficie récupérée par zaï	Saouna	0,00	0,00	0	0
Superficie récupérée par DL	Saouna	0,00	0,00	0	0
S. récupérée par autres techniques antiérosives	Saouna	0,00	0,00	0	0
<i>Département de Tchintabaraden – Zone pastorale</i>					
Superficie totale	Edouk II	6,36	133,57	0,63	36,50
Superficie cédée	Edouk II	2,05	43,00	0	19,50
Superficie récupérée par zaï	Edouk II	0,27	5,62	0	2
Superficie récupérée par DL	Edouk II	0,05	1,00	0	1
S. récupérée par autres techniques antiérosives	Edouk II	0,07	1,50	0	1,50

Source : Enquête terrain 2010

Légende : Moy.=Moyenne ; Σ=Somme ; Min.=Minimum ; Max.=Maximum, DL=demi-lune, S= superficie

Il ressort du tableau 29 que :

Dans le département de Birni N'konni en zone agricole les moyennes des superficies totales par ménage varient de 4,34 ha (Balgaya) à 8,77 ha (Taffouka). La plus importante superficie totale détenue par un ménage est rencontrée au village de Tamaka avec 22 ha. En ce qui concerne les superficies cédées, les moyennes varient de 0 ha (Taffouka) à 0,57 ha (Tamaka).

A propos des terres récupérées par les zaïs, on remarque que tous les villages du département de Birni N'konni pratiquent cette technique. Ainsi, la superficie moyenne la plus élevée (1,43 ha) se rencontre dans le village de Balgaya et la plus faible (0,05 ha) dans le village de Zongo Abilo. Enfin, la superficie maximale récupérée en zaï (6 ha) se trouve dans le village de Tamaka.

Quant aux superficies récupérées à travers la technique des demi-lunes, seul le village de Taffouka pratique cette technique. Ainsi, ce village a récupéré des superficies moyennes de 0,39 ha par ménage avec un maximum d'un ha. Cela pourrait s'expliquer par le fait que le village de Taffouka présente plus de champs dunaires affectés par l'érosion hydrique. C'est un village qui possède d'importantes mares temporaires et semi-permanentes de petite dimension et d'où le village tire son nom de « Taffouka », qui veut dire les petites mares ou les marigots en Haussa. Ce village pratique la pisciculture traditionnelle.

Les autres techniques antiérosives (banquette, cordon pierreux, épierrage, muret, tas de pierres), sont pratiquées par les villages de Tamaka et de Balgaya avec des superficies moyennes récupérées respectivement de 1,83 ha et 1,13 ha par ménage.

L'analyse montre que les moyennes des superficies récupérées par les techniques antiérosives (3,2 ha) à Tamaka sont très faibles par rapport aux superficies totales disponibles par ménage qui atteignent jusqu'à 8 ha par ménage.

Dans le département de Madaoua en zone agricole, les moyennes des superficies totales par ménage varient de 3,75 ha (N'guinji) à 5,50 ha (Guidan Makéra Arzika). La superficie totale aussi varie de 0 ha (Rini) à 24 ha (Malley sédentaire).

Les moyennes des superficies cédées sont très faibles et varient de 0,02 ha (Rini) à 0,09 ha (Guidan Makéra Arzika et N'Guinji).

Les moyennes des superficies récupérées par les zaïs, les demi-lunes et les autres techniques associées de récupération des terres sont très faibles et varient de 0 ha (Malley sédentaire) à 0,81 ha (Guidan Makéra Arzika). Les ménages de ce département de Madaoua se trouvent dans une zone agricole aux terres de culture majoritairement dunaires, moins contrastées. On note une faible présence des plateaux et des glacis. Ces ménages pratiquent de moins en moins les techniques antiérosives.

Dans le département d'Illéla en zone agro-pastorale, la moyenne des superficies est de 8,30 ha (Roumbouki) contre 5,80 ha (Douloumfou). Les superficies totales par ménage varient de 0 ha à 22 ha (Roumbouki).

Les superficies cédées à Roumbouki sont très élevées et atteignent un maximum de 100 ha. Ce cas exceptionnel est l'œuvre du chef du village qui octroyait des prêts de terres et faisait aussi des ventes de lopins de terre aux nouveaux arrivants au village. Il faut également

évoquer le cas des Peulhs qui se sont installés pendant une période récente à cause de la proximité du gros marché du village (marché hebdomadaire de céréales et du bétail, situé à Badaguichiri à 2 km du village et sur une route nationale bitumée reliant Birni N'konni-Tahoua-Agadez). Cet état de fait explique les superficies moyennes cédées de 0,14 ha (Douloumfou) à 6,4 ha (Roumbouki).

On observe aussi de très faibles moyennes de superficies récupérées par les techniques de récupération des terres. Ces moyennes varient de 0 ha (Douloumfou) pour la pratique des demi-lunes à 1,69 ha (Roumbouki) pour la pratique des zaïs.

Dans le département de Kéita en zone agro-pastorale, les moyennes des superficies totales par ménage varient faiblement. Ainsi, la moyenne des superficies totales est de 4,07 ha (Kirari) contre 3,65 ha (Laba Tchédiya). Les superficies totales varient de 0 ha à 12 ha (Laba Tchédiya).

La raréfaction des terres fait que les ménages cèdent de moins en moins leur terre. Les moyennes des terres cédées sont très faibles, elles sont de 0,19 ha (Laba Tchédiya) et de 0,48 ha (Kirari).

Concernant les superficies récupérées par ménage, elles sont faibles dans l'ensemble. Les moyennes des superficies issues des zaïs varient de 0,29 ha (Laba Tchédiya) à 0,70 ha (Kirari).

Dans le département de Bouza en zone agro-pastorale, les moyennes des superficies totales par ménage sont significativement différentes parce qu'elles varient de 8,01 ha (Hiro) à 5,21 ha (Kouroutou Gabass). La superficie totale par ménage oscille de 1 ha à 18 ha (Kouroutou Gabass), puis de 1,5 ha à 19 ha (Hiro).

Les moyennes des superficies cédées sont nulles. Celles des superficies récupérées à travers les techniques antiérosives sont faibles. La superficie maximale récupérée en demi-lune à Kouroutou Gabass est de 10 ha.

Dans le département de Tahoua en zone agro-pastorale, on constate que les moyennes des superficies totales par ménage varient de 6,17 ha (Abala Sani) à 12,19 (Danfan). Ces moyennes demeurent les plus importantes de la région. Elles dépassent celles des départements situés en zone agricole. Dans la zone agro-pastorale, la compétition à l'accès aux terres de culture devient de plus en plus rude avec des enjeux socio-économiques grandissants causés par la forte pression démographique. Malgré cette pression démographique, cette zone agro-pastorale possède encore une disponibilité en terre agricole supérieure aux autres zones de la région.

En termes de superficies cédées et récupérées, les moyennes sont très faibles et sont inférieures à 2 ha. Ces superficies cédées moyennes oscillent entre 0,14 ha (Amadouk) et 1,74 ha (Bagaye Garba).

Les moyennes des superficies récupérées en zaïs et en autres techniques de récupération des terres sont très faibles voire nulles pour la technique des demi-lunes.

Dans le département d'Abalak en zone pastorale, la moyenne de superficie totale par ménage est de 5,74 ha. Le maximum des superficies est de 22 ha. Les superficies cédées sont très

faibles (0,25 ha). Les superficies issues des récupérations des terres sont nulles, ce qui prouve l'inapplication de ces techniques dans ce département en zone pastorale.

Dans le département de Tchintabaraden en zone pastorale, la moyenne des superficies totales par ménage est de 6,36 ha. Elles varient de 0,63 à 36,50 ha par ménage. La même situation se présente pour les superficies cédées à Edouk II avec 2,05 ha en moyenne.

Bien que les ménages du village d'Edouk II en zone pastorale pratiquent les techniques antiérosives, le niveau d'application reste faible.

L'analyse globale du tableau 29 sur les moyennes des différentes superficies par département, par zone agro-écologique et par village enquêté de la région de Tahoua fait ressortir que :

Les superficies moyennes totales par ménage les plus élevées se trouvent à Danfan (12,19 ha) suivi de Bagaye Garba (9,79 ha) en zone agro-pastorale (Tahoua). Quant aux superficies les plus faibles, elles se trouvent à Laba (3,65 ha) en zone agro-pastorale (Kéïta) suivi de N'Guinji (3,70 ha) en zone agricole (Madaoua).

Les superficies moyennes cédées par ménage les plus importantes se trouvent à Roumbouki (6,40 ha) en zone agro-pastorale (Illéla) suivi par Edouk (2,05 ha) en zone pastorale (Tchnitabaraden). Les cessions sont très faibles, voire inexistantes (Taffouka) dans certains villages surtout en zone agricole où la pression sur le foncier est forte.

Les superficies moyennes récupérées en zaï par ménage sont les plus importantes à Roumbouki (1,69 ha) en zone agro-pastorale (Illéla) suivi de Balgaya (1,43 ha) et Tamaka (1,38 ha) en zone agricole dans le département de Birni N'konni.

Les superficies moyennes récupérées en demi-lune par ménage sont les plus importantes à Kouroutou Gabass (0,56 ha) en zone agro-pastorale (Bouza) suivi de Taffouka (0,39 ha) en zone agricole (Birni N'konni). Ces superficies sont très faibles.

Les superficies moyennes récupérées par d'autres techniques anti-érosives par ménage sont plus importantes à Tamaka (1,83 ha) en zone agricole (Birni N'konni) suivi de Danfan (1,76 ha) en zone agro-pastorale (Tahoua).

Au niveau de l'ensemble des zones agro-écologiques de la région de Tahoua, on remarque une faible application des techniques antiérosives par les ménages. Certains villages ne pratiquent pas du tout les techniques comme à Saouna. D'autres ont des préférences de technique selon la nature des terres agricoles. Ces techniques ont été les plus vulgarisées et utilisées par les programmes en fonction de la nature des terres agricoles. C'est le cas de Danfan et Bagaye Garba (Tahoua), Kirari et Laba Tchédiya (Kéïta), Douloumfou (Illéla), Malley sédentaire (Madaoua) et Tamaka, Balgaya, et Zongo Abilo (Birni N'konni) qui ne pratiquent pas du tout la technique des demi-lunes. Enfin seuls les ménages de Taffouka (Birni N'konni) ne pratiquent pas les autres techniques mineures de récupération des terres, mais ils pratiquent les zaïs et les demi-lunes.

On constate aussi que les ménages se sont appropriés ces techniques dans la région. Mais l'application et la diffusion de ces techniques reste faible. Cela pourrait s'expliquer par un manque d'alimentation suffisante, de main-d'œuvre, de moyens financiers ou par une combinaison de ces facteurs. Or, ces réalisations physiques nécessitent beaucoup d'énergie,

de main-d'œuvre et de moyens matériels et financiers. Par exemple, en 2010, les productions n'étaient pas bonnes par rapport aux années précédentes (voir systèmes de production) et les paysans s'en sont trouvés appauvris. Les céréales n'étaient même pas disponibles sur les marchés locaux. Cette année était donc une année de crise alimentaire dans cette région, la précédente datant de 2005.

### 5.3.15 Comparaison des moyennes des superficies totales disponibles par ménage

ANOVA à un facteur contrôlé de la superficie totale en fonction de Zones Agro-écologiques par la méthode de Tukey, donne les tendances reprises dans le tableau 30 ci-après :

Tableau 30 : Moyennes des superficies totales par ménage et par zone agro-écologique

Variables	Nombre de ménages	Moyenne	Ecart-type	P	Limites de confiance
Zone agricole	168	5,58 b	4,16	0,03	95%
Zone agro-pastorale	210	7,03 a	5,77		
Zone pastorale	42	6,05 ab	6,84		

Source : Enquête terrain 2010

a, b, ab, indiquent qu'il y a une différence des moyennes entre zone agricole et zone agro-pastorale uniquement

Ainsi, on obtient  $p=0,03$  d'où on peut statistiquement affirmer que les superficies totales par ménage en fonction des zones agro écologiques sont significativement différentes ( $p=0,03 < 0,05$ ) en fonction des zones agro-écologiques.

En comparant les moyennes une à une, on remarque que la moyenne des superficies totales par ménage en zone agricole est significativement différente de celle des zones agro-pastorales. Mais la moyenne des superficies totales par ménage de la zone pastorale est sensiblement non différente de celles des zones agricole et agro-pastorale.

## 5.4 Le système de production animale

Le système de production animale, faisant partie intégrante de la dynamique foncière, a fait l'objet de questions dans les enquêtes. Les résultats seront présentés par les différents points de cette partie. Dans cette dernière, l'analyse sera focalisée sur la composition du cheptel des ménages, les effectifs et les équivalences en termes d'UBT par département et par zone agro-écologique.

### 5.4.1 La composition du cheptel

Le cheptel des 420 ménages de la région d'étude se compose de bovins avec 309 têtes (216,3 UBT), des ovins avec 596 têtes (59,6 UBT), des caprins avec 752 têtes (75,2 UBT), des équins avec 20 têtes (20 UBT), des camelins avec 2 têtes (2 UBT), et des asins avec 227 têtes (113,5 UBT). Les caprins dominent le troupeau du bétail en terme d'effectif, mais les bovins occupent la première place en terme d'Unité Gros Bétail (UBT). On souligne qu'environ 1.087 volailles ont été recensées, composées de poules et de pintades. La volaille génère aussi des revenus facilement mobilisables par les ménages. Elle est très prolifique malgré qu'elle subisse des attaques comme la peste aviaire qui décime la plupart de l'effectif par manque de traitement et de suivi.



Les coefficients d'équivalence de la FAO (voir légende du tableau 31) ont été utilisés pour le calcul des UBT consignées dans le tableau 31. Ce dernier fait ressortir aussi la composition du cheptel, les effectifs, les équivalences et les proportions en UBT du cheptel de la région par département et par zone agro-écologique.

Tableau 31 : Composition du cheptel, effectif, équivalences et pourcentages en UBT du cheptel de la région par département et par zone agro-écologique

Zone Agro-Écologiques	Départ-ements	BOVIN			OVIN			CAPRIN			EQUIN			CAMELIN			ASIN			CHEPTEL	
		Nbre	UBT	%	Nbre	UBT	%	Nbre	UBT	%	Nbre	UBT	%	Nbre	UBT	%	Nbre	UBT	%	UBT	%
ZA	Birni N'Konni	44	30,8	43	63	6,3	9	127	12,7	18	2	2	3	1	1	1	38	19	26	71,8	100
	Madaoua	133	93,1	62	184	18,4	12	175	17,5	12	6	6	4	0	0	0	29	14,5	10	149,5	100
<b>Total ZA</b>		<b>177</b>	<b>123,9</b>	<b>56</b>	<b>247</b>	<b>24,7</b>	<b>11</b>	<b>302</b>	<b>30,2</b>	<b>14</b>	<b>8</b>	<b>8</b>	<b>4</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>0</b>	<b>67</b>	<b>33,5</b>	<b>15</b>	<b>221,3</b>	<b>100</b>
ZAP	Bouza	12	8,4	32	37	3,7	14	68	6,8	26	0	0	0	0	0	0	14	7	27	25,9	100
	Illéla	31	21,7	43	53	5,3	11	64	6,4	13	1	1	2	1	1	2	30	15	30	50,4	100
	Kéita	17	11,9	33	60	6	16	36	3,6	10	2	2	5	0	0	0	26	13	36	36,5	100
	Tahoua	31	21,7	31	115	11,5	17	73	7,3	11	4	4	6	0	0	0	49	24,5	36	69	100
<b>Total Z A P</b>		<b>91</b>	<b>63,7</b>	<b>35</b>	<b>265</b>	<b>26,5</b>	<b>15</b>	<b>241</b>	<b>24,1</b>	<b>13</b>	<b>7</b>	<b>7</b>	<b>4</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>119</b>	<b>59,5</b>	<b>33</b>	<b>181,8</b>	<b>100</b>
ZP	Abalak	10	7	25	52	5,2	19	90	9	32	2	2	7	0	0	0	9	4,5	16	27,7	100
	Tchinta.	31	21,7	39	32	3,2	6	119	11,9	21	3	3	5	0	0	0	32	16	29	55,8	100
<b>Total ZP</b>		<b>41</b>	<b>28,7</b>	<b>34</b>	<b>84</b>	<b>8,4</b>	<b>10</b>	<b>209</b>	<b>20,9</b>	<b>25</b>	<b>5</b>	<b>5</b>	<b>6</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>41</b>	<b>20,5</b>	<b>25</b>	<b>83,5</b>	<b>100</b>
<b>Total général</b>		<b>309</b>	<b>216,3</b>	<b>44</b>	<b>596</b>	<b>59,6</b>	<b>12</b>	<b>752</b>	<b>75,2</b>	<b>15</b>	<b>20</b>	<b>20</b>	<b>4</b>	<b>2</b>	<b>2</b>	<b>0</b>	<b>227</b>	<b>113,5</b>	<b>23</b>	<b>486,6</b>	<b>100</b>

Source : Enquête terrain 2010

Conversions : Selon la FAO : 1 Bovin = 0,7 UBT ; 1 Equin = 1 UBT ; 1 Camelin = 1 UBT ; 1 Asin = 0,5 UBT ; 1 Ovin = 0,1 UBT ; 1 Caprin = 0,1 UBT

Il ressort de ce tableau que le nombre d'UBT total du cheptel des ménages de la région d'étude se chiffre à 486,6. Il est réparti comme suit : 45% UBT en zone agricole, 37% UBT en zone agro-pastorale et 17% UBT en zone pastorale.

Ces différences notamment pour la zone pastorale qui présente le plus faible taux d'UBT s'expliquent par certains facteurs dont :

- le ciblage des ménages sédentaires par l'enquête en zone pastorale,
- un effet saisonnier suite à la période d'enquête,
- une tendance des ménages interviewés à sous-estimer volontairement le cheptel déclaré qui serait davantage marqué en zone pastorale (peur de la taxation de l'Etat...).

Le département de Madaoua a le nombre d'UBT le plus élevé avec 149,5 têtes et le plus faible est enregistré dans le département d'Abalak avec 27,7 UBT. Ce département est pourtant dans la zone pastorale, mais cela s'explique par le fait que les ménages ont affirmé que leurs troupeaux avaient été décimés par les sécheresses des années 70/80. Puis ils se sont installés aux alentours de la mare d'Abalak pour pratiquer l'agriculture. C'est-à-dire qu'ils étaient des pasteurs qui ont migré pour se reconvertir en agro-éleveurs actuellement. Ils pratiquent plus

l'agriculture que l'élevage, qui se résume à l'élevage des petits ruminants (caprins et ovins) en majorité pour le lait et l'épargne des revenus.

Les troupeaux permettent de disposer d'argent facilement mobilisable en cas d'urgence pour la satisfaction des besoins vitaux de la famille ou pour renforcer le troupeau en passant des petits aux gros ruminants. Les conséquences des sécheresses des années 70/80 furent donc à la base de leur sédentarisation le long de l'axe Tahoua-Agadez et aussi de leur conversion de pasteur à agro-éleveur.

L'élevage constitue le premier moyen de subsistance en zone pastorale et le second en zone agricole. Il permet aux populations de se sécuriser alimentaires et leur génère aussi des revenus conséquents. Il reste à la fois en milieu rural un outil d'épargne, de thésaurisation des fonds, de différenciation et de sécurisation alimentaire. Comme cela a déjà été évoqué auparavant, le développement de cette activité socioéconomique constitue la seconde mamelle de l'économie de cette région, et conduit à une assise foncière et une sécurité alimentaire des populations.

La figure 18 nous montre la proportion en UBT du cheptel par département et par zone agro-écologique de la région de Tahoua.

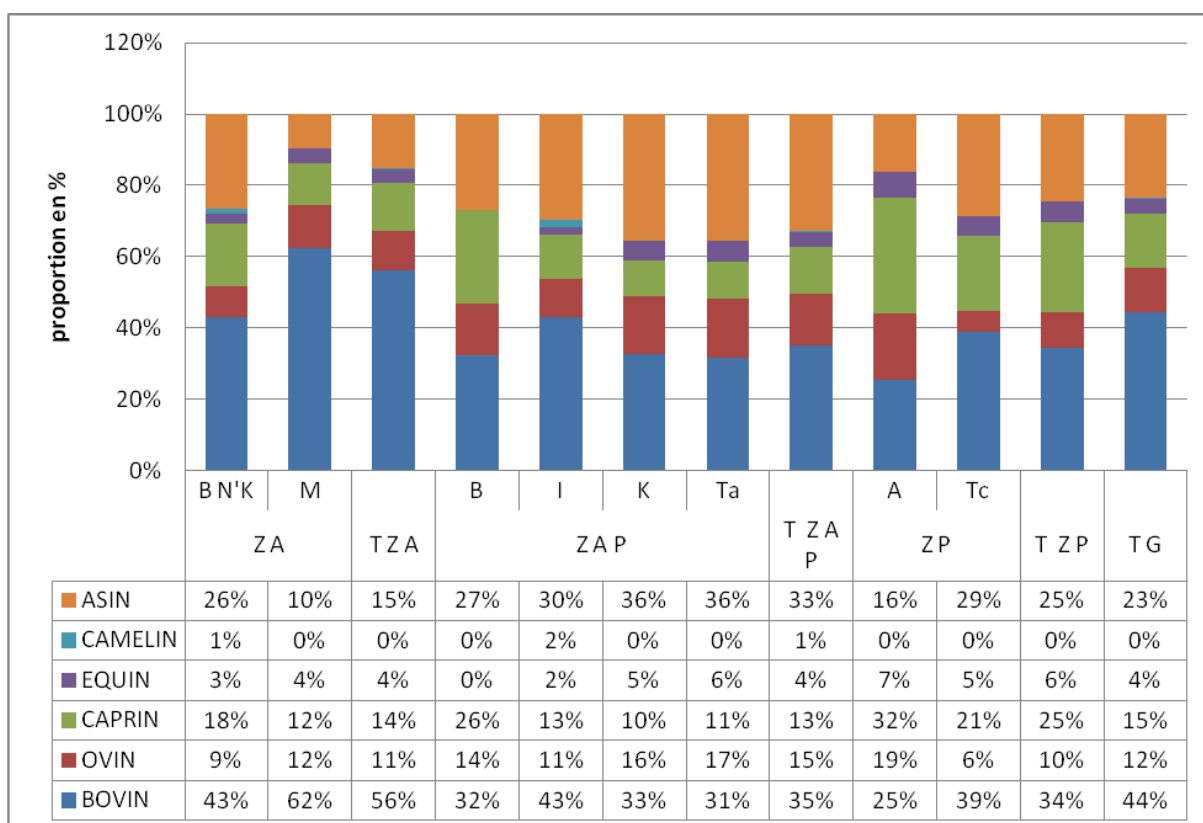


Figure 18 : Proportion d'UBT du cheptel par département et par zone agro-écologique de la région de Tahoua  
 Légende : ZA= Zone agricole ; ZAP= Zone agro-pastorale ; ZP= Zone pastorale ; TZA= Total zone agricole ;  
 TZAP= Total zone agro-pastorale ; TZP= Total zone pastorale ; TG= Total Général des trois zones  
 Départements : BN'K= Birni N'Konni ; M= Madaoua ; B= Bouza ; K= Kéita ; Ta= Tahoua ; A= Abalak ;  
 Tc= Tchintabaraden.

La figure 18 fait ressortir une prédominance du cheptel par les bovins avec 44% d'UBT. La proportion des camelins est quasi nulle avec une présence très faible dans les départements d'Illéla avec 2% et de Birni N'konni avec 1%.

Ainsi, on souligne une dominance de la zone agricole en UBT bovins total par zone avec 56% suivie de la zone agro-pastorale avec 35% et la zone pastorale avec 34%. Cette dominance s'observe plus particulièrement dans le département de Madaoua qui possède 62% d'UBT bovins par rapport aux autres espèces. Il est suivi de Birni N'konni et Illéla, avec 43% chacun. La zone agro-pastorale possède le plus grand taux d'UBT asin avec 33% et aussi le plus grand taux d'UBT ovins avec 15%. La zone pastorale possède plus d'équins et de caprins avec respectivement un taux total d'UBT de 6% et de 25 %.

Les plus forts taux en UBT de petits ruminants à savoir caprins (32%) et ovins (19%). puis des équins (7%) se trouvent dans le département d'Abalak.

Ces résultats ont été traités par une analyse ANOVA afin de comparer les moyennes d'UBT par département. Les résultats sont présentés dans le tableau 32 ci-après. Selon l'information de groupement avec la méthode de Tukey, les moyennes ne partageant aucune lettre sont sensiblement différentes.

Tableau 32 : Moyennes du nombre d'UBT total par département

ZAE	Moy. UBT/ménage/zone	P	Départements	Nombre ménages	Moy. UBT/ménage/dépt.	P
Zone pastorale	1,99a	0,002	Tchinta	21	2,66 a	0,000
			Abalak	21	1,32 abc	
Zone agro-pastorale	0,87b		Bouza	42	1,20 abc	
			Illéla	42	0,87 bc	
			Tahoua	84	0,82 c	
			Kéita	42	0,62 c	
Zone agricole	1,32ab		Birni N'konni	84	0,85 bc	
			Madaoua	84	1,78 ab	

Source : Enquête terrain 2010

Lorsqu'on analyse par ANOVA suivant le test de Tukey, les moyennes du nombre d'UBT par ménage en fonction des zones agro-écologiques, on obtient une P-value de 0,002. Cette dernière est inférieure à 0,005 d'où ce test est significatif pour d'autres valeurs des moyennes. Ainsi la différence des moyennes est hautement significative entre les ménages de la zone pastorale et ceux de la zone agro-pastorale. Ces moyennes d'UBT par ménage de la zone pastorale (1,99) et de la zone agro-pastorale (0,87) sont certes différentes de celle de la zone agricole (1,32), mais elles ne présentent pas de différence statistiquement significative avec cette moyenne de la zone agricole.

Le même test a aussi été significatif pour certaines moyennes ne présentant pas la même lettre d'alphabet (a, b, c) lorsqu'on a comparé les moyennes du nombre d'UBT par ménage par département. On a obtenu une P-value de 0,000 d'où  $P < 0,05$ , Ce test est significatif pour certaines moyennes. Ce test statistique montre qu'il y a une différence significative entre le département de Tchintabaraden en zone pastorale et les départements d'Illéla, Tahoua, et Kéita en zone agro-pastorale et Birni N'konni en zone agricole. Il y a aussi une différence significative entre le département de Madaoua en zone agricole et les départements de Tahoua et Kéita en zone agro pastorale. On remarque que la plus forte moyenne du cheptel en termes d'UBT se trouve dans le département de Tchintabaraden qui se trouve en zone pastorale et la plus faible est observée dans le département d'Illéla en zone agro-pastorale. Il y a donc plus

d'UBT dans le département de Tchintabaraden en zone pastorale que dans le département de Birni N'konni en zone agricole. Aussi, le département de Tchintabaraden a plus d'UBT par ménage que les départements d'Illéla, Tahoua, et Kéita en zone agro-pastorale. Donc, malgré le plus bas taux d'UBT de la zone agro-pastorale (17%) par rapport aux zones agricole et pastorale, le nombre moyen d'UBT par ménage par département est plus important dans le département de Tchintabaraden (2,66) en zone pastorale que dans certains départements (Illéla, Tahoua, Kéita) en zone agro-pastorale et (Birni Nkonni). Et pourtant on trouve plus de cheptel en termes d'UBT en zone agricole (45%) qu'en zone agro-pastorale (37%) et pastorale (17%) selon le Tableau 38. Pour les différentes espèces qui composent le cheptel de cette région, les photos 11, 12, 13 et 14 montrent des troupeaux par espèce rencontrée dans cette zone d'étude.

Les photos 11, 12, 13 et 14 montrent les différentes espèces qui composent le cheptel.



Photo 10: Vaches de race Azawak à la recherche de pâturage à Bouza en zone agro-pastorale (bovins)



Photo 11: Troupeau de brebis de race Oudah en pâturage à Madaoua en zone agricole (Ovins)



Photo 12: Troupeau des asins en zone pastorale à l'exhaure corvée de l'eau (Asins)



Photo 13: Troupeau mixte autour d'un point d'eau du plateau à Kéita dans la zone agro-pastorale (caprins de race Chèvre du sahel, ovins de race Oudah et camelins de race Azargafe)

Les petits ruminants sont en augmentation. En revanche l'effectif des gros ruminants baisse comparativement aux données fournies par le RGA/C en 2007. Lors des sécheresses, les gros ruminants sont plus vulnérables au manque de fourrage. Cette situation est exploitée par des programmes (ONG et Projets de développement qui luttent contre l'insécurité alimentaire dans la zone pastorale) qui procèdent à l'achat de gros ruminants maigres dans l'objectif d'un déstockage. Ce déstockage forcé permet d'éviter la perte des animaux par soif ou par manque de fourrage en période de sécheresse. Il sert à préparer aussi de la viande boucanée, une source alimentaire riche en protéine animale pour la consommation des ménages (voir photo 15).





Photo 14: Viande boucanée suite au déstockage forcé

Les asins représentent 23% du cheptel en UBT. Ils jouent un rôle essentiel dans la conduite des activités agricoles. En effet, ceux-ci aident beaucoup les ménages dans leur mobilité, le transport des produits agricoles et la corvée d'eau. Ils participent non seulement à faciliter et réduire le temps de travail, mais aussi ils génèrent des revenus non moins importants aux ménages qui en sont détenteurs, à travers les prestations diverses qu'ils offrent en milieu rural.

Le capital bétail est une richesse considérable pour une région. Le Niger dispose d'un important capital bétail. Selon Z. RHISSA, « La valeur du capital bétail au Niger a été estimée à plus de 2.000 milliards de FCFA, suite au recensement du cheptel de 2008. L'élevage est un facteur déterminant de sécurité alimentaire et de lutte contre la pauvreté. Son apport est en moyenne de 15% au revenu des ménages et de 25% à la satisfaction des besoins alimentaires selon le document de la SDR. Il contribue à hauteur de 13% au Produit Intérieur Brut et 40% du PIB agricole. Il intervient comme apport à hauteur d'au moins 25% au budget des collectivités territoriales » (Z. RHISSA, 2010).

De façon générale, le développement de l'élevage pourrait aussi être un axe stratégique pour le développement rural dans cette région en particulier et au Niger en général. Le secteur de l'élevage contribue efficacement à l'économie du pays. C'est pour cela qu'il est qualifié par l'INS et le RGAC, de la seconde mamelle de l'économie du Niger. Avec un effectif national du cheptel qui se chiffre à 31.039.041 têtes de bétail toutes espèces confondues dont 6.392.819 de têtes se trouvent dans la région de Tahoua selon le RGAC 2004/2007(RN/UE/FAO/RGAC, 2007). En effet, la région de Tahoua est une zone d'élevage par excellence dans la partie septentrionale. Elle occupe le second rang en termes de têtes de bétail après la région de Zinder avec 20,6% contre 25% de l'effectif national. Le secteur de l'élevage lorsqu'il sera bien géré pourrait aussi être un maillon fort dans la recherche de solution à l'insécurité alimentaire des ménages et la lutte contre la pauvreté. En effet, lors de l'élaboration de la Stratégie de Développement Rural (SDR) des études ont montré que l'élevage contribue à 15% du budget de consommation des ménages et 25% de la ration alimentaire de ces ménages. Cette contribution pourrait être davantage améliorée par la mise en œuvre de différents programmes d'urgence et de l'initiative 3N (les Nigériens Nourrissent les Nigériens).

## 5.5 Appréciation de la dynamique foncière suite aux récupérations des terres

L'étude de la dynamique foncière dans son ensemble est complexe dans la région de Tahoua. En effet, les mouvements migratoires des années 70/80 pendant les périodes des grandes sécheresses, les récupérations des terres hors exploitations des programmes, les transactions par l'installation récente d'un marché foncier sont autant de facteurs ayant une incidence considérable sur les trajectoires (mode d'accès, l'acquisition, dépossession du foncier) foncières des ménages.

Cette dynamique a été plus ressentie au niveau des terres forestières (hors exploitation) qu'au sein des exploitations des ménages. On souligne une faible application des ouvrages antiérosifs malgré l'appropriation des techniques par une majorité des ménages.

Dans cette dernière partie du chapitre, il sera question de montrer le phénomène d'accumulation et de décapitalisation foncière. Il reprend aussi la question et la situation foncière dans cette région, ainsi que la dynamique foncière créée par les programmes et les interventions dans cette région. Il mettra en évidence les superficies et les types d'ouvrages (zaï, demi-lune, banquette et tranchée) réalisés par les ménages après l'appropriation des techniques antiérosives sur leur exploitation.

Cela afin de mettre en exergue le phénomène de capitalisation foncière, puis voir le lien qui existe entre la superficie agricole totale et l'âge des chefs de ménage. Il semble que l'accumulation foncière soit liée à l'âge des chefs de ménage et qu'il y ait une capitalisation foncière croissante pour les vieux ménages. L'analyse des figures 19, 20 et 21 permet d'illustrer ces propos.

La figure 20 présente précisément les superficies agricoles moyennes par classe d'âge des chefs de ménage.

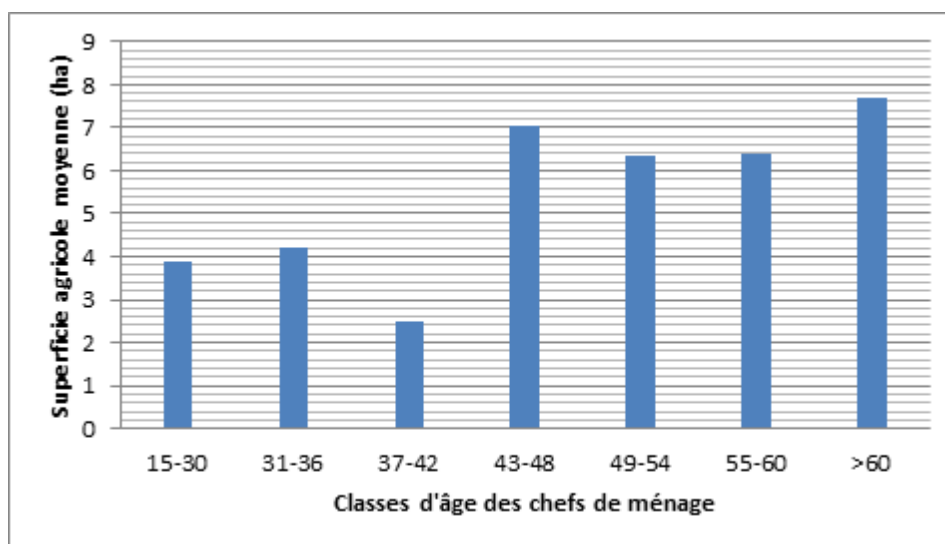


Figure 19 : Superficie agricole moyenne par classe d'âge des chefs de ménage  
Source : Enquête de terrain 2010

Il ressort de la figure 19 que la moyenne des superficies est de 3,88 hectares chez la classe des plus jeunes ménages (15-30 ans) et de 7,69 hectares chez la classe des plus vieux ménages. On remarque qu'à partir de 43 ans tous les chefs de ménage détiennent une superficie moyenne supérieure à 6 ha. La classe des plus âgés (> 60 ans) a une superficie moyenne de

7,69 ha. Les chefs de ménage de classe d'âge 37 à 42 ans enregistrent la plus faible moyenne des superficies, qui est de l'ordre de 2,4 ha. Cette superficie est inférieure à celle des jeunes. Cela s'explique du fait que ces ménages traversent une période transitoire pleine d'instabilité socio-économique. Cette classe se trouve dans une phase de procréation avec beaucoup d'investissement social. On remarque bien que la classe des plus jeunes (15-30 ans et 31-36 ans) a plus de terres parce qu'ils arrivent à augmenter leurs champs par les revenus d'exode et de la vente de leur force de travail. Ces jeunes n'ont pas assez d'enfants d'où leur charge familiale est moindre et ils arrivent à investir dans l'achat de terres pour rajouter à leur potentiel foncier acquis par l'héritage, le prêt ou le don des parents. Par contre, les ménages à superficie moyenne faible (37-42 ans) ont fondé des familles avec plus d'enfants à charge (à nourrir, éduquer, célébrer leur premier mariage coûteux). Ces chefs de ménage n'ont plus d'économie à investir dans l'achat de terres et ils doivent même parfois vendre les champs pour organiser non seulement les baptêmes de leurs fils biologiques, mais aussi ceux des premiers petits-fils ou petites-filles après le premier mariage de leurs enfants. Cette phase difficile pour les chefs de ménage pousse plusieurs parents à anticiper les mariages de leur fille au village. Cette pratique nuit à la santé des jeunes filles précocement émancipées et présente aussi de graves conséquences comme le risque des fistules obstétricales lors du premier accouchement ou de subir des violences conjugales. Les classes de 43 ans et plus sont relativement stables socialement et économiquement parce qu'elles possèdent des fils et filles déjà émancipés qui aident socialement leurs parents par des revenus qu'ils tirent de leur exploitation agricole ou des transferts pendant l'exode.

La figure 20 est obtenue à partir des proportions des superficies que détiennent les différentes classes d'âge des chefs de ménage constituées. Elle montre la proportion et l'évolution des proportions des superficies agricoles par classe d'âge.

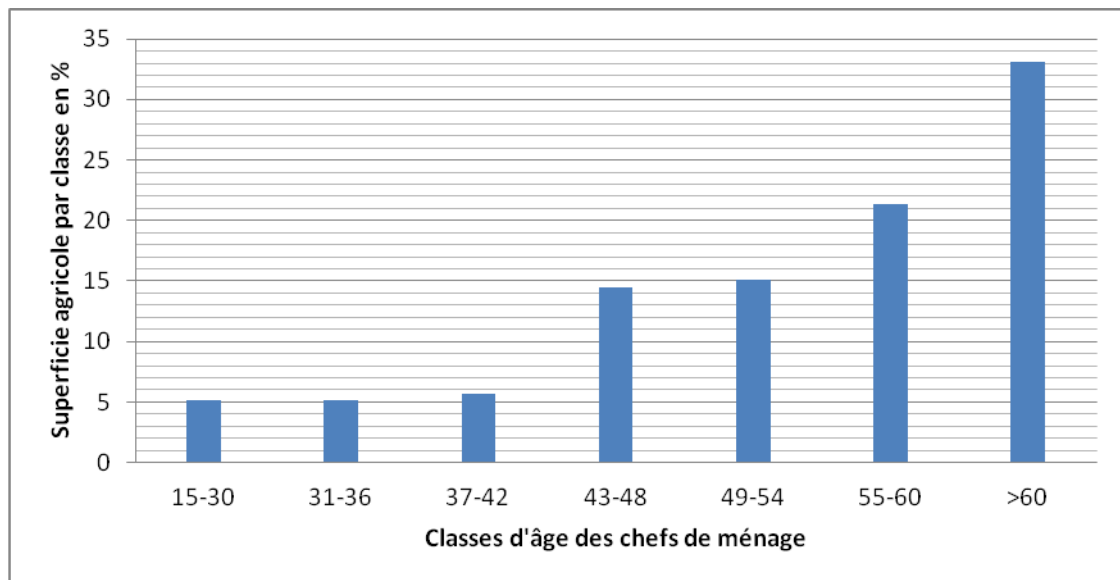


Figure 20 : Evolution des proportions des superficies agricoles par classe d'âge des chefs de ménage  
Source : Enquête de terrain 2010

On observe au niveau de cette figure 20, une évolution croissante des proportions des superficies agricoles par classe d'âge. Ces proportions varient de 5% chez les trois premières classes à 33% pour la classe des vieux ménages qui regroupe les plus de 60 ans. La tendance est croissante et indique une certaine tendance à l'accumulation foncière au fur et à mesure qu'on vieillit. Cela prouve aussi que l'essentiel du foncier est détenu par les vieux chefs de ménage et l'accès à ce foncier se fait par héritage dans la plupart des cas après la mort de ces



anciens chefs de ménage. Les plus jeunes se contentent toujours de leur part de l'héritage réduite en attendant une source d'économies pour acheter d'autres terres.

Les ménages les plus anciens bénéficient d'avantages acquis au cours du temps. En effet, les plus anciens ménages ont plus d'assise sociale et économique notamment parce qu'ils bénéficient des transferts d'argent réalisés par leurs fils en exode. Ils disposent aussi de plus de main-d'œuvre familiale et de subsides. Ceci permet de préparer le legs par héritage aux membres de sa famille. Les ménages anciens sont les plus équipés en matériels agricoles puisqu'ils ne cessent pas d'investir dans le patrimoine de l'exploitation. Ces ménages bénéficient de ressources hors production de la part des fils et des filles émancipés. Ces anciens ménages sont appuyés aussi par ces filles émancipées et ces beaux-fils qui leur font des cadeaux de toute nature lors des fêtes et cérémonies. Ils sont aidés par les beaux-fils de temps en temps pour les travaux champêtres (sarclage, récolte, ou transport de la récolte). Souvent les beaux-fils et ses amis organisent des journées d'entraide (Gayya souriki) pendant le sarclage. Pendant ces journées les vieux bénéficient d'une main-d'œuvre gratuite par le biais du réseau social (relation du beau-fils avec ses connaissances).

La figure 21 montre les différences de moyenne de superficie agricole selon les différentes classes d'âges des chefs de ménage au niveau des trois zones agro-écologiques de la région d'étude.

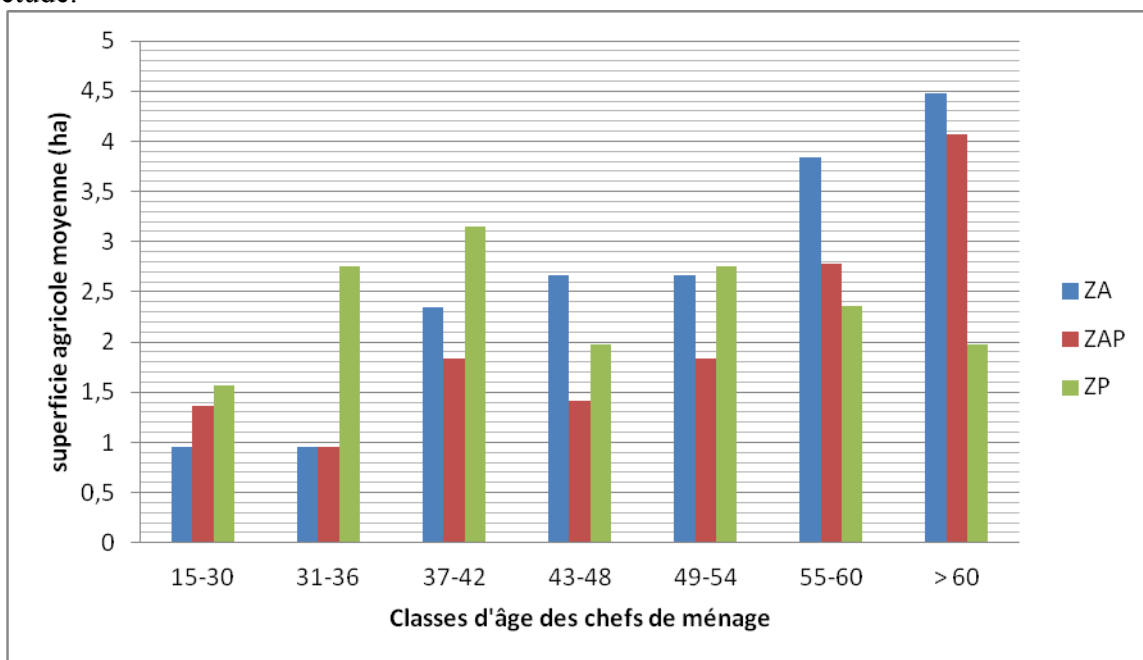


Figure 21 : Différences de moyenne de superficies agricoles selon les différentes classes d'âges des chefs de ménage.

Source : Enquête terrain 2010

En zone agricole, l'accumulation foncière est croissante en fonction de l'âge des chefs de ménage. La concentration foncière est plus importante dans cette zone que dans les autres zones agro écologiques dans le cas des deux classes les plus anciennes. Au contraire, dans la zone pastorale on observe que la concentration foncière est décroissante au niveau des trois dernières classes. Cette diminution de la superficie agricole moyenne dans la zone pastorale au niveau de la classe d'âge 43-48 pourrait aussi s'expliquer par la rentrée en phase d'investissement social (célébration du premier mariage des enfants, charge familiale sans aide sociale des enfants non émancipés, ni actifs pour soutenir les parents). Cette classe n'a pas de choix que de vendre ou de mettre en gage certaines terres, ou bien de morceler les

terres pour aider les premiers enfants émancipés (garçons) le temps qu'ils se réalisent et appuient à leur tour leurs parents. La seconde diminution de la superficie agricole moyenne en zone pastorale (classe > à 60 ans) serait due aux prêts des terres aux membres ou bien aux ventes pour faire face aux dépenses de la famille. Dans cette zone, les membres des ménages ne sont pas nombreux. Ils tardent à se marier du fait que le mariage et l'entretien d'une épouse coûtent cher. Aussi, la polygamie n'est pas courante. Ces ménages n'ont pas trop d'enfants comme dans les sociétés Hausa en zones agricole et agro pastorale. Ainsi, l'aide sociale de retour des enfants aux parents est faible voire inexistante. De ce fait, les chefs de ménage âgés ont recours à la vente ou à la mise en gage de leurs terres pour soutenir les dépenses familiales.

Les plus faibles concentrations foncières sont observées en zone agricole et agro-pastorale au niveau de la première et seconde classe des plus jeunes ménages. Ces derniers n'ont ni assise économique, ni assise sociale et ne bénéficient pas de transferts d'argent de fils en exode pour augmenter leur disponibilité foncière. Ils ne disposent que de leur force de travail, sans main-d'œuvre familiale.

### ***5.5.1 La question foncière dans la région***

Les questions foncières sont cruciales pour le développement économique et la réduction de la pauvreté en Afrique. La problématique foncière redevient actuellement une priorité qui mobilise les gouvernements africains et les agences de développement internationales (Landnet West Africa, 2013). En effet, ces dernières décennies, la région de Tahoua a connu une très forte croissance spatiale des terres de cultures suite aux activités de récupération des terres entreprises par les populations. Ces dernières se sont approprié des nouvelles techniques antiérosives afin de pouvoir mettre en valeur des terres auparavant improductives pour réduire la pression foncière et augmenter la production par l'extension des cultures.

En plus de l'importance de l'héritage par rapport aux autres modes de faire-valoir, on note un marché foncier actif mis en place et reconnu par tous les ménages. Lors de nos investigations, le prix d'un champ d'environ un hectare avait été relevé. Ce prix varie d'un village à l'autre : il tourne entre 60.000 FCFA à Danfan dans le département de Tahoua en zone agropastorale à 600.000 FCFA à Guidan Makéra Arzika dans le département de Madaoua en zone agricole. Dans cette zone agricole, les champs sont d'autant plus chers qu'ils sont proches du village. En effet, les champs proches du village coûtent le double des champs lointains (1.200.000 FCFA pour un champ d'environ un hectare).

En zone pastorale le prix des champs d'environ un hectare varie de 100.000 FCFA à Edouk II dans le département de Tchintabaraden à 350.000 FCFA à Saouna dans le département d'Abalak. Dans cette zone, il n'y a pas de distinction des prix pour les champs selon qu'ils soient proches du village ou lointains. Ces prix montrent une effectivité du marché foncier et par ailleurs, les paysans ont fait remarquer que les champs vendus actuellement se vendent 10 fois le prix d'il y a 20 ans. La vente se faisait par les chefs de ménage. La terre était restée un bien non aliénable. Mais de nos jours elle est devenue un bien marchand chez les paysans de la nouvelle génération. Selon S. CHARLIER et al., « la marchandisation effrénée de la terre en Afrique s'explique par les changements sociétaux...Actuellement, c'est bien parce qu'il y a une certaine rupture dans ce rapport symbolique et sacré à la terre que la logique marchande s'impose de plus en plus. La terre est devenue un bien aliénable comme tout autre objet matériel à la disposition des individus » (S. CHARLIER et al., 2014). Cela prouve aussi

que les transactions prennent de l'ampleur, la terre acquiert une certaine valeur et devient de plus en plus chère au fur et à mesure que la population augmente. C'est ce phénomène qui accroît aussi la génération des paysans sans terres qui vendent par nécessité et insuffisance des terres.

### **5.5.2 Situation foncière dans la région d'étude**

La situation du foncier laisse apparaître de nouveaux acteurs. La communalisation de certains centres ruraux a permis une apparition de néo-ruraux qui disposent d'une assise financière assez conséquente et qui n'hésitent pas à mettre le prix qu'il faut pour s'accaparer les meilleures terres. Cette dynamique débouche sur une décapitalisation foncière au détriment des plus démunis. L'installation du marché foncier accroît la population vulnérable à l'insécurité foncière et alimentaire. Il ressort de cette analyse que trois types de situations foncières se présentent dans cette région. Ainsi, le premier type de situation foncière est la stagnation foncière qui concerne 9% des ménages. Le second type de situation foncière est l'apparition des ménages sans terre, un phénomène nouveau en milieu rural et qui n'en est qu'à son début puisqu'il ne concerne qu'à peine 2% des ménages pour le moment. Enfin, le troisième type de situation foncière est la cession foncière par contrainte qui entraîne une décapitalisation temporaire (36%) des ménages et une décapitalisation définitive (59%) des ménages. En effet, à titre d'exemple, 4% des champs ont été cédés à des amis, des frères, des fils et autres en majorité. Les champs cédés concernent 10% des superficies des ménages.

### **5.5.3 Mouvements de décapitalisation foncière**

Les mouvements de décapitalisation foncière se manifestent par des dons, des cessions et les ventes pour diverses causes. Les différentes causes de cession foncière sont notamment liées au manque de moyens (36%), suivies du paiement des frais de soins de santé des membres de la famille (15%), et au partage successoral (13%), auxquels s'ajoutent l'infertilité des sols (5%), le manque de moyens de mise en valeur (15%), et diverses autres raisons non déclarées (15%). Quant aux facteurs qui expliquent la décapitalisation foncière, peuvent être cités : les obligations sociales, les raisons économiques, accompagnées par le manque de capital humain, le manque de mobilité en milieu rural et le manque de semences.

A propos de la mise en valeur, la majorité des ménages (95%) mettent en valeur leurs terres de cultures. Mais il arrive qu'ils mettent d'autres champs en cession ou jachère forcée faute de moyens financiers pour se procurer des semences et engager une main-d'œuvre salariale suffisante à l'exploitation de l'ensemble des terres.

Les ménages qui ne pratiquent pas la technique de récupération des terres connaissent d'abord un déficit en main-d'œuvre (62%), puis un éloignement de leurs champs (23%), une insuffisance de semences tant locales qu'améliorées (9%) et d'autres difficultés non citées (5%).

Les disponibilités foncières des ménages s'accroissent à travers les superficies emblavées et celles récupérées grâce aux ouvrages antiérosifs. La collecte des superficies récupérées par les ménages permettra d'estimer les superficies agricoles disponibles en termes absolus et par ménage. Cela offre un aperçu des efforts et du niveau réel d'appropriation des techniques. Les superficies récupérées par les actions anti-érosives représentent 1/5 des superficies emblavées. Les 280 hectares cédés (don ou prêt) prouvent l'esprit de solidarité des ménages envers les autres. Néanmoins, ces ménages ont souligné la baisse de la solidarité lors des investigations.

Les effets des changements structurels et conjoncturels de ces dernières décennies ont provoqué un bouleversement d'ordre social et un effritement des relations sociales. Les cessions et l'installation du marché foncier restent parmi les facteurs qui aggravent l'insécurité foncière par la baisse de la disponibilité en milieu rural.

Les superficies par actif sont très faibles (environ 1 ha en moyenne par actif agricole). Cela démontre une fois de plus la faible disponibilité foncière. Même en cas des conditions climatiques favorables, ces superficies ne pourront pas couvrir les besoins alimentaires annuels d'un actif agricole (250 kg/an) en culture extensive sur des terres majoritairement impropres à l'agriculture sans récupération, sans jachères et souvent mal arrosées à cause de la mauvaise répartition des pluies. En effet Mourima disait que l'extension des terres de culture a été ainsi rapide au cours des 40 dernières années et l'insécurité foncière est aujourd'hui une réalité cruciale (M. MAI MOUSSA<sup>43</sup>, 2013).

Malgré la dégradation de la plupart des terres agricoles, les superficies récupérées par les ménages n'ont pas permis de rehausser la disponibilité foncière de manière significative. La demande reste forte vu la croissance démographique des dernières années (un taux d'accroissement de 4,6% en 2012 selon INS). Aussi l'extension des terres continue à un rythme accéléré. Par exemple entre 1976 et 1996, les surfaces cultivées en mil ont quadruplé alors que la production n'a que doublé dans cette région de Tahoua (M. EVEQUEZ et G. YADJI, 2000 cité par M. MAI MOUSSA<sup>44</sup>, 2013).

Les superficies récupérées sur l'exploitation des ménages se chiffrent à seulement 533 hectares pour l'ensemble des ménages interrogés et n'offrent même pas un quart d'hectare par actif en plus. De ce fait, l'impact de cette dynamique, créée par les récupérations des terres est non significatif au niveau des exploitations des ménages. Les récupérations ne pourraient pas résoudre le problème d'insécurité foncière et alimentaire pour l'instant et à ce rythme dans cette région, bien qu'elles soient l'outil le plus efficace pour lutter contre l'insécurité foncière surtout lorsqu'il serait suivi d'un appui ou accompagnement des moyens adéquats (matériel et vivres) pour une bonne confection des ouvrages anti-érosifs. Au regard des investissements (environ 200 milliards selon la Banque mondiale, 2009) faits dans cette région, l'effort des réalisations sur les exploitations des ménages devrait être plus important que ce total des superficies déclarées (533 ha) relativement très faible. Après trois décennies d'expérience, malgré aussi l'appropriation des techniques antiérosives, les ménages n'arrivent pas à mobiliser d'importantes superficies cultivables à partir des terres dégradées dans cette zone au niveau des plateaux. La raison de cette faible capacité de récupération des terres pourrait aussi être la pauvreté, les effets néfastes des sécheresses et crises alimentaires cycliques qu'a connues cette région. Dans ces contextes de morosité économique en milieu rural, la pratique des récupérations serait inefficace sans l'appui de l'Etat ou des partenaires au développement.

A titre indicatif, lors des projets « les villageois sont rétribués en vivres estimés à la valeur de 500 FCFA par jour. Un actif fait 4 demi-lunes par jour et un hectare compte 313 demi-lunes. Le coût du travail de la population est donc de 39.000 FCFA par hectare. Ainsi, le coût de la réalisation d'un hectare de demi-lune peut donc être estimé à 45.000 F CFA, non compris l'amortissement du petit matériel » (R. M. ROCHETTE, 1989).

---

<sup>43</sup> M. MAI MOUSSA, 2013. P. 114

<sup>44</sup> M. MAI MOUSSA, 2013. P. 118.

Malgré les importants investissements réalisés dans la région au cours des deux dernières décennies pour la vulgarisation des techniques antiérosives par les projets et programmes de développement, l'effort reste insuffisant. A long terme, si rien n'est fait, il se produira une inadéquation entre les terres disponibles et la demande qui rendra plus sévère cette insécurité foncière. En effet, les superficies cultivées s'amenuisent face à la demande pour la mise en valeur et le morcellement par l'héritage et les superficies récupérées par les ménages sont très faibles pour satisfaire la demande. L'optimisation des rendements ne pourrait s'obtenir qu'en passant par une extension des cultures. Par conséquent, la faible disponibilité foncière et les contraintes climatiques sont responsables de la vulnérabilité des ménages de cette région.

## **5.6 Les programmes et ouvrages réalisés dans la région**

Ce point donne aussi les superficies récupérées par les chefs de ménage et la liste des programmes et ONGs qui sont intervenus dans cette région. Il met en évidence l'utilisation des techniques antiérosives vulgarisées dans le semis des principales cultures. Il rappelle aussi les différentes visions des auteurs sur la nécessité, l'avantage et la preuve d'intervention des programmes dans cette région. Ces programmes de récupération de terres ont développé de nouvelles technologies en plus du savoir-faire des populations pour sécuriser et lutter contre l'insécurité foncière.

La dégradation de l'environnement et du potentiel productif après les sécheresses des années 70/80, a poussé l'Etat et les partenaires au développement à agir dans cette région. Ainsi, ils ont décidé de faire des actions antiérosives leur cheval de bataille pour restaurer l'environnement, lutter contre la dégradation des terres et du couvert végétal. C'est ainsi que plusieurs programmes sont intervenus dans cette région pour informer, sensibiliser et vulgariser les différentes techniques de récupération des terres dégradées.

L'essentiel des champs de la région se trouvent sur des plateaux souvent impropres à la mise en valeur (Photo 16). Il va falloir récupérer les terres pour les fins agricoles. Cette récupération des terres agricoles constitue une stratégie adaptative au changement climatique, à la résilience aux sécheresses et à l'insécurité foncière, voire alimentaire. Elle permet d'améliorer la fertilité des sols en piégeant l'eau, la matière organique, les semences d'autres espèces fourragères pour une régénération naturelle. Ces ouvrages contribuent aussi dans la création d'un environnement favorable au bon développement des cultures malgré l'insuffisance et l'irrégularité des pluies. Ces pratiques permettent de conquérir d'autres terres agricoles par l'augmentation des superficies utiles. Elles constituent aussi une stratégie adaptative à l'insécurité alimentaire par l'augmentation des rendements agricoles. En effet, elles permettent de récupérer et régénérer les terres agricoles accroissant ainsi le capital foncier.

Elles ont aussi permis de récupérer des plateaux et des plages des glaciers parsemés de pierres pour les rendre très utiles pour la production agro-sylvo-pastorale (Photo 16).

Ainsi, parmi plusieurs techniques adaptées selon la nature et l'usage qui serait fait du terrain, les ménages enquêtés utilisent couramment le zaï, les demi-lunes, les banquettes, l'épierrage du sol pour faire des tas de pierres, l'élagage des arbres et la confection de murets pour la récupération des terres agricoles (voir photos 16 et 17).



Photo 15 : Terre ou foncier de réserve, impropre à l'agriculture sans récupération



Photo 16: Terres récupérées et utilisées à des fins agricoles

La pratique de nouvelles technologies s'impose du fait de la colonisation des zones pastorales septentrionales. La production de cultures céréalières est de plus en plus irrégulière à cause d'une pluviométrie défavorable. Les rendements sont faibles et très variables compte tenu d'un régime hydrique d'une extrême variabilité spatiale et temporelle. Ces conditions culturales contraignantes entraînent une augmentation des surfaces de plantation.

Le tableau 33 montre la liste des différents programmes étant intervenus dans la région, selon la connaissance des chefs de ménage. Il met en évidence les superficies déclarées récupérées par les ménages interrogés et par technique (zaï, demi-lune et autres techniques).

Tableau 33: Tableau récapitulatif des superficies récupérées par les techniques de Conservation des Eaux et Sols (CES)

Techniques antiérosives	Ménages pratiquants (%)	Superficie récupérée (ha)	Superficie totale récupérée (ha)	Programme/projets
Zaïs	50	233,01	532,57	CCA, JICA, CARE, FIDA, PAM, FAO, PDRT, LUCOP, Projet TARKA, Projet Intégré Kéita (PIK), Projet Tahoua vert, ONG Timidria, Etat PSPR.
Demi-lunes	16	48,06		
Autres techniques	33	251,50		

Source : Enquête terrain 2010

Ce tableau 33 reprend les superficies récupérées par l'application de techniques antiérosives et les proportions des ménages utilisant ces techniques (zaïs, demi-lune et autres techniques de récupération des terres mineures comme les cordons de pierre, l'élagage, les tranchées, les diguettes, les banquettes, le ramassage des pierres, les tas de pierres...). Il montre que les zaïs (233 hectares) ont généré plus de superficie que les demi-lunes (48 hectares). Ils représentent environ 5 fois les terres agricoles conquises par les demi-lunes. Les techniques complémentaires bien que pratiquées seulement par 33% des ménages interrogés ont généré 18 hectares de plus que les zaïs. Cela prouve l'efficacité de la conduite des techniques complémentaires en termes d'effort et de moyens affectés pour aménager l'espace agricole pour rendre la terre disponible à la culture.

Les ménages qui pratiquent le zaï représentent 50% des ménages interrogés. Ceux-ci ont une très bonne connaissance de cette technique de récupération des terres de cultures. La transmission du savoir-faire a été acquise à travers soit un membre de la famille (25%), soit par des ménages voisins (23%), soit par un vulgarisateur (16%), et soit à travers les projets, programmes et institutions de développement (44%). Enfin 5% des ménages ont appris cette technique par les membres de l'association villageoise ou organisation locale. Les réponses sont indépendantes. Cela signifie par exemple que si 25% ont déclaré avoir connu la technique par un membre de la famille, donc 75% n'ont soit pas répondu ou soit n'ont pas connu la technique par un membre de la famille. Même chose pour ceux qui ont connu la technique par l'intermédiaire d'un voisin, d'un vulgarisateur, d'un projet de développement ou des membres d'une association villageoise.

Les raisons avancées pour ne pas adopter le zaï concernent la pénibilité du travail, le manque de moyens pour acheter les espèces agro-forestières, l'inadaptation des techniques, le manque de temps et de main-d'œuvre par incapacité financière.

Les demi-lunes ne sont réalisées que par 16% des ménages. Parmi ceux-ci, 19% connaissent bien cette technique mais ne l'utilisent pas pour de multiples raisons comme l'inadaptation de la technologie selon 67% des ménages, 11% parlent de travail pénible et 22% évoquent le manque de moyens, le manque de temps et de main-d'œuvre dans un contexte de morosité économique. La technique des demi-lunes couvre une superficie estimée de 48 hectares.

Les ménages utilisent d'autres techniques en plus des zaïs et des demi-lunes, qui se pratiquent parfois en association. Elles jouent aussi un rôle dans la protection des terres et l'apport en matières organiques. Ainsi, 33% des ménages connaissent et expérimentent ces techniques complémentaires de conservation des eaux et des sols. Ce sont respectivement, l'élagage, la



confection des banquettes, des murets en pierre, l'association des techniques des murets et élagage, les tas de pierres et autres (les haies vives, les tranchées, la jachère, l'assolement, le reboisement des espèces agro-forestières) qui occupent 48%, 3%, 21%, 19%, 3%, et 6% des ménages. Ces derniers ont appris ces techniques par un membre de la famille (47%), par un voisin (25%), par les projets (20%), par les agents de l'agriculture (3%), par les associations villageoises (3%) et par autres (2%). Ces techniques complémentaires de conservation des eaux et sols sont pratiquées sur une superficie d'environ 251,5 hectares.

Au total, 533 hectares ont été récupérés à travers les trois techniques de CES/DRS<sup>45</sup>. Ce gain en superficie augmentera la disponibilité foncière et pourra constituer une ébauche de solution au problème crucial de l'insécurité foncière et alimentaire. Par contre, il faut reconnaître que cet effort en termes de superficies récupérées par ces ménages ne constitue pas une réponse en termes de coût-efficacité vu les montants injectés dans la formation et la vulgarisation de ces techniques.

« Cette dynamique foncière aurait dû être favorable avec un soutien aux producteurs. En effet le système de « food for work » a motivé des milliers de femmes qui étaient fortement impliquées, il a accentué leur plus grande responsabilisation dans la gestion des ménages (autrement dit une désresponsabilisation des hommes). Avec l'arrêt des projets de récupération, elles se trouvent aujourd'hui dans une situation d'insécurité foncière et alimentaire à laquelle elles répondent par la vente d'une partie de leurs terres. Aujourd'hui même, un terrain non récupéré coûte selon la superficie, entre 100.000 FCFA et 150.000 FCFA. On assiste par ailleurs à une stratégie d'accumulation foncière au profit de ceux qui achètent et investissent dans la récupération des espaces dégradés et qui alimentent une spéculation foncière. L'analyse des trajectoires de vie de certaines exploitations permettrait de mieux éclairer cette dynamique » (B. YAMBA et al., 2005).

La préférence des zaïs réside dans le fait qu'elles ne nécessitent pas de gros moyens pour leur confection. Les ouvrages zaï et demi-lune ont été appropriés par les paysans de par leur efficacité. Les techniques des banquettes et des tranchées s'adaptent bien aussi mais nécessitent beaucoup d'effort physique et des moyens conséquents. Elles sont d'autre part plus utilisées dans les aires de parcours que sur les champs.

Les ouvrages antiérosifs, qui offrent un cadre idéal pour une bonne germination et un cycle végétatif sans stress hydrique des cultures sont les zaïs, les demi-lunes, les banquettes, et les tranchées. Ils jouent un rôle primordial dans l'amélioration de la production et de la sécurité alimentaire des producteurs dans des conditions pluviométriques normales, sans attaques d'ennemis des cultures.

La figure 22 donne les proportions des ménages qui produisent le mil, première culture vivrière de la région d'étude de par son importance par les techniques antiérosives.

---

<sup>45</sup> CES/DRS : Conservation des Eaux et Sols/Défense et Restauration des Sols



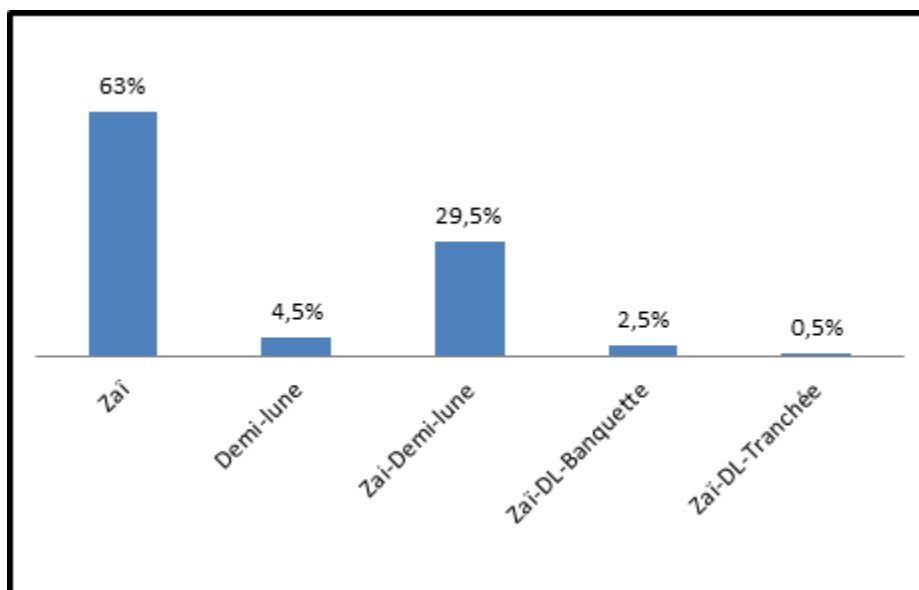


Figure 22 : Niveau d'utilisation des techniques de CES/DRS par les ménages pour le mil  
Source : Enquête de terrain 2010

Les ménages sèment et cultivent le mil dans les ouvrages antiérosifs. Ainsi 63% des ménages produisent du mil dans les zaïs. Ceux qui utilisent les deux techniques de zaï et de demi-lune représentent 29,5%. D'autres confectionnent essentiellement les demi-lunes. Ces derniers sont moins nombreux avec 4,5%. D'autres ménages produisent le mil par la combinaison des techniques comme zaï, demi-lune et banquette (2,5%) et zaï, demi-lune et tranchée (0,5%) comme le montre le graphique de la figure 23. Cette technique conditionne beaucoup le bon développement des cultures surtout en période d'année pluvieuse.

La figure 23 montre l'utilisation des techniques de récupération des terres dans le semis ou la culture des trois principales cultures (mil, sorgho, niébé) vivrières de la région d'étude.

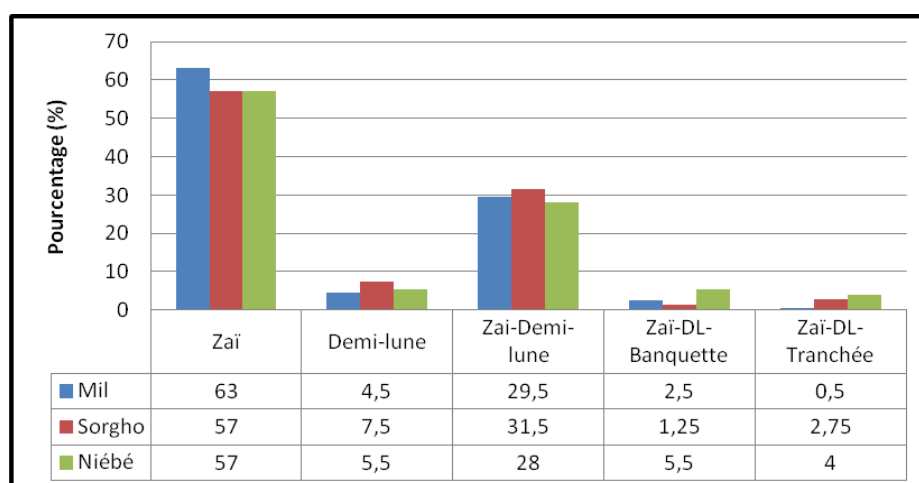


Figure 23 : Utilisation des ouvrages de conservation des eaux et des sols pour le semis du mil, sorgho et niébé en %

Source : Enquête de terrain 2010

Les zaïs sont plus utilisés dans les champs pour le semis en poquet du mil par rapport aux semis du sorgho (57%) et du niébé (57%) qui se situent à un même niveau d'utilisation par les ménages. Les demi-lunes sont moins utilisées que les zaïs, seulement 7,5% des ménages y sèment du sorgho. Elles servent aussi pour le semis du niébé (5,5%), et du mil (4,5%) par les

ménages. Parmi les combinaisons de techniques, celle de zaï et demi-lune est pratiquée par 29,5% des ménages pour le semis du mil, 31,5% pour le semis du sorgho, 28% pour le semis du niébé. Cette combinaison présente un niveau d'application plus élevé que celle de zaï-demi-lune-banquette (2,5%) par les ménages pour le semis de mil. Enfin la combinaison de zaï-demi-lune-tranchée est faible avec 0,5% des ménages pour le semis du mil, 2,75% pour le sorgho, et 4% pour le niébé.

Les techniques antiérosives permettent la mise en valeur des terres dégradées. Cela se confirme par ce passage d'une étude de YAMBA et al., qui stipule que « la valorisation des espaces augmente les rendements culturels au niveau des banquettes agricoles (jusqu'à 1.200 kg à l'hectare dans les meilleurs cas). Elle fit naître de nombreuses revendications au sein même des paysans autochtones qui voient mal que « leurs terres » soient attribuées à des femmes qui se sont investies dans les travaux dans l'espoir d'avoir leur propre parcelle et qui parfois viennent de loin dans le village de Laba » (B. YAMBA et al., 2005).

Les populations du sud du pays viennent occuper les terres pastorales, car elles ont un accès insuffisant au foncier dans leurs terroirs. Cette situation d'accaparement qui viole la réglementation nigérienne sur la zone de limite nord des cultures (1961), visant à définir les zones pastorales et agropastorales, aggrave les risques d'insécurité foncière des nouveaux exploitants et fragilise le système pastoral transhumant (RN, 2003).

La colonisation de nouvelles terres varie aussi en fonction de la qualité agronomique des sols (fertilité). Cependant, dans cette zone agropastorale, l'occupation de nouvelles terres est aussi attribuée à l'incertitude croissante des régimes de pluies intra-annuelles (S. GARRAUD et L. MAHAMANE, 2012). Selon les études menées par une équipe de chercheurs dans le cadre d'Etude du Sahel, le rapport d'étude pilote Niger a montré que les récupérations des terres ont fait plus du bien que du mal à la région de Tahoua malgré que les enjeux fonciers persistent. Ces technologies ont permis non seulement d'accroître le potentiel productif, le rendement des cultures, mais aussi l'accès et le contrôle des femmes au foncier par l'acquisition des droits de propriété.

## CHAPITRE 6 : ANALYSE SUR LE GENRE : L'ACCÈS ET LE CONTRÔLE DES RESSOURCES PAR LES MÉNAGES FÉMININS DANS LA LUTTE CONTRE L'INSÉCURITÉ FONCIÈRE

Nous rappelons que ce présent chapitre est basé sur une étude de cas. Il a pour objectif d'analyser le genre à partir d'une étude comparative de deux groupes des chefs de ménage (femme et homme). Il vise à ressortir la situation des ménages féminins par rapport aux ménages dirigés par les hommes. Ce chapitre analyse aussi la situation foncière et alimentaire et leur degré de vulnérabilité quant à l'accès aux ressources naturelles dans les zones agro-écologiques étudiées. L'analyse présentée accordera donc une attention particulière à la situation des femmes chefs de ménage de la région d'étude afin de préconiser les stratégies et les politiques visant à lutter contre la discrimination des femmes. Ces dernières restent non seulement limitées à l'accès aux ressources naturelles, mais aussi aux plus pauvres en milieu rural malgré leur apport dans le développement du milieu. L'analyse se base sur des tests de comparaison entre les deux groupes afin de faire ressortir la différence et les quelques situations socioéconomiques des deux groupes de ménage selon le sexe ou l'appartenance à une zone agro-écologique. Il est alors possible de comparer les différents actifs (foncier, matériel agricole, activités, revenus) des ménages monoparentaux dirigés par une femme à ceux des ménages « standards » dirigés par un homme. Tous les indicateurs habituels mobilisés dans les analyses sur la pauvreté peuvent alors être déclinés pour comparer les deux groupes. Cela est pertinent en termes d'analyse de la durabilité sociale, car les ménages dirigés par des femmes ont souvent à charge des enfants et on peut ainsi aborder la question de la transmission intergénérationnelle de certaines capacités ou de certains actifs (BISSILLIAT 1996, LOCOH *et al.* 2008 cité par I. DROY, 2012).

Après une introduction, ce chapitre s'articule en huit points qui sont : la répartition des chefs de ménage par sexe et par zone agro\_écologique, les pratiques de gestion du foncier et des ressources naturelles, la possession du bétail par les ménages, les activités sources de revenus des ménages, les dépenses et postes de dépenses, la durée du stock alimentaire des ménages par saison, les moyens de déplacement, et la fréquence du repas au sein du ménage. Des comparaisons ont été faites au sein des deux groupes de ménages afin de bien comprendre la position des ménages dirigés par les femmes.

### 6.1 Introduction

L'expression «femmes rurales» désigne les femmes qui résident et/ou travaillent en milieu essentiellement agricole et dans les zones côtières et forestières. Cette définition inclut les femmes qui se consacrent à du travail, rémunéré ou non, régulier ou saisonnier, dans le cadre d'une exploitation agricole ou dans un autre cadre, ainsi qu'à la préparation des aliments, à l'entretien du ménage, à la garde des enfants et à d'autres activités, centrées sur le foyer et sur la gestion de ressources naturelles<sup>46</sup>. À l'échelle mondiale, même si plus de 50% des produits alimentaires cultivés l'ont été par des femmes, 70% des personnes malnutries en situation de pauvreté ou d'insécurité alimentaire sont des femmes (NATIONS UNIES, 2012 /A/HRC/22/72).

L'étude sur la discrimination dans le contexte du droit à l'alimentation a montré que les femmes rurales constituaient un groupe victime de la discrimination (M. H. NGUYEN, 2006 cité par NATIONS UNIES, 2012 /A/HRC/22/72). Ainsi, selon NGUYEN, il existe une étroite

---

<sup>46</sup> Définition fondée sur la communication des Philippines du 24 mai 2012.

relation entre le droit des femmes et le droit à l'alimentation. L'accès des femmes à la terre, aux biens, à la propriété et aux marchés est inextricablement lié à l'accès à l'éducation, à l'emploi, aux soins de santé et à la participation à la vie politique.

Les principaux indicateurs étudiés dans ce chapitre sont en relation avec des facteurs socioéconomiques (activités génératrices de revenus et dépenses), agronomiques (accès à la terre), de gestion des ressources naturelles (recherche, accès, disponibilité et l'utilisation de l'alimentation) et aux stratégies des ménages.

Les résultats dégagés permettent aussi de faire une comparaison des modes de production des ménages et des stratégies de survie dans ces zones selon le sexe. Ceux-ci permettront de caractériser les ménages pauvres et vulnérables à l'insécurité foncière et alimentaire et ce, afin de formuler des réponses adéquates pour la résilience.

## 6.2 Répartition des chefs de ménage par sexe et par zone agro-écologique

Rappelons que les deux groupes de chefs de ménage femmes et hommes sur lesquels se focalise l'analyse ont été tirés des 155 ménages enquêtés lors de la seconde enquête. Un des objectifs était de cibler et d'enquêter les 55 chefs de ménage femmes (CMF) contenus dans les 420 ménages de la première enquête. Seuls 42 CMF ont été repris lors de la seconde enquête. Ainsi, 42 chefs de ménage hommes (CMH) ont été sélectionnés par tirage et ont été associés aux 42 CMF afin de réaliser des analyses et des comparaisons entre les groupes de sexe différent.

Tous ces 84 ménages sont répartis dans deux zones agro-écologiques. La zone pastorale n'est pas concernée par cette analyse du fait qu'elle ne dispose pas de CMF.

Le tableau 34 montre la répartition des chefs de ménage par sexe et par zone agro-écologique. Sur les 84 ménages interrogés 63 %, résident en zone agricole et 37% en zone agro-pastorale.

Tableau 34 : Répartition des chefs de ménage par sexe et par zone agro-écologique

Sexe du chef de ménage		Zones agro-écologiques		Total
		Agricole	Agro-pastorale	
Masculin	Nombre	27	15	42
	%	64,28%	35,72%	100%
Féminin	Nombre	26	16	42
	%	61,90%	38,10%	100%
Total	Nombre	53	31	84
	%	63%	37%	100%

Source : Enquête terrain 2012

Il ressort de l'analyse du tableau 34 que sur les 42 CMF, 62% sont en zone agricole et 38% en zone agro-pastorale. Tandis que, sur les 42 ménages dirigés par les hommes, 64% vivent en zone agricole et 36% en zone agro-pastorale. Ainsi le nombre des chefs de ménage interrogés lors de cette seconde enquête sont plus nombreux en zone agricole (53) qu'en zone agro-pastorale (31). Aussi l'effectif des CMF rencontrés dans l'échantillon est plus important en zone agricole (26) qu'en zone agro-pastorale (16).

### **6.3 Les pratiques de gestion du foncier et des ressources foncières**

La présence d'un marché foncier pourrait faciliter l'accès à la propriété foncière de toute personne y compris les femmes, et mettre fin à leur marginalisation. Mais dans la pratique, elle contribue à la précarisation de leur situation foncière. Ce marché foncier prend de plus en plus d'ampleur parce que parmi les différents modes d'acquisition, après l'héritage, l'achat se positionne en seconde position au Niger. On assiste aussi à une croissance annuelle disproportionnée de la population (3,9%) (INS, 2013) et des terres de cultures (3%) (RGAC, 2008).

En effet, la situation foncière nigérienne se caractérise surtout par une très forte pression anthropique dans la zone agricole (représentant 8% de l'espace nigérien selon le SPCR) lui conférant ainsi le statut d'espace à saturation foncière. Les conséquences découlant de ce phénomène de saturation sont entre autres le morcellement de l'exploitation familiale en petites exploitations (suite à la nucléarisation des ménages) et le grignotage des aires de pâturage ou des couloirs de passage qui entraînent parfois de violents conflits entre producteurs ruraux. Face à tous ces problèmes, la sécurisation devient indispensable dans ce contexte où la pression démographique est importante et l'accès au foncier difficile. Cette sécurisation du foncier rural est mise en œuvre au niveau national et matérialisée par le code rural.

Le Niger est l'un des rares pays du Sahel où les transactions marchandes sont reconnues par le code rural. La marchandisation effrénée de la terre en Afrique s'explique par les changements sociétaux, plus particulièrement dans les villes et leurs périphéries : monétarisation de l'économie et individualisation des relations sociales ainsi qu'évolution des rapports de genre en lien avec le foncier et les autres ressources (S. CHARLIER<sup>47</sup> et al., 2014a).

Ce point présente une analyse sur le mode d'accès aux terres agricoles et de contrôle des ressources foncières, la possession des terres agricoles des chefs de ménage par sexe, les superficies disponibles détenues par les deux groupes de ménages, le mode d'acquisition des terres, la gestion de l'acquisition des terres agricoles et les conflits fonciers rencontrés par les ménages. L'analyse de toutes ces données permettra d'apprécier la situation des ménages surtout féminins dans l'accès et le contrôle des ressources naturelles.

#### **6.3.1 L'accès aux terres agricoles et le contrôle des ressources foncières**

Les successions, les litiges, les transactions, autres modes d'accès et toutes affaires relevant du foncier se règlent au niveau coutumier par les instances locales de décision et de gestion foncière à savoir, les chefs de ménage, le chef du village, les notables, les leaders religieux (l'Imam) et les sages du village. Ainsi, le père, chef de ménage, peut décider de l'octroi d'une partie des terres de son vivant aux fils aînés émancipés mais jamais à la fille. Celle-ci doit attendre la mort de son père ou de sa mère pour hériter. Dans ces conditions, elle obtient la moitié de la part d'un garçon (frère) quel que soit son âge ou statut social. Les legs de terres par le père chef de ménage de son vivant sont parfois contestés par les autres ayants droit. Lorsqu'une telle situation arrive, le chef du village et l'imam interviennent pour éviter les conflits en reprenant le partage suivant le droit islamique. Lorsqu'un conflit foncier dépasse les compétences locales, il est transféré aux instances administratives supérieures à savoir le chef de canton, la gendarmerie, puis la justice. Toute transaction foncière doit être signalée au

---

<sup>47</sup> S. CHARLIER et al, 2014a. Citée par H. GUETAT –BERNARD, 2014. pp. 40.

chef du village qui joue le rôle de président de la commission foncière de base où elle est mise en place. Le chef est toujours assisté par l'imam et par deux sages qui servent de témoins.

### 6.3.2 Possession des terres agricoles des chefs de ménage par sexe

En milieu rural, les ménages se distinguent par la possibilité d'accès et du contrôle du foncier. Les ménages vivent essentiellement des activités agricoles menées sur leur exploitation. Ainsi, la possession de terres est un critère de distinction sociale et d'acquisition d'une assise socio-économique dans ce milieu. La non-possession des terres est l'un des critères fondamentaux parmi d'autres (possession du bétail, de force de travail, de charrette...) de désignation des pauvres ou des vulnérables à l'insécurité alimentaire dans cette région d'étude.

Le tableau 35 fait ressortir la possession des terres des chefs de ménage par sexe en nombre et proportion, et selon qu'ils possèdent des terres ou pas.

Tableau 35 : Possession des terres agricoles des chefs de ménage par sexe

Sexe du chef de ménage		Possession des terres		Total
		Possède	Ne possède pas	
Masculin	Nombre	42	0	42
	%	100%	0%	100%
Féminin	Nombre	40	2	42
	%	95,20%	4,80%	100%
Total	Nombre	82	2	84
	%	97,60%	2,40%	100%

Source : Enquête terrain 2012

Parmi les chefs de ménage interrogés, on rencontre ceux qui ne disposent pas de terre agricole. Ces ménages qui ne possèdent pas de terre sont essentiellement des ménages féminins, ils représentent 2,40% de l'échantillon et 4,80% des femmes comme l'indique le tableau 35. Cette catégorie se contente du prêt de terres, de troc de la force de travail contre des vivres, de l'achat de bottes et de dons par la chaîne de solidarité (la zakat<sup>48</sup> par exemple). Ces ménages ont seulement un droit d'usage temporaire.

Au sein de la première catégorie qui est celle des détenteurs des terres agricoles, on rencontre deux types d'exploitants agricoles à savoir les grands exploitants à grandes superficies (champs et jardin) qui sont souvent les chefs coutumiers (les premiers occupants) et les nantis du village (qui achètent des terres) et les petits exploitants à faible superficie et nombre restreint de champs. Ainsi on se rend compte de l'existence de trois types d'exploitant selon le mode de gestion des exploitations dont ceux qui ne possèdent pas de terre, ceux qui possèdent peu de terre et ceux qui possèdent beaucoup de terre. A part les types d'exploitant identifiés, il existe aussi trois types d'exploitation agricole détenus par ces différents exploitants. En effet,

<sup>48</sup> La zakat est une obligation religieuse qui recommande aux paysans de donner une partie de leur récolte aux pauvres ou démunis à raison d'une botte sur dix bottes récoltées en cas de bonne production agricole.

on distingue les exploitations agricoles communautaires ou villageoises, familiales et individuelles.

Les terres villageoises ou communautaires sont gérées par l'autorité coutumière (chef du village ou du canton) et le conseil du village. C'est le chef coutumier qui affecte l'utilité communautaire (par exemple l'aire de pâturage, l'école, la case de santé...).

L'exploitation agricole familiale concerne les terres lignagères (Gandu) qui sont gérées par le chef de lignage.

Enfin l'exploitation agricole individuelle (Gamana) se compose de champs individuels acquis soit par l'héritage, l'achat ou le don. Le chef de l'unité d'exploitation gère ces terres à sa guise et exerce un droit de propriété d'usage définitif.

Depuis les années de sécheresse cycliques et l'explosion démographique, on assiste à l'éclatement des terres lignagères en terres individuelles de petite taille, suite au morcellement par l'héritage ou l'achat des terres.

Parmi le groupe des chefs de ménage femme, 4,8% ne possèdent pas de terres. Ce problème d'accès à la terre pour les femmes est une réalité qui ne se limite pas à cette région d'étude. Il est en train de prendre de l'ampleur. L'institution internationale (ONU-femmes) et d'autres auteurs qui traitent des questions foncières spécifiques à la femme en parlent. C'est ainsi que l'ONU-femmes et ces auteurs dénoncent et soulignent ce problème en disant que « la situation des femmes est préoccupante sachant que leur accès à la terre et aux ressources est fondé non pas sur les titres ou les droits de propriété mais sur les droits d'usage ou l'usufruit, et que le contrôle de ces moyens appartient aux anciens de la communauté. Faute de patrimoine, elles risquent en outre de ne jouir d'aucun pouvoir de décision au sein du ménage ou de la communauté. L'une des conséquences directes de cette situation est que les femmes possèdent un cheptel plus réduit et des animaux de plus petite taille » (ONU-Femmes, 2011 cité par NATIONS UNIES 2012 /A/HRC/22/72). Cette problématique sera abordée dans le point sur la possession du bétail. « Il leur appartient de soigner les animaux et de commercialiser les produits résultant de l'élevage, mais les décisions concernant les revenus et les dépenses relèvent du chef de famille de sexe masculin. L'absence de titres fonciers limite en outre la possibilité pour les femmes d'avoir accès au crédit. Lorsqu'elles ne disposent pas d'un revenu stable, il leur est difficile de nourrir leurs enfants » (ONU-Femmes et al. 2011 cité par NATIONS UNIES, 2012 /A/HRC/22/72).

Si 100% des ménages dirigés par les hommes possèdent des terres, alors que 4,8% des ménages dirigés par les femmes ne possèdent pas de terres, cette situation fait ressortir une limitation de certains ménages femmes dans l'accès aux ressources foncières. Cette limitation d'accès pourrait avoir une origine dans les modes de gestion et d'acquisition des terres qui sont abordés ci-après.

L'accès à la terre et la propriété de ces ressources par les femmes rurales de la région de Tahoua ne sont pas effectifs. Cette situation montre une prédisposition d'autres ménages féminins à l'insécurité foncière et à la pauvreté dans cette région. Cela se confirme par les propos d'A. SEN, dans ses travaux sur les famines (1981). Celui-ci souligne l'importance des inégalités intrafamiliales dans la répartition des ressources, inégalités liées le plus souvent au genre (A. SEN cité par I. DROY, 2012).

C'est dans le même ordre d'idées sur cette inégalité de genre que CHARLIER et al. (2014a) affirment que les systèmes coutumiers individuels sont moins favorables pour les femmes. En effet, dans la plupart des pays d'Afrique de l'Ouest, les droits coutumiers sont à la base de la gouvernance foncière et sont rarement en faveur des femmes. CHARLIER et al. (2014a) rajoutent aussi que les situations peuvent être complexes et différentes en fonction des régions et des pays et il n'est pas rare que se superposent plusieurs modes de gestion du foncier (religieux et traditionnel). Par exemple au Niger, le système foncier dépend encore largement des institutions coutumières<sup>49</sup> (l'héritage reste le moyen de transmission familiale en privilégiant la voie patrilinéaire) même si l'enjeu de la terre se pose de manière différente d'une région à l'autre, ainsi qu'en fonction des ethnies (S. CHARLIER<sup>50</sup> et al., 2014).

### 6.3.3 Superficies disponibles détenues par les deux groupes

Après avoir relevé la situation des chefs de ménage qui possèdent des terres agricoles, les investigations ont porté sur les superficies des terres agricoles disponibles détenues par chaque ménage. Ainsi, le tableau 36 fait ressortir les différentes superficies des terres agricoles (champs et jardins) dont disposent les deux groupes de chefs de ménage.

Tableau 36 : Superficies des champs et des jardins des ménages par sexe (pour les 2 zones agro-écologiques confondues)

Sexe du chef de ménage	Type de terres	Sup.max. (ha)	Sup. totale (ha)	Moyenne sup. par ménage (ha)
Masculin	Champs	15	242	5,75
	Jardins	3	13	0,31
Féminin	Champs	15	87	2,07
	Jardins	3	3	0,07

Source : Enquête terrain 2012

Les terres agricoles dont disposent les ménages se composent de champs et de jardins. Il ressort que les ménages masculins et féminins ont des parcelles avec des superficies variables qui atteignent jusqu'à 15 hectares pour les champs et 3 hectares pour les jardins.

Les ménages féminins ne disposent en moyenne que de 2 hectares de superficies contre environ 6 hectares pour les ménages masculins (voir tableau 36). Ces résultats se confirment avec le test de comparaison des moyennes par la méthode de Tukey. L'ANOVA fait ressortir une comparaison de moyennes des superficies détenues par les ménages par sexe. Ainsi, le test donne un  $P = 0,000 < 0,05$  d'où la différence entre les moyennes des superficies est très hautement significative ( $P < 0,001$ ). Ce test confirme les résultats du tableau 41 qui donne une moyenne des champs d'environ 6 ha pour les hommes et 2 ha pour les femmes. Ainsi, les hommes possèdent presque le triple des superficies des terres agricoles (champs) que possèdent les femmes. On observe une grande disparité sur les superficies agricoles des ménages entre les deux sexes. Contrairement aux moyennes des superficies des jardins détenus par les deux groupes, les moyennes sont respectivement de 0,31 ha et 0,07 ha pour les CMH et CMF. Ces moyennes ne sont pas significativement différentes selon le test de la comparaison des moyennes par la méthode de Tukey ( $p = 0,084 > 0,05$ ). Certes, les CMH ont

<sup>49</sup> Voir loi 62-11 du 16 mars 1962 portant sur l'organisation des juridictions au Niger qui, en vertu des articles 51 et 52, soumet au droit coutumier l'essentiel des matières ([www.fao.org/gender/landrights/home/fr/](http://www.fao.org/gender/landrights/home/fr/) ou le code rural du Niger).

<sup>50</sup> S. CHARLIER et al., 2014a. Citée par H. GUETAT-BERNARD, 2014. pp.46-47.



un peu plus de terres allouées au jardin que les CMF, mais la différence des superficies n'est pas statistiquement significative.

A partir des résultats précédents l'inégalité se dégage entre les chefs des ménages dirigés par les deux sexes différents.

La comparaison des moyennes des superficies des champs à l'aide d'une analyse ANOVA par le test de Tukey, montre que les moyennes des superficies détenues par les chefs de ménage en fonction des zones ne sont pas significativement différentes. Cette moyenne est de 4,39 ha en zone agricole contre 3,07 ha en zone agro-pastorale.

### 6.3.4 Mode d'acquisition des terres

Ce point a été abordé dans le chapitre quatre, il revient dans ce chapitre pour montrer la différence qui existe entre les groupes des ménages femmes et hommes dans le mode d'acquisition des terres. Rappelons ainsi que plusieurs modes de faire-valoir de la terre existent dans cette région de Tahoua. Ainsi les ménages hommes et femmes acquièrent la terre en milieu rural par héritage, achat, location, don, prêt ou par le biais du mixage des modes d'acquisition (Tableau 37).

Tableau 37 : Mode d'acquisition des terres par sexe

Sexe	Modes d'acquisition												Total	
	Sans terre	H	L	P	H-A	H-L	H-D	L-P	H-A-L	H-A-P	H-A-D	A-D		
M	N	0	21	1	1	9	2	1	0	4	1	1	1	42
	%	0	50	2,38	2,38	21,42	4,76	2,38	0	9,52	2,38	2,38	2,38	100%
F	N	2	23	5	2	7	2	0	1	0	0	0	0	42
	%	4,76	54,76	11,90	4,76	16,66	4,76	0	2,38	0	0	0	0	100%
Total	N	2	44	6	3	16	4	1	1	4	1	1	1	84
	%	2,40	52,40	7,10	3,60	19	4,80	1,20	1,20	4,80	1,20	1,20	1,20	100%

Source : Enquête terrain 2012

M= Masculin, F= Féminin N= Nombre, H= Héritage, A= Achat, L= Location, P= Prêt, D= Don

L'héritage<sup>51</sup> reste le mode d'acquisition dominant avec 52% des ménages. Il est suivi par l'achat couplé à l'héritage (19%) et de la location (7%). Les CMF louent (12% de loueuses contre 2,40% de loueurs des terres agricoles) et prêtent (4,80% contre 2,40% des hommes) plus les terres agricoles du fait de la taille réduite de leurs champs pour prétendre à des récoltes suffisantes et garantir leur sécurité alimentaire. Pourtant des études ont montré que «les femmes produisent 80% de l'alimentation mondiale, elles ne détiennent que 2% des terres (FAO, 2013 cité par CHARLIER et C. NUOZZI, 2014b. pp.7). Mais, « la pluralité des pratiques sociojuridiques selon les régions et les pays (droit constitutionnel, droit traditionnel et droit religieux) fait que les femmes n'ont que des droits d'usage sur les ressources naturelles (terre, eau, forêts...), c'est-à-dire qu'elles n'en sont pas propriétaires. Parfois, elles ont la possibilité d'établir des droits sur une parcelle de terre par le biais de la location, du

<sup>51</sup> « Le partage selon les coutumes musulmanes prévoit un tiers pour la fille et deux tiers pour le garçon, ce qui constitue déjà un déséquilibre et une discrimination de la fille. Cependant à y voir de très près, ces pratiques discriminatoires constituent des modes de régulations socio-culturelles de la terre qui semblent respecter des lois coutumières et culturelles prévues dans le cadre de la gestion sacrée de la famille. Mais on constate que même ces pratiques ne sont pas respectées et qu'en général les filles accèdent seulement à d'autres biens de la famille (petits ruminants etc.) ».

défrichage ou de l'achat. Le problème principal est donc celui de l'accès sur le long terme aux ressources naturelles et leur contrôle» (S. CHARLIER et C. NUOZZI, 2014b, p.7).

Au contraire, les CMF achètent des terres moins que les CMH et ils ne bénéficient pas des dons de terres. Les chefs de ménage femmes (55%) héritent la terre plus que les chefs de ménage hommes (50%). Ces ménages féminins se contentent de la part inégale de l'héritage, de la location et du prêt des terres de culture. Cela prouve un accès inégal à la terre qui est la principale cause de l'insécurité foncière des ménages dirigés par les femmes.

Cette analyse se complète par celle de T. DJEDJEBI qui stipule que dans un contexte de raréfaction des terres de cultures due à la pression démographique, les femmes vivent de manière permanente en situation d'insécurité foncière. Cette insécurité est encore plus accentuée eu égard aux différentes sources de droits (moderne, coutumier et religieux) souvent contradictoires et même inappliquées, en ce qui concerne l'attribution des terres.

Nonobstant la loi, l'égalité des droits des hommes et des femmes à la terre agricole demeure encore aujourd'hui en milieu rural un horizon lointain. La femme n'accède que très difficilement à son héritage, les hommes trouvant toujours un chemin pour les dévier. En effet, les multiples contraintes, brimades et spoliations dont les femmes rurales sont victimes dans le cadre de l'exploitation de la terre en milieu rural peuvent être considérées comme l'une des entraves à une lutte efficace contre la pauvreté. Les femmes, ayant traditionnellement un second rang, se voient dépouillées de leur droit d'accès ou de contrôle de la terre et sont très souvent sans voix, ni voie de recours du fait de la méconnaissance des textes (T. DJEDJEBI, 2008).

Le dépouillement du droit d'accès et de contrôle de la terre des femmes est relevé au niveau de certaines pratiques religieuses des sunnites<sup>52</sup> qui éloignent les femmes de la question foncière. Ces religieux pratiquent la claustration des femmes. Ainsi, les femmes ne participent pas aux activités champêtres. Elles perdent la connaissance des pratiques agricoles et la notion de droit à la propriété.

Même en cas d'héritage des terres, les femmes en tant que membres du ménage sont exploitées par le chef de ménage. Un des pratiquants de la claustration a avoué « qu'il ne donnera pas sa fille en mariage à celui qui fera travailler sa fille dans un champ ». L'avenir des filles de cette catégorie de pratiquants en ce qui concerne l'acquisition et l'accès au foncier, est donc incertain. Ces pratiques limitent les droits à la propriété des femmes. Dans ces conditions, le rôle de la femme se limite à la reproduction biologique et à l'éducation des enfants. Ces ménages pratiquent la claustration des femmes et empêchent les femmes de participer à la production agricole en milieu rural. Autant de comportements des hommes qui écartent et éloignent les femmes de la compétition à l'accès aux ressources naturelles. Ces actes favorisent la déféminisation de l'agriculture, une forme organisée d'exclusion des femmes. Elles éloignent les femmes de la gestion foncière. En cas d'héritage, ces femmes sont obligées de rétrocéder leur part à des tiers (frères, oncles, époux, fils ou petit-fils).

Parmi les différents modes d'acquisition des terres, l'achat, la location et le prêt sont les formes de transaction les plus répandues. Dans la zone d'étude, les deux groupes sont tous conscients de l'installation d'un marché foncier ces dernières décennies. La location et le prêt

---

<sup>52</sup> Les Sunnites sont l'une des deux grandes sectes de l'Islam avec les chiites. Mais il existe 73 sectes au total. Les Sunnites établissent la primauté de la Sunna du prophète Mahomet, à savoir ses paroles et ses actions. Les Sunnites prônent les pratiques de la Sunna du prophète et ils sont communément appelé les Izzalites (Izzala) au Niger.

gènèrent des revenus et des récoltes supplémentaires aux propriétaires des terres selon le mode de règlement. Le prêt et la location des champs sont rémunérés soit en espèces soit en nature. La transaction foncière se fait en général par la commission foncière de base dans les villages où elle est effective. Dans les villages où la commission foncière n'est pas opérationnelle, les ventes se font par l'intermédiaire du chef du village qui délivre un papier faisant foi d'attestation de vente. Le chef est souvent assisté d'un sage ou du leader religieux (Iman de la mosquée) pour valider la vente. Certaines ventes se font parfois dans la clandestinité, afin d'éviter que d'autres villageois l'apprennent. La vente des terres est considérée comme un acte d'incapacité et de déclin du chef de ménage dans cette région. C'est pour cela que M. MONIMART cité par D. MOUSSA dit que : « les ventes de terres en milieu rural ont des effets négatifs sur la situation des couches vulnérables, notamment des femmes. Elles privent les ayants droit à la terre de leurs droits légitimes et peuvent hypothéquer l'avenir des futures générations » (D. MOUSSA, 2007).

Il arrive que la vente se fasse par des acheteurs qui proposent aux propriétaires voisins des sommes exorbitantes pour étendre leur champ. Les vendeurs ont généralement des petits lopins et cèdent à la tentation de gagner de l'argent pour soit acheter plus loin ou bien investir dans d'autres activités extra-agricoles.

Les marchands profitent de la vulnérabilité des autres ménages pour s'approprier le lopin de terre insuffisant du voisin. Cette pratique favorise non seulement l'accaparement des terres fertiles, mais accentue aussi le phénomène des migrations des ménages sans terre, vulnérables à l'insécurité alimentaire. Par conséquent, le marché foncier couplé à une forte croissance démographique conduira à l'aggravation de l'insécurité foncière des ménages, au développement du salariat et de l'exode des jeunes ; à l'émergence de conflits fonciers et au développement de nouvelles stratégies de contrôle par une catégorie d'exploitations nanties au détriment des plus vulnérables.

Pour pallier ce phénomène de la marchandisation des terres agricoles en milieu rural qui risque d'aboutir à des conflits, on pourrait s'inspirer de l'exemple de Dan Saga dans la région de Maradi à travers l'attribution des titres fonciers pour sécuriser les producteurs. L'acquisition des titres fonciers permet une sécurisation des producteurs face aux éventuels conflits liés aux transactions clandestines (vente, gage ou location non déclarés à la commission foncière de base du village) qui débouchent souvent sur des réclamations après le décès d'une des personnes concernées. Le titre foncier donne surtout de la valeur à la terre qui augmente de prix (PPILDA, SP/CR<sup>53</sup>, 2010).

### **6.3.5 La gestion de l'acquisition des terres**

La gestion de l'acquisition des terres se fait majoritairement par le chef du ménage (59,52%), conjointement par le chef de ménage et le chef du village (21,42%), par aussi les chefs de ménage, du village et les sages (11,90%) et par le comité des sages (3,57%). Le comité des sages est ainsi composé du chef du village, des leaders religieux, et des personnes les plus âgées du village.

Le tableau 38 montre la reconnaissance des responsables chargés de la gestion des acquisitions des terres par les deux groupes de ménages interrogés. Ces responsables

---

<sup>53</sup> Projet pilote de sécurisation foncière au niveau d'un village du département d'Aguié (Dan Saga) (PPILDA), Secrétariat permanent du code rural du Niger (SP/CR-Niger)

représentent aussi les instances locales de décision dans l'acquisition des terres de cultures dans cette région.

Tableau 38 : Reconnaissance des responsables chargés de la gestion des acquisitions des terres

Sexe du chef de ménage		Gestion des acquisitions des terres					Total
		Non répondus	Chef de ménage	Chefs de ménage et du village	Comité des sages	Chefs de ménage, du village et les sages	
Masculin	N	1	38	1	2	0	42
	%	2,38%	90,47%	2,38%	4,76%	0%	100%
Féminin	N	2	12	17	1	10	42
	%	4,76	28,57	40,47	2,38	23,80%	100%
Total	N	3	50	18	3	10	84
	%	3,57%	59,52%	21,42%	3,75%	11,90%	100%

Source : Enquête terrain 2012

Les ménages féminins reconnaissent plus la gestion des acquisitions des terres faite conjointement entre le chef de ménage et le chef du village à 40,47%. Tandis que la gestion des acquisitions des terres faite par uniquement le chef de ménage est reconnue par 28,57% des ménages femmes. Il ressort ainsi quatre types de gestion des acquisitions reconnus par les deux groupes. Ces types de gestion d'acquisition sont décrits dans la suite de ce paragraphe.

En effet la gestion de l'acquisition faite par le chef du ménage s'opère de la façon suivante : le père ou la mère chef du ménage, lèguent ou donnent des portions de terres généralement dans l'exploitation principale (Gandu en Hausa) aux fils aînés émancipés sans acte de donation, et sans témoins en ce qui concerne la nature d'acquisition, qui peut être provisoire ou pérenne. Ces pratiques engendrent dans certains cas des conflits au sein du ménage lors de la succession ou du partage de l'héritage.

D'autres ayants droit (enfants ou épouses), surtout dans les familles polygames, revendiquent les parts données par le chef du ménage de son vivant, après sa mort pour une nouvelle redistribution selon le droit islamique ou droit coutumier pour les non musulmans. Le partage des terres agricoles héritées est rarement effectué par le droit moderne sauf en cas de conflits sanglants qui conduisent les protagonistes à la justice publique. Ainsi la voie sûre d'accès à un lopin de terre, même si le partage n'est pas équitable est l'héritage. Aussi l'héritier émancipé avec charge des enfants ne devrait pas décéder avant son père ou sa mère chef de ménage, par crainte que ses enfants ne soient exclus du partage. Lorsque ce cas de figure arrive, les fils du défunt n'auront pas droit aux lopins de terres laissés par leur grand-père décédé. Ces enfants orphelins de père et du grand-père resteront des cas sociaux, des sans terres en milieu rural.

Le second type de gestion des acquisitions se fait à la fois par le chef de ménage et par le chef du village. Dans ce cas le chef de ménage décide de donner ou de vendre aux tiers (un fils, un proche ou autres) avec un acte de cession ou de transaction établi par le chef du village. Ces cas sont rares et présentent moins de risques de conflits. Ce cas se raréfie du fait que la terre est précieuse en milieu rural, sa vente est souvent mal perçue par la société et peut provoquer la désobéissance, la méfiance et des tensions au sein des membres du ménage qui ne jurent et ne s'identifient que par cette terre qui leur procure les moyens d'existence.

Le troisième type de gestion des acquisitions des terres s'apparente au second, mais seulement la composition des auteurs diffère par la présence des sages. C'est-à-dire en plus du chef du ménage et du chef du village on a le témoignage des sages pour l'acquisition des terres. Ce type de gestion se contente seulement du témoignage oral des acteurs et ces clauses sont respectées sauf en cas de disparition de tous les témoins bien que les valeurs et les cultures se transmettent de génération en génération.

Le quatrième type est celui du comité des sages qui se réunit après la mort d'un chef de ménage, souvent à la demande des héritiers pour faire le partage de l'héritage concernant les biens matériels et les terres du défunt par ce comité. Ce dernier est présidé par les leaders religieux, puis avec la présence des ayants droit pour des conciliations éventuelles par rapport au choix des positions des terres ou des compensations par exemple. Ce type de gestion d'acquisition des terres se base sur le droit islamique, il est certes inégal lorsque les bénéficiaires sont de sexe différent, mais engendre le moins de conflits en milieu rural dans ces zones d'études.

### **6.3.6 Les conflits fonciers rencontrés**

Les différents conflits fonciers majoritairement rencontrés dans ces zones sont dus aux litiges sur les limites des champs et suite à des dégâts nocturnes des animaux. Ces conflits sont aussi causés par l'emblavement des aires de parcours et les couloirs de passages des animaux par les agriculteurs en quête de terres pour l'extension des cultures afin d'accroître la production. En plus de ces conflits, d'autres types de conflits mineurs sont relevés dans ces régions de Tahoua. Il s'agit de conflits liés au partage de l'héritage, aux clauses du prêt et des transactions des terres (achat et vente) sans aviser les responsables des commissions foncières de base (chefs coutumiers ou les mairies rurales). Les conflits se règlent toujours à la base par conciliation au niveau des autorités coutumières locales. Dans le cas contraire, le conflit est transféré et géré par les instances judiciaires. (la gendarmerie, les tribunaux de première instance, de grande instance et de la cour de cassation).

Bien qu'elles soient installées dans la plupart des villages, on remarque une méconnaissance de ces commissions foncières de base par 35% des ménages de cette région. Ces commissions ont été instaurées par le secrétariat permanent du code rural : un dispositif institutionnel et juridique de sécurisation foncière en milieu rural au Niger. Malgré tout, seuls 9,50% des ménages sécurisent leurs terres après une transaction d'achat de nouvelles parcelles. L'accès à la terre est notamment géré à travers les commissions foncières constituées des représentants du secteur agricole et des autorités locales, qui confèrent une garantie de respect des droits. Cependant, ce dispositif institutionnel n'a pas produit les effets positifs espérés sur la gestion du foncier en milieu rural, et ce pour plusieurs raisons, notamment la superposition de plusieurs modes de gouvernance et la méconnaissance de ces textes par les habitants. Les femmes sont sous-représentées dans les discussions lors de la distribution des terres, puis les femmes occupent des rôles d'adjointes dans les commissions foncières (S. CHARLIER<sup>54</sup> et al., 2014a).

---

<sup>54</sup> S. CHARLIER et al, 2014a. Citée par H. GUETAT –BERNARD, 2014, p.47

## 6.4 Possession de bétail par les deux groupes

La possession de bétail par les deux groupes a fait l'objet d'une analyse qui a permis d'obtenir la proportion de ménages qui possèdent et qui ne possèdent pas du bétail. Les données collectées sur la situation du bétail ont aussi conduit à obtenir et analyser la composition et l'effectif du cheptel détenu par les deux groupes de chefs de ménage.

Rappelons que l'échantillon est constitué d'autant de chefs de ménage masculins (42) que féminins (42). Les tableaux 39 et 40 ci-après présentent les résultats concernant la composition du cheptel et la possession de bétail en nombre de têtes et en quantité d'UBT par les CMH et les CMF.

Après la proportion de ceux qui possèdent, le tableau 39 fait ressortir la composition du cheptel en nombre de têtes, en nombre d'UBT par chef de ménage par sexe et les proportions d'UBT par sexe et par catégorie du cheptel.

Tableau 39 : Composition du cheptel en nombre de têtes et en UBT par catégorie d'animaux par chef de ménage

<b>Différentes catégories</b>	<b>Sexe du Chef de Ménage</b>	<b>Nombre de têtes</b>	<b>Nombre d'UBT</b>	<b>UBT/ Espèces (%)</b>
Bovins	Masculin	16	11,2	29,52
	Féminin	12	8,4	
Total		28	19,6	
Ovins	Masculin	82	8,2	18,67
	Féminin	42	4,2	
Total		124	12,4	
Caprins	Masculin	99	9,9	22,44
	Féminin	50	5	
Total		149	14,9	
Asins	Masculin	25	12,5	24,85
	Féminin	8	4	
Total		33	16,5	
Camelins	Masculin	2	2	3,01
	Féminin	0	0	
Total		2	2	
Equins	Masculin	1	1	1,51
	Féminin	0	0	
Total		1	1	
<b>Total</b>	<b>Masculin</b>		<b>44,8</b>	<b>100,00</b>
	<b>Féminin</b>		<b>21,6</b>	

Source : Enquête 2012

Il ressort du tableau 39 que le cheptel se compose de bovins (28), d'ovins (124), de caprins (149), d'asins (33), de camelins (2), et d'équins (1). On remarque que les CMH ont un effectif plus important pour chaque espèce qui compose le cheptel que les CMF. Aussi, les ménages dirigés par les femmes ne possèdent pas de camelins et d'équins. Le plus grand nombre d'UBT est fourni par les bovins avec 19,6 pour l'ensemble des deux groupes de ménages.

Le tableau 40 présente la possession moyenne de têtes de bétail selon les espèces qui composent le cheptel et par CMF et CMH.

Tableau 40 : Possession moyenne de têtes de bétail par catégorie d'animaux et par sexe des ménages

Catégories	Possession moyenne par CMF (têtes)	Possession moyenne par CMH (têtes)
Bovins	0,28	0,38
Ovins	1,00	1,95
Caprins	1,19	2,36
Asins	0,19	0,59
Equins	0,00	0,02
Camelins	0,00	0,05

Source : Enquête terrain 2012

Il ressort de ce tableau 40 que les ménages femmes possèdent plus de caprins avec une moyenne de 1,19 tête par ménage par rapport aux autres catégories d'animaux. Dans ces ménages on remarque la présence des ovins, des bovins et des asins avec les moyennes respectivement de 1, 0,28, et 0,19 tête par ménage. Les ménages dirigés par les femmes ne possèdent pas d'équins et de camelins, contrairement aux CMH qui possèdent toutes les catégories d'animaux qui composent le cheptel. Les catégories qui dominent le cheptel des CMH sont les caprins avec une moyenne de 2,36 têtes par CMH. Elles sont suivies des ovins et des bovins avec respectivement une moyenne de 1,95 et 0,38 tête par ménage.

La figure 24 illustre la possession moyenne des catégories qui composent le cheptel par ménage.

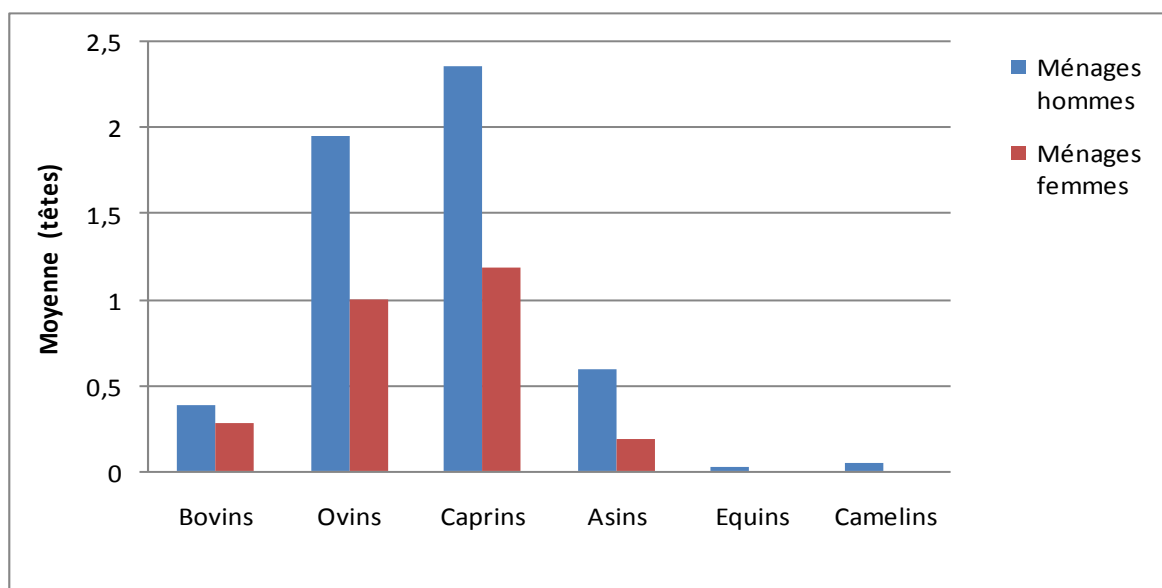


Figure 24 : Possession moyenne en têtes des différentes catégories d'animaux par ménage et par sexe  
Source : Enquête terrain 2012

Il ressort de cette figure 24 que la possession des catégories d'animaux par ménage est dominée par les caprins suivis des ovins chez les CMH et les CMF. On remarque aussi la tendance du doublement de la possession de ces deux catégories dominantes chez les CMH par rapport aux CMF.

Il existe aussi une inégalité dans la répartition des effectifs du cheptel entre les deux groupes analysés. En effet, le groupe des CMH dispose de plus de la moitié du cheptel par rapport aux CMF.

L'analyse des résultats montre que la quantité des UBT par CMH des catégories d'animaux qui composent le cheptel dépasse partout celle des CMF. La quantité d'UBT asine domine les autres quantités chez les ménages hommes avec une possession moyenne d'environ 0,30 UBT par CMH. Chez CMF, on observe la dominance de la quantité d'UBT bovine qui est de l'ordre de 0,20 UBT en moyenne CMF.

Les CMF ne disposent pas des quantités d'UBT équins et camelins du fait qu'ils ne disposent pas de ces catégories. Quant aux CMH, ils possèdent toutes les différentes sortes d'animaux qui composent le cheptel de cette région d'étude.

La possession d'asins en termes d'effectif et d'UBT est plus importante chez les ménages hommes que chez les ménages femmes. Ces derniers ne possèdent que le tiers (UBT et effectif) de la part des hommes. Les animaux de trait (asins, bovins, équins et camelins) jouent un rôle économique très important dans l'économie du ménage. Ces animaux de trait procurent non seulement des revenus non négligeables aux ménages pour la vente des services, mais aussi ils contribuent efficacement dans la réduction du temps de travail. D'où l'acquisition de ces bêtes de trait peut aider les ménages surtout féminins à lutter contre la pauvreté et réduire le déficit alimentaire par ces apports en revenus. Globalement les chefs de ménage hommes possèdent plus de cheptel que les chefs de ménage femmes en termes de nombre de têtes pour toutes les catégories qui composent le cheptel.

L'acquisition des bovins réduit la vulnérabilité, la pauvreté et contribue à la lutte contre l'insécurité alimentaire des ménages (lait, viande ou revenus tirés de la vente).

La répartition du nombre d'UBT par catégorie du cheptel et par sexe des chefs de ménage est donnée par la figure 25 ci-après.

La figure 25 montre que le nombre d'UBT par catégorie d'animaux se présente comme suit : les bovins avec 19,6 UBT, les ovins avec 12,4 UBT, les caprins avec 14,9 UBT, les asins avec 16,5 UBT, les camelins avec 2 UBT et les équins avec 1 UBT. Ce qui donne un total de 66,4 UBT pour l'ensemble des ménages interrogés. On remarque une dominance du nombre d'UBT bovins sur les autres catégories d'animaux. Les catégories qui présentent moins d'UBT sont les camelins et les équins. L'espèce équine constitue la plus faible en termes de nombre d'UBT avec 1 UBT au total. Les CMF disposent de bovins, d'ovins, de caprins et d'asins. Le plus important nombre d'UBT des CMF s'observe au niveau de l'espèce bovine avec 8,4 UBT et celui des CMH se trouve au niveau des asins avec 12,5 UBT.

Les CMH disposent globalement de plus d'UBT (44,8) que les CMF (21,6). En plus, le nombre d'UBT par catégorie d'animaux des CMH dépasse celui des CMF pour toutes les catégories. Une seconde différence cruciale dans la possession du bétail qui vient s'ajouter à celle de la possession des terres agricoles.



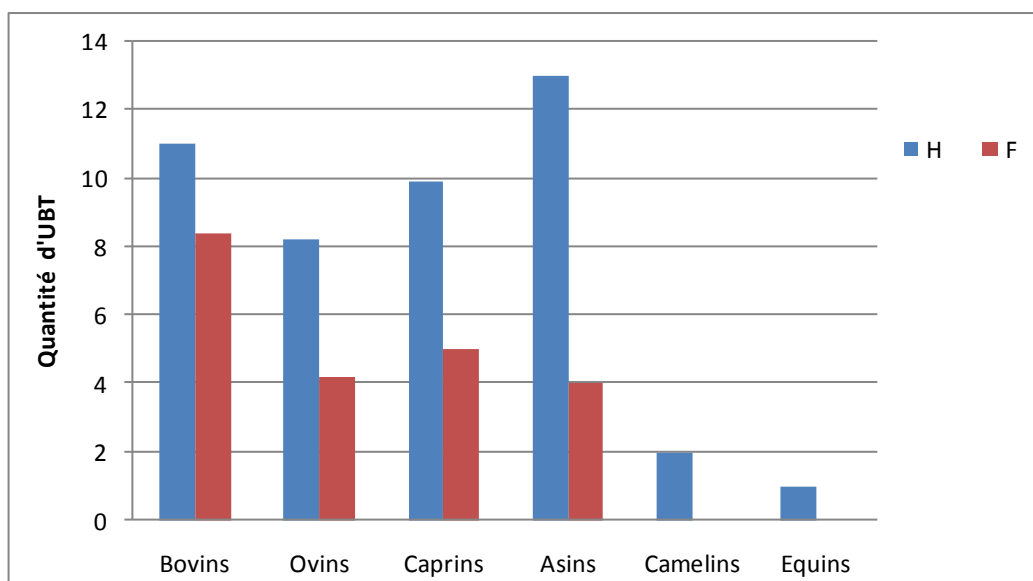


Figure 25 : Nombre d'UBT par catégorie du cheptel des chefs de ménage par sexe  
 UBT: Unité gros bétail des ménages ; F: Féminins ; M : Masculins

En général, les CMF ne possèdent que 33 % soit le tiers de l'effectif total du cheptel. Donc, les CMF ne disposent que du tiers du nombre d'UBT par rapport au cheptel total des ménages.

Au vu de tout ce qui précède, on peut affirmer que les femmes à travers les chefs de ménage n'ont pas un accès et contrôle suffisants et équitables des ressources naturelles. Ces analyses sur le genre se concrétisent par le rapport de la FAO qui stipule que « si les femmes avaient le même accès que les hommes aux ressources productives, elles pourraient augmenter de 20 à 30% les rendements de leur exploitation » (FAO, 2011 cité par S. CHARLIER et C. NUOZZI<sup>55</sup>, 2014b). « De plus, augmenter l'accès et le contrôle des femmes aux ressources productives permet d'augmenter leurs revenus, via l'augmentation des rendements. Or, les recherches montrent que l'augmentation du revenu des femmes a une influence positive sur la nutrition, la santé et l'éducation des enfants (PHI, WFP, UNSCN, ACF, 2012 cité par S. CHARLIER ET C. NUOZZI<sup>56</sup>, 2014b).

## 6.5 Activités sources de revenus des ménages selon le sexe

Le revenu est un indicateur primordial dans les critères de détermination des populations pauvres et vulnérables à l'insécurité alimentaire. C'est pour cela que nous avons jugé utile de faire l'analyse des revenus des ménages par sexe dans ce chapitre, afin de mieux appréhender la situation précaire de la femme dans cette région d'étude. Parmi les activités génératrices des revenus pour les chefs de ménage on peut citer : l'agriculture, l'élevage, le petit commerce, et l'artisanat de service et de transformation.

Le tableau 41 ci-après dresse la liste des activités qui procurent des revenus aux ménages et les proportions des chefs de ménage occupés par ces activités.

<sup>55</sup> S. CHARLIER et C. NUOZZI, 2014b, p.7.

<sup>56</sup> S. CHARLIER et C. NUOZZI, 2014b, p.7.

Tableau 41 : Activités génératrices de revenus

Activités qui procurent des revenus pour les chefs de ménage	Sexe				Total	
	CMH	%	CMF	%	Nombre	%
Sans activités	1	2,38	3	7,14	4	4,76
Agriculture	25	59,52	3	7,14	28	33,33
Elevage	0	0,00	2	4,76	2	2,38
Agriculture - élevage	8	19,05	6	14,29	14	16,67
Agriculture - commerce	3	7,14	1	2,38	4	4,76
Agriculture - artisanat de service	1	2,38	0	0,00	1	1,19
Agriculture - AGR	3	7,14	5	11,90	8	9,52
Agriculture – élevage - commerce	0	0,00	2	4,76	2	2,38
Agriculture – élevage - AGR	1	2,38	16	38,10	17	20,24
Agriculture – élevage – commerce - artisanat de service	0	0,00	2	4,76	2	2,38
Agriculture – élevage - artisanat de transformation agro-alimentaire - AGR	0	0,00	2	4,76	2	2,38
Total	42	100,00	42	100	84	100

Source : Enquête terrain 2012

AGR : Activités Génératrices de Revenus

L'agriculture est la principale activité (source de revenu) des chefs de ménage (33%). Elle est suivie par la combinaison des activités telles que l'agriculture, l'élevage et les activités génératrices de revenus (20%) et de l'intégration agriculture-élevage (17%). L'agriculture préoccupe plus les CMH (59%) que les CMF (7%). Ces dernières pratiquent plusieurs activités à la fois pour se procurer des revenus. Ces activités combinées sont l'agriculture, l'élevage et les activités génératrices de revenus (38%). Cela prouve que les activités agricoles seules n'arrivent pas à nourrir les ménages féminins en milieu rural.

On remarque aussi que l'association agriculture et élevage vient en deuxième rang pour ces ménages d'où la mise en évidence de l'importance de la complémentarité de ces deux activités majeures en milieu rural dans ces zones d'étude.

Les femmes se sont plus spécialisées dans les activités génératrices de revenus (vente de galettes, de beignets, de fromages, de couscous de niébé, de soubala<sup>57</sup>, du bois de chauffe...) et l'artisanat de transformation (fabrication des nattes, des produits en cuir...) par insuffisance de terre pour l'agriculture et l'élevage. L'insécurité foncière pousse les femmes de plus en plus vers les activités traditionnelles comme les AGR et l'artisanat. Un passage du rapport de l'ONU-femmes souligne que « nombre d'activités traditionnelles des femmes comme l'artisanat, la cueillette des fruits et d'autres denrées alimentaires, chasse, pêche, ou encore approvisionnement en eau ou bois sont tributaires de l'accès à la terre, à l'eau et à d'autres ressources » (C. MARTY, 2002).

Le tableau 42 présente les moyennes, les sommes et coefficients de variation de revenus par sexe et en fonction des différentes sources de revenus des ménages.

<sup>57</sup> Utilisé comme condiment avec les épices pour assaisonner les sauces des repas à base des pâtes des céréales. Le soubala est fabriqué à partir des graines d'oiseille (*Hibiscus sabdariffa*).

Tableau 42 : Différentes sources de revenus par sexe du chef de ménage

Différentes sources de revenus	Sexe du chef de ménage	Moyennes de revenus (F CFA)	Coefficients de variation	Sommes de revenus (F CFA)
Produits agricoles	Masculin	75 116	216,58	3 154 875
	Féminin	5 158	457,23	216 625
Produits d'élevage	Masculin	16 536	416,43	694 503
	Féminin	27 238	170,69	1 144 000
PC/AGR/AT	Masculin	26 524	340,34	1 114 002
	Féminin	39 505	163,29	1 659 200
Transfert	Masculin	48 333	238,54	2 030 000
	Féminin	11 336	206,01	476 106
Exode	Masculin	25 476	334,44	1 070 000
	Féminin	714	478,31	30 000
Biens et services	Masculin	13 863	519,02	582 250
	Féminin	15 651	216,86	657 350
Total	Masculin	205 848	134,56	8 645 630
	Féminin	99 602	105,19	4 183 281

Source : Enquête terrain 2012

Légende : PC : Petit Commerce, AGR : Activité Génératrice de Revenu, AT : Artisanat de Transformation

Il ressort de ce tableau 42 que parmi les six sources de revenus à savoir : les produits agricoles, les produits d'élevage, le petit commerce, le transfert, l'exode et la vente des biens et services, les CMH tirent en moyenne plus de revenus que les CMF dans les produits agricoles (75.116 FCFA), le transfert (48.333 FCFA) et l'exode (25.476 FCFA). Quant aux CMF, ils tirent plus de revenus que les CMH dans le petit commerce, les AGR et l'artisanat de transformation (39.505 FCFA), de la vente des produits d'élevage (27.238 FCFA) et de la vente de biens et services (15.651 FCFA). Le total des revenus montre que les CMH gagnent en moyenne 2,1 fois plus que les CMF.

Ce résultat du tableau 42 sur le revenu total par ménage et par sexe se confirme par l'ANOVA par la méthode de Tukey, où le test de la comparaison des moyennes relève que la différence des revenus entre les deux groupes hommes et femmes est significative ( $P=0,023$ ). Ainsi la moyenne de revenu total par CMH est de 205.848 FCFA avec un écart-type de 276.985 FCFA contre un revenu total moyen par CMF de 99.602 FCFA avec un écart-type de 104.767 FCFA.

La figure 26 présente les montants des revenus générés par la vente des produits agricoles et d'élevage, le petit commerce, le transfert, l'exode et enfin la vente des biens et services.

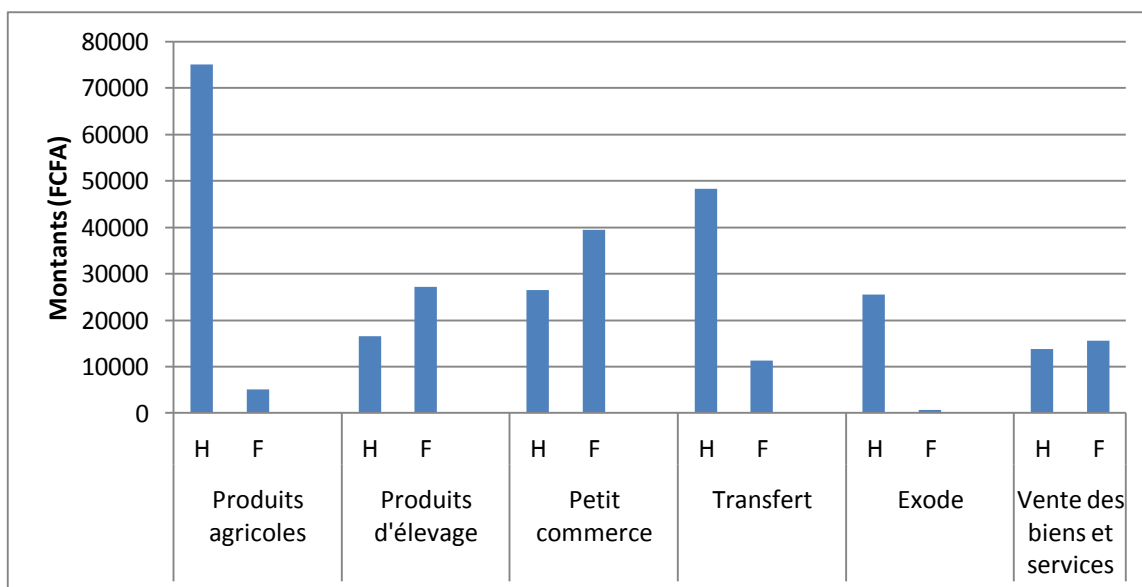


Figure 26 : Revenus moyens des ménages selon les sources de revenus par sexe  
Source : Enquête terrain 2012

Les produits agricoles génèrent plus de revenus aux ménages et montrent que l'agriculture est la principale activité génératrice de revenus pour les CMH. Les CMF tirent plus que les CMH les revenus du petit commerce ou activités génératrices de revenus (AGR), des produits d'élevage et de la vente des biens et services.

Les principaux produits agricoles qui génèrent des revenus aux ménages sont : l'oignon, l'arachide, le niébé, le sésame, l'oseille, le dolique, le gombo, la patate douce, les Calebasses, le piment, la tomate, le chaume du mil et les fanes de niébé ou d'arachide.

La figure montre aussi que les revenus tirés par la vente des produits agricoles sont très importants chez les CMH par rapport à ceux des CMF. Les revenus tirés de la production agricole par les CMF atteignent en moyenne 5.158 FCFA après la vente de leurs produits agricoles mobilisables contre environ un revenu moyen de 75.116 FCFA pour les CMH. Ces derniers gagnent ainsi environ 14 fois plus que les CMF dans la vente des produits agricoles.

Les AGR restent les principales sources de revenus des ménages femmes. La vente des biens et services est une pratique qui montre la faiblesse des ménages à sauvegarder les moyens d'existence et la faible capacité à la résilience en milieu rural. Les femmes ne bénéficient pas assez de revenus de l'exode. Elles sont parfois contraintes de vendre leurs biens (équipements de chambre, les cadeaux d'habits, les animaux) ou leurs services en faisant le décorticage des céréales pour subvenir à leurs besoins quotidiens.

Les animaux et les sous-produits d'élevage (lait et beurre) génèrent des revenus aux ménages. Ainsi, ceux-ci ont déclaré avoir vendu des chèvres (15), des moutons et brebis (7), un âne (1), une vache (1), des poules (2) et du bétail pour acheter des vivres et célébrer des cérémonies. Le tableau 49 montre clairement que les moyennes de revenus tirés de la vente des produits de l'élevage ne présentent pas une différence significative chez les deux groupes malgré la différence des moyennes arithmétiques de revenus tirés par la vente de ces produits.

Cette vente des produits d'élevage est parfois obligatoire pour les ménages d'autant plus qu'aucun ménage ne veut se déposséder de ses animaux. Ces derniers sont des moyens de

thésaurisation d'argent et permettent d'avoir une assise sociale et de la solvabilité pour les emprunts. Les paysans utilisent la présence et l'effectif d'un cheptel dans une concession d'un ménage pour identifier la catégorie sociale des ménages pauvres. Ainsi, les critères de choix des pauvres ou bien des vulnérables à l'insécurité alimentaire, à la pauvreté ou à la capacité de résilience aux chocs en cas de faibles récoltes se déterminent en milieu rural à partir de la possession du bétail et d'autres considérations secondaires (présence des volailles, fréquence des repas, capacité d'accueillir un étranger...).

Cette comparaison de moyennes a été faite aussi pour les moyennes des revenus tirés du commerce, de l'exode et de la vente des biens et services. Mais il ne résulte pas de différences significatives (P values supérieures à 0,05).

Néanmoins, on obtient une P value de 0,045 (inférieure à 0,05) lorsqu'on compare les moyennes des revenus tirés par le transfert par la même méthode de Tukey. On peut donc en déduire qu'il existe une différence hautement significative entre les revenus moyens des ménages femmes (11.336 FCFA) et ceux des ménages hommes (48.333 FCFA) en ce qui concerne le transfert. Les ménages hommes obtiennent plus de revenus que les ménages femmes malgré que les différences des moyennes de revenus ne soient significatives que pour la vente des produits agricoles et le transfert.

En déterminant les revenus journaliers des ménages hommes et femmes, on trouve que le revenu total des ménages hommes permet aux hommes de gagner 565 FCFA par jour soit un peu moins d'un euro par jour. Tandis que le revenu moyen journalier des ménages femmes n'est que de 272 FCFA par jour, soit moins d'un demi-euro par jour. En effet, si on se base sur le critère de la Banque mondiale, les pauvres sont ceux qui vivent d'un dollar (moins d'un euro) par jour. Puis, lorsqu'on considère que le revenu total est annuel, sensé soutenir les dépenses des ménages pendant une année, on peut affirmer que tous ces ménages interrogés sont des pauvres. Mais les CMF sont plus pauvres et rentrent dans la catégorie des très pauvres.

Au Niger, le fait d'être né femme surtout en milieu rural, suppose qu'on est déjà vulnérable à la pauvreté parce qu'on n'a pas accès à certaines ressources qui permettent d'améliorer son bien-être. C'est pour cela qu'une étude du CILSS a démontré que la pauvreté est principalement rurale et féminine au Niger. En effet, 9 pauvres sur 10 vivent en milieu rural et 3 pauvres sur 4 sont des femmes (CILSS, CSAO, 2008).

Malgré la diversité des activités rurales informelles qu'elles entreprennent, les femmes chefs de ménage n'arrivent pas à obtenir un revenu conséquent leur permettant d'avoir une assise financière pour garantir les conditions d'existence des membres de la famille. Elles s'adonnent donc à une multitude de tâches sans sécurité alimentaire, foncière et aucune sécurité sociale comme le confirment S. CHARLIER et C. NUOZZI en disant que « Les femmes rurales réalisent différents types de tâches, souvent informelles, à travers l'agriculture, l'élevage, la transformation et la commercialisation de produits ou encore l'appui au conjoint dans le champ. Elles réalisent aussi un travail invisible à travers des activités reproductives et de soins, notamment au sein du ménage. Par ailleurs, elles ne bénéficient généralement d'aucune sécurité sociale » (S. CHARLIER et C. NUOZZI<sup>58</sup>, 2014b).

---

<sup>58</sup> S. CHARLIER et C. NUOZZI, 2014b, p.9.

## 6.6 Les dépenses et sources de dépenses par sexe

### 6.6.1 Dépenses exceptionnelles du ménage au cours des 12 derniers mois

Les dépenses exceptionnelles du ménage lors d'événements au cours des 12 derniers mois dans cette zone d'étude sont liées aux cérémonies (mariage, baptême, fêtes religieuses), aux soins de santé des membres du ménage, à l'alimentation des invités, aux boissons des invités et à l'habillement et aux chaussures des membres du ménage. Le montant de chaque poste budgétaire est ressorti dans le tableau 43.

Tableau 43 : Dépenses non alimentaires des ménages par sexe

Types de Dépenses	Sexe du chef de ménage	Moyenne Dépenses (FCFA)	Coefficient de variation	P-value	Décision
Cérémonies	Masculin	98 345	204,63	0,014	S
	Féminin	19 256	182,30		
Soins de santé	Masculin	17 448	149,46	0,750	NS
	Féminin	15 639	168,32		
Habillements et chaussures	Masculin	39 131	139,32	0,001	HS
	Féminin	13 552	153,59		
Alimentation et boisson	Masculin	26 907	157,85	0,006	S
	Féminin	2 935	306,73		
Total	Masculin	181 831	138,13	0,001	HS
	Féminin	51 382	104,21		

Source : Enquête terrain 2012

HS : Hautement significative, NS : Non significative, S : Significative

Il ressort du tableau 43 les totaux des dépenses non alimentaires par sexe constituées des dépenses rétrospectives affectées aux cérémonies, aux soins et à la santé, à l'habillement et les dépenses exceptionnelles pour l'alimentation et les boissons des invités durant les douze derniers mois du passage de l'enquête. Les CMH dépensent en moyenne 181.831 FCFA contre 51.382 FCFA de dépenses moyennes pour les CMF. Ce qui représente presque 3,5 fois les dépenses des CMH. Aussi, Les CMF et les CMH dépensent plus dans les cérémonies que dans les autres postes de dépenses. Les CMF dépensent en moyenne très peu dans l'alimentation et boisson des invités (2.935 FCFA) par rapport aux CMH (26.907 FCFA). Les CMF dépensent en moyenne un peu plus (17.448 FCFA) que les CMH (15.639 FCFA) dans les soins et santé du ménage.

La comparaison des moyennes des dépenses par la méthode de Tukey permet de mettre en évidence que les différences de moyennes des dépenses des douze derniers mois pour les cérémonies, l'alimentation et boisson, puis l'habillement et chaussures sont respectivement significatives, hautement significatives, et significatives entre les deux groupes selon le sexe. Le groupe des CMH dépense plus que les CMF. Lorsqu'on observe les dépenses liées aux soins de santé, les différences de moyennes des dépenses ne sont pas significatives. Cela prouve que les hommes ne dépensent pas autant que les chefs de ménage femmes dans les soins de santé des membres du ménage. Les chefs de ménage femmes sont aussi très actifs et solidaires pour l'amélioration des conditions sanitaires et d'accueil des membres de la famille.

La figure 27 ci-après reprend les dépenses non alimentaires des ménages selon le sexe. Ces dépenses sont occasionnées par les cérémonies, les soins et santé, l’habillement et l’alimentation et boisson des invités lors des visites ou fêtes religieuses.

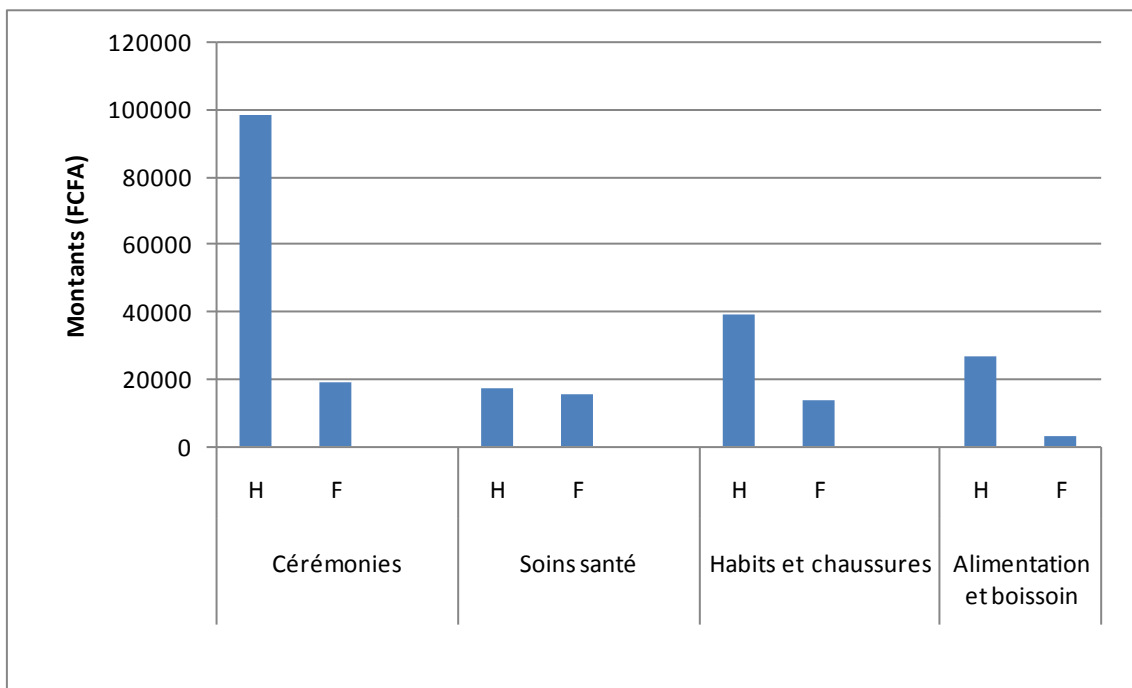


Figure 27 : Dépenses moyennes non alimentaires des ménages par sexe

Légende : Alim : Alimentation

Source : Enquête terrain 2012

Le plus gros poste de dépense du budget des ménages est le financement des cérémonies (98.345 FCFA) chez les CMH et CMF (19.256 FCFA). Les CMF dépensent très peu par rapport aux CMH au niveau de tous les postes de dépenses qui ne dépassent guère 20.000 FCFA en moyenne par poste. Le plus petit poste de dépenses des CMH se situe dans les soins de santé avec une moyenne de 17.448 FCFA contre 2.935 FCFA de dépense dans l’alimentation et boisson des invités chez les CMF.

Malgré tout, ces dépenses moyennes annuelles des CMF ne représentent que 1/5 des dépenses des CMH. Ensuite, les CMF ne dépensent pas dans les boissons des invités par manque de moyens. Après les cérémonies, les CMF investissent beaucoup dans les soins et santé, puis dans l’habillement.

Ces résultats confirment ce que souligne le rapport sur le progrès des femmes d’ONU-femmes qui dit que « la loi, la tradition ou la religion désigne l’homme comme le chef de famille et lui attribue le pouvoir de décision sur l’ensemble des biens et décisions concernant le ménage. Non seulement l’homme dispose le plus souvent de la décision sur l’utilisation des ressources, mais il ne les utilise pas de la même manière : des études ont mis en évidence des différences, selon que c’est l’homme ou la femme qui dispose des ressources : contrairement à l’homme, la femme consacre la plus grande part de ses ressources à la santé des enfants et à une meilleure nutrition » (UNIFEM, rapport sur le progrès des femmes, 2000 cité par C. MARTY, 2002).

### 6.6.2 Dépenses alimentaires des ménages par saison

Les dépenses alimentaires constituent les dépenses les plus importantes des ménages. Par manque de production suffisante ces dernières années, les ménages investissent plus de 90% de leur budget dans l'achat de produits alimentaires (céréales), selon les résultats de nos entretiens en *focus groups*.

La figure 28 donne un état des lieux des dépenses alimentaires par ménage et par sexe en fonction des saisons. L'année est subdivisée en trois principales saisons, à savoir : la saison pluvieuse d'une durée variable et relative de 3 à 4 mois (juin-septembre), c'est la période de campagne agricole hivernale ; la saison froide 3 à 4 mois aussi (novembre-février), c'est la période de campagne agricole maraîchère ; et la saison sèche chaude de 3 à 4 mois (mars-juin), c'est la période de soudure et de la préparation des champs pour l'hivernage.

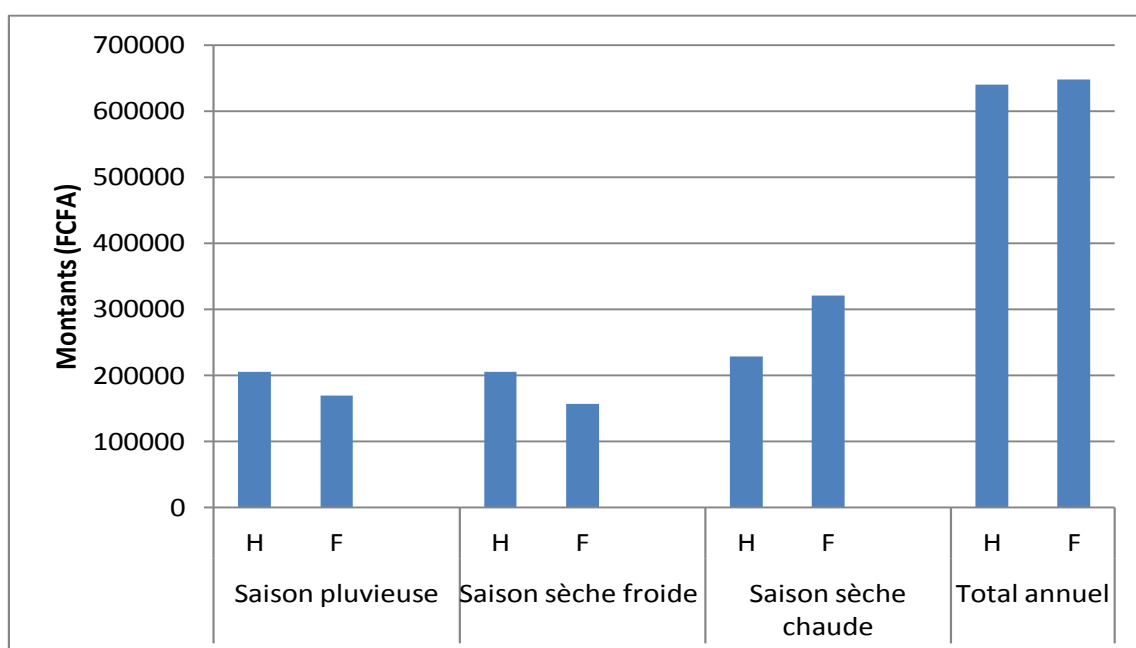


Figure 28 : Dépenses alimentaires moyennes par ménage et par sexe  
Source : Enquête terrain 2012

Les CMF dépensent relativement un peu plus que les CMH en saison sèche chaude. Cela s'explique du fait que les hommes s'absentent durant cette période à cause de la migration et l'exode.

Les femmes ne pratiquent pas l'exode et reçoivent peu de revenus issus des transferts. Elles restent sur place dans les villages pour développer les activités génératrices de revenus (le petit commerce et l'artisanat). En partant en exode, le CMH laisse au ménage une quantité de vivres et une somme pour la durée de son séjour. S'il gagne de l'argent, il fait des transferts. Le cas échéant la femme doit se débrouiller pour assurer le quotidien, le temps que le chef réagisse ou revienne au village. Cela met les femmes mariées aux exodants dans des situations difficiles. Il arrive qu'elles vendent des poules ou des chèvres pour supporter le ménage en l'absence du chef de ménage ou bien contractent des crédits informels.



En faisant la comparaison des moyennes des dépenses par saison entre les groupes des ménages hommes et femmes, nous avons obtenu que ces moyennes des dépenses ne sont pas significativement différentes. En général les CMF dépensent un peu plus que les hommes du fait qu'elles restent tout le long de l'année sur place au village.

Cela pourrait s'expliquer par le fait que cette saison coïncide avec la période de soudure pendant l'épuisement du stock alimentaire qui ne dépasse guère les quatre premiers mois suivant la campagne agricole de la saison pluvieuse.

Les dépenses alimentaires les plus fortes sont observées chez les CMF avec une moyenne de 321.374 FCFA dépassant la moyenne saisonnière des dépenses. Malgré qu'elles possèdent moins de revenus tirés de l'exploitation agricole, les CMF dépensent plus que les CMH qui ont plus de terres, de cheptel et de revenus. Les femmes rurales développent des stratégies de mobilisation des fonds pour faire face aux besoins de leur ménage.

On peut affirmer que les CMF ont plus tendance à diversifier les activités génératrices de revenus.

## 6.7 Durées du stock alimentaire : cas de la principale céréale

On remarque que la plupart des ménages n'arrivent pas à couvrir l'année avec leur stock de mil qui est la principale culture. Les ménages ont beaucoup recours à l'achat de vivres en période de soudure afin de surmonter le déficit alimentaire.

Le tableau 44 ci-après montre la durée du stock du mil, mensuellement en fonction du sexe des chefs de ménage. Ainsi, un tiers des ménages n'arrivent pas à s'alimenter de sa production de mil pendant la durée du premier mois post-récolte.

Tableau 44 : Durée du stock du mil

Sexe		Durée du stock du mil par mois									Total
		« -d'1 »	1	2	3	4	5	6	8	9	
Masculin	N	5	13	5	8	7	1	1	1	1	42
	%	12	31	12	19	16,60	2,40	2,40	2,40	2,40	100%
Féminin	N	20	9	8	5	0	0	0	0	0	42
	%	48	21,40	19	12	0	0	0	0	0	100%
Total	N	25	22	13	13	7	1	1	1	1	84
	%	30	26,20	15,50	15,50	8,30	1,20	1,20	1,20	1,20	100%

Source : Enquête terrain 2012

Les résultats du tableau 44 montrent que 12% des CMH et 48% des CMF épuisent leur principal stock alimentaire en moins d'un mois après la récolte. Ainsi 30% des ménages de l'échantillon ont une couverture alimentaire inférieure à un mois sur la base de leur stock de mil. La durée du stock de mil des ménages dirigés par les femmes ne dépasse guère les trois premiers mois qui suivent la récolte. Aucun ménage féminin n'atteint 4 mois de durée du stock de mil ; par contre d'autres ménages masculins (2,40%) arrivent au 9<sup>ème</sup> mois avec leur stock de mil. Cela montre une fois de plus la situation précaire et de vulnérabilité à l'insécurité alimentaire dans laquelle se trouvent les CMF.

## 6.8 Les moyens de déplacement utilisés par les ménages

Les moyens de déplacement utilisés par les ménages dans cette région d'étude pour se rendre au champ sont l'âne, le cheval, le dromadaire, la charrette asine ou bovine, l'engin à deux roues et le déplacement à « pied ».

Le tableau 45 donne aussi la situation de moyens de déplacement utilisés par les chefs de ménage par sexe.

Tableau 45 : Moyens de déplacement des ménages par sexe

Sexe		Moyens de déplacement								Total
		Pas de réponse	Pied	Pied et dos d'âne	Pied, âne, charrette	Dos d'âne	Dos d'âne charrette	Charrette	Engin à 2 roues	
M	N	0	27	3	1	8	0	2	1	42
	%	0	64,20	7,20	2,40	19	0	4,80	2,40	100
F	N	2	32	5	1	1	1	0	0	42
	%	4,80	76	12	2,40	2,40	2,40	0	0	100
Total	N	2	59	8	2	9	1	2	1	84
	%	2,40	70,20	9,50	2,40	10,70	1,20	2,40	1,20	100

Source : Enquête terrain 2012

M= Masculin, F= Féminin

Le moyen de déplacement le plus utilisé par les ménages échantillons est la marche (70%). Il est suivi de celui à dos d'âne (10,70%) et de la combinaison de la marche et dos d'âne (9,50%). Les ménages féminins (76%) utilisent plus la marche que les ménages masculins (64,20) pour se rendre au champ. Les ménages masculins (19%) utilisent le dos d'âne comme moyen de déplacement pour se rendre au champ plus que les ménages féminins (2,40%). Ces ménages féminins disposent de moins de cheptel asin (4 UBT contre 12,50 UBT pour les ménages masculins). Les ménages féminins ne possèdent pas des charrettes et d'engins à deux roues pour se rendre aux champs.

La marche réduit la rentabilité dans le travail à accomplir aux champs par l'effet de fatigue surtout lorsqu'on se rend dans un champ lointain.

## 6.9 La cuisine et la fréquence des repas au sein des ménages

La « cuisine » correspond au groupe de consommation : un ou plusieurs repas quotidiens sont préparés pour l'ensemble du groupe (un ou plusieurs ménages) à partir des greniers collectifs. Elle constitue l'unité de consommation. C'est l'une des unités<sup>59</sup> qui caractérisent l'organisation familiale en milieu rural africain, unités qui ne se superposent que partiellement (AMIRA et G. ANCEY, 1975 cité par I. DROY, 2012).

Les repas sont pris normalement trois fois par jour : le matin, à midi et le soir. Il est à base de céréales (mil, sorgho), il est très souvent pris la journée, au petit déjeuner et au déjeuner, sous forme liquide (la boule ou Foura en Hausa). Le soir, à l'heure du dîner, le repas est préparé sous la forme d'une pâte de mil ou de sorgho accompagnée d'une sauce. Cette dernière se compose d'eau, d'huile, de soumbala, de sel, d'arômes salés, d'épices, de poudre de tomate sèche, d'oignons frais ou séchés et de poudre de feuilles vertes de plantes telles que l'oseille,

<sup>59</sup> Unité de production, unité de résidence, unité de consommation.

*Hibiscus sabdariffa* (Souré en Hausa), de baobab, *Adansonia digitata*, de *Corchorus tridens* ou *Corchorus olitorius* (Malohiya en Hausa), *Ceratotherca sesamoïdes* (Yôdo en Hausa), *Cassia obtusifolia* (Tafasa en Hausa). Ce repas à base de céréales est couramment pris tout au long de l'année sauf quand les céréales deviennent indisponibles.

A titre stratégique, un repas à base de niébé est pris pendant la récolte des céréales et aussi pendant la période de soudure lorsque les greniers des céréales s'épuisent. La récolte du niébé est précoce par rapport aux céréales. C'est pourquoi les ménages commencent les repas du niébé temporairement avant la récolte des céréales. Le plus souvent, la majorité de la production (2/3) du niébé est vendue en cas de bonne récolte. Les ménages conservent un tiers de la production du niébé pour la consommation post-récolte et aussi pour la période de soudure après l'épuisement du stock des céréales. Les repas de cérémonie sont faits à base de maïs ou de riz accompagné de la sauce de tomate sèche et du fruit (sec ou humide) du gombo *Hibiscus esculentus* (Koubéwa en Hausa).

Le repas est rarement accompagné de viande, sauf à l'occasion des repas de fête ou bien suite à un abattage imprévu d'un animal malade en voie de devenir cadavre. Pendant la période de soudure, en pleine campagne agricole, les ménages utilisent beaucoup de plantes et feuilles vertes pour se nourrir. Ces feuilles sont bouillies et mélangées aux farines de manioc et à la farine de tourteau d'arachide épicé. Parmi les plantes dont les feuilles sont consommées en guise de repas du soir, on trouve *Cassia obtusifolia* (Tafasa en Hausa), *Gynandropsis gynandra* (Gasaya en Hausa), *Amaranthus graecizans* (Lênjê en Hausa).

Le tableau 46 donne la fréquence des repas pour tout le ménage selon les chefs de ménage par sexe.

Tableau 46 : Nombre de repas au sein des ménages

Sexe Chef du Ménage	Fréquence de repas				
	0 repas	1 repas	2 repas	3 repas	Total
Masculin	0	20	18	4	42
%	0	48	43	9	100
Féminin	2	32	8	0	42
%	5	76	19	0	100
Total	2	52	26	4	84
%	2	62	31	5	100

Source : Enquête terrain 2012

La lecture du tableau 46 permet de constater que sur l'ensemble des ménages interrogés 62% se contentent d'un repas par jour dont 76% des ménages féminins et 48% des ménages masculins. On remarque que 31% des ménages mangent deux fois par jour dont 43% des ménages masculins et 19% des ménages féminins. Seuls 5% des ménages arrivent à garantir les trois repas journaliers. Ces ménages sont tous dirigés par des hommes, ils représentent 9,5% des ménages masculins.

Il existe une catégorie de chefs de ménage qui ne préparent<sup>60</sup> pas du tout durant la journée. Cette catégorie représente 2% des ménages échantillon et elle est constituée uniquement de ménages dirigés par des femmes (5%). Ces ménages mangent alors chez les autres moyennant

<sup>60</sup> Certes le repas préparé est différent d'un repas pris mais lorsque le chef de ménage déclare qu'il n'a pas préparé, on suppose qu'il n'a pas pris le repas. Les autres membres peuvent prendre le repas ailleurs chez les parents. Les enfants sont souvent stratégiquement envoyés chez les voisins et les jeunes visitent leurs amis pour voir s'il y a possibilité de profiter d'un repas.

un service journalier, il s'agit alors d'un travail rémunéré en nature : piler du mil, balayage ou nettoyage de la cour, lessive ou corvée du bois ou employer les enfants pour un ramassage de paille ou une demi-journée de travaux champêtre ou de confection des zaïs.

On remarque que c'est parmi les CMF qu'on a la catégorie de ceux qui n'arrivent pas à se préparer le repas journalier et aussi qui ne parviennent pas à garantir les trois repas du jour. Cela confirme la précarité et la pauvreté des ménages femmes dans ces zones. Elles possèdent aussi des revenus insuffisants pour couvrir les trois repas quotidiens surtout en période de soudure pendant la saison pluvieuse.

Cette analyse peut être appuyée par ces propos de I. DROY (2012) qui démontrent que le travail des femmes en milieu rural est sous rémunéré car « du fait d'un niveau de formation inférieur à celui des hommes et des difficultés d'accès au crédit, à la terre ou à d'autres formes de capital, les nombreuses activités économiques des femmes sont souvent moins bien rémunérées que celles des hommes ; en outre, une partie du travail des femmes relève des activités économiques non marchandes (collecte de l'eau ou du bois), effectué dans des conditions pénibles et peu valorisantes. De ce fait, mieux connaître ces activités et les contraintes qui y sont associées permet de mieux adapter les actions de développement » (I. DROY, 2012).

## CHAPITRE 7 : CONCLUSIONS GÉNÉRALES ET SYNTHÈSE DES DISCUSSIONS

Ce chapitre traite des conclusions générales et de la synthèse des discussions de résultats analysés dans les précédents chapitres 2, 4, 5 et 6. Il présente l'analyse et la discussion générale des indicateurs par rapport aux résultats assignés à cette étude. Aussi, cette synthèse permettra de vérifier si les hypothèses de cette recherche sont confirmées ou infirmées par les analyses.

La présente recherche s'est principalement penchée sur l'analyse de l'impact de la dynamique foncière dans la lutte contre l'insécurité foncière et alimentaire, la pauvreté et la difficulté d'accès aux ressources naturelles des ménages surtout féminins dans cette zone d'étude. Dans le cadre de cette analyse les politiques de développement agricoles et foncières au Niger et plus précisément de la région d'étude ont été étudiées, ainsi que les programmes de récupération des terres existants. Cette étude a essayé d'apprécier et d'analyser l'impact de la dynamique foncière induite par la récupération des terres dégradées dans cette région d'étude. L'hypothèse principale formulée est la suivante : « la dynamique foncière induite par la récupération des terres dégradées a permis d'apporter des réponses aux problèmes chroniques d'insécurité foncière de cette zone d'étude ». Elle a été éclatée en quatre autres hypothèses spécifiques émises.

Pour atteindre les résultats et vérifier les hypothèses de recherche, des enquêtes ont été menées au niveau national, régional et des ménages afin de récolter les données primaires et secondaires.

Au niveau national et régional, nous avons identifié les politiques de développement et les interventions des programmes ayant conduit à la création d'une dynamique foncière à travers les actions antiérosives au niveau de la région d'étude. Pour cela, des documents et rapports des politiques de développement agricole et foncières ont été utilisés. Les sources des informations ont été récoltées auprès des ministères en charge du développement rural, de l'Institut des Statistiques du Niger, des bibliothèques universitaires et des archives des projets de développement rural qu'a connus la région de Tahoua.

Au niveau régional, nous avons pu mettre en évidence les contraintes et potentialités des ressources naturelles de la région de Tahoua à travers des rapports et études antérieurs, des investigations sur le terrain dans la région auprès des services techniques en charge du développement rural et communautaire et les focus groups organisés lors des enquêtes. Il a été question d'analyser l'ensemble des données qualitatives sur base des théories développées dans le second chapitre du cadre conceptuel en Afrique, au Niger et dans la région de Tahoua. Ces données qualitatives ont servi à analyser, discuter et interpréter les résultats obtenus à partir des données quantitatives. Ensuite, les analyses ont permis de mieux cerner la question foncière et d'appréhender l'impact de la dynamique foncière dans la lutte contre l'insécurité alimentaire et la pauvreté des ménages dans la région de Tahoua.

Au niveau ménage, des données primaires ont été collectées auprès des chefs de ménage échantillons de la région de Tahoua. Cette collecte des données primaires s'est faite sur base de quatre enquêtes réalisées et en trois phases (enquête exploratoire et d'information, *focus groups*, enquête diagnostic sur 420 ménages, puis une enquête complémentaire sur 84 ménages dont 42 femmes). Les questionnaires ont été administrés aux chefs de ménage.

## 7.1 La première enquête diagnostic

Au terme de cette recherche, les résultats principaux se présentent comme suit :

L'identification des politiques de développement agricoles et foncières depuis les années de l'indépendance à nos jours a permis de se rendre compte qu'une dynamique foncière a été créée par la population à travers les programmes d'actions antiérosives au niveau de la région de Tahoua. De ce fait, il y a eu un impact positif de la dynamique foncière sur la sécurité alimentaire des populations bénéficiaires et l'augmentation des ressources naturelles par le reboisement et les actions de récupération des terres selon le rapport d'évaluation finale 2007 du PSN-FIDA. Ainsi, la croissance démographique accélérée de 3,9% au niveau national et de 4,6% en 2012 dans cette région d'étude, combinée aux effets néfastes des sécheresses fréquemment cycliques et des crises alimentaires (1973, 1984, 1994, 2005, 2010) ont rendu difficile une appréciation globale de l'impact des interventions des programmes. Néanmoins, l'extension des aménagements en CES/DRS a eu des impacts positifs sur les disponibilités foncières et la protection des exploitations face à la dégradation, surtout pendant la période des projets. Par exemple, sur les terres récupérées on passe d'une production de zéro à un rendement important. Ainsi, les résultats obtenus dans le cadre du PSN I ont montré qu'entre 1990 et 1996 des rendements de 497 kg de mil à l'hectare ont été obtenus pour les tassas avec un apport de fumier, contre seulement 130 kg dans les champs voisins non aménagés (FIDA, 2007). Dans bien des cas, chaque fois qu'on récupère des terres incultes, on part d'un rendement nul, pour, grâce aux tassas, atteindre 200 à 300 kg à l'hectare (FIDA, 2007). Cela accroît les disponibilités céréalières des ménages. Pour pallier la contrainte alimentaire, le PSNII a mis en chantier un programme de pratique des cultures de contre-saison. Une pratique qui est de nos jours appropriée par les femmes. Les denrées ainsi produites constituent un supplément dans la couverture des besoins alimentaires des ménages. Certaines de ces productions maraîchères interviennent directement dans l'alimentation, d'autres sont vendues pour satisfaire des besoins (achat d'aliment, de volaille, de tenues vestimentaires,...).

Certes, il y avait eu des politiques foncières spécifiques pour les femmes, mais les récentes politiques ont tenu compte de la place du genre en introduisant les femmes dans les commissions foncières. Cependant, les femmes sont restées sous-représentées et aussi à des postes moins stratégiques. Dans le cadre de l'initiative « trois N » (les Nigériens nourrissent les Nigériens) et du Programme National de l'Investissement de l'Agriculture du Niger, le genre est pris en compte avec une politique d'accès des femmes aux terres par un usufruit temporaire. Les femmes sont organisées en groupements de producteurs de cultures maraîchères et reçoivent des appuis en formation et en intrants pour exploiter les champs de leurs maris ou des terres communautaires qui leur servent de site maraîcher pendant la saison sèche où elles font des cultures de contre-saison. Ces sites sont choisis d'un accord commun avec les hommes et avec la condition d'être situés à proximité d'une source d'eau ou de posséder l'autorisation de créer la source d'eau par convention. Ces politiques foncières ne permettent pas aux femmes d'être propriétaires, mais leur donnent un droit d'usage temporaire afin qu'elles parviennent à produire et lutter contre la pauvreté et l'insécurité foncière et alimentaire. Ces politiques offrent ainsi une alternative provisoire d'accès aux ressources naturelles. Ces initiatives et l'intégration du genre dans les politiques foncières pourront contribuer à une bonne gouvernance des ressources naturelles.

La région de Tahoua a connu plusieurs techniques de récupération de terres sous le contrôle de différents programmes de lutte antiérosive. Cependant, R.M. ROCHETTE met en évidence l'efficacité et l'adaptation de deux techniques dans l'application sur le terrain, ces techniques étaient aussi les moins coûteuses. C'est pour cela qu'il affirme que deux techniques

ponctuelles permettent la récupération par le seul travail manuel. Ces techniques sont les zaïs et les demi-lunes qui sont à la portée des paysans des deux sexes. Elles ont aussi permis de répondre à la question de savoir comment produire avec une pluie insuffisante ? En plus de leur rôle d'accroissement des terres exploitables par les agro-pasteurs, elles permettent une irrigation complémentaire aux cultures dans un contexte d'insuffisance des pluies en zone pastorale et agro-pastorale. Elles doublent ou triplent la quantité d'eau de pluie reçue par la surface cultivée. Sur le plan technique, elles permettent d'obtenir une production de culture pluviale dans les régions insuffisamment arrosées comme dans notre région d'étude. Sur le plan social, elles luttent contre l'exode (alternative à l'exode rural) et la mendicité comme c'était le cas à la sortie de la sécheresse de 1973 à Ourihamiza (R. M. ROCHETTE, 1989). Bien qu'après le départ des projets, ces résultats sont fortement réduits par manque de moyens matériels et l'insuffisance des pluies, l'appropriation des techniques par ces populations reste un point positif.

En effet, les femmes qui étaient les plus motivées et impliquées dans ces récupérations de terres pour obtenir un droit d'usage des lopins des terres se sont retrouvées dépossédées de ces lopins de terres après deux décennies. Et cela malgré les conventions et les principes des projets de développement de permettre aux femmes l'accès aux ressources foncières et d'améliorer la sécurité alimentaire des populations à travers l'aménagement de ces terres de forêts dégradées. Elles ont joué un rôle très important par leur présence régulière et leur participation effective dans l'assainissement des terres dégradées. Elles avaient fondé l'espoir de devenir des propriétaires des terres qu'elles avaient reconquises. Mais, malheureusement, certaines ont été déçues. Elles ont été expropriées par les propriétaires initiaux des terres récupérées, d'autres étaient contraintes de revendre sous la pression des hommes nantis. L'enjeu foncier, la valeur agronomique et socio-économique de ces terres assainies ont poussé les femmes à perdre leurs lopins de terre difficilement acquis. De nos jours, le terrain non récupéré est vendu selon sa superficie à de 100.000 FCFA à 150.000 FCFA dans d'autres contrées de la région de Tahoua. L'exemple du village de Laba dans le département de Kéita sur la dépossession des terres et la vente sous pression des terres des femmes acquises suite aux récupérations des terres a été souligné par une étude de B. YAMBA et al. (2005). Aussi, lors des programmes de récupération des terres, le système de « food for work » qui appuyait les activités, a motivé des milliers de femmes qui étaient fortement impliquées, il a accentué leur plus grande responsabilisation dans la gestion des ménages (autrement dit une déresponsabilisation des hommes). Avec l'arrêt des projets de récupération, elles se trouvent aujourd'hui dans une situation d'insécurité foncière et alimentaire à laquelle elles répondent par la vente d'une partie de leurs terres (B. YAMBA et al., 2005).

Après plusieurs tentatives des politiques foncières, excluant les producteurs ruraux, le Niger est parvenu à travers le code rural à disposer d'un outil novateur qui prend en compte les préoccupations des producteurs dans la gouvernance et la sécurisation des ressources naturelles de l'ensemble du monde rural. C'est pourquoi JAMART a dit que « Pour ces raisons de réussite et d'efficacité du code rural du Niger, il semblait pertinent d'étudier et de documenter cette expérience originale de gouvernance du foncier et des ressources naturelles en Afrique de l'Ouest » (C. JAMART, 2010). Le code stipule que « La propriété du sol s'acquiert par la coutume ou par les moyens du droit écrit » selon l'article 8 de l'ordonnance N°93-015 du 02 mars 1993 fixant les principes d'orientation du code rural (SPCR, 2013).

Les politiques foncières ont évolué au Niger jusqu'à l'aboutissement du code rural, qui est un dispositif institutionnel et juridique, aussi un outil consensuel, fédérateur des usagers du secteur rural. Ce code s'intéresse aux enjeux des acteurs du secteur rural repris sous forme de

textes réglementaires pour une utilisation rationnelle et équitable des ressources naturelles. L'application effective de ce code aurait dû permettre un succès dans la sécurisation foncière et la protection du monde rural des conflits liés au foncier et aux ressources naturelles. Les premières politiques, trop techniques, ont été vouées à l'échec du fait de ne pas avoir intégré les producteurs. C'est à la suite d'une série de réflexions sur le développement rural, que les paysans ont commencé à être impliqués dans les décisions concernant le développement du milieu agricole. L'Etat a ensuite fait de la question foncière en général, et de la récupération des terres dégradées et la restauration de l'environnement, en particulier, le fer de lance du développement des régions comme celle de Tahoua.

La présente étude a donc permis d'identifier les politiques foncières et les différents programmes qui ont concerné jusque-là cette zone d'étude. Elle a conduit aussi à mettre en exergue les contraintes et les potentialités dont dispose la région. Ainsi, les efforts de reboisement sont en baisse entre 2002 et 2009 dans la région de Tahoua par rapport à l'année 2001 qui a connu la campagne de reboisement la plus importante sur les dix ans avec 10.750 hectares de superficies reboisées. Il faut souligner que ces types d'activités sont menés par les programmes de récupération des terres et les ONGs. On constate une reprise de ces efforts en 2010 avec une superficie reboisée de plus de 7.000 ha (INS, 2010, PDES, 2012).

Les superficies des terres récupérées par habitant diminuent, les superficies des terres cultivées par habitant ne cessent de croître. Cela reste la preuve d'une forte demande des terres de culture dans un contexte de faible croissance des superficies des terres récupérées pour les activités agricoles (INS, 2010, 2013).

Aussi, le mode d'accès dominant aux terres de culture de la région qui est l'héritage selon le droit islamique coutumier contribue à l'amenuisement et à la réduction des superficies récupérées. Plusieurs ayants droit se fient à cet héritage, puis ne fournissent pas d'effort pour aussi récupérer des terres dégradées avant la succession. Cela accentue l'effet de la pression démographique sur les terres de cultures. Selon une étude menée dans la région de Tahoua en juin 2005, les terres cultivées en 2003 étaient estimées à 1.972.268 ha sur un potentiel cultivable de 2.835.223 ha. En considérant les données de l'INS 2010, les superficies emblavées par le mil, le sorgho, le maïs, le niébé et l'arachide sont évaluées à 2.969.192 ha en 2010 dans la région de Tahoua. Par conséquent, les superficies cultivées ne font qu'augmenter et dépassent les superficies cultivables estimées en 2003. Depuis 2005, la même étude entrant dans le cadre de la situation de référence (Monographie des départements de la région de Tahoua) fait ressortir que les superficies cultivées du département de Madaoua et de Tahoua étaient respectivement à 1,5 fois et 1,04 fois des superficies cultivables estimées. Celles des autres départements comme Birni N'konni et Bouza et Kéita étaient aussi à plus de 95% de leur potentiel des terres cultivables (RN&CILSS, 2005). Cette situation prouve que l'enjeu et le défi sont énormes pour la recherche de terres de cultures dans l'avenir avec une croissance exponentielle de la population.

A propos de la question du genre face à la problématique foncière dans la région de Tahoua, l'étude a aussi cherché à comprendre le mécanisme d'accès des ménages femmes aux ressources foncières et leur contribution dans la lutte contre l'insécurité foncière. Le constat est encore déplorable parce que l'inégalité et la discrimination du genre persistent dans l'accès des femmes au foncier. Le droit islamique est très précis en matière d'héritage. Il fixe les conditions dans lesquelles la femme hérite de la terre selon qu'elle soit unique héritière fille à recevoir cet héritage, ou qu'elle soit « mixte » avec des frères (entre frères et sœurs). Dans ce dernier cas, le coran prévoit : « aux fils, une part équivalente à celle de deux filles ». Malgré



la détermination et l'espoir des femmes dans la récupération des terres dégradées, celles-ci ont été dépossédées, harcelées, contraintes de perdre les lopins acquis sous la pression des marchands de terres dans certaines contrées de la région de Tahoua. Au Niger, le phénomène de l'accapement des terres n'est pas principalement dû à la vente de terres à des entreprises multinationales. Ce sont plus souvent des Nigériens, des notables citadins, des politiciens ou des fonctionnaires qui achètent les terres en milieu rural. La terre devient un placement qui permet d'acquérir un certain statut social (S. CHARLIER<sup>61</sup> et al., 2014a).

L'enjeu important du foncier en milieu rural rend la terre sacrée et limite le mode de faire-valoir à l'héritage (droit permanent au même titre que l'achat) pour ceux qui disposent encore des terres et l'achat pour les nantis. Le prêt, le gage, la location (droits d'usufruit) tendent à disparaître ces derniers temps. M. BAYARD GAMATIE souligne de plus une forme d'inégalité qui stipule que « les arguments coutumiers généralement développés s'appuient sur des raisons aussi discriminatoires qu'injustifiées selon lesquelles une femme qui, grâce à l'héritage accède à la terre, porte atteinte à l'intégrité du domaine familial. Cela accélère le morcellement et contribue à augmenter le patrimoine foncier de son mari. De plus, l'acquisition par la femme de la terre lui empêcherait certainement de s'adonner efficacement aux tâches de reproduction si elle devait s'atteler à sa mise en valeur ; comme si les travaux domestiques ne devaient jamais être allégés ou que la femme n'est destinée qu'à la reproduction » (M. BAYARD GAMATIE, 2000). Au vu de ce qui précède, l'hypothèse 1 est confirmée en partie à travers les précédents résultats du chapitre 2. En effet la question de durabilité se pose du fait de la réduction de la pratique de ces techniques par les producteurs. Aussi, l'Etat et les partenaires ont réduit les efforts dans les programmes de récupération des terres. Quant aux femmes, malgré leur dévouement, certaines ont été dépossédées, contraintes à vendre les terres acquises lors de cette conquête des terres dégradées après le départ des programmes.

Les analyses des résultats du premier échantillon de 420 ménages choisis de manière raisonnée ont permis de faire une typologie des ménages dans le chapitre 4. Aussi plusieurs caractéristiques de la population de ces ménages ont été mises en évidence. Ces analyses ont aussi porté sur des comparaisons de moyennes au niveau des trois zones agro-écologiques de cette région d'étude. Il ressort de cette analyse les résultats et constats suivants :

On retient que l'échantillon se compose de 87% de CMH et 13% de CMF. La taille des ménages est importante dans cette région ; elle varie en moyenne de 8 à 10 individus selon les zones agro-écologiques. L'effectif ou le nombre moyen des chefs de ménage par zone agro-écologique dans cette région est de 7,03 en zone agro-pastorale, de 6,05 en zone pastorale et de 5,58, en zone agricole. Ainsi, la différence des moyennes est significative. Il y a une différence hautement significative entre les effectifs moyens des chefs de ménage de la zone agro-pastorale et celle de la zone agricole.

Au Niger, la taille moyenne des ménages agricoles dirigés par les hommes est de 6,6 personnes contre 3,4 personnes chez les ménages dirigés par les femmes. Cette taille moyenne varie selon les régions, ainsi elle était de 6,1 personnes dans la région de Tahoua (RGAC, 2008). Cela prouve la croissance galopante de la population de cette région d'étude qui présente une taille moyenne de 8 à 10 personnes par ménage en 2010. Cela se confirme aussi par le taux de croissance du dernier recensement de la population de 2012 qui se chiffre à 4,6% dans cette région de Tahoua. Les projections montrent que la densité moyenne atteindra 24,9 personnes au km<sup>2</sup> avec une variation de 3,1 en zone pastorale à 105,4 personnes

---

<sup>61</sup> S. CHARLIER et al., 2014a. pp.42-43.

dans le département de Bouza en zone agro-pastorale. Quant aux départements de Birni N'konni et de Madaoua situés dans la zone agricole, la densité est moins importante qu'en zone agro-pastorale, avec respectivement 97,9 et 94,3 personnes au km<sup>2</sup> (INS, 2013).

Les chefs de ménage sont relativement jeunes avec un âge moyen de 52 ans chez les ménages masculins et 48 ans chez les ménages féminins. L'âge n'est pas un critère de sélection des chefs de ménage, mais on s'est quand même intéressé pour estimer l'âge moyen des ménages qui conditionne la production agro-pastorale en milieu rural. Une part importante des chefs de ménage gère son ménage depuis un grand nombre d'années (plus de 30 années en tant que chef de ménage pour 40% de l'échantillon). Les chefs de ménage les plus anciens dans la gestion du ménage sont plus nombreux en zone agro-pastorale (56%), qu'en zone agricole (38%) et pastorale (6%). La fonction du chef de ménage est une lourde responsabilité du fait de son habilitation à prendre des décisions délicates, et ce pour toute question litigieuse ou conflictuelle concernant les biens communs et les membres du ménage. Les fils et les filles du chef de ménage sont les plus représentés au sein du ménage (56,69%). Cette proportion est suivie de celle des époux et épouses avec 13,56%.

L'exode rural saisonnier et régional touche beaucoup de chefs de ménage, dont seuls 2% travaillent à temps plein sur l'exploitation agricole. Plus de la moitié accordent moins de 6 mois aux activités agricoles par an.

La majorité des chefs de ménage (51%) et des membres du ménage (53%) sont analphabètes. Un taux aussi élevé des non-instruits pèse sur les actions de développement de la région. Presque la moitié des chefs de ménage savent lire et écrire grâce à une forte fréquentation de l'école coranique.

Cela est un grand atout pour la communauté d'autant plus que l'éducation est l'un des facteurs de développement socio-économique d'une région. La situation est presque la même au niveau de la population des ménages investigués qui comporte aussi quant à elle 52% d'analphabètes et 48% d'instruits. Ces taux se rapprochent de ceux des chefs de ménage. En effet, soulignons que le taux de réussite des alphabétisés était de 47,3%, le taux brut de scolarisation était de 70,42% et le taux de scolarisation au 2<sup>ème</sup> cycle était de 1,59% pour la population globale de la région en 2009-2010 (INS, 2013). Ces données montrent la non-effectivité du niveau d'éducation dans cette région de Tahoua.

Ces ménages souffrent d'une insuffisance de couverture en eau potable parce que seuls 23% ont accès aux bornes fontaines. La couverture sanitaire semble aussi insuffisante. Nos résultats montrent que seuls 62% des ménages ont accès au centre de santé. En 2010, le taux de couverture sanitaire de la région de Tahoua était de 44,4% sans les cases de santé contre 73,9% avec les cases de santé (INS, 2013).

Un logement décent n'est garanti que pour seulement 32% de la population. L'accès à un logement décent garantit le bien-être, l'hygiène et la santé dont ont besoin les ménages en milieu rural en vue d'atténuer les risques d'exposition aux intempéries et aux maladies. Il ressort des résultats que les différents types d'habitation des ménages rencontrés dans la région de Tahoua sont essentiellement des cases en banco (82%), des cases paillottes (10%) et des cases semi-paillottes (7,8%). Les constructions en ciment restent marginales (0,2% seulement). L'habitat des ménages est constitué des différentes cases dont le nombre peut varier, et la matière avec laquelle est construit le logement peut varier également. Les chefs de ménage interrogés disposent en moyenne de 2,74 cases en banco.

Le taux d'actifs agricoles au sein de la population étudiée est de 68%. Le taux d'actifs moyen est variable par zone agro-écologique. Ceci donne une moyenne d'environ 6,4 actifs agricoles par ménage dans cette région. Ces actifs agricoles sont en moyenne de 6,5 individus par ménage en zone agricole, de 6,5 individus par ménage en zone agro-pastorale et de 5,8 individus par ménage en zone pastorale. Les moyennes des actifs agricoles par ménage de la zone agricole et de la zone agro-pastorale sont identiques. Néanmoins, elles ne varient pas trop de celle de la zone pastorale. Les actifs agricoles constituent la main-d'œuvre agricole qui est le facteur humain de production et aussi de développement agricole. Le taux d'actifs agricoles par ménage est relativement important dans cette région parcequ'il dépasse le taux des personnes en charge.

On souligne aussi une forte participation des mineurs dans la main-d'œuvre familiale et salariale. Cette dernière concerne aussi les filles et les femmes dans cette région malgré une discrimination dans la rémunération des ouvriers agricoles selon le sexe. Seuls 30% des chefs de ménage ont recours à l'engagement de cette main-d'œuvre salariale par insuffisance de moyens financiers malgré la faible rémunération. Au niveau de cette main-d'œuvre salariale les résultats ont relevé une inégalité du genre allant jusqu'à 50% dans la rémunération de la main-d'œuvre féminine pour les travaux de récupération des terres et aussi dans les opérations culturales comme le semis et le sarclage.

Ainsi, nous avons pu faire cette typologie et caractérisation des ménages de la région de Tahoua à partir des analyses des résultats discutés précédemment. Cela nous permet de bien valider l'hypothèse 2 de cette recherche.

Au niveau des systèmes de production et du foncier analysés dans le chapitre 5, les analyses ont mis en évidence que :

L'agriculture est la principale activité des chefs de ménage. Aussi, l'agriculture est pratiquée par 84% des chefs de ménage et par 37% de la population des ménages enquêtés. Elle est familiale et majoritairement extensive. Elle utilise une forte main-d'œuvre familiale. Ainsi les actifs agricoles représentent 68% de la population échantillon avec une moyenne de 6 actifs agricoles par ménage. Elle est suivie par l'agriculture-exode rural qui occupe 16% des personnes. Les inactifs/invalides ou sans profession concernent 33% des personnes des ménages interrogés.

Parmi les trois activités socioprofessionnelles dominantes, l'agriculture est plus dominante en zone agro-pastorale et occupe 62% de la population contre 32% en zone agricole et 6% en zone pastorale. L'activité formée par la combinaison agriculture-exode rural est pratiquée par 62% de la population en zone agricole contre 32% en zone agro-pastorale et 6% en zone pastorale. Certes, l'activité principale qui est l'agriculture est moins exercée dans cette zone pastorale, mais le commerce et l'artisanat préoccupent plus les populations de cette zone malgré qu'ils soient très faiblement pratiqués dans l'ensemble de la région. Aussi, l'exode rural en tant qu'activité exclusive pratiquée très faiblement par les populations est seulement exercé par les populations de la zone agro-pastorale selon nos investigations.

La disponibilité en matériel et en équipements agricoles est insuffisante, la houe et l'hilaire restant les principaux outils pour le labour.

Le mil est la principale culture céréalière de cette région ; elle est suivie du sorgho et du niébé qui est une légumineuse. La production de la culture du mil était en baisse durant les trois

dernières années (2007, 2008, 2009) qui ont précédé les enquêtes. Sur ces trois années, le rendement moyen le plus important se chiffrait à 223 kg/ha pour le mil au lieu de 450 kg/ha selon B. YAMBA et A. HASSANE (2013). Cette baisse de rendement a été confirmée par l'analyse statistique des rendements du mil de 2009 en fonction des trois zones agro-écologiques. Cette analyse prouve qu'il n'y a pas de différence significative des rendements pour les trois zones, même si les systèmes de production varient d'une zone à l'autre donnant lieu à une dénomination spécifique pour chaque zone selon l'orientation agricole. Le rendement du mil fluctue beaucoup selon les années en fonction des quantités de pluies, des ennemis des cultures ou de la conjoncture. A titre indicatif, le rendement régional du mil qui était de 501 kg/ha en 2007 est passé à 578 kg/ha en 2008 pour chuter à 370 kg/ha en 2009 et remonter à 546 kg/ha en 2010 (INS, 2013). Cela montre bien que l'année 2009 était déficitaire dans cette région et il y a eu des répercussions en 2010 avec l'avènement de la seconde crise alimentaire après celle spectaculaire de 2005 qu'a connue cette région du Niger. Par ailleurs, cette variation du rendement du mil en baisse dans cette région d'étude, entre 2008 et 2009, selon nos résultats, est confirmée par les travaux de l'INS.

Par ailleurs, la mécanisation pourrait augmenter le rendement des cultures lors d'une campagne agricole normale. Le matériel et l'équipement agricole permettront aussi d'augmenter les superficies récupérées au sein des terres dégradées. Sur les 420 ménages, 96% ne possèdent pas de charrue, 77% n'ont pas de charrettes. Aussi, 86% des ménages interrogés ne disposent pas de motopompes. Les ménages femmes possèdent seulement 2 charrettes en bon état acquises en 2000 et 2007 par achat. Elles ne disposent d'aucune charrue et motopompe. Il existe donc une inégalité d'accès aux facteurs de production entre les ménages hommes et femmes.

Les principales causes de la baisse des productions agricoles sont les facteurs naturels, tels que le climat semi-aride, les précipitations insuffisantes et inégalement réparties, les contraintes édaphiques et les facteurs conjoncturels comme les sécheresses qui sont citées par 96% des ménages et finalement, les attaques des ennemis des cultures.

Parmi les stratégies de lutte contre l'insécurité foncière et alimentaire des ménages, figure le recours à l'exode. L'argent ramené par les « exodants » sert à payer les vivres, à préparer la prochaine campagne et à acheter d'autres terres agricoles. Néanmoins, cette pratique vulnérabilise les femmes qui seront contraintes de gérer la famille. Puis, la pratique de l'exode accentue le travail des enfants mineurs qui se retrouvent parfois seuls dans les champs des parents. Le travail des enfants mineurs est un fléau à combattre afin de promouvoir une jeunesse éduquée au service du développement de la région.

Un accent particulier a été mis lors de ces analyses sur les modes d'accès et de gestion des terres afin de voir l'impact de la dynamique foncière engendrée par les récupérations des terres dans la lutte contre l'insécurité foncière des ménages de cette région à forte dégradation du potentiel productif. A propos des différentes techniques de confection des ouvrages antiérosifs, R.M. ROCHETTE affirme que pour ces techniques mécaniques de récupération des terres dégradées, l'élément nouveau à traiter est le caractère très dégradé du sol, damé, induré ou pierreux, désertifié. En effet, tous les projets qui visent la reconquête en grand des terres dégradées pratiquent la préparation motorisée des terres aménagées avec des diguettes de CES (PDRI/Kéita, Projet Productivité Tahoua, FEER, etc...) (R. M. ROCHETTE, 1989). Les terres de culture de la région de Tahoua sont majoritairement des plateaux glacifiés et érodés, entaillés par des bas-fonds et des dunes sablonneuses à faible valeur agronomique. La récupération des glacis fait aussi partie des causes de marginalisation des pasteurs vers le

nord. Ce processus a été à la source de plusieurs conflits dans le temps entre agriculteurs et éleveurs. L'essentiel des effectifs des champs se situe sur le plateau qui domine la localisation des champs avec 59% suivi des champs de bas-fond (28%) et de glacis (13%).

La plupart des champs de mil se cultivent en association avec le sorgho et le niébé. Ces champs sont dans leur majorité localisés sur les plateaux. Le nombre moyen de champs varie de 2 à 3 selon les zones agro-écologiques. C'est dans la zone agricole que les ménages possèdent 3 champs en moyenne. Les champs s'acquièrent par l'héritage, l'achat, le prêt, la location ou la combinaison de plusieurs modes de faire-valoir. Néanmoins, l'héritage reste le mode d'accès à la terre le plus important. Ainsi, 80 % des CMH et 88% des CMF déclarent avoir obtenu leur premier champ par héritage. Les différents modes d'acquisition sont gérés au Niger par trois catégories d'administration foncière à savoir : moderne, coutumière et islamique ; bien que le texte législatif (Ordonnance 93-015 du 2 mars 1993) prévoit leur intégration (S. LAWALI, 2014).

Les superficies des champs de cette région sont relativement importantes, elles varient d'une zone à l'autre avec des moyennes significativement différentes entre la zone agricole (5,58 ha) et la zone agro-pastorale (7 ha). Ces résultats montrent qu'il y a une amélioration des superficies agricoles en zone agricole et agro-pastorale d'autant plus que cette superficie moyenne par exploitant n'était que de 4,12 ha au Niger. Elle occupe près de 6% de la superficie totale du pays (RGAC, 2008). Dans cette région de Tahoua, malheureusement l'augmentation de la superficie ne saurait pas compenser l'augmentation de la population dont le taux de croît passe de 3,1% en 2001 à 4,6% en 2012 (INS, 2013).

Les CMF ont moins de terres agricoles que les CMH. Il ressort que les CMF ont en moyenne 3,44 ha contre 6,79 ha pour les CMH. On constate ainsi que les superficies des CMH sont presque le double de celles des CMF.

En effet, plusieurs études mettent en exergue la question du défi et d'enjeu qui existe dans l'accès et le contrôle équitable des ressources naturelles comme le stipule dans ce passage P. D. LAVIGNE qui dit que « le contrôle des droits d'accès à la terre et aux ressources est un enjeu de pouvoir ; définissant un cadre normatif aux rapports entre l'Etat et les populations sur la terre et les ressources, les législations foncières témoignent d'un choix politique » (P. D. LAVIGNE et al., 1998). Il importe de faire une large analyse avec plus d'ouverture sur le foncier. Ainsi, P. D. LAVIGNE et al., à travers cette définition proposent une vision large du « foncier », comme rapport entre les hommes, définissant les règles d'accès et de contrôle des terres et des ressources renouvelables. Cette définition permet d'en affirmer la dimension sociale, comme de souligner la multiplicité des facteurs qui entrent en jeu<sup>62</sup> : rapports sociaux, mais aussi facteurs économiques, juridiques, liés aux techniques d'aménagement de l'espace, et enfin de mettre en avant sa dimension politique (P. D. LAVIGNE et al., 1998).

Une analyse des superficies par classe d'âge a montré qu'un groupe de 20% de ménages détient 33% des superficies totales disponibles. Une forme d'accumulation foncière a été observée chez les ménages les plus âgés. Plus ils prennent de l'âge, plus les ménages acquièrent des terres qu'ils gardent pour les héritiers ou bien pour vendre et investir dans les soins de santé des membres du ménage. Ainsi, l'analyse a révélé que 33% des superficies sont détenues par la classe d'âge des ménages âgés de plus de 60 ans.

---

<sup>62</sup> Cf. « équation foncière » dans E. Le Bris, E. Le Roy, et P. Mathieu, 1991, l'appropriation de la terre en Afrique noire, Paris, Karthala, P.13.

L'enjeu important du foncier pour les ménages de cette région les pousse à rompre avec les pratiques anciennes telles que la cession des terres ou le prêt à un tiers éloigné de la famille. Les prêts, gages et ventes clandestins ont engendré plusieurs conflits fonciers ruraux. Ces conflits surviennent souvent pour des litiges concernant la limite des champs et aussi, entre agriculteurs et éleveurs, suite aux dégâts nocturnes des animaux et à l'occupation des aires de pâturage et des couloirs de passage des animaux. Les conflits se règlent toujours à la base par conciliation au niveau des autorités coutumières locales. Le cas échéant, le conflit est transféré et géré par les instances judiciaires (gendarmerie, tribunaux de première instance, de grande instance et de la cour de cassation).

Malgré toutes les interventions des programmes de récupération et les importants financements consentis dans cette région, il existe une catégorie de ménages vivant sur des exploitations à superficies de taille réduite et des paysans sans terre (2,38%), avec l'installation d'un marché foncier en milieu rural.

Un ménage possède en moyenne 1,6 UBT avec une différence significative de moyenne entre la zone pastorale et la zone agropastorale.

Les ménages interrogés connaissent tous les zaïs et les demi-lunes qui sont les techniques antiérosives les plus utilisées dans les exploitations. Ceci traduit la large connaissance de ces techniques qui malheureusement sont faiblement appliquées dans les exploitations agricoles des ménages, faute des moyens financiers et matériels.

Partant de l'analyse de ces résultats, nous pouvons confirmer aussi l'hypothèse 3 d'autant plus que la dynamique foncière induite par les récupérations des terres a permis d'apporter certaines réponses à l'insécurité foncière. Il y a eu une nette augmentation des surfaces cultivées qui ne se ressent pas à cause de la croissance rapide de la démographie. Certes, le phénomène des paysans sans terre émerge, la pratique des techniques antiérosives baisse, le niveau d'inégalité de contrôle des ressources augmente, les productions agricoles varient selon les années, l'équipement et les matériels agricoles sont faibles et rudimentaires, le phénomène de morcellement dû à l'héritage et la vente des terres prennent de l'ampleur ; malgré tout, cette dynamique foncière a permis aux ménages de s'approprier des techniques antiérosives leur permettant d'intensifier la production, d'augmenter les superficies cultivables et de combattre la dégradation des terres. Cependant, l'insécurité foncière et la pauvreté des ménages persistent dans cette région de Tahoua au vu des problèmes qui attendent encore des réponses. Elles entravent l'amorce d'un développement durable. C'est ainsi que Z. RHISSA souligne « L'insécurité foncière et le faible revenu du paysan empêchent toute initiative allant dans la réalisation d'investissements consistants et garants de la réussite des opérations en zones pastorale et agricole. Le flou qui entoure la question foncière s'exprime très généralement par des conflits meurtriers qui engendrent également des pertes matérielles importantes. Les conflits fonciers, notamment ceux opposant les agriculteurs aux éleveurs, sont très souvent à l'origine des tensions sociales qui peuvent perdurer d'une génération à une autre » (Z. RHISSA, 2010).

## 7.2 Enquête complémentaire pour l'étude de cas

L'analyse des résultats de la seconde enquête dans le chapitre 6, a permis d'appréhender le niveau d'accès des ménages femmes aux ressources par rapport aux ménages hommes. Cette analyse s'est concentrée sur la possession des terres et de bétail, les superficies des champs, et les modes d'acquisition et de gestion des terres. L'analyse a conduit à une étude comparative des deux groupes de ménages. L'économie des ménages a aussi fait l'objet d'une analyse à travers les revenus et les dépenses ainsi que leurs sources au niveau des ménages selon le sexe.

Il ressort de ces analyses que :

Les chefs de ménage qui ne possèdent pas de terre sont essentiellement des ménages féminins, ils représentent 2,40% de l'échantillon et 4,80% des CMF. Ainsi, certains CMF ne possèdent pas de terres agricoles (5%). Aussi, ils disposent relativement de faibles superficies (2 ha) qui représentent le tiers des superficies détenues par les CMH. La gestion des terres se fait dans la plupart des ménages par les chefs de ménage et de village. Les commissions foncières sont méconnues de certains ménages femmes du fait d'une opérationnalisation non effective du code rural dans toutes les contrées de la région. Ces commissions foncières sont méconnues par 35% des chefs de ménage femmes.

Ainsi, l'accès à la terre est notamment géré à travers les commissions foncières constituées des représentants du secteur agricole et des autorités locales, qui confèrent une garantie de respect des droits. Cependant, ce dispositif institutionnel n'a pas produit les effets positifs espérés sur la gestion du foncier en milieu rural, et ce pour plusieurs raisons, notamment la superposition de plusieurs modes de gouvernance et la méconnaissance de ces textes par les habitants. Les femmes sont sous-représentées dans les discussions lors de la distribution des terres, puis elles occupent des rôles d'adjointes dans les commissions foncières (S. CHARLIER<sup>63</sup> et al., 2014a).

Selon M. BAYARD GAMATIE (2000), « Quel que soit le niveau considéré, l'impasse s'effectue toujours sur les besoins et aspirations de l'agricultrice qui est rarement propriétaire du principal moyen de production à savoir la terre. Les lopins de terre qu'elle exploite lui sont généralement prêtés par le chef de famille. Même quand il arrive que des terres soient aménagées à des fins agricoles, elle y accède très difficilement et, quand c'est le cas, ne bénéficie pas toujours de la même surface que l'homme. La femme acquiert la terre par achat, don ou héritage mais ces cas sont rares. Par ailleurs, la méconnaissance des règles applicables par l'islam et le code rural, s'ajoute à la résistance des hommes pour bloquer l'accès de la femme à la terre ».

Le groupe des CMF possède moins de 1,5 tête de caprins et ovins en moyenne par ménage contre 2,36 têtes de caprins et 1,95 tête d'ovins en moyenne chez les CMH. Cela montre la faible possession en bétail chez les CMF par rapport aux CMH.

Malgré la diversité des sources de revenus, les CMF tirent l'essentiel de leur revenu de la vente de produits d'élevage et du petit commerce, contrairement aux CMH qui tirent leur revenu principal de la vente des produits agricoles. Il existe une différence hautement significative entre les revenus du groupe des femmes et ceux des hommes. Les hommes ont des revenus plus importants que les femmes.

---

<sup>63</sup> S. CHARLIER et al., 2014a, p.47.

Les femmes dépensent moins que les hommes dans les dépenses non alimentaires, avec une différence significative dans les dépenses telles que les cérémonies, l'alimentation des invités et l'habillement des membres du ménage. Les ménages femmes et hommes réalisent des dépenses pour l'achat de produits alimentaires sans différence significative.

Les stocks alimentaires des ménages femmes s'épuisent après trois mois et 48% des ménages femmes ont une durée de stock alimentaire de moins d'un mois. Par contre, certains ménages hommes ont des stocks alimentaires qui peuvent durer jusqu'à une année.

Pour se rendre au champ, les ménages femmes et hommes utilisent majoritairement la marche à 64% pour les CMH et 76% pour les CMF.

Certains chefs de ménage femmes n'arrivent pas à garantir les trois repas quotidiens. Ainsi, 76% du groupe des femmes contre 47% du groupe des hommes se contentent d'un repas par jour. Parmi le groupe des femmes se trouve une catégorie de ménages qui n'ont aucun repas journalier et adoptent diverses stratégies pour se nourrir.

Il existe une catégorie de chefs de ménage qui ne préparent pas du tout de repas durant la journée. Cette catégorie représente 2% des ménages échantillon et elle est constituée uniquement de ménages dirigés par des femmes (5%). Ces ménages mangent alors chez les autres moyennant un service journalier, il s'agit alors d'un travail rémunéré en nature : piler du mil, balayage ou nettoyage de la cour, lessive ou corvée du bois ou employer les enfants pour un ramassage de paille ou une demi-journée de travaux champêtres ou de confection des zaïs.

Cette analyse peut être appuyée par ces propos de I. DROY (2012) qui démontrent que le travail des femmes en milieu rural est sous-rémunéré car « du fait d'un niveau de formation inférieur à celui des hommes et des difficultés d'accès au crédit, à la terre ou à d'autres formes de capital, les nombreuses activités économiques des femmes sont souvent moins bien rémunérées que celles des hommes ; en outre, une partie du travail des femmes relève des activités économiques non marchandes (collecte de l'eau ou du bois), effectuées dans des conditions pénibles et peu valorisantes. De ce fait, mieux connaître ces activités et les contraintes qui y sont associées permet de mieux adapter les actions de développement » (I. DROY, 2012).

On remarque que c'est parmi les chefs de ménage femmes qu'on a la catégorie de ceux qui n'arrivent pas à préparer le repas journalier et aussi qui ne parviennent pas à garantir les trois repas du jour. D'ailleurs, même au sein des ménages masculins, le repas est toujours préparé par les femmes ou les jeunes filles. Les hommes ne rentrent jamais à la cuisine. Mais ce qui est paradoxal, en cas d'insuffisance de nourriture ou d'un manque total, ce sont les femmes qui se contentent du reste du repas des hommes et des enfants en cas d'insuffisance du repas qu'elles ont préparé. Cette situation se confirme par ces propos de S. CHARLIER et C. NUOZZI qui stipulent que « parmi les discriminations de genre que subissent les femmes, on peut retenir la répartition inégale des aliments au sein du ménage. En effet, comme le bien-être de la famille est prioritaire, il arrive souvent que les femmes se contentent des restes des repas, ce qui entraîne une sous-nutrition chronique et une santé précaire » (FAO, 2014 cité par S. CHARLIER et C. NUOZZI<sup>64</sup>, 2014b).

---

<sup>64</sup> S. CHARLIER et C. NUOZZI, 2014b, p.4.



Cela confirme la précarité et la pauvreté des ménages femmes dans ces zones. Elles possèdent aussi des revenus insuffisants pour couvrir les trois repas quotidiens surtout en période de soudure pendant la saison pluvieuse.

Les activités des femmes, leurs revenus, leurs droits plus ou moins précaires et les responsabilités qui leur incombent dans un contexte de monétarisation de l'économie, sont souvent mal, voire pas du tout pris en compte. Or, supposons qu'une source de revenu d'une activité spécifiquement féminine soit affectée par un événement économique ou un aléa climatique ; alors les charges assurées par les femmes grâce à ces revenus (par exemple les frais de scolarité ou les soins de santé) ne seront pas automatiquement assumés par une autre personne du ménage. On pourra donc aussi avoir des conséquences négatives sur les conditions de vie des enfants aboutissant à des situations de non durabilité sociale (PASCUAL, 2011 cité par I. DROY 2012).

L'analyse au niveau de l'étude de cas a permis de faire ressortir plusieurs inégalités dans l'accès et le contrôle des ressources naturelles. Ces inégalités ont été aussi soulignées par plusieurs auteurs dans différentes études sur le genre comme la nôtre au niveau de son chapitre 6. C'est ainsi que les conclusions de l'analyse de nos résultats s'apparentent à celles des études de C. MARTY (2002), I. DROY (2012) et de H. GUETAT BERNARD (2014) et S. CHARLIER et NUOZZI (2014b) qui stipulent que les inégalités entre les hommes et les femmes dans la vie économique et le manque de participation des femmes aux décisions constituent une des causes de la pauvreté chronique de tous les membres d'un ménage. La pauvreté mondiale ne reculera que si on associe étroitement la lutte contre les inégalités de genre à la lutte contre la mondialisation libérale. L'objectif d'égalité entre les sexes est une condition préalable à l'élimination de la pauvreté mondiale (C. MARTY, 2002). Aussi pour rompre cette inégalité dans les sociétés africaines, on doit d'abord instaurer une bonne gouvernance des ressources naturelles avec un accès équitable et une implication effective des couches sociales sans distinction de sexe, ni discrimination, bref en tenant compte du genre. Puis, on doit aussi dépasser les interdits qui limitent l'accès à certains aliments pour les femmes et les plus jeunes souvent. Il existe encore des aliments considérés aussi comme interdits ou tabou par la tradition à la consommation des femmes dans cette région de Tahoua. Par exemple dans cette région on déconseille aux femmes de manger la cervelle du mouton préparée ou bien des œufs cuits. Selon les croyances traditionnelles, ces aliments empêchent la poussée des cheveux des femmes et filles. Les enfants aussi ne doivent pas manger les yeux d'une tête de petits ruminants. De ce fait, S. CHARLIER et C. NUOZZI confirment cette inégalité en soulignant que « la dimension inégalitaire des rapports homme/femme, notamment basée sur l'histoire et les cultures des sociétés, affecte la santé des femmes et celle de leur famille. Ainsi, dans de nombreuses sociétés africaines, la tradition impose des interdits à tous les membres de la communauté : des restrictions, notamment alimentaires, règlent la vie quotidienne des individus, car on considère que la transgression de ces interdits par un individu entraînerait des conséquences non seulement pour lui, mais aussi pour l'ensemble de la communauté » (KAMBOL, 2011 cité par CHARLIER et C. NUOZZI<sup>65</sup>, 2014b).

En effet, l'identification et l'analyse des inégalités socialement construites entre hommes et femmes (inégalités de genre) en milieu rural sont un enjeu important pour la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement. Les inégalités de genre concernent plusieurs dimensions du développement humain : accès à l'éducation, à la santé (problème de la santé maternelle et reproductive), discriminations entre hommes et femmes qui persistent dans le

---

<sup>65</sup> S. CHARLIER et C. NUOZZI, 2014b, p.4-5.

cadre juridique formel, renforcée par les inégalités de statut dans la société traditionnelle (I. DROY, 2012).

La forte inégalité persistante dans l'accès et le contrôle des ressources naturelles, dans l'accès aux facteurs de production (équipements et matériel agricoles) entre les ménages hommes et femmes dans cette région, puis l'impact de la dynamique foncière induite par les récupérations des terres n'ont pas résolu le problème d'insécurité alimentaire et la pauvreté des femmes dans cette région de Tahoua. De ce fait, les analyses des résultats nous ont permis de constater que l'hypothèse 4 n'est pas totalement vérifiée.

Les ménages femmes restent victimes du système qui évite la parité afin d'aboutir à une inégalité dans la gouvernance des ressources naturelles. Enfin, nous estimons que notre hypothèse principale est partiellement vérifiée du fait que les trois premières hypothèses spécifiques sur les quatre ont été confirmées.

Notre présente recherche a apporté une contribution dans l'enrichissement de la bibliographie qui manque d'études poussées dans ce domaine basées sur des recherches scientifiques. Elle a permis de connaître davantage cette région qui subit les conséquences des sécheresses cycliques. Ces dernières ont occasionné des conséquences sur l'environnement, notamment avec une dégradation poussée des terres et du couvert végétal. Cette dégradation continue de peser sur les populations en pleine croissance et provoque l'insécurité foncière et alimentaire des ménages de cette région d'étude. Nonobstant les appuis de l'Etat et ses partenaires, les conditions de vie des populations sont précaires, la pauvreté, l'inégalité entre les ménages hommes et femmes dans la gouvernance des ressources naturelles persistent, la mobilisation des terres de culture et des enclaves pastorales est faible. De ce fait, quelles recherches additionnelles seraient-elles reprises pour cette région qui pourraient contribuer à trouver des réponses aux problèmes qui sapent son développement rural durable. Cette recherche a aussi apporté des informations à partir d'une analyse de données de terrain fiable suivant un raisonnement scientifique. Cette région manque d'études socioéconomiques approfondies sur le genre, la pauvreté des ménages, l'élevage et la comparaison de la gouvernance des ressources entre les systèmes fonciers agricole, agro-pastoral et pastoral. La preuve en est que tout au long de notre recherche nous n'avons rencontré que peu de thèses et articles produits sur cette région. Notre recherche a permis de faire une caractérisation des ménages sédentaires de la région de Tahoua par zone agro-écologique. Elle a aussi abordé une étude sexospécifique à partir d'une analyse sur le genre qui, d'ailleurs nous a édifiés sur la situation des ménages dirigés par les femmes à propos de la gouvernance des ressources naturelles.

La découverte de cette région nous a aussi permis de relever les contrastes en terres dégradées, les potentialités en élevage et les cultures de rente qui nécessitent des études pour un développement de ces systèmes. Nous nous sommes rendu compte de la difficulté d'accès à la région dont les infrastructures routières sont insuffisantes dans l'ensemble. Ainsi, plusieurs villages sont difficilement accessibles par manque de routes et pistes latéritiques. Aussi, la population de cette région est en pleine croissance démographique qui dépasse le rythme normal de croissance à l'échelle mondiale. Il importe de bien mettre en évidence tous ces problèmes qui devront être pris en compte dans le développement des recherches futures. Ces dernières permettront de circonscrire les problèmes qui entravent le développement de cette région. C'est pour cela que nous recommandons des recherches sur :

- ❖ les stratégies à mettre en place pour encourager les ménages à persévérer dans la pratique des ouvrages antiérosifs afin de combattre l'insécurité foncière dans cette région,
- ❖ les inégalités à l'accès et au contrôle des ressources naturelles dans cette région,

- ❖ la possibilité d'élargir cette recherche au niveau des ménages pasteurs pour une meilleure comparaison et connaissance de cette région peu étudiée,
- ❖ les femmes en général pour mieux situer le niveau d'inégalité et le comparer avec les chefs de ménage femmes,
- ❖ sur une politique agricole et foncière qui permettra à cette région à forte dégradation des terres de se développer à partir de ces potentiels agricoles comme l'élevage ou l'irrigation,
- ❖ la pauvreté en milieu rural à base de lutte contre l'inégalité de genre dans la gouvernance des ressources naturelles dans la région de Tahoua.

## REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

### **A- REVUE LITTERAIRE**

1. ABDOULAYE Tahirou & IBRO Germaine, 2006. *Analyse des impacts socio-économiques des investissements dans la gestion des ressources naturelles. Etude de cas dans les régions de Maradi, Tahoua, et Tillabéry au Niger*. Niamey/Amsterdam : Centre Régional d'Enseignement Spécialisé en Agriculture (CRESA)/Université Libre d'Amsterdam. 73 p. (Etude Sahélienne-Niger).
2. ADAMO Mahaman Moustapha, 2010. *Rapport sur les techniques de captage de l'eau des pluies au Niger*. Stockholm : Stockholm Environment Institute. 29 p.
3. ANDRES Ludovic & LEBAILLY Philippe, 2010. *L'approvisionnement agricole de la ville de Niamey : potentialités et contraintes d'une agriculture de proximité*. XXVIII Journées du Développement ATM "Mobilités internationales, déséquilibres et développement : vers un développement durable et une mondialisation décarbonée ?", Orléans, France, 11-13 juin 2012. 21 p.
4. ANDRES Ludovic & LEBAILLY Philippe, 2013. *Le financement rural du Niger, élément clé du développement*. XXIXe Journées du Développement ATM "Economie informelle et développement : emploi, financement et régulations dans un contexte de crise", Paris-Créteil, France, 6-8 juin 2013. 11 p.
5. BANQUE MONDIALE, 2009. *République du Niger. Impacts des programmes de gestion durable des terres sur la pauvreté au Niger*. Rapport février 2009 n° 48230-NE. Washington : Banque Mondiale, Unité Environnement et Gestion des Ressources Naturelles, Département du Développement Durable, Région Afrique. 87 p.
6. BAYARD GAMATIE Mariama, 2000. *Analyse diagnostique de la situation de la femme au Niger*. Niamey : Fonds des Nations Unies pour la Population-Représentation du Niger. 71 p.
7. BELLI P., TURINI J., HAROUNA A., GARBA I.A., PISTOCCHINI E., ZECCHINI M., 2008. *Critères de sélection des bovins laitiers par les éleveurs autour de Niamey au Niger*, Revue d'Élevage et de Médecine vétérinaire des Pays tropicaux, **61**(1), 51-56.
8. BLANC-PAMARD Chantal & CAMBREZY Luc, 1995. *Dynamique des systèmes agraires : Terre, terroir, territoire, les tensions foncières*. Paris : ORSTOM. 477 p. (Collection Colloques et Séminaires).
9. CHAKO Chérif, 2014. *Economie du foncier au Niger : sécurisation foncière des petites exploitations au Niger*. Université Abdou Moumouni, Niamey Niger-RENIPRESS. [http://www.gabrielperi.fr/assets/files/pdf/EconomieDuFoncierAuNiger\\_Chako\\_Niger.pdf](http://www.gabrielperi.fr/assets/files/pdf/EconomieDuFoncierAuNiger_Chako_Niger.pdf), (19/06/2014).
10. CHARLIER Sophie, DIOP SALL Fatou & LOPEZ Graciela, 2014. *Gouvernance foncière au prisme du genre : Cas du Niger, du Sénégal, et de la Bolivie*, inégalité de genre et gestion sociale des ressources. in GUETAT-BERNAR Hélène, 2014. « Féminin-Masculin : Genre et agriculture familiale » coordination. Nature et société, édition Quec, pp 39-54.
11. CHARLIER Sophie et NUOZZI Cynthia, 2014. *Agro-écologie, plaidoyer pour une perspective de genre. Lutte contre la malnutrition et pour une souveraineté alimentaire*, Le Monde selon les femmes, Bruxelles, 2014. 16 p. Dépôt légal : D/2014/7926-05, [www.mondefemmes.org](http://www.mondefemmes.org).
12. CHAUVEAU Jean-Pierre, COLIN Jean-Philippe, JACOB Jean-Pierre, LAVIGNE DELVILLE Philippe & LE MEUR Pierre-Yves, 2006. *Modes d'accès à la terre, marchés fonciers, gouvernance et politiques foncières en Afrique de l'Ouest. Résultats du projet de recherche CLAIMS*. Londres : IIED. 91 p.
13. COTULA Lorenzo & TOULMIN Camilla, 2004. *Migrations internationales et droits fonciers locaux en Afrique de l'Ouest*. Londres : IIED. (Dossier IIED Programme de zones arides ; n° 132).
14. COTULA Lorenzo et al., 2006. *Droits fonciers et accès à l'eau au Sahel : défis et perspectives pour l'agriculture et l'élevage*. Londres : IIED. 100 p. (Dossier IIED ; n°139).

15. COUTY Philippe, 1987. *La production agricole en Afrique subsaharienne : manières de voir et façons d'agir*. Cahiers des Sciences Humaines, **23**(3-4), 391-408.
16. CSAO-CILSS, 2008. « *Profil sécurité alimentaire Niger* » : rapport final. <http://www.food-security.net>, (08/12/2009).
17. DAN LAMSO Nomao & BOUZOU MOUSSA Ibrahim, 2004. *Le « Tassa » : une technique de conservation des eaux et des sols bien adaptée aux conditions physiques et socio-économiques des glacis des régions semi-arides (Niger)*. Revue de Géographie Alpine, **92**(1), 61-70.
18. DIARRA-DOKA Marthe & MONIMART Marie, 2004. *Pression foncière et nouvelles normes d'accès à la terre : vers une déféminisation de l'agriculture au sud du Niger*. Londres : IIED. 18 p. (Dossier IIED Programme zones arides ; n°128).
19. DJEDJEBI Théophile *et al.*, 2008. *Renforcer la sécurisation foncière au Niger : émergence des partenaires pour soutenir le code rural*. Niamey/Amsterdam; SNV-Niger/KIT, 28-29. [http://www.kit.nl/net/KIT\\_Publicaties\\_output/ShowFile2.aspx?e=1504](http://www.kit.nl/net/KIT_Publicaties_output/ShowFile2.aspx?e=1504), (24/02/2012).
20. DJONDANG Koye & GAFSI Mohamed, 2002. Caractérisation des exploitations agricoles en zone soudanienne du Tchad. Contribution pour la recherche-action-développement. In : JAMIN Jean-Yves, SEINY Boukar L. & FLORET Christian, éd. *Savanes africaines : des espaces en mutation, des acteurs face à de nouveaux défis*. Actes du colloque, Garoua, Cameroun, 27-31 mai 2002. 9 p.
21. DOMÍNGUEZ-TORRES Carolina & FOSTER Vivien, 2011. *Infrastructure du Niger : une perspective continentale*. Washington : Banque internationale pour la Reconstruction et le Développement/Banque Mondiale. 57 p.
22. DRAME YAYE Aisseta & MARICHATOU Hamani, 2005. *Vulnérabilité, gestion de l'espace agraire et conflits : exemple du département d'Aguié au Niger*. Séminaire SPED 3330, Université catholique de Louvain-la-Neuve, Belgique. 26 p.
23. DRAME YAYE Aisseta & BERTI Fabio, 2008. Les enjeux socio-économiques autour de l'agroforesterie villageoise à Aguié (Niger). *Tropicultura*, **26**(3), 141-149.
24. DROY Isabelle, 2012. *Genre et agriculture familiale et paysanne, Regards Nord-sud, Débats entre mondes académiques du développement et de la formation*. Colloque international, Université de Toulouse II-Le Mirail, France, 22-24 mai 2012. 23 p.
25. DUPRIEZ Hugues, 2007. *Agriculture tropicale et exploitations familiales d'Afrique*. Nivelles, Belgique : Terres et vies. 480 p.
26. EHRNROOTH Alizée, DAMBO Lawali & JAUBERT Ronald, 2011. *Projets et programmes de développement de l'irrigation au Niger (1960-2010) : éléments pour un bilan*. Niamey : Centre d'Etudes et d'Information sur la Petite Irrigation (CEIPI). 115 p.
27. EPHREM Bolole, 2013. *Croissance démographique, urbanisation au Nord-Kivu et pression sur les ressources naturelles du parc national des Virunga : enjeux de la conservation et perspectives de développement*. Colloque PACODEL « Territoires périurbains : développement, enjeux et perspectives dans les pays du Sud », Gembloux, Belgique, 19 décembre 2013.
28. FAO, 1995. *Document de prospective – Niger : l'étude prospective du secteur forestier en Afrique*. <http://www.fao.org/docrep/004/AB587F/AB587F04.htm>, (23/08/2012).
29. FAO, 1997. *Aménagement des forêts naturelles des zones tropicales sèches*. Cahier FAO Conservation 32. <http://www.fao.org/docrep/w4442f/w4442f00.htm>, (27/07/2011).
30. FAO, 1997. *Déclaration de Rome sur la sécurité alimentaire et plan d'action du Sommet mondial de l'alimentation*. <http://www.fao.org/DOCREP/003/W3613F/W3613F00.HTM>, (25/10/2009).
31. FAO, 2001. *Statistiques et Genre. Recensements agricoles. Orientations pour une révision des concepts et de la méthodologie*. <http://www.fao.org/docrep/003/x2919f/x2919f05.htm#b1-3.1.%20Définitions%20de%20base>, (20/02/2010).
32. FAO, 2005. *Niger : géographie, climat et population*. [http://www.fao.org/nr/water/aquastat/countries\\_regions/niger/indexfra.stm](http://www.fao.org/nr/water/aquastat/countries_regions/niger/indexfra.stm), (25/01/2012).

33. FMI, 2013. *Document de stratégie pour la réduction de la pauvreté — Note consultative conjointe sur le plan de développement économique et social pour 2012-2015, juin 2013*. Rapport du FMI No. 13/106F. <http://www.imf.org/external/french/pubs/ft/scr/2013/cr13106f.pdf>, (24/11/2013).
34. FONDS DE DEVELOPPEMENT DES NATIONS UNIES POUR LA FEMME, 2009. *Le progrès des femmes à travers le monde. Qui est responsable envers les femmes ? Genre et redevabilité*. New York : UNIFEM. 164 p.
35. GARRAUD Sylvain & MAHAMANE Laouali, 2012. Evolution des pratiques d'adaptation des communautés agropastorales de la zone de Tillabéry-Nord et de Tahoua au Niger dans un contexte de changements climatiques. *Sécheresse*, **23**(1), 23-40. [http://www.jle.com/e-docs/00/04/75/9A/vers\\_alt/VersionPDF.pdf](http://www.jle.com/e-docs/00/04/75/9A/vers_alt/VersionPDF.pdf), (07/02/2013).
36. GUENGANT Jean-Pierre & BANOIN Maxime, 2003. *Dynamique des populations, disponibilités en terres et adaptation des régimes fonciers : le cas du Niger*. Rome : ITA. 144 p.
37. GUETAT-BERNARD Hélène, 2014. « Féminin – Masculin. Genre et agriculture familiale » Coordination. Nature et Société. Édition Quec. pp 39-54.
38. HALLEUX Jean-Marie, 2013. *Les territoires périurbains et leur développement dans le monde : un monde en voie d'urbanisation et de périurbanisation*. Colloque PACODEL « Territoires périurbains : développement, enjeux et perspectives dans les pays du Sud », Gembloux, Belgique, 19 décembre 2013.
39. HAMISSOU Garba, 2001. *L'étude prospective du secteur forestier en Afrique*. Niamey : FOSA Niger. 37 p. [www.fao.org/3/a-ab587f.pdf](http://www.fao.org/3/a-ab587f.pdf), (12/04/2013).
40. HASSANE Abdou, MARTIN Pierre & REIJ Chris, 2000. *Collecte et gestion des eaux pluviales au Niger : comment améliorer la sécurité alimentaire familiale et réhabiliter les terres dégradées. Projet FIDA CES dans la sous-préfecture d'Illéla*. Rome/Amsterdam : FIDA/Université Libre d'Amsterdam. 49 p.
41. HASSANE Saley, 2007. *Niger : Démographie galopante et réduction des surfaces cultivables*. [www.irinnews.org](http://www.irinnews.org), (11/06/2007).
42. HODGSON Stephen, 2004. *Land and Water- The Rights Interface*. Rome : FAO. 127 p. (Legislative Study ; n°84).
43. INSTITUT NATIONAL DE LA RECHERCHE AGRONOMIQUE DU NIGER & L'INSTITUT D'ELEVAGE ET DE MÉDECINE VÉTÉRINAIRE DES PAYS TROPICAUX DE FRANCE, 1979. *Lexique des plantes du Niger ; Noms scientifiques-Noms vernaculaires*. 156 p.
44. JOUVE Philippe & MERCOIRET Marie-Rose, 1987. *La recherche-développement : une démarche pour mettre les recherches sur les systèmes de production au service du développement rural*. Communication présentée lors de la journée « Systèmes Agraires de la réunion semestrielle du CGIAR », Montpellier, France, 19 mai 1987. *Les Cahiers de la Recherche Développement*, (16), 8-13.
45. JAMART Clara, 2010. *Capitalisation sur l'expérience du Code Rural au Niger, Fiche n°2 – Le Code Rural : définition, histoire et objectifs*. 2p. [http://www.agter.org/bdf/docs/niger\\_fiche\\_2\\_cr\\_def\\_histoire\\_et\\_objectifs\\_version\\_finale.pdf](http://www.agter.org/bdf/docs/niger_fiche_2_cr_def_histoire_et_objectifs_version_finale.pdf)
46. JÜTTING Johannes P. & DE LAIGLESIA Juan R., 2009. *L'emploi informel dans les pays en développement : une normalité indépassable ?* Paris : OCDE. 170 p.
47. KONÉ Mariatou, 2011. *Femmes et foncier. Fiches pédagogiques : pour comprendre, se poser des bonnes questions et agir sur le foncier en Afrique de l'Ouest*. Comité technique « foncier & développement », mars 2011. 4 p.
48. LAVIGNE DELVILLE Philippe, 1998. *Quelles politiques foncières pour l'Afrique rurale ? Réconcilier pratiques, légitimité et légalité*. Paris : Karthala. 744 p.
49. LAWALI Sitou, 2011. *Dynamique des transactions foncières et vulnérabilité rurale au Niger : cas des communes rurales de Tchadoua et Yaouri*. Thèse de doctorat en Science et Gestion de l'environnement : Université de Liège (Belgique). 266 p.
50. LAWALI Sitou, YAMBA Boubacar & MORMONT Marc, 2012. Régimes fonciers et enjeux de la sécurisation formelle au Niger. *Etudes sahéliennes*, 6 octobre 2012. 149-158. Niamey : Faculté des lettres et sciences humaines, Université Abdou Moumouni de Niamey (Niger).

51. LAWALI Sitou, MORMONT Marc & YAMBA Boubacar, 2014. *Gouvernance et stratégies locales de sécurisation foncière : étude de cas de la commune rurale de Tchadoua au Niger*. Vertigo- la revue électronique en sciences de l'environnement (en ligne) volume 14. 17p. <http://vertigo.revues.org/14723>.
52. LE BRIS Émile, LE ROY Étienne & LEIMDORFER François, 1982. *Enjeux fonciers en Afrique noire*. Paris : Karthala. 279 p.
53. LE BRIS Émile, LE ROY Étienne & MATHIEU Paul, 1991. *L'appropriation de la terre en Afrique noire. Manuel d'analyse, de décision et de gestion foncière*. Paris : Karthala. 359 p.
54. MAGHA Mohamadou Issaka, 2006. *Politiques et programmes GRN et tendances environnementales au Niger : nature, richesse et pouvoir*. FRAME, *Mise en commun des connaissances pour la communauté des ressources naturelles*. New York : International Resources Group. 43 p.
55. MAHAMANE Larwanou & MAHAMANE Saadou, 2012. Impacts des activités de restauration des terres sur la végétation au Niger. *Journal des Sciences de l'Environnement* , 1(1), 1-15.
56. MAMALO Abdoul karim, 2009. *Des politiques foncières adaptées permettent de réduire les risques de l'appropriation massive des terres : cas du Niger*. Présentation lors de l'assemblée générale de l'Association pour contribuer à améliorer la gouvernance de la terre, de l'eau et les ressources naturelles AGTER, 1<sup>er</sup> septembre 2009. [http://www.agter.asso.fr/article376\\_fr.html](http://www.agter.asso.fr/article376_fr.html), (10/01/2014).
57. MAMALO Abdoul karim, BRETTEL Jean-Michel, CHABBERT Jacques, 2006. *Processus d'élaboration et de mise en œuvre du Code Rural au Niger, Bilan et perspectives*. Colloque international "Les frontières de la question foncière – At the frontier of land issues", Montpellier, 2006. 15 p.
58. MAI MOUSSA Mourima, 2013. *Impacts des changements climatiques sur les ressources naturelles et gestion des conflits inhérents par les agropasteurs de la région de Tahoua*. Thèse de doctorat : Université Abdou Moumouni (Niger). 261 p.
59. MAMAN Issoufou, 2013. *Etude intégrée de la résilience des systèmes sociaux de la limite nord des cultures pluviales dans le département de Goudoumaria face au changement climatique*. Thèse de doctorat : Université Abdou Moumouni (Niger). 288 p.
60. MARTY Christiane, 2002. *Sur la relation entre genre et pauvreté*. Article publié le 29/11/2002. <https://france.attac.org/archives/spip.php?article1425>.
61. MERLET Michel, 2002. *Résumé du cahier de propositions « Politiques foncières et réformes agraires » pour la discussion lors du Forum Social Mondial des 3 et 4 février 2002 à Paris*. 6 p.
62. MODIELI AMDOU Djibrilla, 2008. *Déterminants des comportements sexuels à risque d'infection aux IST/VIH/sida chez les adolescents au Niger*. Mémoire de DESSD de l'Université Yaoundé II SOA (Cameroun). 129p. [http://www.memoireonline.com/01/10/3097/m\\_Determinants-des-comportements-sexuels--risque-dinfection-aux-ISTVIHsida-chez-les-adolescents-1.html#\\_Toc208657752](http://www.memoireonline.com/01/10/3097/m_Determinants-des-comportements-sexuels--risque-dinfection-aux-ISTVIHsida-chez-les-adolescents-1.html#_Toc208657752), (18/04/2013).
63. MOUSSA DIT KALAMOU Mahamadou, 2001. *Contribution à l'élaboration d'un plan d'aménagement et de développement des terroirs villageois : application au terroir de Zoraré Chaffa dans l'arrondissement d'Illéla au Niger*. Mémoire de fin d'étude en vue de l'obtention du diplôme d'ingénieur d'état en agronomie saharienne : Centre universitaire d'Ouargla (Algérie). 85 p.
64. MOUSSA DIT KALAMOU Mahamadou, 2006. *Contribution de l'approche gestion des terroirs villageois dans l'amélioration des pratiques agro-sylvo-pastorales : cas du terroir de Zoraré Chaffa dans le département d'Illéla au Niger*. Mémoire de fin des études en vue de l'obtention du Diplôme Interuniversitaire d'Etudes Approfondies en Développement, Environnement et Sociétés : Faculté des sciences agronomiques de Gembloux (Belgique). 61p.
65. MOUSSA DIT KALAMOU Mahamadou, ANDRES Ludovic, YAMBA Boubacar & LEBAILLY Philippe, 2013. *Typologie des exploitations agricoles périurbaines de la région de Tahoua au Niger*. Colloque PACODEL « Territoires périurbains : développement, enjeux et perspectives dans les pays du Sud », Gembloux, Belgique, 19 décembre 2013. 4 p.

66. MOUSSA Djiré, 2007. *Les paysans maliens exclus de la propriété foncière ?* Londres : IIED. 24 p. (Dossier IIED ; n° 144).
67. MOUSSA Djiré, 2007. Réformes foncières et accès des femmes à la terre au Sahel : quelles stratégies pour les réseaux ? *Communication à la conférence-débat organisée par International Land Coalition et IFAD*, Rome, Italie, 20 septembre 2007. 15 p.
68. NATIONS UNIES/A/HRC/22/72, 2012. *Étude finale du Comité consultatif du Conseil des droits de l'homme sur les femmes rurales et le droit à l'alimentation*. Assemblée générale Distr. Générale du 27 décembre 2012, Conseil des droits de l'homme, Vingt-deuxième session, Points 3 et 5 de l'ordre du jour, Promotion et protection de tous les droits de l'homme, civils, politiques, économiques, sociaux et culturels, y compris le droit au développement, Organismes et mécanismes de protection des droits de l'homme. 26p.
69. OLIVIER DE SARDAN Jean-Pierre *et al.*, 2008. *La crise alimentaire au Niger*. Afrique contemporaine, (225). 294 p.
70. OLULUMAZO Alinon Koffi & TOMAVO Charlemagne, 2013. *Politiques foncières en Afrique : un cadre pour le renforcement des droits fonciers, l'amélioration de la productivité et des conditions d'existence*. Synthèse du cadre et lignes directrices sur les politiques foncières en Afrique. Addis-Abeba : Consortium CUA-CEA-BAD. 18 p.
71. OLULUMAZO Alinon Koffi, 2000. *Sécuriser les droits fonciers pour combattre la désertification : le cas du Togo*. Londres : IIED. 23 p. (Dossier IIED ; n°94).
72. OUMAROU Issoufou, 2008. *Femmes et développement local : analyse socio-anthropologique de l'organisation foncière au Niger : le cas de la région de Tillabéry*. Thèse de doctorat : Université de Rennes2 (France). 355 p.
73. PELERIN Émilie, MANSION Aurore & LAVIGNE DELVILLE Philippe, 2011. *Afrique des Grands Lacs : droit à la terre, droit à la paix. Des clés pour comprendre et agir sur la sécurisation foncière rurale*. , Noget-sur-Marne, France : Gret. 127 p. (Collection Études et Travaux, Série en ligne ; n° 30).
74. PROGRAMME DE COOPÉRATION FAO/GOUVERNEMENT DU NIGER, 2008. *Recensement général de l'agriculture et du cheptel (RGAC)- Niger. Conclusions et recommandations du projet*. Rome : FAO. 47 p.
75. PROGRAMME DES NATIONS UNIES POUR LE DÉVELOPPEMENT, 2010. *Rapport sur le développement humain*. Édition du 20e anniversaire du RDH. La vraie richesse des nations : Les chemins du développement humain. New York : PNUD. 260 p.
76. PROJET PROMOTION DES INITIATIVES LOCALES DU DÉPARTEMENT D'AGUIÉ (PPILDA) & SECRÉTARIAT PERMANENT DU CODE RURAL (SPCR), 2010. *Rapport technique de la deuxième phase novembre 2009-décembre 2010*. 17 p.
77. RHISSA Zakary, 2010. *Revue du secteur de l'Élevage au Niger*. Réalisée par FAO/SFW/ RÉPUBLIQUE DU NIGER, Ministère de l'Élevage, des Pêches et des Industries Animales. 115 p.  
[http://www.reca-niger.org/IMG/pdf/Niger\\_Revue\\_national.pdf](http://www.reca-niger.org/IMG/pdf/Niger_Revue_national.pdf)
78. RECA-NIGER, 2010. PNIA/NIGER, Plan National d'Investissement Agricole, un point de situation /Novembre 2010. <http://www.reca-niger.org/spip.php?article220>.
79. REPUBLIQUE DU NIGER & CILSS, 2005. *Situation de référence. Monographie des départements. Draft version mai 2005, Région de Tahoua*. Atelier de restitution du test du Niger sur la mise en œuvre du cadre harmonisé de suivi permanent de la vulnérabilité courante au Sahel, Tahoua, du 30 mai au 1<sup>er</sup> juin 2005. 66 p.
80. REPUBLIQUE DU NIGER / FIDA, 2007. *Evaluation de Projet. Programme Spécial National Phase II, République du Niger. Evaluation terminale novembre 2007*. Rapport n ° 1920-NE. 111 p.
81. REPUBLIQUE DU NIGER / FIDA, 2007. *Programme Spécial National Phase II, Evaluation terminale, Aménagement et gestion des terroirs villageois*. Document provisoire de travail. 63 p.



82. REPUBLIQUE DU NIGER / FIDA, 2007. *Programme Spécial National Phase II, 2007. Evaluation Terminale, Rapport principal final.* 81 p.  
[http://www.ifad.org/evaluation/public\\_html/eksyst/doc/prj/region/pa/niger/niger.pdf](http://www.ifad.org/evaluation/public_html/eksyst/doc/prj/region/pa/niger/niger.pdf), (15/02/ 2014).
83. REPUBLIQUE DU NIGER / PROGRAMME D' ACTIONS COMMUNAUTAIRES (PAC), 2006. *Recueil des fiches techniques en gestion des ressources naturelles et de productions agro-sylvo-pastorales.* Niamey : Ministère du Développement Agricole (MDA) / Programme d' Actions Communautaires (PAC) - Niger (2006). 270 p.
84. REPUBLIQUE DU NIGER, 1990. *Les stratégies d'intervention et bilan des réalisations du projet intégré Kéïta. Rapport du PIK1.* 7 p.
85. REPUBLIQUE DU NIGER, 2005. *Situation de référence : monographie des départements ; atelier de restitution du test du Niger sur la mise en œuvre du cadre harmonisé de suivi permanent de la vulnérabilité courante au Sahel, Tahoua du 30 mai au 1<sup>er</sup> juin 2005.* Draft version mai 2005, Région de Tahoua. 66 p.
86. REPUBLIQUE DU NIGER, 2010. Plan d' Investissement PNIA/SDR Niger, 95 p.  
[http://www.reca-niger.org/IMG/pdf/PNIA-SDR\\_Version\\_Dakar\\_11-06-2010.pdf](http://www.reca-niger.org/IMG/pdf/PNIA-SDR_Version_Dakar_11-06-2010.pdf)
87. REPUBLIQUE DU NIGER /INSTITUT NATIONAL DES STATISTIQUES NIGER, 2009. *Annuaire Statistique Régional de Tahoua (2003-2007).* Niamey, Niger : INS.
88. REPUBLIQUE DU NIGER /INSTITUT NATIONAL DES STATISTIQUES NIGER, 2009. *Enquête conjointe sur la vulnérabilité à l'insécurité alimentaire des ménages au Niger (décembre 2008/ janvier 2009).* Niamey, Niger. 58 p.
89. REPUBLIQUE DU NIGER /INSTITUT NATIONAL DES STATISTIQUES NIGER, 2009. *Ministère de l'Économie et des Finances, populations des communes du Niger 2010-2012, à partir de l'actualisation des projections démographiques 2005-2050 et du RENACOM septembre 2009.* Niamey, Niger.
90. REPUBLIQUE DU NIGER /INSTITUT NATIONAL DES STATISTIQUES NIGER, 2010. *Annuaire statistique des cinquante ans de l'Indépendance du Niger, août 2010, édition spéciale.* Niamey, Niger. 338 P.
91. REPUBLIQUE DU NIGER /INSTITUT NATIONAL DES STATISTIQUES NIGER, 2010. *Enquête conjointe sur la vulnérabilité à l'insécurité alimentaire des ménages au Niger (avril 2010) INS-SAP juillet 2010.* Niamey, Niger : INS. 126 p.
92. REPUBLIQUE DU NIGER /INSTITUT NATIONAL DES STATISTIQUES NIGER, 2011. *Enquête conjointe sur la vulnérabilité à l'insécurité alimentaire des ménages au Niger (janvier 2011).* Niamey, Niger : INS. 118 p.
93. REPUBLIQUE DU NIGER /INSTITUT NATIONAL DES STATISTIQUES NIGER, 2013. *Annuaire Statistique Régional de Tahoua 2006-2010, édition 2013.* Tahoua. 223 p.
94. REPUBLIQUE DU NIGER / INSTITUT NATIONAL DES STATISTIQUES, 2008. *Région de Tahoua. Monographie de la région de Tahoua, Juillet 2008.* 64-66 PP.
95. REPUBLIQUE DU NIGER / INSTITUT NATIONAL DES STATISTIQUES, 2010. *Analyse des données de l'Enquête Nationale Budget/Consommation (ENBC\_2007/2008). Genre et Pauvreté.* Niamey : Ministère de l'Économie et des Finances. 45 p.
96. REPUBLIQUE DU NIGER / PLAN DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET SOCIAL, 2012. *Bilan diagnostic régional de Tahoua PDES 2012-2015, Avril 2012.* 206 p.
97. REPUBLIQUE DU NIGER, 2012. *Plan de soutien aux populations vulnérables.* Niamey : Comité national de prévention et de gestion des crises alimentaires, Cellule crises alimentaires à la primature. 16 p.
98. REPUBLIQUE DU NIGER / HAUT COMMISSARIAT À L'INITIATIVE "3 N", 2012. *Initiative "3N" pour la sécurité alimentaire et nutritionnelle et le développement agricole durables " les Nigériens Nourrissent les Nigériens" cadre stratégique et coût estimatif des programmes de l'initiative pour la période 2012-2015 ; avril 2012.* 69 p.
99. RÉPUBLIQUE DU NIGER / SECRÉTARIAT PERMANENT DU CODE RURAL (SPCR) 2013. *Code rural - Recueil des textes - Edition 2013.* Niamey : Comité National du Code Rural. 387 p.

100. RÉPUBLIQUE DU NIGER 2003. / MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT AGRICOLE / COMITÉ NATIONAL DU CODE RURAL (CNCR) 2003. *Revue Nationale sur le foncier rural*. Niamey, Niger.
101. RÉPUBLIQUE DU NIGER, UNION EUROPÉENNE & FAO / RECENSEMENT GÉNÉRAL DE L'AGRICULTURE ET DU CHEPTEL (RGAC), 2008. *Rapport de synthèse du recensement général de l'agriculture et du cheptel au Niger 2004/2008. Projet GCP/NER/041/EC*. 187 p.
102. RÉPUBLIQUE DU NIGER, UNION EUROPÉENNE & FAO / RECENSEMENT GÉNÉRAL DE L'AGRICULTURE ET DU CHEPTEL (RGAC), 2007. *Recensement général de l'agriculture et du cheptel au Niger 2005/2007. Résultats définitifs, Production animale, Répartitions Régionales Analyses-perspectives, juin 2007. Projet GCP/NER/041/EC*. 187 p.
103. REPUBLIQUE DU NIGER / SECRÉTARIAT PERMANENT DE LA STRATÉGIE DE REDUCTION DE LA PAUVRETÉ (SP/SRP), 2007. *La Lutte contre la Pauvreté, un Défi pour Tous. Stratégie de Développement Accéléré et de Réduction de la Pauvreté 2008-2012. Stratégie de Réduction de la Pauvreté, Deuxième génération, octobre 2007*. Niamey. 182 p.
104. REPUBLIQUE DU NIGER / SECRÉTARIAT PERMANENT DU CODE RURAL (SPCR), 2013. *Étude du bilan de la mise en œuvre de la politique foncière rurale au Niger, République du Niger, 2013*. Document 1, Rapport final. Niamey. 110 p.
105. REPUBLIQUE DU NIGER / SECRÉTARIAT PERMANENT DU DOCUMENT DE STRATÉGIE DE RÉDUCTION DE LA PAUVRETÉ (DSRP), 2002. *Stratégie de Réduction de la Pauvreté (2002-2015). Document de synthèse pour le Forum du 20 décembre 2002*. Niamey. 52 p.
106. SOULEY Moutari, 2010. *Des outils adéquats pour répondre aux défis démographiques, Installation des conseils départementaux de la population d'Aguié et Tessaoua*. *Journal Le Sahel*, 13 octobre 2010. <http://nigerdiaspora.net/journaux/sahel-13-10-10.pdf>, (11/05/2011).
107. ROCHETTE René Marceau, 1989. *Le Sahel en lutte contre la désertification : leçon d'expériences*. Weikersheim : GTZ. 592 p.
108. TERRONES GAVIRA François, BURNY Philippe & LEBAILLY Philippe, 2009. *La problématique foncière en Wallonie : situation et perspectives. Le foncier en Agriculture ; éléments de réflexion*. Gembloux, Belgique : Union des Agricultrices Wallonnes. 7 p.
109. TOULMIN Camilla & GUEYE Bara, 2003. *Transformations de l'agriculture ouest-africaine et rôle des exploitations familiales*. Londres : IIED. 96 p. (Dossier ; n°123).
110. WAZIRI MATO Maman, 2012. *Sécurité foncière et irrigation dans les vallées de la région de Tahoua*, Etudes sahéennes, (6-octobre 2012), 10-25. Niamey : Faculté des lettres et sciences humaines, Université Abdou Moumouni de Niamey (Niger).
111. YAMBA Boubacar & HASSANE Abdou, 2013. *Dynamique des exploitations agricoles en matière de collecte des eaux pluviales dans le département d'Illéla. Région de Tahoua, République du Niger*. Projet initiative pour le reverdissement de l'Afrique-appui ARI-FIDA, Coordination scientifique CRESA, Université Abdou Moumouni de Niamey Niger. 57 p.
112. YAMBA Boubacar *et al.*, 2005. *Etude du Sahel. Rapport Etude Pilote au Niger*. Washington : US Agency for International Development. 35 p.

## B. SITES CONSULTÉS

1. BAD/OCDE/PNUD/CEA, 2011. *Perspectives économiques en Afrique 2011*. [www.africaneconomicoutlook.org/fr](http://www.africaneconomicoutlook.org/fr), (15/09/2012).
2. BANQUE MONDIALE. <http://www.banquemondiale.org/>, (15/12/2009).
3. BELLU Lorenzo Giovanni, 2006. *Impact des politiques sur la pauvreté. Définition de la pauvreté*. Rome : FAO. Easypol Module 004. [http://www.fao.org/docs/up/easypol/312/povanlys\\_defpov\\_004fr.pdf](http://www.fao.org/docs/up/easypol/312/povanlys_defpov_004fr.pdf), (18/02/2011).
4. CENI-NIGER, 2011. *Historique des élections*. [http://www.ceni-niger.net/historique\\_des\\_elections.php](http://www.ceni-niger.net/historique_des_elections.php), (15/08/2011).
5. CENTRE D'ACTUALITÉS DE L'ONU, 2010. *John Holmes tire la sonnette d'alarme sur la famine au Niger. Dépêches du service d'information des Nations Unies*. <http://www.un.org/apps/newsFr/storyF.asp?NewsID=22258&Cr=Niger&Cr1=>, (07/02/2011).

6. CENTRE D'ACTUALITÉS DE L'ONU, 2010. *Le PAM intensifie l'aide alimentaire au Niger. Dépêches du service d'information des Nations Unies*. <http://www.temoust.org/le-pam-intensifie-l-aide,14979>, (07/02/2011).
7. CHARASSE Michel & GOUTEYRON Adrien, 2005. *Le Niger. Sortir de la crise alimentaire, répondre à la malnutrition infantile. Rapport d'information au Sénat n° 512*. [http://www.senat.fr/rap/r04-512/r04-512\\_mono.html](http://www.senat.fr/rap/r04-512/r04-512_mono.html), (20/12/2013).
8. [http://www.ifad.org/evaluation/public\\_html/eksyst/doc/prj/region/pa/niger/niger.pdf](http://www.ifad.org/evaluation/public_html/eksyst/doc/prj/region/pa/niger/niger.pdf), (15/02/2014).
9. IVALDI Gilles, 2001. *Comprendre et maîtriser l'information statistique. Fiche technique. Comparaison de moyennes et test t de Student pour deux échantillons indépendants*. Menton : Sciences Po Menton. 12 p. [http://pratiquesciences sociales.net/upload/fiche\\_test\\_student.pdf](http://pratiquesciences sociales.net/upload/fiche_test_student.pdf), (13/02 2014).
10. IFAD, 2013. *L'approche des moyens d'existence durables*. [http://www.ifad.org/sla/index\\_f.htm](http://www.ifad.org/sla/index_f.htm), (18/12/ 2013).
11. INS-Niger & PNUD, 2007. *Mesure de la pauvreté selon la méthode du degré de satisfaction des besoins essentiels (DSBE) : expérience du Niger*. 214 p. <http://www.pnud.ne/DSBE.pdf>, (12/07/2012).
12. INS-Niger, 2007. *Enquête conjointe sur la vulnérabilité à l'insécurité alimentaire des ménages au Niger (novembre 2006)*. <http://documents.wfp.org/stellent/groups/public/documents/ena/wfp153751.pdf>, (15/05/2012).
13. INS-Niger, 2010. *Le Niger en chiffres*. [www.stat-niger.org](http://www.stat-niger.org), (10/01/2010).
14. IRIN, 2013. *Le Niger tente de briser le cycle de la faim*. <http://www.irinnews.org/fr/Report/97802/Le-Niger-tente-de-briser-le-cycle-de-la-faim>, (15/04/2013).
15. LANDNET WEST AFRICA, 2013. *LandNet West Africa : quid ?* [http://www.landnetwa.org/index.php?option=com\\_content&task=view&id=17&Itemid=57](http://www.landnetwa.org/index.php?option=com_content&task=view&id=17&Itemid=57), (5/12/ 2013).
16. LAUZON Normand, 2005. *Sécurité alimentaire à moyen et long terme dans le Sahel et en Afrique de l'Ouest. Conférence régionale « La situation agricole et alimentaire dans le Sahel et en Afrique de l'Ouest », Accra Ghana, 20 septembre 2005*. 9 p. <http://www.oecd.org/fr/csao/publications/38417511.pdf>, (10/10/2009).
17. MARTY André, 1993. *La gestion des terroirs et les éleveurs : un outil d'exclusion ou de négociation ? Tiers-Monde*, **34** (134), 327-344. [http://www.persee.fr/web/revues/home/prescript/article/tiers\\_0040-7356\\_1993\\_num\\_34\\_134\\_4756](http://www.persee.fr/web/revues/home/prescript/article/tiers_0040-7356_1993_num_34_134_4756), (27/07/2011).
18. MODIELI AMDOU Djibrilla, 2008. *Déterminants des comportements sexuels à risque d'infection aux IST/VIH/sida chez les adolescents au Niger*. Mémoire d'Études Supérieures Spécialisées en Démographie DESSD : Université Yaoundé II SOA (Cameroun). [http://www.memoireonline.com/01/10/3097/m\\_Determinants-des-comportements-sexuels--risque-dinfection-aux-ISTVIHsida-chez-les-adolescents-1.html](http://www.memoireonline.com/01/10/3097/m_Determinants-des-comportements-sexuels--risque-dinfection-aux-ISTVIHsida-chez-les-adolescents-1.html), (24/11/2013).
19. MOMAGRI, 2011. <http://www.momagri.org/FR/articles.html>, (23/07/2011).
20. OUMAROU Issoufou, 2008. *Femmes et développement local : analyse socio-anthropologique de l'organisation foncière au Niger : le cas de la région de Tillabéry*. Thèse de doctorat : Université de Rennes 2-Haute Bretagne (France). [http://tel.archivesouvertes.fr/index.php?halsid=dq5g3f4ohijg69uq4kaltjbd7&view\\_this\\_doc=tel-00268039&version=1](http://tel.archivesouvertes.fr/index.php?halsid=dq5g3f4ohijg69uq4kaltjbd7&view_this_doc=tel-00268039&version=1), (15/12/2009).
21. PERSPECTIVES ECONOMIQUES EN AFRIQUE, 2011. *Le Niger en chiffres 2011*. <http://www.africaneconomicoutlook.org/fr/>, (10/03/2012).
22. PNUD, 2013. [http://www.pnud.ne/resultat\\_rgph.html](http://www.pnud.ne/resultat_rgph.html), (15/05/2013)
23. PROGRAMME DES NATIONS UNIES POUR LE DÉVELOPPEMENT, 2009. *Rapport annuel PNUD 2009*.
24. [http://www.undp.org/french/publications/annualreport2009/pdf/FR\\_FINAL.pdf](http://www.undp.org/french/publications/annualreport2009/pdf/FR_FINAL.pdf), (24/10/2009).
25. [http://www.reca-niger.org/IMG/pdf/PNIA-SDR\\_Version\\_Dakar\\_11-06-2010.pdf](http://www.reca-niger.org/IMG/pdf/PNIA-SDR_Version_Dakar_11-06-2010.pdf).

26. RECA, 2012. [http://www.reca-niger.org/IMG/pdf/STRATEGIE\\_ADOPTE-18\\_AVRIL2012\\_VF.pdf](http://www.reca-niger.org/IMG/pdf/STRATEGIE_ADOPTE-18_AVRIL2012_VF.pdf), (12/06/2012).
27. [http://www.fig.net/pub/accra/ppt/ts12/ts12\\_06\\_loutou\\_ppt.pdf](http://www.fig.net/pub/accra/ppt/ts12/ts12_06_loutou_ppt.pdf), (10/01/2014).
28. SIMA, 2011. *Bulletin mensuel n°06/11. Volet céréales.* [http://www.sima-niger.net/media/catalogue/publication\\_328.pdf](http://www.sima-niger.net/media/catalogue/publication_328.pdf), (12/08/2011).

## Annexe 1 : Fiche de la 1<sup>ère</sup> enquête

### ENQUETE DIAGNOSTIC SUR L'INSECURITE ALIMENTAIRE DES MENAGES DANS LA REGION DE TAHOUA AU NIGER

#### QUESTIONNAIRE MENAGE

IDENTIFICATION		
Q1	REGION DE : .....	<u>CODE REGION</u>
Q2	DEPARTEMENT DE : .....	
Q3	COMMUNE URBAINE/ RURALE DE : .....	
Q4	QUARTIER (pour centre urbain) : .....	
Q5	VILLAGE DE : .....	
Q6	NUMERO DU MENAGE :	
Q7	ZONE AGRO-ECOLOGIQUE 1=zone agricole ; 2=zone agro-pastorale ; 3=zone pastorale et désertique	
Q8	NOM ET PRENOM DU CHEF DE MENAGE .....	
Q9	SEXE DU CHEF DE L'EXPLOITATION : 1. Masculin                      2. Féminin	
Q10	AGE DU CHEF DU MENAGE (ANNEES)	/.../.../
Q11	NIVEAU D'INSTRUCTION 1. Primaire 2. Secondaire 3. Université 4. Sait lire et écrire 5. Aucun	
Q12	NOMBRE D'ANNEES EN TANT QUE CHEF D'EXPLOITATION a. 1-3 ans ; b. 4-6 ans ; c. 7-9 ans ; d. 10-12 ans ; e. 13-15 ans ; f. 16-20 ans ; g. 21-25 ans ; h. 26-30 ans ; i. >30 ans avec : a-1 ; b-2 ; c-3 ; d-4 ; e-5 ; f-6 ; g-7 ; h-8 ; i-9	
Q13	LE CHEF DE MENAGE EST : 1. monogame ; 2. polygame ; 3. femme libre ; 4. veuve ; 5. fille-mère ; 6. garçon/fille ; 7. divorcée ; 8. autres (à préciser)	
Q14	MEMBRES DU MENAGE RESIDANT DANS L'EXPLOITATION AGRICOLE	

Nom enquêteur : .....Code enquêteur /---/

Date de passage /-----/-----/-----/

**Observations de l'enquêteur :**


**CARACTERISTIQUES SOCIO-ECONOMIQUES DU MENAGE**  
**Q15 Composition du ménage (on exclut les membres absents depuis plus de 6 mois)**

N°	Sexe 1=Masculin 2= Féminin	Lien de parenté 1=chef d'exploitation 2 = époux/ se 3= Fils/fille 4= Frère/Sœur 5= fils/fille Père/mère 6= petit-fils/ petite-fille 7= belle-sœur/ beau-frère 8= ami/amie 9=déplacé à cause de la famine 10= étranger/étrangère (à préciser la nationalité) 11= employé salarié 12= domestique/bonne 13=neveu 14=autres	Etat-civil 1=marié 2= célibataire 3= divorcé (e) 4= Union libre 5= veuf/veuve	Niveau d'instruction 1=primaire 2= secondaire 3=supérieur 4= école coranique 5= Analphabète	1=Actif	2=Inactif	Profession 1= agriculteur 2= Eleveur 3= Pêcheur 4= Agri-éleveur 5=Commerçant 6=Exode rural 7= artisan 8= Agri-commerce 9=Agri-éleveur-com. 10= Fonctionnaire 11= Elève/Etudiant 12=Eleveur-commerce 13= Agri-exode	Temps de travail agricole 1=plein temps 2=moins de 6 mois dans l'année 3= 6 mois et plus /an 4=autres
1								
2								
3								
4								
5								
6								
7								
8								
9								
10								
11								
12								
13								
14								
15								
16								
17								
18								
19								
20								
21								
22								
23								
24								
25								

### 1.9 Type d'habitat (Nombre):

Cases en banco..... Cases en paillotes ..... Cases semi-paillotes ..... Cases en ciment.....  
Case en bache..... Greniers..... Capacité totale de l'ensemble des greniers .....(en bottes)  
Nom de l'unité locale..... Poids de l'unité locale en Kg .....

### 1.10 Infrastructures

1.10.1 Avez-vous accès au centre de soins de santé ? CHR  CSI  CS  PMI  CRENI

1.10.2 Quelle est votre charge horaire des occupations journalières ? Saison Sèche /.../ Saison pluvieuse /...../

1.10.3 Est-ce que votre ménage a accès à l'eau potable ? Oui  Non

1.10.4 Si oui, quelles sont les sources d'approvisionnement en cette eau potable ?

Borne fontaine  Puits moderne  Puits traditionnels  ou Source  Distance avec le foyer /...../

1.10.5 Les membres de votre ménage fréquentent-ils les établissements scolaires ou les centres d'alphabétisation ? Oui  Non

## II. AGRICULTURE

### 2.1. Matériels et équipement agricole du ménage (année 2010)

N°	Matériels	Nombre	Année d'acquisition	Mode d'acquisition 1= Achat 2= Crédit 3= Don 4=Autre	Etat actuel 1=Excellent 2= Bon 3= Assez bon 4= Défectueux
1	Tracteur				
2	Motoculteur				
3	Charrues				
4	Charrettes				
5	Motopompes				

### 2.2. Terre

2.2.1 Avez-vous augmenté vos terres de cultures au cours des 10 dernières années ? Oui  Non

2.2.2 Avez-vous possédé un lopin de terre au cours des 10 dernières années ? Oui  Non

2.2.3 Si Oui, Champs  Jardin  Verger  Parcelle

2.2.4 Quelle est la valeur estimative en terme monétaire d'un champ d'un hectare en lointain..... et en proche des habitations.....

2.2.5. Superficie et localisation des champs

N° champ	Superficie (ares) ou ha	Mode d'acquisition 1= héritage 2=Achat 3= Prêt 4= location 5=dons 6= autres (à préciser)	Localisation 1= sur le plateau 2=sur la pente douce (glacis) 3=Sur le flanc de la colline 4=dans les marais (bas-fond) 5= autres (à préciser)	Distance du champ par rapport à la maison 1=0- 200m 2=201-500m 3=501-1000m 4=1001-2000m 5=>2000m	Temps moyen de domicile à votre champ 1= 1-5 minutes 2= 6-10 minutes 3=11-15 minutes 4=16-30 minutes 5=31-60 minutes 6= 61- 120 minutes 7=>2 heures
1					
2					
3					
4					
5					
6					
>6					

2.2.6. Tous vos champs sont mis en valeur (occupés par les cultures ou mise en jachère) ?

1= Oui 2= Non

2.2.6.1. Si non compléter le tableau suivant

N° champ	Champ 1= totalement exploité 2= partiellement exploité 3= non exploité	Pour les champs partiellement exploités Quelle superficie exploitée ?	Causes (a)
1			
2			
3			
4			
5			
6			
>6			

(a) / 1= manque de main-d'œuvre ; 2= manque de semences pour semer ; 3= très éloigné de la maison ; 4= champ en conflit ; 5=mise en jachère ; 6=autres (à préciser)

2.2.7. Avez-vous vendu, fait louer ou cédé un champ ou une partie du champ cette année ou les années antérieures ?

1= Oui 2= Non

2.2.8. Si oui, compléter le tableau suivant

N° champ	Année de cessation	A qui (a)	Cause (b)	Superficie en ares, ha	Cession définitive ou temporaire	Année de récupération
1						
2						
3						
4						

(a) A qui : 1=conjoint ; 2= frère/sœur ; 3= fils/fille; 4= neveux/niece; 5= Ami ; 6= autres (à préciser)

(b) Cause : 1= manque de moyens pour survivre (famine) ; 2= payer les frais de santé ; 3= avoir les frais de scolarité pour les enfants ; 4= partage successoral ; 5=infertilité du champ ; 6=pour l'acquisition d'animaux (préciser quels types d'animaux) ; 7=manque de moyens pour le mettre en valeur ; 8=autres (à préciser)

2.2.9. Y-a-t-il des conflits liés à la terre au sein de votre exploitation ?

1= Oui 2= Non

2.2.9.1. Si oui, compléter le tableau ci-dessous

N° champ	Superficie (en ares, ha)	Localisation 1= plateau 2= flanc de colline 3= bas-fond 4=plaine/dunaire	Sources de conflits (a)	Exploité actuellement 1= Oui 2=Non	En quelle année avez-vous cessé de l'exploiter à cause du conflit	Qui intervient dans le règlement de ce conflit (b)
1						
2						
3						
4						

(a) Sources de conflits : 1=L'immigration ; 2= Délimitation des parcelles ; 3=Héritage ; 4=Expropriation ; 5= Retour des Burundais réfugiés dans d'autres pays ; 6= Prêt ou location ; 7= Autres (à préciser)

(b) Qui intervient dans le règlement : 1=Membres de la famille ; 2=Les élus collinaires /notables; 3 =l'autorité judiciaire ; 4= autres (à préciser)



2.2.6. Comment faire pour éviter ou régler les conflits liés à la terre ?

1= connaissance du droit foncier ; 2= obtention des contrats de location de champ ; 3= Obtention des titres fonciers ;

4= connaissance des devoirs du producteur ; 5= Plaidoyer auprès des propriétaires terriens ; 6= autres ( à préciser)

## 2.3. Travail

2.3.1. Utilisez-vous de la main-d'œuvre extérieure?

1= oui ; 2= Non

2.3.1.1. Si oui, remplissez le tableau suivant

N°	Sexe 1= masculin 2= féminin	Age	A quelle période de calendrier cultural (saison 1, 2 ou 3)	Quel type de main-d'œuvre (a)	Types de cultures concernées (b)	A quelle opération culturale (c)
1						
2						
3						
4						
5						
>5						

Saison 1= juin-sept ; Saison 2= octobre- janvier ; Saison 3= février-mai

(a) Quel type de main-d'œuvre : 1= salariale ; 2= entraide mutuelle ; 12= les 2 types de main-d'œuvre à la fois

(b) Type de culture concernée : 1= mil ; 2= sorgho 3=Niébé ; 4=Dolique 5=Maïs ; 6=sésame 7=Arachide association ; 8= Autres (à préciser)

(c) A quelle opération culturale : 1=Défrichage ; 2= labour ; 3=semis ; 4= paillage ; 5= sarclage ; 6= récolte ; 7= autres (à préciser)

2.3.1.2. Si non, pourquoi ?

1=La main-d'œuvre salariale est trop chère ; 2= main-d'œuvre suffisante dans l'exploitation ; 3= manque de moyens financiers pour les payer ; 4= autres (à préciser)

## 2.4. Systèmes de cultures

2.4.1. Travaux culturaux

N°	Travaux culturaux	Qui s'occupe de cette opération culturale au sein de votre exploitation 1= sexe féminin ; 2 = sexe masculin	Age
1	Défrichage		
2	Labour		
3	Semis /plantation/repiquage		
4	Sarclage		
5	Récolte		
6	Transport de la récolte		
7	Autres (à préciser)		

#### 2.4.2. Types de cultures pratiquées

N°	Cultures	Monoculture (a) Polyculture (b)	Types de cultures associées	Localisation du champ 1=plateau 2= pente légère 3= flanc de la colline 4= bas-fonds	Superficie occupée par les cultures (par champ) en ares ou ha	Calendrier cultural (saison culturale) 1= saison A (J-S) 2= saison B (O-J) 3=saison C (F-M)
1	Mil					
2	Sorgho					
3	Niébé					
4	Doliques					
5	Maïs					
6	Sésame					
7	Arachide					
8	Patate douce					
9	Pomme de terre					
10	Manioc					
11	Riz					
12	Blé					
13	Canne à sucre					
14	Oignon					
15	Tomate					
16	Mangue					
17	Goyave					
18	Chou					
19	Gombo					
20	Autres (à préciser)					

### 2.4.3. Production par spéculation selon l'année et stratégies d'approvisionnement en aliment

N°	Culture	Sup. emblav. (ha)	Production en Kg									Durée en mois d'auto consommation	Qu'avez-vous acheté par ordre d'importance	Qtité	Somme
			2007			2008			2009						
			A	B	C	A	B	C	A	B	C				
1	Mil														
2	Sorgho														
3	Niébé														
4	Doliques														
5	Maïs														
6	Sésame														
7	Arachide														
8	Patate douce														
9	Pomme de terre														
10	Manioc														
11	Riz														
12	Blé														
13	Canne à sucre														
14	Oignon														
15	Tomate														
16	Mangue														
17	Goyave														
18	Chou														
19	Gombo														
20	Autres (à préciser)														

Légende : 1 = Saison pluvieuse/ humide (Juin-septembre : culture pluviale) ; 2 = saison sèche froide (octobre-janvier : culture de décrue) ; 3 = saison sèche chaude (février-mai : culture maraîchère) ;

2.4.4.1. Durant les 12 mois, à combien s'élève la Production

2.4.4.2. Quelles stratégies employez-vous pour lutter contre ces insuffisances alimentaires

1=Réduire la quantité consommée ; 2= Réduire la fréquence des repas ; 3= Les plus âgés laissent la nourriture aux plus jeunes ; 4= envoyer les enfants manger chez les voisins ; 5=vente des biens (habits, équipements, bétail, etc) ; 6=Crédit/dette/gage

7=Aller travailler chez les autres ; 8=aller mendier ; 9=fuir vers les autres régions, 10= autres (à préciser)

2.4.5. Avez-vous observé la diminution de la production agricole au cours de ces 3 dernières années ?

2.4.5.1. Si oui, d'après vous, quelles en sont les causes ?

Causes de la diminution de la production	2007	2008	2009
Infertilité du sol			
manque de semences améliorées			
maladies et ravageurs			
Sécheresses			
Fortes pluies causant les inondations			
pluie avec grêle			
manque de moyens pour achat d'engrais chimiques			
manque de fumure organique			
insuffisance de la main-d'œuvre pour exploiter tous les champs			
manque de moyens financiers pour achat des pesticides			
manque de marchés pour écoulement des produits agricoles			
Autres (à préciser)			

## 2.5. Fertilisation des champs et conservation des eaux et sols

2.5.1. Fertilisez-vous vos champs ?

1=Oui                      2= Non

2.5.1.1. Si oui, compléter le tableau suivant

N°	Cultures	Fumure organique 1= Compost 2= Fumier 3= paillage 4=Ordures ménagères 5=Autres (à préciser)	Fumure minérale 1=NPK 2=Urée 3=Autres à préciser	Semis dans les ouvrages de conservations des eaux et sols 1= zaï 2= demi-lune 3= tranchée 4= banquette
1	Mil			
2	Sorgho			
3	Niébé			
4	Doliques			
5	Maïs			
6	Sésame			
7	Arachide			
8	Patate douce			
9	Pomme de terre			
10	Manioc			
11	Riz			
12	Blé			
13	Canne à sucre			
14	Oignon			
15	Tomate			
16	Mangue			
17	Goyave			
18	Chou			
19	Gombo			
20	Autres (à préciser)			

2.5.1.2. Si non pourquoi ?

1=les ordures dans les compostières amènent des mouches à la maison ; 2= Je mets directement les ordures ménagères dans le champ proche ; 3=Autres (à préciser)

2.5.2. Avez-vous des compostières tout près de votre maison ?

1= Oui 2= Non

2.5.2.1. Si oui, y-a-t-il du compost ?

1=Oui 2=Non

2.5.2.2. Si non pourquoi ?

1= je n'ai pas d'ordures à mettre ; 2= je mets tout dans la poubelle pour le dépotoir ; 3= autres ( à préciser)

2.5.3. Fertilisez –vous les champs éloignés de la maison (Plus de 500m)?

1=Oui 2=Non

2.5.4. Est-ce que vous pratiquez les technologies de gestion des ressources naturelles

N°	Technologies	Niveau de connaissance 1= connue 0= non connue	Comment avez-vous connu cette technologie ? (a)	Pratiquez-vous cette technique 1=oui 2=non	Si non, pourquoi ne la pratiquez-vous pas ? (b)	Estimation des surfaces en hectares
1	Zaï					
2	Demi-lune					
3	Banquette					
4	Tranchée					
5	Murets					
6	Tas de pierres					
7	Ensemencement du fourrage					
8	Démariage des plants					
9	Agroforesterie					
10	Elagage					
11	Brise-vents					
12	Haie-vive					
13	Diguettes sur courbes de niveau					
14	Bourrelet pierreux					
15	Fosses antiérosives					
16	Reboisement avec les espèces agro-forestières					
17	Engrais vert					
18	Jachère					
19	Assolement					
20	Autres à préciser					

(a) Comment avez-vous connu cette technologie ?

1=membre de la famille ; 2=Voisin ; 3= Vulgarisateur 4=Agronome ; 5= ONG ; 6= projet ; 7=Association villageoise/ organisation locale (laquelle); 8= radio ; 9=Télévision ; 10= Affichage/ Lecture ; 12= autres (à préciser)

(b) Si non, pourquoi ne la pratiquez-vous pas ?

1= Travail pénible ; 2=manque de main-d'œuvre ; 3=Technologie inadaptée ; 4= manque de moyens pour achat des espèces agro-forestières ; 5=manque d'espace ; 6=manque de temps ; 7= Autres (à préciser)



3.1.2. Quel système de gardiennage pratiquez-vous ?

3.1.3. Répartition des tâches entre les membres du ménage pour l'exploitation du cheptel

N°	Activités	Qui s'en occupe 1 =masculin 2= Féminin	Age	Lien de parenté (a)
1	Gardiennage			
2	Distribution des concentrés et autres aliments			
3	Hygiène d'étable/ poulailler			
4	Soins/Administration des médicaments			
5	Traite (lait)			
6	Vente du lait/œufs/miel/poissons			
7	Achat de l'animal			
8	Vente de l'animal			
9	Autres à préciser			

(a) 1=Epoux ; 2=Epouse ; 3= fils/fille ; 4=petit frère/petite sœur ; 5= employé ; 6=dépendant de la famille ; 7= Autres (à préciser)

3.2. Est-ce que le cheptel a beaucoup évolué après la sécheresse de 2005?

Si oui lesquels et en quelle année ?

N°	Animaux	Nombre	2005	2006	2007	2008	2009	2010
1	Bovins							
2	Ovins							
3	Caprins							
4	Equins							
5	Camelins							
6	Asins							
7	Volailles							
8	Autres (à préciser)							

3.2.1. Pourquoi y avait-il diminution ou augmentation au sein de votre troupeau ?

1= achat ; 2= héritage ; 3=don (préciser qui lui a offert ce don= famille ; ONG, etc.) ; 4= nouveau-nés ; 5 = mortalité ; 6=vol ; 7=vente (préciser pourquoi cette vente= à cause de la famine ; pour achat d'autres animaux ; pour payer les soins de santé pour la famille, pour payer le minerval de ses enfants, autres) ; 8=réforme du troupeau ; 9= pour l'alimentation de la famille ; 10= dot ; 11= Autres (à préciser)

### 3.3. Solutions préconisées par les éleveurs pour lever ces contraintes

1= Introduction des espèces améliorées ;  
2= Elevage en stabulation ;  
3=Formation en technique d'élevage  
4=Réforme du troupeau ;  
5=Autres (à préciser)

## Annexe 2 : Fiche de la 2<sup>ème</sup> enquête

### ENQUETE COMPLÉMENTAIRE : QUESTIONNAIRE DESTINÉ AUX MÉNAGES FÉMININS

#### I- SITUATION DU MÉNAGE :

- 1.1 Quelle est votre situation matrimoniale ? 1. Célibataire  2. Marié (e) 3. Veuf/ve  4. Divorcé (e)  5. Séparé (e)

2. CARACTERISTIQUES SOCIO ECONOMIQUES DU MENAGE							
Composition du ménage (on exclut les membres absents depuis plus de 6mois)							
N°	Sexe 1=Masculin 2= Féminin	Lien de parenté 1=chef d'exploitation 2 = époux/ se 3= Fils/fille 4= Frère/Sœur 5= Père/mère 6= petit-fils/ petite-fille 7= belle-sœur/ beau-frère 8= ami/amie 9=déplacé à cause de la famine 10= étranger/ étrangère 11= employé salarié 12= domestique/bonne 13=neveu 14=autres (à préciser)	Etat-civil 1=marié 2= célibataire 3= divorcé (e) 4= Union libre 5= veuf/veuve	Niveau d'instruction 1=primaire 2= secondaire 3=supérieur 4= sait lire et écrire 5= école coranique 6= non scolarisé	1=Actif 2=Inactif	Profession 1= agriculteur 2= Eleveur 3= Pêcheur 4= Agri-éleveur 5=Commerçant 6=Exode rural 7= artisan 8= Agri-commerce 9=Agri-éleveur-com. 10= Fonctionnaire 11=élève/Etudiant 12=Eleveur-commerce 13= autres (à préciser) 14= AGR	Temps de travail agricole 1= 0 à 3 mois 2= 4 à 6 mois 3= 7 à 9 mois 4= 10 à 12 mois
1							
2							
3							
4							
5							
6							
7							
8							
9							
10							
11							
12							
13							
14							
15							
16							
17							
18							
19							
20							
21							
22							
23							
24							
25							



**II- SITUATION DU FONCIER** : Est-ce que votre ménage dispose-t-il des terres ? Oui  Non

2.1 Quels sont vos modes d'acquisition des terres ?

Héritage  Achat  Location  Prêt  Bail  Don/legs

2.1.1 Qui gère les acquisitions des terres ?

2.2 Qui gère les conflits fonciers ?

2.2.1. Quels types de conflit ?

2.3 Avez-vous connaissance des cofocom ? et des titres fonciers ? Oui  Non

2.4. Avez-vous sécurisé vos terres ? Oui  Non

si oui,

comment ?.....

Quels types de terres? Champs  Jardin  Verger  Parcelle

2.5 Avez-vous possédé un lopin de terre au cours des 12 derniers mois ? Oui  Non

2.5.1 Si Oui, est-ce : Champs  Jardin  Verger  Parcelle

2.5.2 Avant cette question, la superficie d'abord. Quelle est la valeur en terme monétaire de vos terres ?

Champs..... Jardins..... Vergers.....Parcelles .....

2.6 Quelle est la situation des terres du ménage par rapport aux 12 derniers mois ? En hausse  Baisse

2.6.1 Donnez les raison du changement ? Achat, défrichage de nouvelles terres, don, prêt, location, vente, gage, abandon, catastrophe naturelle (inondation, érosion), autres.....

2.7 Est-ce que vous prêtez ou louez des terres ? Oui  Non

2.8 Si oui, ont-elles : augmenté, diminué ou sans changement durant ces 12 derniers mois?

Quelle est l'évolution de la surface des terres n'appartenant pas au ménage par rapport aux 12 derniers mois ?

Positive  Négative  RAS

2.9 Quelle est la principale raison du changement de la superficie ? Achat, défrichage de nouvelles terres, don, prêt, location, vente, gage, abandon, catastrophe naturelle (inondation, érosion), autres.

2.9 Comment vous rendez-vous aux champs ? à pied, à dos d'âne, charrette, engin à 2 roux, autre

2.10 Quelle est la position de vos champs par rapport aux habitations ? .....en mètres ou .....minutes de marche

2.11 Quel est le nombre de jours de travail durant :

Semis /-----/ Labour /-----/ sarclage /-----/ récolte /-----/ stockage /-----/

2.12 Quel est le moyen de transport de la récolte ? 1 : Ane  2 : Charette  3 : Tête  4 : Location  5 : chameau  6 : autre

**III- SITUATION DU CHEPTEL** : Votre ménage dispose-t-il d'espèces animales ?

Oui  Non

3.1 Quel est le nombre total de têtes ?

Bovins	Ovins	caprins	Asins	Camelins	Equins	Pintades	Poules

Avez-vous acheté ou vendu des têtes par rapport au 12 derniers mois ?

	Bovins	Ovins	Caprins	Asins	Camelins	Equins	Pintades	Poules
Achat								
Vente								

3.2.1 Quel est le prix d'achat moyen de chaque espèce ? Bovins..... Ovins.....

Caprins..... Camelins..... Asins..... Equins.....

Pintades..... Poules..... Pigeons.....

3.2.2 Quel est le prix de vente moyen de chaque espèce ? Bovin..... Ovins.....

Caprins..... Camelins..... Asins..... Equins.....

Pintades..... Poules..... Pigeons.....

3.3 Quelle est la situation des espèces animales par rapport aux 12 derniers mois ? En hausse  Baisse

3.4 Quelles sont les raisons du changement du nombre de têtes possédées ?

.....  
 .....  
 .....

#### IV- REVENUS NON SALARIAUX :

##### A- Revenus agricoles :

4.1 Quelles sont les activités qui procurent les revenus aux membres actifs de votre ménage (les femmes, les hommes et les jeunes) ?

4.1.1 Agriculture

4.1.2 Elevage

4.1.3 Pisciculture

4.1.4 Commerce

4.1.5 Artisanat de transformation agro-alimentaire

4.1.6 Artisanat de service

4.1.7 Autres Activités Génératrices de Revenus (préciser)  / \_\_\_\_\_ /

**4.2 Citez trois activités (activités dont une principale et deux secondaires) pour les membres actifs de votre ménage (Femme, homme, jeune homme et jeune fille)**

	sexe	Agriculture	élevage	Commerce	Artisanat de transformation agro-alimentaire	Artisanat de service	pisciculture	AGR
Chef de ménage								
Actif1								
Actif2								
Actif3								
Actif4								
Actif5								
Actif6								

X : activité principale

F : femme

JF : jeune femme

O : activité secondaire

H : homme

JH : jeune homme

**4.3 Est-ce que votre ménage tire un revenu à partir des produits agricoles ?** Oui  Non

**4.4 Si Oui, quel type de produits agricoles vous procure des revenus ?**

.....

**4.5 Quel est le montant tiré de la vente des produits agricoles ?** ..... en FCFA

**4.6 Quelle est l'évolution du revenu tiré de la vente des produits agricoles par rapport aux 12 derniers mois ?**

Hausse

Baisse

**B- Revenus de l'élevage :**

**4.7 Est-ce que votre ménage tire un revenu à partir des produits d'élevage ?** Oui  Non

**4.7.1 Si Oui, quel type de produits d'élevage vous procure-t-il des revenus ?**

.....

**4.7.2 Quel est le montant tiré de la vente des produits d'élevage ?** ..... en FCFA

**4.7.3 Quelle est l'évolution du revenu tiré de la vente des produits d'élevage par rapport aux 12 derniers mois ?**

Hausse

Baisse

**4.8 Autres Revenus reçus par votre ménage au cours des 12 derniers mois :**

4.8.1 *Petit commerce*..... en FCFA

4.8.2 *Transferts (entrées d'argent ou de biens)* ..... en FCFA

4.8.3 *Exode*..... en FCFA

4.8.4 *Vente des biens et services*..... en FCFA

**V- STRATEGIES DES MENAGES VIS-À-VIS DES PROBLEMES CONJONCTURELS (CRISE ALIMENTAIRE, SECHERESSE, ATTAQUES ACRIDIENNES, INNONDATION, FEUX DE BROUSSE)**

**5.1 Quelle est la situation du ménage par rapport aux 12 derniers mois ?**

1. Mieux     2. Comme avant     3. Moins qu'avant     4. Ne sait pas

**5.2 Citez les trois problèmes les plus importants qu'a connus votre ménage au cours des 12 derniers mois.**

1-.....2-.....3-.....

**5.2.1 Durant quelles périodes ces problèmes sont-ils intervenus ?**

.....

**5.2.2 Quelle était la conséquence du problème connu ?**

.....

**5.2.3 Donnez l'estimation des dégâts causés ?(quantitativement)**

.....

**5.2.4 Est-ce que ce problème a vraiment réduit la consommation du ménage ? Oui Non**

Si oui, donnez le nombre de repas par jour ..... la quantité consommée.....

**5.2.3 Quelles étaient les stratégies que le ménage a adoptées pour faire face à ces problèmes ?**

<i>Stratégies</i>	<i>Utilisation 5 dernières années</i>	<i>Fréquence (1-2-3-4-5 ans)</i>	<i>Sévérité (1 : peu 2 : utilisée 3 : très utilisée)</i>
<i>Consommation d'aliments moins préférés</i>			
<i>Emprunter des vivres chez les parents, des voisins ou des amis</i>			
<i>Acheter des vivres à crédit</i>			
<i>Recours inhabituel à la consommation d'aliments de pénurie</i>			
<i>Recours à la mendicité</i>			
<i>Diminution de la ration journalière</i>			
<i>Autres</i>			

**5.2.4 Qu'avaient fait les autorités administratives ?**

.....  
.....

## VI- LES DIFFERENTES DEPENSES

6.1 Quelles sont les dépenses rétrospectives non alimentaires et leurs montants au cours des 12 derniers mois ?

-  
-  
-  
-  
-

6.2 Quelles sont les dépenses exceptionnelles du ménage lors des événements au cours des 12 derniers mois ?

6.2.1 Montant total de ces dépenses en alimentation ----- en FCFA

6.2.2 Montant total de ces dépenses en boisson----- en FCFA

6.2.3 Montant total de ces dépenses en habillement et chaussures ----- en FCFA

## VII- LES DEPENSES ET ACQUISITION QUOTIDIENNE

Articles et types de produits			Quantités acquises	Modes d'acquisition	Quelle est la valeur de l'acquisition en FCFA	Lieux d'acquisition	Fréquence de l'acquisition
Désignation	Code	Unité	Total				
				Achat : 1		Auto production 1	Jour 1
				Auto production : 2		Marché 2	Semaine 2
				Prélèvement : 3		Prestation de service individuel 3	Mois 3
				Cadeau reçu : 4		Prestation de service public 4	Année 4
				Don : 5		Autres 5	Occasion5
				Autres : 6			

## VIII- LES HABITUDES DE PRÉPARATION ET DE CONSOMMATION DES REPAS

8.1 Combien de repas par jour en fonction des saisons?

Saisons	Nombre de repas par jour
Saison pluvieuse	
Saison sèche froide	
Saison sèche chaude	

8.2 Quel est le lieu de préparation du ménage ?

1. Cuisine en terre  2. A l'air libre  3. Sous l'ombre de l'arbre  4. Concession  5. Case

8.3 Quelles sont les horaires des préparations ? /-----/ /-----/ /-----/ /-----/

8.4 Quelle est l'heure des principaux repas ? /-----/ /-----/ /-----/ /-----/

8.5 Les repas sont-ils préparés à la maison ou achetés ?

8.6 Quel est le nombre moyen de préparations (y compris pour l'AGR et le social) dans le ménage ? 1 :

2 :  3 :  4 :  5 :

8.8 Quels sont les types de préparations du ménage ?

1 : Commune  2 : Spéciale  3 : Particulière  4 : Pour enfant de moins de 2 ans

**8.9 Quelles sont les destinations des préparations ?**

- Petit déjeuner ?
- Déjeuner ?
- Dîner ?
- Vente ?

**8.10 A chaque repas faire le décompte des rationnaires âgés de plus d'un an**

1 : A pris part au repas ..... 2 : N'a pas pris part au repas ..... 3 : N'a pas du tout mangé.....

**IX- SEVRAGE DES ENFANTS DE MOINS DE DEUX ANS**

**9.1 Quelles sont les différentes habitudes ou types de sevrage des enfants ?**

.....  
.....

**9.2 Quels sont les aliments utilisés selon les types de sevrage ?**

.....  
.....

**9.3 Quelle est la durée de l'allaitement exclusif au sein ? /-----/**

**9.4 Quelles sont les habitudes alimentaires des enfants de moins de deux ans ?**

.....  
.....

**X- DUREE DU STOCK DES PRODUITS VIVRIERS DU MENAGE EN MOIS:**

Mil	Sorgho	Niébé

**XI- PRODUITS DE CONSOMMATION APRES LE STOCK :**

Produits	Quantité Totale en Tia	Mode d'acquisition 1. Achat ; 2. Troc ; 3. Vente de service ; 4. Prêt ; 5. Don 6. Cueillette	Lieu d'approvisionnement	Quantité consommée journalière	Besoin en temps normal du ménage (en Kg)
Mil					
Sorgho					
Maïs					
Niébé					
Doliques					
Pomme de terre					
Manioc					
Farine de Manioc					
Patates					
Feuilles vertes					
Pâtes alimentaires					
Pomme de terre					
Mangues					
Goyave					
Canne à sucre					
Laitue					
Chou					
Tomate					

**II- Les dépenses du ménage**

1. Les dépenses alimentaires et totales par saison

Saisons	Dépenses alimentaires journalières	Dépenses alimentaires hebdomadaires	Dépenses totales
Saison pluvieuse			
Saison sèche froide			
Saison sèche chaude			

Commentaires :

-  
-  
-  
-

2. Listes des produits achetés par saison et ordre d'importance des dépenses

	1	2	3	4	5
Saison pluvieuse					
Saison sèche froide					
Saison sèche chaude					

**Annexe 3 : Tableau des Superficies récupérées par les programmes et projets intervenus dans la région de Tahoua de 1967 à 2008**

Nom du programme ou projet	Période/durée	Superficies récupérées des terres dégradées (ha)	Zone d'intervention	Financement
Programme de la vallée de la Maggia	1967-1972	1927 ha sur 40 000 ha sur pente et glacis, 16 000 ha d'irrigation et retenues collinaires, 12 000 ha d'épandage de crue	Birni Konni, Bouza	Fonds d'Aide et de Coopération (FAC)
Programme de la vallée de Badaguichiri I et II	1972-1976 1977-1980	4 000 ha 2 800 ha sous-solés sur 14 000 ha	Badaguichiri / département d'Illéla	Fonds Européen de Développement (FED)
Projet Intégré Kéita (PIK) / Programme d'Aménagement de l'Ader-Doutchi-Maggia	1984-1999 1999-2002	34 000 ha au total et Augmentation de SAU dans les vallées de Keita de 10,6% (6867 ha) dont 5809 ha de glacis jadis inexploités (PDR-ADM, 1999), de 7565 ha avec Bouza et Abalack et de 1261 ha des terres mises en valeur pour les cultures de contre-saison Introduction des UCA avec un rendement de 550 kg/ha 2 670 personnes/jour en food for work avec 410 000 journée/semestre pendant 7 ans	Départements Kéita, Bouza et Abalak	Niger, PAM, FAO et Gouvernement Italien
Projet Productivité Tahoua (1)	1980-1988	125 000 ha de terres récupérées en 20 ans	département Tahoua	Coopération Allemande au Développement
Projet de Développement Rural de Tahoua (2) (PDRT)/ LUCOP	1988-1999	Protection de 200 ha de terres de cultures de contre-saison et 1 000 ha de terres pour les cultures pluviales		
Projet Basse Vallée de la Tarka PBVT (1)	1988-2000	26.000 ha 700 ha dunes fixées	départements Madaoua, Bouza	Niger/ FED / C.E
Projet d'Appui à la Sécurité Alimentaire par la petite Irrigation (ASAPI) (2)	2002-2008	12.656 ha 285 ha dunes fixées	départements Madaoua, Bouza	Niger/ FED / C.E
Programme d'Aménagement Nord Ader (PANA)	1974-2002	Introduction de la Demi-lune (DL)	départements Tahoua, Tchintabaraden	Mission Catholique de Tahoua Coopération Suisse
Programme Spécial National FIDA-Niger I	1989 à 1995	6.347,33 ha	département Illéla	FIDA/Niger/ PAM
Programme Spécial National FIDA-Niger II	1998 à 2004	2.244,78 ha; 383,85 km de cordons de pierres (fins agricoles) ; 842,3 ha; 16,8 km cordons et 40,68 km de murets en pierre (fins sylvo-pastorales)	département Illéla	FIDA/Niger/ PAM
Projet de Mobilisation des Eaux de Tahoua (PMET)	1999 à 2007	8.871 ha des terres récupérées par CES/DRS ; Mise en valeur de 998 ha de terres de décrue	Départements de Tahoua et Birni N'Konni	FAD/ Niger

Source : REIJ C., YAMBA B. et HASSANE A., 2013, ABDOULAYE T. et IBRO G. 2006, RAPPORT PIK1, 1990, EHRNROOTH A., DAMBO L. & JAUBERT R. 2011